



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 105 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 26 mai 2003

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 mai 2003

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, notamment la rédaction de textes législatifs, pour prévenir les problèmes de santé et maladies causés par une exposition à des contaminants environnementaux identifiables.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre ma première motion qui fera l'objet d'un débat et qui sera ensuite mise au voix. J'ai confiance en notre institution et j'espère que ma motion sera appuyée par suffisamment de députés qui se préoccupent de l'avenir du Canada, de la situation actuelle en matière d'environnement et de santé ainsi que de l'héritage que nous laisserons à nos enfants et à nos petits-enfants.

Je signale que certaines personnes de ma parenté se trouvent dans la tribune et se joignent à moi aujourd'hui. Il s'agit de Diana et de Don Learn, ma tante et mon oncle, de l'Ontario, ainsi que ma tante, Carol Dembek, du Michigan.

Ma motion se lit comme suit:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, notamment la rédaction de textes législatifs, pour prévenir les problèmes de santé et maladies causés par une exposition à des contaminants environnementaux identifiables.

Cette motion vise à déclencher la prise de mesures environnementales et sanitaires. Elle prévoit que lorsque des contaminants environnementaux identifiables affectent la santé de la population, un processus d'examen et de débat doit être mis en branle, dans le but d'établir les circonstances, les avantages, les désavantages et les répercussions d'une intervention. Les citoyens pourront compter sur un organisme fédéral qui assurera la divulgation de l'information, prendra les mesures correctives et lancera un débat à l'échelle du système parlementaire constitué de représentants élus démocratiquement. En définitive, ce sont ces élus qui décideront de la marche à suivre. En bref, cette motion porte sur un organisme, sur le pouvoir d'intervenir et sur la confiance du public.

Je vais décomposer mon intervention en trois points afin de situer la motion dans son contexte. Je traiterai donc premièrement des aspects généraux de la motion en accordant une attention particulière aux troubles de santé et aux maladies causés par une exposition aux

contaminants environnementaux. Deuxièmement, j'expliquerai l'origine de la motion en la reliant aux circonstances particulières vécues par la population que je représente à Windsor en Ontario et dans la région des Grands Lacs. Troisièmement, je fournirai des exemples de citoyens et de groupes déterminés à récupérer l'environnement. Ces personnes font partie d'une nouvelle vague de groupes de pressions qui ont décidé de défendre les intérêts environnementaux et communautaires avec ou sans l'aide gouvernementale. Elles offrent un exemple de ce que la motion peut permettre d'accomplir au pays et à l'étranger.

Les contaminants environnementaux identifiables sont plus qu'une simple question de santé comme l'attestent manifestement les analyses et les contributions d'institutions comme l'Organisation de coopération et de développement économiques. En fait, l'OCDE a publié un rapport de 370 pages, intitulé *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, qui décrit les tendances environnementales actuelles dans les 30 États membres. Le document devait faire rapport sur l'état de la situation dans les pays membres de l'OCDE relativement à l'évaluation des dommages infligés à l'environnement et aux mesures qui pourraient être prises en vue de transmettre aux générations futures un environnement propre, salubre et productif.

Fait intéressant, le document aborde des questions intersectorielles, comme la santé humaine et l'environnement. L'OCDE estime que la dégradation de l'environnement explique entre 2 p. 100 et 6 p. 100 des maladies humaines dans les pays membres de l'OCDE et de 8 p. 100 à 13 p. 100 dans les pays non-membres. Ces pourcentages se traduisent par des dépenses d'environ 50 et 130 milliards de dollars annuellement. Il est évident qu'il est temps que nous nous attaquions au problème des points de vue qualité de vie et économique.

La motion tire son origine d'une situation vécue par un groupe de citoyens de Windsor, situation que l'on rencontre ailleurs au pays. Plus particulièrement, ces citoyens ont été mêlés à un drame pour le Canada, où l'on a pu voir un gouvernement trompant la population, des rapports d'enquête, des délateurs, des héros, de l'indignation, et la galvanisation des citoyens de la région déterminés à édifier un avenir meilleur.

Initiatives parlementaires

Au milieu des années 90, Santé Canada, dans le cadre de la mise en oeuvre par le gouvernement canadien de l'accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, a recueilli des données et des statistiques pour 17 secteurs préoccupants du côté canadien des Grands Lacs. Ces données comprenaient de l'information liée à des cas de mortalité, de morbidité et d'hospitalisation relatifs à certains problèmes de santé, comme des cancers pouvant être causés par la pollution. Même si les résultats de cette enquête ont été publiés au mois de novembre 1998, il a fallu un reportage de la CBC pour qu'on en sache plus sur la question; le rapport a été rendu public au mois de novembre 1999.

Le fait que ce rapport et ces données n'aient pas été divulgués est lourd de sens à bien des égards. D'abord, cette enquête a été réalisée aux frais des contribuables. Ensuite, cela a miné la confiance du public dans la démocratie ainsi que le lien de confiance entre les citoyens et les institutions que ces derniers ont créées et financées pour les servir eux et non les intérêts politiques du moment. Si ces données n'ont pas été divulguées, c'est à cause des préoccupations des groupes communautaires, des écologistes, des autorités de la santé et des pressions exercées par le public en général en faveur de la prise de mesures ainsi que des coûts élevés que cela comportait.

Il incombe au gouvernement de faciliter le nettoyage et d'améliorer la santé des Canadiens et de laisser ceux-ci décider ce qu'ils veulent faire avec leurs ressources. La meilleure étude de la situation a paru dans l'article intitulé «Community Health Profile of Windsor, Ontario, Canada: Anatomy of a Great Lakes Area of Concern», écrit par Michael Gilbertson et James Brophy et publié dans la revue *Environmental Health Perspectives*. Ces deux chercheurs sont considérés comme des héros locaux pour avoir exposé cette affaire d'une manière très bénéfique pour nous tous.

● (1110)

Cet article revêt une importance historique pour la collectivité. Il résume ce qu'a dit l'étude de Santé Canada de Windsor, y compris un renvoi au contexte historique et social de la région. On y trouve aussi une comparaison entre Windsor et Hamilton, comparaison pertinente du fait que ces régions ont un profil socio-économique, géographique et démographique semblables.

On a constaté, entre autres, que par rapport à la moyenne provinciale, le nombre de décès sur une période de sept ans était supérieur de 8 p. 100 pour les hommes et de 5 p. 100 pour les femmes. En outre, le taux d'hospitalisation chez les hommes était de 21 p. 100 supérieur à la moyenne provinciale.

Le taux de mortalité attribuable au cancer, notamment des lèvres et de la cavité buccale, était de 74 à 75 p. 100 plus élevé que la moyenne provinciale. Le taux de mortalité causé par le cancer du système digestif était de 10 p. 100 supérieur à la moyenne chez les hommes. Pour les maladies thyroïdiennes, le taux global de morbidité était de 24 p. 100 plus élevé que la moyenne provinciale. Dans le cas du diabète, le taux de morbidité était de 44 p. 100 supérieur à la moyenne provinciale pour les hommes et de 41 p. 100 pour les femmes.

Malheureusement, on a aussi constaté la présence de maladies du sang, des organes en formation, du système circulatoire ainsi que des cas d'anomalies congénitales et de mortalité infantile. Je voudrais en parler un peu puisqu'il est ici question de l'avenir.

Nous avons fait une découverte: chez les nouveau-nés de sexe féminin, une anomalie était diagnostiquée pendant leur première année dans une proportion de 25 p. 100 supérieure à la moyenne provinciale et la proportion de filles qui naissaient sans cerveau était de 300 p. 100 plus élevée qu'ailleurs en Ontario. Les cardiopathies chez les bébés de sexe féminin était de 56 p. 100 plus élevées que la

moyenne provinciale et 93 fillettes sont décédées au cours de leur première année d'existence, soit 24 p. 100 de plus que la moyenne.

Je pourrais parler longuement de ces différentes statistiques, mais je dois passer à autre chose. Je tiens à signaler que l'information retenue, évaluée et ensuite divulguée a suscité l'indignation dans la collectivité. Toutefois, avec courage, comme bien d'autres collectivités, nous avons commencé à chercher des solutions. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'estime que ma motion est valable et qu'elle devrait être avalisée par tous les députés de la Chambre. Elle traite des répercussions d'une telle situation et de l'exercice nécessaire de la responsabilité.

Le gouvernement doit être tenu responsable du fait que notre communauté n'a pas été informée du rapport et a eu très peu de temps pour y répondre et agir en conséquence. Il doit mettre plus rapidement à notre disposition tous les outils requis pour régler la situation. C'est seulement ainsi qu'il pourra reconnaître la perte encourue par les gens en cause. Tout instant de retard entraîne des décès et des maladies. Il faut donc prendre immédiatement les mesures correctrices qui s'imposent. Il faut reprendre l'année perdue à cause du manque d'information dû à cette tromperie. La Chambre peut aider en ce sens.

Cependant, comme toute autre communauté forte et solide, nous ne nous sommes pas arrêtés aux aspects négatifs, nous avons plutôt cherché une solution. Après une assemblée publique fort animée et riche en émotions, la section locale 444 des TCA a versé une généreuse contribution de 100 000 \$ pour régler le problème et créer un centre d'hygiène du milieu. On a formé un comité exploratoire réunissant des intervenants de divers horizons et notamment des représentants des organismes suivants: le Regional Environmental Council des TCA; l'université de Windsor; les conseils de santé de districts, la Commission mixte internationale; la Windsor-Essex County Health Unit; les Centres de santé des travailleurs et travailleuses de l'Ontario Inc.; le Windsor and District Labour Council; le centre de santé communautaire de Sandwich; l'Office de protection de la nature de la région d'Essex; le Great Lakes Institute, ainsi que certains élus.

Le comité exploratoire a été chargé d'étudier la faisabilité de fonder un centre qui se pencherait sur les problèmes de santé causés par l'environnement. Il a retenu les services d'une firme de consultants qui a analysé quatre formules de centres. À partir des conclusions de cette firme, le comité a mis au point le concept d'organisme indépendant sans but lucratif.

Ce nouvel organisme commence à prendre forme. L'université de Windsor a fourni l'espace requis au sein de sa propre faculté et les autres parties devraient faire paraître sous peu une annonce de dotation. L'énoncé de mission recommandé pour le centre d'hygiène du milieu stipule que celui-ci devra «améliorer la capacité de la communauté d'élaborer des solutions pour prévenir les maladies professionnelles ou les maladies causées par l'environnement». Le comité a aussi établi une série d'objectifs que je tiens à présenter en détail, car ils expliquent pourquoi la Chambre est maintenant saisie de ma motion.

Initiatives parlementaires

D'abord, il doit recevoir et analyser les renseignements provenant des membres de la collectivité au sujet des hausses soupçonnées des taux de maladies et d'autres problèmes de santé susceptibles d'être liés à l'exposition à des contaminants environnementaux. Il créera cette base de données. Il colligera ces renseignements et les distribuera à la population. Il communiquera ses conclusions et ses méthodes de collecte de renseignements à l'industrie, à tous les niveaux de gouvernement et à l'ensemble de la collectivité. Il commandera de vastes travaux de recherche pouvant être utiles sur les conséquences que des contaminants environnementaux spécifiques peuvent avoir pour la santé au travail et ailleurs. Enfin, à l'aide de renseignements fondés sur des preuves, il influera sur tous les niveaux de gouvernement pour qu'ils modifient les règlements et les lois afin de prévenir les maladies et les problèmes de santé causés, croit-on, par une exposition à des contaminants environnementaux identifiables.

Cette motion est le fruit d'une demande précise de ma collectivité, qui souffre. C'est là qu'elle a pris naissance. Cependant, la collectivité est tout aussi déterminée à affronter la réalité et à prendre des décisions si les voies régulières de droit le lui permettent. Elle n'est pas seule dans la lutte pour apporter des améliorations réelles et concrètes à notre santé et à notre environnement.

• (1115)

Compte tenu de cela, nous pouvons nous inspirer de notre propre modèle de soins de santé, d'un modèle qui doit être une source de fierté pour le Canada et qu'il doit continuer d'améliorer. Il commence également à reconnaître l'existence de questions de santé périphériques, comme les contaminants environnementaux, qui se répercutent sur la façon dont nous appliquons notre modèle de soins de santé et aussi sur les coûts qui y sont liés.

Nous devons nous rendre compte que la prévention est un enjeu en soi et qu'une expansion sera impérative et recevra, à mon avis, l'appui de tous les membres de la collectivité et de toutes les provinces. En fait, en août 2000, la province et le gouvernement fédéral ont confirmé un engagement de faire la promotion de programmes et de politiques qui s'étendraient au-delà des soins et des traitements et qui apporteraient une contribution d'importance cruciale à la santé et au bien-être de nos citoyens.

Nous savons que des organismes de notre collectivité travaillent au bien-être général des citoyens et adhèrent au principe de la prévention. Là encore, une fois que des liens seront établis, ces organismes auront des moyens à leur disposition et l'impulsion nécessaire pour favoriser la prévention. Il est important que les renseignements soient fondés sur des preuves scientifiques et qu'ils évoluent, et les organismes y veilleront.

Aujourd'hui même, un journal donne une bonne illustration de l'échec du système actuel et de la protection que conférerait la motion à nos concitoyens. Selon un article intitulé «les données montrent que les pollueurs agissent impunément en Ontario», les données révèlent que quelque 216 installations ont été impliquées dans 1 946 infractions à la législation ontarienne sur les eaux et les eaux usées en 2001, année la plus récente pour laquelle des renseignements sont disponibles. Bien que le nombre des infractions constatées fasse état d'une augmentation sensible par rapport à l'année précédente, la province a intenté des poursuites seulement contre neuf installations, même si un bon nombre des délinquants de 2001 ne l'étaient pas en 2000.

L'Ontario ne fait pas ce qu'il faut pour protéger ses citoyens. Malgré la tragédie de Walkerton et le processus de rétablissement

que cette communauté a traversé, la confiance de la population et la détermination font toujours défaut. Parmi les quatre plus grands pollueurs, seule la société Falconbridge a fait l'objet de poursuites. Selon un spécialiste cité dans le journal, aujourd'hui, la province continue de permettre à des sociétés comme Chinook et Stepan de violer impunément la loi plus de 300 fois par année.

Le problème est là. Sans le soutien du gouvernement fédéral, les gens n'ont pas accès aux moyens et aux ressources qui leur permettraient de cerner et de résoudre les problèmes associés à la présence de polluants environnementaux et de maladies.

La pollution, qui cause une dégradation de l'environnement et nous impose des coûts au chapitre de la santé, a des répercussions immédiates et futures. Plus nous tarderons à corriger la situation, plus nous subirons longtemps les répercussions et les conséquences de l'aggravation du problème, et plus notre négligence fera de victimes.

Par notre égoïsme, non seulement nous renvoyons le problème à nos enfants, mais nous tuons leurs espoirs et leurs rêves. En fait, c'est comme si nous laissions aux générations futures l'hypothèque d'une très coûteuse résidence. Nous vivons au-dessus de nos moyens, dans le plus grand confort, nous détruisons et contaminons les lieux et, longtemps après que nous ne serons plus là, ceux qui nous suivront devront payer les coûts des mesures d'assainissement et de la dilapidation à laquelle nous nous serons livrés. Ce n'est pas ainsi qu'on gère une planète. Ce n'est pas ainsi que nous devrions vivre. Nous devons dégager les ressources mais, surtout, donner à des groupes et à des organisations les moyens de décider de la façon dont ils veulent que leur argent soit géré.

Dans le monde, bien des gens commencent à se demander s'il existe une volonté et une détermination politiques à apporter les changements nécessaires avant qu'il ne soit trop tard. Beaucoup commencent même à se demander si c'est pour les autres qu'il faut lutter pour protéger la planète. Ils s'aperçoivent que nous avons beaucoup à gagner en respectant l'environnement, car notre qualité de vie et notre longévité en dépendent. Ce n'est même pas un souci d'égalité. Par simple égoïsme, nous devons repenser les plaisirs à courte vue que nous nous accordons et qui abrègent notre vie et celle des membres de notre famille. Un grand nombre de groupes appliquent des stratégies pratiques comprenant la conservation, la sensibilisation, les recherches scientifiques et le recours aux tribunaux pour rendre notre environnement plus salubre.

Tous ces facteurs pointent vers les organismes nécessaires pour que ma motion ait un sens et puisse prendre une orientation précise, une fois le rapport établi entre les contaminants environnementaux identifiables et la santé.

Je pense à des groupes comme Waterkeeper Alliance. Ce groupe a intenté des poursuites et mobilisé l'opinion, en suscitant par exemple un mouvement mondial dans lequel dix pays participent à la protection des cours d'eau et du réseau des affluents. C'est un bon exemple d'organisation qui a recours aux tribunaux.

Robert F. Kennedy fils dirige ce mouvement, et il est le président de Waterkeeper. J'ai eu récemment l'occasion de discuter avec lui et de l'entendre expliquer que de nombreux pollueurs exploitent l'environnement pour subventionner leurs produits. Cette pratique doit cesser.

Là-dessus, je remercie la Chambre d'avoir écouté la présentation de ma première motion. J'ai hâte d'entendre le débat, et je souhaite qu'il prenne de l'ampleur. J'espère que la motion recueillera des appuis et, plus important encore, que d'autres députés feront valoir de bons points de vue.

Initiatives parlementaires

● (1120)

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le débat sur la motion M-399, au nom de la ministre de la Santé. Cette motion prévoit que le gouvernement prendra les dispositions nécessaires, notamment la rédaction de textes législatifs afin de prévenir les problèmes de santé et les maladies causées par l'exposition à des contaminants environnementaux identifiables.

Bien que le gouvernement reconnaisse l'importance des liens qui existent entre la santé et l'environnement, il est d'avis que l'adoption de cette motion ne serait pas responsable. Cela peut paraître un jugement sévère. Pourtant, si nous examinons les faits indéniables liés à ce dossier, que j'exposerai sous peu, je crois que les députés comprendront que l'adoption d'une telle motion ferait double emploi avec des programmes fédéraux de protection de l'environnement et de la santé en place et gaspillerait des ressources sans mener à une amélioration manifeste de la santé de la population canadienne.

Même si je peux comprendre les préoccupations qui ont motivé la motion M-399, le gouvernement estime que celle-ci traduit un manque de compréhension de la portée et de l'ampleur de l'actuelle loi fédérale visant à protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes.

Premièrement, j'aimerais donner aux députés quelques précisions historiques. Je connais bien la maxime: *Une personne ne peut connaître son sujet, à moins de connaître son histoire*. Sachez que je n'ai aucunement l'intention de vous faire un cours sur l'histoire de la loi visant la protection de l'environnement et de la santé au Canada. Je tiens toutefois à souligner certaines des étapes importantes de l'évolution de la Loi sur la protection de l'environnement au Canada, qui ont abouti à la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement adoptée en avril 1999.

Il y a plus de 40 ans, la publication du livre *Silent Spring* de Rachel Carson a attiré beaucoup l'attention du public sur la pollution de l'environnement causée par l'utilisation intempestive de pesticides. Cet ouvrage précurseur a fait naître le mouvement écologiste et aidé à pousser les gouvernements, tant au Canada qu'aux États-Unis, à créer des ministères de l'Environnement et à légiférer la protection de l'environnement.

Au Canada, la Loi sur la protection de l'environnement est une responsabilité partagée par la ministre de la Santé et le ministre de l'Environnement, et ce dernier en assure l'application globale. La première Loi sur la protection de l'environnement adoptée au Canada s'appelait la Loi sur les contaminants de l'environnement, qui a reçu la sanction royale en décembre 1975. Elle était définie comme une loi visant la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les substances qui contaminent l'environnement.

Au cours des années 1970 et 1980, il est devenu évident que la loi avait besoin d'être renforcée et élargie. Ce processus a conduit à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1988. Cette loi de classe mondiale créait un précédent à l'échelle internationale, en ce sens qu'elle prévoyait que le gouvernement du Canada respecterait certains délais fixés dans la loi concernant l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement, associés à certaines substances présentes dans l'environnement et considérées comme des substances prioritaires.

En outre, il s'agissait d'une loi avant-gardiste, puisque le gouvernement, plutôt que de réagir et de remédier au problème,

adoptait un mode d'action qui consistait à prévoir et prévenir au moyen de dispositions rigoureuses visant les nouvelles substances mises sur le marché au Canada. Selon ces dispositions, il est interdit d'importer, de fabriquer et d'utiliser des substances au Canada, à moins que le gouvernement soit convaincu qu'elles ne poseraient aucun risque pour l'environnement et la santé. Ces dispositions obligent également l'industrie à fournir certains renseignements précis au gouvernement.

Par ailleurs, la loi renfermait un mécanisme visant à garantir qu'elle évoluerait avec le temps, de manière à tenir compte des nouvelles réalités et tendances. Ce mécanisme prévu par l'article 139 exigeait que le Parlement entreprenne un examen complet des dispositions et de l'application de la loi au cours des cinq années suivant son adoption.

Par conséquent, la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui est entrée en vigueur en 2000, nous confère un mandat beaucoup plus large. Il s'agit d'une loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable.

Un des éléments importants de cette nouvelle loi est la partie 5, «Substances toxiques» qu'on appelle parfois l'élément central de la LCPE. Si ces dispositions sont l'élément central de la loi, la définition de «toxique» en est l'élément vital.

Une substance est définie comme «toxique» aux termes de la loi si elle pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions de nature, et je cite:

- a) à avoir, ou possiblement avoir, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique;
- b) à mettre en danger ou, possiblement mettre en danger, l'environnement vital;
- c) à constituer, ou possiblement constituer, un danger au Canada pour la vie ou la santé humaine.

● (1125)

Cette définition est très importante parce qu'elle correspond à ce que nous entendons par «risque» et qu'elle est conforme aux principes et aux pratiques établis de l'évaluation et de la gestion des risques. Lorsque les scientifiques du gouvernement décident qu'une substance est toxique aux termes de la loi, le processus de gestion des risques est mis en marche et la substance peut être assujettie à une réglementation.

En vertu de la LCPE, le gouvernement a pris des mesures efficaces pour contrôler diverses substances qui posent un danger pour l'environnement et pour la santé humaine. Mentionnons les mesures visant à éliminer graduellement l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone, le rejet de dioxine et de furane par les usines de pâtes et papiers qui utilisent le blanchiment au chlore, ainsi que l'utilisation de plomb et de souffre dans l'essence.

La LCPE renferme une autre disposition sans précédent à l'échelle internationale, selon laquelle le gouvernement est tenu de vérifier toutes les substances utilisées actuellement à des fins commerciales au Canada, afin de déterminer si elles posent un danger pour l'environnement ou la santé et de les classer en conséquence.

En conclusion, je crois que les députés peuvent voir que la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement représente un instrument puissant et efficace pour protéger à la fois la santé et l'environnement. Malgré que je comprenne les motifs derrière cette motion, la motion M-399 ne nous offre pas de solution responsable.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de prendre la parole au sujet de cette importante motion concernant la prévention et la santé humaine. Nous devons prendre en considération tous les aspects de la motion tandis que nous nous préparons, en ce début du XXI^e siècle, à fournir des soins de santé à une population que la question préoccupe beaucoup.

L'an dernier, nous avons eu un débat très animé, et à juste titre, car il est important que nous discernions à quel point notre système de santé est en proie à des difficultés et ce que nous pouvons faire pour y remédier.

La motion propose de:

...prendre les mesures nécessaires, notamment la rédaction de textes législatifs...

Il est intéressant que nous envisagions de rédiger des textes législatifs à cet égard. La motion dit ensuite:

...pour prévenir les problèmes de santé et maladies causés par une exposition à des contaminants environnementaux identifiables.

C'est un objectif noble et louable. Qui refuserait de régler un problème environnemental concernant la santé humaine? De ce point de vue, j'applaudis le député d'avoir proposé cette motion car elle attise le débat sur la question. Cela mérite d'être souligné.

La politique de l'Alliance canadienne en matière de santé reconnaît l'importance de la promotion du bien-être et de la prévention des maladies. Nous appuyons et nous continuerons à appuyer les initiatives validées ayant pour objet de protéger la santé humaine, qui sont préférables à la coûteuse gestion des crises que nous connaissons depuis plusieurs décennies dans le domaine de la santé.

L'an dernier, nous avons investi dans les soins de santé 112,2 milliards de dollars gagnés par les Canadiens à la sueur de leur front. Cela représente une augmentation 6,3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Nos dépenses de santé publique se sont élevées à 79,4 milliards de dollars, soit 6,2 p. 100 de plus qu'en 2001. Comme on peut le voir, nous continuons à mettre de l'argent dans le système de santé. Les fonds nouveaux prévus par l'entente de février sur la santé totaliseront 34,8 milliards de dollars en cinq ans, ce qui s'ajoutera aux chiffres que je viens de citer.

Notre population vieillissante aura de plus en plus souvent recours au système de santé. S'occuper de ses besoins en matière de santé exercera sur le système des pressions qui iront en s'intensifiant. Nous devons en tenir compte. Nous devons prendre aujourd'hui des mesures raisonnables en vue d'améliorer la santé humaine à l'avenir. Cela fait trop longtemps que la gestion des crises est la norme dans le domaine de la santé. Nous devons prendre des mesures en amont si nous voulons préserver le système de santé pour le long terme.

Il y a plusieurs domaines dans lesquels nous devrions agir maintenant parce que nous pourrions en tirer des bénéfices dans l'avenir. J'aimerais en soulever rapidement quelques-uns. Au Québec, il y a un certain nombre de fumeurs. C'est un problème de plus en plus important. La meilleure façon de lutter contre le problème du tabac n'est pas d'augmenter les taxes et de mettre sur pied des initiatives en vue d'informer les gens sur le problème, mais plutôt de réduire la demande en sensibilisant les gens sur les terribles méfaits du tabac et la dépendance qu'il entraîne, et sur la façon dont il peut réduire leur qualité de vie. Il est très important que nous continuions à insister sur la prévention dans ce domaine. Je crois que tous les députés se préoccupent grandement de cette question, à juste titre d'ailleurs, parce que les conséquences de notre inaction dans ce domaine sont évidentes de nos jours.

Nous devons également nous pencher sur le stress relié au travail et à la famille. La principale cause de l'hospitalisation des gens, c'était à tout le moins le cas lorsque je travaillais dans une régie régionale de la santé et les chiffres que j'ai entendus alors m'ont stupéfié, ce n'est ni le cancer, ni les maladies cardiaques, mais bien la maladie mentale ou les conditions reliées au stress. C'est un problème sérieux sur lequel nous devons nous pencher. Quelles en sont les causes? Peut-être devrions-nous faire plus que d'offrir des médicaments à ces gens. Nous devons nous demander pourquoi les Canadiens sont tellement stressés et pourquoi leur environnement leur cause autant de préoccupations. Nous devons remonter plus loin.

● (1130)

Nous pourrions discuter de tout ce qui a trait au VIH-sida. Le Comité de la santé examine présentement cette question, et il rendra public un projet de rapport final. C'est une maladie évitable qui ne pardonne pas lorsqu'on la contracte. Nous devons comprendre la dynamique de cette très grave maladie.

Des témoins nous ont appris que les nouvelles pharmacothérapies qui permettront de lutter contre le VIH coûteront annuellement environ 30 000 \$ par patient. Il y a chaque année 4 000 nouveaux cas de VIH au Canada. On peut donc penser que les coûts deviendront astronomiques.

Seulement 10 000 vies pourraient être épargnées si le taux d'infection diminuait de moitié au cours des cinq prochaines années. Cela se traduirait par une économie de 1,5 milliard de dollars sur une période de cinq ans. Il est donc très important de songer à adopter des mesures pour éviter que les gens contractent ces maladies.

L'obésité est une bombe à retardement dans un pays où les gens souffrent de surcharge pondérale. Près de 30 p. 100 des enfants fréquentant nos écoles sont obèses. Ce sont tous là de graves problèmes.

Selon une étude récente, 2 millions de Canadiens ayant entre 9 et 12 ans sont tellement peu actifs et ont un régime alimentaire si néfaste que, lorsqu'ils atteignent la trentaine, ils courent un risque élevé d'éprouver des cardiopathies graves normalement associées à une personne dont l'âge se situe entre 60 et 70 ans. La santé de ces enfants aura une incidence phénoménale sur notre système de soins de santé dans l'avenir.

Or, le gouvernement continue de perdre du temps aux stades initiaux. Le gouvernement a lancé il y a quelques mois une étude de 50 millions de dollars, qui nous a appris que nous devons trouver les causes de l'obésité. Il est relativement bien connu qu'il existe un rapport étroit entre l'obésité et la mauvaise alimentation et le manque d'activité physique. Selon moi, nous n'avons pas besoin d'une étude de 50 millions de dollars pour comprendre ce phénomène. Il aurait sans doute été beaucoup plus valable de consacrer ces 50 millions de dollars à l'adoption de mesures de lutte contre ce problème.

Un programme ciblé et efficace visant à favoriser le mieux-être de la population et à prévenir les maladies contribuera à améliorer la vie des Canadiens et se traduira à long terme par une réduction des dépenses en matière de santé. Il faut se pencher sur cette question. Selon moi, c'est là l'orientation de la motion. Elle précise que, en matière d'environnement, il y a des aspects à analyser et à évaluer.

L'identification des contaminants environnementaux et la capacité de prendre des dispositions à leur égard, notamment par voie législative, constituent un noble objectif. C'est bien beau. Qui ne souhaiterait pas prévenir des problèmes de santé causés par des contaminants environnementaux? Il va sans dire que nous appuyons cette initiative.

Initiatives parlementaires

La motion est cependant si imprécise et si vague que j'ai de vives inquiétudes relativement à son contenu et à son objet. Il y est question de mesures nécessaires; or, il pourrait y avoir exagération dans les mesures nécessaires prises pour prévenir des problèmes de santé et maladies causés par des contaminants environnementaux. On pourrait interdire le port de parfum au bureau ou partout, si on jugeait que celui-ci constitue un problème environnemental, ou interdire complètement l'utilisation de pesticides. Il y a un mouvement dans ce sens en ce moment. Est-ce vraiment dans l'intérêt de la population? Certains diront que oui, et d'autres que non.

Il serait préférable de parler de mesures raisonnables plutôt que de mesures nécessaires. Ce serait peut-être une meilleure façon de présenter la motion. Cette expression passerait mieux. L'expression contaminants environnementaux identifiables est également source de préoccupations. Cette identification, qui l'effectuera et en se fondant sur quels critères? Voilà certaines des réserves que nous faisons.

Qu'entend-on au juste par contaminants environnementaux? Fait-on allusion aux pesticides, aux produits chimiques industriels ou à des toxines d'origine naturelle? On s'y perd à la fin. On ne voit plus très bien en quoi pourrait consister l'intervention par voie législative que la motion est censée permettre. Comme l'a signalé le député qui a pris la parole avant moi, ces questions sont abordées couramment dans d'autres lois.

La motion traite de préoccupations que nous partageons, mais le manque de rigueur de son libellé m'inquiète. J'invite les députés à examiner la motion et à voter selon leur conscience et je les engage à s'assurer que le libellé est assez rigoureux pour justifier leur appui.

• (1135)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, avant de discuter sur le fond de la motion, je voudrais offrir mes meilleurs voeux au député de Berthier—Montcalm, qui fête aujourd'hui son anniversaire de naissance. Il a 58 ans.

La motion de notre collègue n'est évidemment pas dénuée d'importance puisqu'elle concerne deux sujets qui sont au centre des préoccupations de nos citoyens, soit la santé et l'environnement. C'est donc une motion qui concerne la santé environnementale.

Évidemment, pas un parlementaire peut être insensible à ces questions. Je sais que le député de Windsor-Ouest a présenté cette motion avec un bon naturel, avec des motivations qui sont extrêmement positives. Il nous rappelait d'ailleurs qu'il l'a fait à la demande de citoyens et de citoyennes. Cependant, lorsque nous, du Bloc québécois, nous sommes penchés sur le libellé de la motion, nous avons eu quelques interrogations que je voudrais partager avec vous.

D'abord, pour ceux qui se joindraient à nous et qui n'auraient pas pu saisir le discours du député de Windsor-Ouest, je voudrais rappeler le libellé de la motion:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, notamment la rédaction de textes législatifs, pour prévenir les problèmes de santé et maladies causés par une exposition à des contaminants environnementaux identifiables.

Donc, la motion part du principe que c'est fondamentalement la responsabilité du gouvernement fédéral de se préoccuper des émanations toxiques, de ce qu'on retrouve dans l'air et des conséquences négatives qui résultent de la libre circulation de ces différents éléments.

Le problème, c'est que sous l'angle du Bloc québécois, il n'apparaît pas évident que ce soit fondamentalement la responsabilité du gouvernement fédéral. Je veux que le député de Windsor-Ouest analyse ces éléments. Tous les gouvernements qui se sont succédé à l'Assemblée nationale, sans égard à leur allégeance partisane, depuis la création d'un ministère de l'Environnement, ont demandé la gestion de l'environnement. Pour vous montrer combien la question de l'environnement est une question relativement récente dans la préoccupation des législateurs, au Québec, c'est le gouvernement du Parti québécois qui a mis sur pied le ministère de l'Environnement.

On se rappellera de Marcel Léger, député de LaFontaine, une circonscription de l'est de Montréal. Marcel Léger, qui est aujourd'hui décédé, était une figure extrêmement emblématique du mouvement nationaliste. Peut-être en avez-vous déjà entendu parler. Le député de LaFontaine avait initié René Lévesque aux différentes modalités de levées de fonds en s'inspirant de ce qui se faisait à l'époque dans les diocèses. Vous vous rappelez l'héritage religieux du Québec, combien l'Église était importante dans l'organisation sociale du Québec et combien l'Église avait développé un «know-how», une façon de faire pour solliciter nos concitoyens.

Marcel Léger avait convaincu ses collègues du Conseil des ministres de procéder à la création d'un ministère de l'Environnement au Québec, avec une réglementation, avec un certain nombre de législations très importantes. D'ailleurs, encore récemment, les députés du Bloc québécois avaient l'occasion de rappeler au gouvernement qu'il existe au Québec une loi sur l'évaluation environnementale qui est beaucoup plus rigoureuse, précise et contraignante que ne l'est la loi fédérale elle-même. Tout cela pour vous dire que depuis le milieu des années 1970, tous les gouvernements qui se sont succédé à l'Assemblée nationale ont demandé la gestion de l'environnement.

Il y a un problème avec la motion de notre collègue, le député de Windsor-Ouest, parce qu'elle donne à penser que le gouvernement fédéral serait le mieux placé pour combattre toute la question des émanations toxiques et des contaminants de l'environnement.

Bien sûr, je comprends très bien l'argument qui dit que les contaminants ne s'arrêtent pas aux frontières entre le fédéral et le provincial. Cela est vrai. Nous ne disons pas que le gouvernement fédéral n'a pas une contribution à faire. Mais le libellé de la motion ne tient pas compte du fait qu'à l'Assemblée nationale, tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1978 ont demandé la gestion de l'environnement. Le Québec est loin d'avoir un bilan négatif en matière de gestion de l'environnement.

• (1140)

Sur le plan du reboisement, le Québec a été la première province —je dis province, mais vous savez que ce n'est pas tout à fait ce qu'il faut dire—, le premier lieu qui a imposé des obligations à tous ceux qui détruisaient des arbres. Pour un arbre détruit ou mutilé, il fallait en planter trois autres. Le Québec, également, en 1988, a mis sur pied le programme de réduction des rejets industriels. Donc c'est relativement récent, mais cela a quand même une certaine antériorité. C'est le ministère de l'Environnement du Québec qui a développé une stratégie d'intervention, intégrant tous les milieux récepteurs. Cette stratégie cible des secteurs industriels, tous ceux qui rejettent des contaminants et notamment, les rejets de substances toxiques.

Je ne vous dis pas qu'il n'y a pas au Québec des entreprises délinquantes. C'est d'ailleurs pour cela que le Québec et récemment l'ex-ministre du gouvernement, le député de Gouin, un excellent ministre de l'Environnement, a été très clair sur l'attachement du Québec au principe de pollueur-payeur.

J'écoutais le député de Windsor-Ouest informer la Chambre. J'ai été très surpris des chiffres qu'il a avancés. Je ne doute pas de leur véracité mais c'est extrêmement inquiétant. Le député de Windsor-Ouest nous disait que suite à des inspections qui ont eu lieu en Ontario, 216 installations ont été examinées et on y a découvert 416 infractions à l'environnement.

Donc, le député de Windsor-Ouest a raison de dire qu'il faut être vigilant comme législateur. Malgré tout l'arsenal législatif qui existe au Québec et ailleurs, il y a encore des citoyens corporatifs, des entreprises qui malmènent, qui maltraitent et qui font fi de notre patrimoine environnemental.

Cela étant dit, le plus important, c'est le respect des juridictions. Je crois que le député n'a pas tenu compte—et là-dessus, je suis obligé d'être d'accord avec le secrétaire parlementaire de la ministre de la santé—du fait qu'il existe une Loi sur l'évaluation environnementale et notamment, les articles 64 à 103. Bien sûr, la loi n'est pas l'outil adéquat qu'il nous faut. Il y a d'ailleurs eu des révisions de cette loi et il y en aura d'autres à l'avenir.

Mais, encore une fois, la motion de notre collègue part certainement d'un bon naturel. Il nous a donné l'exemple de ce qui se passait dans les grands lacs. C'est une motion qui a été dictée par l'intervention de ses citoyens et je sais que tous les députés en cette Chambre veulent être attentifs aux représentations de nos concitoyens. C'est comme cela que la démocratie est à son meilleur.

Cependant, dans ce cas-ci, la Loi sur l'évaluation environnementale a des dispositions très claires sur les substances toxiques. Il y a un mécanisme d'enquête qui est possible. Il y a même la possibilité de faire des enquêtes, de ramener à l'ordre, par différents moyens, les personnes qui contreviennent à la loi.

Donc, dans la Loi sur l'évaluation environnementale, il y a tout un chapitre, toute une section qui traite des substances toxiques. C'est aux articles 64 à 103 que l'on peut retrouver les indications que le législateur entend donner à la matière. On nous parle de l'établissement d'un délai ferme pour réagir et prendre des mesures de suivi concernant des exigences relatives au classement et aux essais visant à évaluer les risques potentiels d'atteinte à la vie, à la santé humaine, à l'environnement et à toutes les substances inscrites sur la liste intérieure.

J'ai pris conscience d'une chose. Je ne sais pas si le secrétaire parlementaire va être d'accord avec moi. Lorsque nous avons étudié la Loi sur la procréation médicalement assistée, une professeure de l'UQAM est venue nous dire que ce qui se passe dans l'environnement entraîne des perturbations au niveau du système endocrinien qui ont à voir avec le nombre grandissant d'infertilité qu'on retrouve chez nos concitoyens. Vous savez qu'il y a un couple sur cinq qui a des problèmes de fertilité. Cela n'est d'ailleurs pas étranger à la loi que le gouvernement a présentée.

Je termine en disant que la raison pour laquelle il faut se préoccuper de la question des contaminants environnementaux, c'est parce que cela a des conséquences dans chacune des dimensions de la vie, y compris sur le plan de la chaîne alimentaire.

• (1145)

Par ailleurs, il faut aussi s'assurer que les bons interlocuteurs soient ceux qui prennent des initiatives pour respecter la loi. Cela doit être les provinces, particulièrement lorsqu'on fait un lien avec la santé. C'est la raison pour laquelle, malheureusement, nous ne pourrions pas appuyer la motion de nos collègues du NPD.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui au sujet de cette importante question. La motion présentée par le député de Windsor-Ouest se lit ainsi:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, notamment la rédaction de textes législatifs, pour prévenir les problèmes de santé et maladies causés par une exposition à des contaminants environnementaux identifiées.

Cette motion valable et opportune est certainement nécessaire, et je crois que c'est avec les meilleures intentions que le député de Windsor-Ouest l'a présentée. Au cours des dernières années, de plus en plus d'études et d'information ont été publiées relativement aux risques sérieux que présente l'exposition aux substances toxiques pour la santé humaine. Plus récemment, les médias ont rapporté les effets qu'ont les contaminants environnementaux sur la santé et le développement des enfants. Ces nouvelles preuves ont suscité d'autres inquiétudes en matière de santé publique, inquiétudes qui méritent assurément d'être examinées.

Permettez-moi de donner deux exemples de contaminants environnementaux: premièrement, les produits chimiques que contient le bois traité sous pression et, deuxièmement, les étangs bitumineux de Sydney qui sont associés directement à des problèmes de santé.

En janvier, le groupe Environmental Defence Canada a publié les résultats d'une enquête sur les terrains de jeu de Toronto, Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa, Montréal et Halifax. Autrement dit, il s'agissait d'une enquête pancanadienne dans le cadre de laquelle on a prélevé des échantillons du sol de terrains de jeu situés dans chacune de ces villes. Or, dans 37 cas sur 58, on a constaté que la terre renfermait des niveaux d'arsenic supérieurs à la concentration maximale de 12 parties par million recommandée par le gouvernement fédéral.

On a constaté que l'arsenic trouvé dans le sol provenait du bois traité sous pression. Comme la plupart des gens le savent, ce bois est traité avec de l'arséniate de cuivre chromaté, un composé chimique qui empêche le bois de pourrir et qui le protège des insectes et des agents microbiologiques. On se sert du bois traité sous pression pour construire des terrains de jeux pour les enfants, des terrasses et d'autre matériel de plein air depuis le début des années 1930.

Malheureusement, l'arsenic qui suinte du bois traité laisse des résidus à la surface du bois qui pénètrent aussi dans le sol. Les enfants qui jouent près des terrasses ou qui s'amuse avec du matériel fabriqué de bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté sont exposés à ces résidus d'arsenic, qui peuvent pénétrer dans leur peau et leur corps, surtout lorsqu'ils mangent ou boivent sans s'être lavé les mains, ce que les enfants font invariablement.

C'est une énorme source de préoccupation. Le Parti progressiste-conservateur en a parlé à plusieurs reprises à la Chambre et nous savons tous que, d'ici la fin de l'année, l'arsenic ne servira plus au traitement du bois entrant dans la fabrication des terrasses, des tables à pique-nique, des parterres, des gazebos, des clôtures, des patios, des allées et trottoirs et des structures de jeu. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, tout le bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté sera remplacé d'ici le mois d'août et on s'attend à ce que toutes les écoles de cette province se soumettent aux nouvelles directives provinciales en la matière d'ici la date d'échéance établie. Au lieu du bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté, on pourra se servir de matériaux tels que le métal et le plastique, ainsi que le bois non traité comme la pruche, le cèdre ou le séquoia, qui offrent une résistance naturelle à la pourriture.

Initiatives parlementaires

Le Parti progressiste-conservateur a manifesté bruyamment ses opinions à ce sujet et pressé le gouvernement d'interdire le bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté. J'encourage le gouvernement à se pencher également, tel qu'il est mentionné dans la motion, sur d'autres contaminants de l'environnement qui posent de graves dangers pour la santé des adultes comme des enfants, et à légiférer afin d'interdire ces produits.

Le risque grave pour la santé que constituent les contaminants se trouvant dans ce qu'on appelle communément les étangs bitumineux de Sydney, en Nouvelle-Écosse, est un autre exemple typique de la façon dont le gouvernement traite des problèmes graves. Ces étangs sont en fait un estuaire contenant 700 000 tonnes de dépôts toxiques à base de PCB et de HAP. Ils présentent un danger indéniable pour la santé des résidents. En vue de nettoyer ces étangs, on a proposé d'incinérer sur place les sédiments toxiques dans des installations approuvées conçues pour le traitement des PCB.

• (1150)

De prime abord, l'idée semble sensée. Nous ne voulons pas transporter ces sédiments plus loin que ce qui est nécessaire, mais nous devons certainement nous en débarrasser et il semble que l'incinération soit la seule façon. Nous ne voulons pas envoyer ces sédiments à Sarnia, mais nous aimerions nous en débarrasser. Cependant, si la méthode de nettoyage proposée était approuvée, les habitants de la région de Sydney seraient exposés à des émissions pendant une période pouvant dépasser 11 ans. Nous sommes dans une position très difficile, entre l'arbre et l'écorce, comme on dit. Nous avons un problème grave et nous devons faire quelque chose pour le régler, mais est-ce que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour vraiment régler ce problème?

Les environmentalistes prétendent que le gouvernement présente l'incinération des déchets dangereux comme étant une méthode sûre pour nettoyer les étangs bitumineux même si les incinérateurs iront directement à l'encontre, et j'insiste sur ce point, des lignes directrices du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Il est précisé dans ces lignes directrices qu'un incinérateur de déchets dangereux ne peut pas être situé à moins de 1 500 mètres des écoles, résidences, et ainsi de suite. Cependant, il se trouve que l'école primaire Harbourview, qui est fréquentée par 800 élèves, est située à 600 mètres d'un des sites proposés pour l'installation d'un incinérateur, alors que les lignes directrices fédérales disent bien que l'école doit être à au moins 1 500 mètres d'un tel incinérateur. L'installation d'un incinérateur à cet endroit poserait un danger pour des résidences, des magasins, des entreprises et une école primaire, toutes des choses mentionnées dans les lignes directrices.

Il est évident que le gouvernement doit absolument reconnaître sa responsabilité pour ce qui est de protéger la santé des Canadiens contre l'exposition à des contaminants environnementaux. Je dirais que le gouvernement libéral a manqué à cet égard, c'est-à-dire qu'il n'a pas reconnu sa responsabilité dans le dossier des contaminants environnementaux. Le Parti progressiste-conservateur appuie cette motion d'initiative parlementaire et espère sincèrement que le gouvernement s'engagera à protéger la santé des Canadiens. Je ne crois pas que ce soit trop demander. Après tout, ce serait malheureux que cette initiative devienne simplement un autre chapitre perdu dans l'héritage toxique du gouvernement libéral.

• (1155)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je pense qu'il faut situer cette motion dans le contexte historique où nous nous trouvons à titre d'organe législatif et où notre pays se trouve actuellement. Je crois qu'il faut reconnaître deux

points: tout d'abord, de tout temps, nous avons eu de nombreux sites qui ont été contaminés et nous avons laissé des contaminants entrer dans notre environnement naturel; deuxièmement, nous avons des problèmes actuellement, car nous savons que nous libérons des contaminants qui sont dangereux pour la santé des êtres humains et pour l'environnement naturel ainsi que les écosystèmes. Cela se produit constamment.

Les problèmes auxquels nous nous heurtons et que cette motion tente de régler dans une certaine mesure en établissant une structure pour les surmonter sont attribuables à l'existence même de ces sites et de ces contaminants. Ce sont des problèmes dont nous sommes déjà conscients dans une certaine mesure. Nous devons aussi reconnaître la nécessité d'établir un processus permanent pour régler les problèmes de ce type puisque, compte tenu du contexte économique et législatif actuel, ils ne disparaîtront pas. Ce n'est pas le genre de problèmes que nous pourrions reléguer aux oubliettes si nous les réglons. Il est vrai que nous devons agir de la sorte, mais nous devons aussi reconnaître le fait que nous devons nous occuper de ces problèmes pendant un certain temps jusqu'à ce que nous puissions colmater les brèches sur le plan environnemental de manière à ce que ces contaminants ne soient pas libérés et qu'ils ne portent pas préjudice à la santé des êtres humains ou à l'environnement naturel.

J'ai écouté le député libéral qui est intervenu plus tôt ce matin et qui tentait de dresser un tableau idyllique du cadre législatif et réglementaire déjà en place pour surmonter tous ces problèmes. Je ne sais pas dans quel pays le député vit, mais cela ne reflète pas fidèlement la réalité actuelle au Canada.

Mon collègue de Windsor-Ouest nous a parlé des problèmes qui ont frappé en particulier notre ville natale, Windsor, en Ontario. Un député progressiste-conservateur a traité des problèmes associés à l'exploitation des étangs bitumineux de Sydney. J'ajouterais à cela l'expérience que nous avons vécue à Walkerton.

Dans les trois cas, j'ai beaucoup travaillé auprès des communautés touchées et il est clairement ressorti de nos travaux que nos lois et notre cadre réglementaire actuel comportent de graves lacunes en ce qui concerne la gestion des problèmes qu'ont connus les localités que j'ai mentionnées, qu'il s'agisse de l'eau contaminée à Walkerton, de la grave pollution atmosphérique à Windsor ou de la contamination des sources d'eau et, dans une certaine mesure, de l'atmosphère attribuable à l'exploitation des étangs bitumineux en Nouvelle-Écosse. Dans les trois cas, les membres des communautés qui se sont attaquées à ces problèmes m'ont transmis le message suivant: «Ce qui s'est produit n'aurait jamais dû survenir, mais que faisons-nous à ce sujet et pourquoi n'avons-nous pas de cadre législatif et d'infrastructure gouvernementale pour réagir à la calamité qui ravage nos communautés?»

J'ai rencontré le groupe de citoyens de Walkerton qui a effectué de nombreuses analyses sur la nécessité pour le gouvernement d'être en mesure de réagir rapidement et efficacement en cas de crise et de se montrer sensible aux besoins de la communauté touchée. Je n'oublierai jamais ce qu'un de ces citoyens m'a dit. Il m'a confié que ses concitoyens n'avaient trouvé aucun fonctionnaire, que ce soit aux niveaux municipal, provincial ou fédéral, capable de réagir efficacement et de se montrer compréhensif à l'égard de la communauté qui a dû, par conséquent, se prendre en main pour surmonter cette tragédie.

*Décision de la présidence***QUESTION DE PRIVILÈGE**

●(1200)

À la réunion qui a eu lieu à Windsor après la publication du rapport Gilbertson-Brophy, un seul et même sentiment se dégageait de cette assemblée de 600 personnes, soit la peur. Mais on a vraiment exigé du gouvernement qu'il soit présent et qu'il assure la sécurité et la protection que tout bon gouvernement doit assurer. Des membres de la communauté ont dit regretter que ce ne soit pas le cas.

La motion que propose aujourd'hui le député de Windsor-Ouest vise très clairement à prévoir une infrastructure et un processus sur lesquels pourrait se rabattre le gouvernement lorsque sont découverts un site contaminé ou des contaminants environnementaux néfastes pour la santé humaine. Le processus en question serait efficace et tiendrait compte des besoins de la communauté. Il faudrait que les éléments en soient flexibles de façon à s'adapter aux besoins de chaque communauté.

Le gouvernement dit avoir une mesure législative d'urgence, et c'est vrai. Dans la plupart des cas, cette mesure législative n'intervient pas lorsque des contaminants environnementaux sont néfastes pour la santé humaine en particulier. En pareil cas, il nous faut un système qui nous assure qu'une infrastructure gouvernementale interviendra. Il faudrait que la loi ou le règlement prévoit un mécanisme d'intervention. Ce mécanisme enclencherait un processus qui répondrait aux besoins de la communauté. Ce processus serait nécessaire pour que le contaminant soit identifié.

J'ai trouvé curieux d'entendre les annonces répétées faites par le gouvernement. Nous avons recensé 135 zones sensibles dans les Grands Lacs. Il s'agit de zones qui, au cours du siècle dernier, ont été contaminées par différentes substances toxiques dont le mercure, l'amiante, le benzène et les BPC. On y trouve de tout. J'ai entendu des ministériels répéter sans cesse qu'on accorderait des financements pour assainir ces zones. Le gouvernement a annoncé à cinq reprises l'octroi de fonds pour l'assainissement d'un site dans la région de Windsor, mais le site en question n'a toujours pas été nettoyé. Il continue de contaminer le réseau de distribution d'eau dans notre région.

De tels sites doivent être clairement identifiés et l'importance des dangers qu'ils représentent doit être clairement définie. Avec l'infrastructure en place, on pourrait alors prendre des mesures correctives, dont l'assainissement comme tel. Il existe différentes solutions, mais il faut agir rapidement.

J'ai été absolument consterné par la frustration éprouvée par les habitants de Sydney devant tout le temps qu'il a fallu pour trouver une solution au problème posé par les étangs bitumeux. Et ce n'est toujours pas fait. Il y a eu de nombreux pourparlers à ce sujet et de nombreuses propositions ont été entendues, mais le processus en soi s'est avéré bancal depuis le début, n'ayant pas impliqué dans la prise de décisions une part importante des membres de la communauté. Ceux-là ne sont intervenus que trop tard et trop peu.

Nous devons envisager la mise en place d'un processus, lequel doit être aussi efficace que possible, prévoir un mécanisme déclencheur et disposer des ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement. L'élaboration et la mise en oeuvre d'un processus, voilà ce qu'il nous faut envisager.

●(1205)

Le Président: À l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur les questions de privilège soulevées par le leader du gouvernement à la Chambre les 12 et 16 mai 2003 à la suite de la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique à l'égard du député de LaSalle—Énard et de la décision de la Cour supérieure de l'Ontario à l'égard du député d'Ottawa-Sud, dans lesquelles la Cour a écarté les privilèges parlementaires des députés dans chaque cas en les obligeant, par une assignation, à comparaître devant elle comme témoin.

[Français]

Je tiens à remercier l'honorable leader du gouvernement à la Chambre d'avoir soulevé cette importante question, ainsi que les honorables députés de West Vancouver—Sunshine Coast, Roberval, Vancouver-Est et St. John's-Ouest pour les commentaires présentés le 12 mai dernier au moment où la question a été soulevée.

Dans son intervention initiale, l'honorable leader du gouvernement à la Chambre a signalé que même s'il avait informé au préalable l'honorable député de LaSalle—Énard de son intention de soulever cette question, il ne le faisait pas au nom de ce dernier, mais plutôt dans l'intérêt des privilèges de la Chambre.

Il a informé la Chambre que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, dans sa décision rendue le 23 avril 2003 dans l'affaire Ainsworth, avait reconnu l'honorable député de LaSalle—Énard coupable d'outrage pour avoir omis de comparaître devant elle comme témoin après en avoir reçu l'assignation.

[Traduction]

Le leader du gouvernement à la Chambre a précisé que, comme l'indique Joseph Maingot à la page 161 de l'ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, les députés sont exemptés d'être appelés à témoigner devant un tribunal lorsque la Chambre est en session ainsi que pendant les 40 jours précédant et suivant une session. Or, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a soutenu que rien ne pouvait justifier la règle des 40 jours et a conclu qu'il fallait restreindre le privilège uniquement aux jours où la Chambre était en session.

Le leader a insisté sur l'importance de l'indépendance de la Chambre et du droit de celle-ci de réclamer la présence de ses membres et il a souligné qu'il appartenait à la Chambre—et non à quelque entité externe—de décider de l'interprétation des droits et privilèges de cet endroit.

Dans son intervention, le député de West Vancouver—Sunshine Coast, tout en reconnaissant la nécessité du privilège parlementaire, a indiqué qu'il fallait aussi en assurer l'application uniforme afin de respecter les droits des autres Canadiens. Il a suggéré qu'il serait peut-être opportun que la Chambre réexamine son interprétation actuelle de l'immunité accordée par ses privilèges.

Décision de la présidence

[Français]

L'honorable député de Vancouver-Est et l'honorable député de St. John's-Ouest, conscients du fait que les besoins particuliers de la Chambre rendent les privilèges nécessaires, ont mentionné l'importance de veiller à ce que ces privilèges n'aient pas d'incidences négatives sur les autres citoyens. En particulier, ils craignent que l'application aveugle des droits des députés, tel le droit d'être exempté de comparaître comme témoin devant un tribunal, pourrait indûment porter atteinte aux droits des autres personnes.

Néanmoins, ils ont dit partager l'avis de l'honorable député de Roberval qui a fait valoir que le privilège est une question d'importance fondamentale pour la Chambre, et que c'est en cet endroit, et non ailleurs, qu'il doit en être traité.

• (1210)

[Traduction]

En soulevant sa question de privilège le 16 mai dernier, le leader du gouvernement à la Chambre a qualifié la décision du tribunal ontarien d'attaque contre les privilèges des députés, ce qui est encore plus grave que la décision rendue plus tôt par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Selon lui, la décision de la Cour supérieure de l'Ontario constituait de «l'ingérence des tribunaux qui essaient de façon injustifiée de définir ce qu'est le privilège parlementaire» et il ne croyait pas «qu'il soit approprié pour une cour de définir ce qu'est le privilège parlementaire au Canada».

Les privilèges parlementaires sont indispensables pour permettre à la Chambre d'exercer son rôle de Chambre démocratiquement élue pour représenter les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il existe plusieurs privilèges et celui qui est au coeur de la question soulevée par le leader du gouvernement à la Chambre est le privilège qui exempte les députés des arrestations en matière civile et des assignations à comparaître pendant les sessions du Parlement ainsi que les 40 jours précédant et suivant chaque session. L'origine de ces privilèges remonte aux droits parlementaires britanniques.

L'ouvrage britannique réputé sur les questions parlementaires, intitulé *Erskine May's Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*, est la source la plus renommée en matière de procédures et d'usages parlementaires, y compris le privilège parlementaire. Publié pour la première fois en 1844 et aujourd'hui rendu à sa 22^e édition, cet ouvrage explique le privilège parlementaire et cite de nombreuses sources qui ont reconnu les privilèges des députés comme faisant partie du droit parlementaire britannique. D'après ce texte savant:

Le privilège parlementaire est la somme des droits particuliers dont jouit chaque Chambre, collectivement, en tant que partie constitutive de la Haute Cour qu'est le Parlement, dont jouissent aussi les membres de chaque Chambre, individuellement, et faute desquels il leur serait impossible de s'acquitter de leurs fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes ou particuliers. On est donc fondé à affirmer que, bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois du pays, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun. Certains droits et immunités, comme l'immunité d'arrestation et la liberté de parole, sont principalement dévolus à chacun des membres de chaque Chambre parce que la Chambre serait dans l'impossibilité de fonctionner si elle ne pouvait disposer librement des services de ses membres. D'autres droits et immunités, comme le pouvoir de punir les outrages et le pouvoir de réglementer ses propres statuts, appartiennent surtout à chaque Chambre, à titre collectif, pour la protection de ses membres et la défense de son autorité et de sa dignité propre.

Il est intéressant de noter que, tout comme une cour de justice a le droit indéniable de condamner pour outrage quiconque entrave le déroulement de ses procédures ou porte atteinte à sa dignité, les Chambres du Parlement sont nécessairement investies de pouvoirs analogues. D'après le texte d'Erskine May:

Les tribunaux ont reconnu que le pouvoir inhérent à chaque Chambre du Parlement de punir les outrages n'est pas accessoire aux attributions d'une législature

(comme ce serait le cas pour certains privilèges), mais qu'il découle plutôt de la *lex et consuetudo parliamenti*.

Cette expression latine signifie en français la loi et la coutume du Parlement.

Erskine May présente dans son ouvrage plusieurs cas d'examen judiciaire du XIX^e siècle qui reconnaissent le privilège parlementaire mais que je ne crois pas approprié de citer ici pour la simple raison que le privilège parlementaire n'a jamais été une question tranchée par les tribunaux mais plutôt une question définie par le Parlement. L'historique des conflits entre la Chambre des communes de l'Angleterre et la Couronne au XVII^e siècle, lors desquels le Roi a fait arrêter certains députés, démontre clairement que le privilège parlementaire tire son origine des décisions rendues par la Chambre des communes à l'encontre de la Couronne et non des décisions des juges qui sont évidemment des agents nommés par la Couronne. Lors de la Confédération en 1867, notre Chambre est devenue à la fois héritière et bénéficiaire de cet historique.

Le privilège parlementaire contesté par les deux récentes décisions judiciaires, à savoir l'exemption de l'obligation de comparaître comme témoin devant un tribunal pendant une session parlementaire, est un privilège personnel dont jouissent tous les députés non pas pour leur avantage personnel, mais dans l'intérêt de la Chambre. Selon la doctrine sur le droit parlementaire, ce privilège est traité de la même façon que l'immunité d'arrestation en matière civile pendant une session. À cet égard, Erskine May précise dans son ouvrage:

La Chambre a confirmé le privilège de l'exemption d'un député de l'obligation de comparaître comme témoin en se fondant sur le même principe que les autres privilèges personnels, c'est-à-dire le droit prioritaire du Parlement de bénéficier de la présence et des services de ses membres.

• (1215)

L'explication que donne Erskine May démontre à quel point ce privilège est ancien, celui-ci faisant allusion à une citation de Hatsell, à la page 170, qui précise que:

Le 13 février 1605, M. Stepney [député] s'est plaint du fait que, sept jours avant cette session, il avait été assigné à comparaître comme témoin devant la Chambre étoilée. Le 14 février, cette question est examinée et renvoyée au Comité des privilèges; le 15 février, il est ordonné que le privilège de M. Stepney soit reconnu et que [M.] Warren, qui a signifié l'assignation, soit confié à la garde du sergent pour trois jours.

[Français]

Le privilège parlementaire britannique a été transféré au Canada lors de l'édition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867. L'article 18 de la loi de 1867 a conféré au Parlement du Canada tous les privilèges que possédait alors le Parlement britannique. Cet article est en partie libellé ainsi, et je cite:

Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat et la Chambre des Communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par loi du Parlement du Canada [...]

[Traduction]

La Loi sur le Parlement du Canada prévoit ce qui suit à l'article 4:

Les privilèges, immunités et pouvoirs du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que de leurs membres, sont les suivants:

a) d'une part, ceux que possédaient, à l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1867, la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni ainsi que ses membres, dans la mesure de leur compatibilité avec cette loi;

b) d'autre part, ceux que définissent les lois du Parlement du Canada, sous réserve qu'ils n'excèdent pas ceux que possédaient, à l'adoption de ces lois, la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni et ses membres.

Par conséquent, il est clairement établi que les privilèges parlementaires qui faisaient partie du droit et des usages parlementaires de l'Angleterre en sont venus à faire partie du droit parlementaire canadien tel qu'il existe aujourd'hui. La Cour suprême du Canada l'a confirmé en 1993 dans l'affaire *New Brunswick Broadcasting Co. c. Nouvelle-Écosse* (Président de l'Assemblée législative). Souscrivant à l'opinion de la majorité, la juge McLachlin a alors mentionné:

L'intention manifeste, exprimée dans le préambule de notre Constitution, que le Canada conserve les préceptes constitutionnels fondamentaux qui sous-tendaient la démocratie parlementaire britannique. Il s'agit non pas de transposer dans notre régime constitutionnel un concept inexprimé, mais plutôt de reconnaître un pouvoir juridique fondamental au régime constitutionnel que le Canada a adopté dans ses lois constitutionnelles de 1867 à 1982. Il ne s'agit pas non plus ici d'une simple convention à laquelle les tribunaux n'ont pas donné un effet juridique; la jurisprudence indique que le statut juridique des privilèges inhérents n'a jamais été mis en doute.

Chose encore plus importante, la juge McLachlin, aujourd'hui juge en chef, a reconnu l'indépendance essentielle du pouvoir législatif du gouvernement en affirmant dans les motifs de son jugement ce qui suit:

Il est également accepté depuis longtemps que, pour être efficaces, ces privilèges doivent être détenus d'une façon absolue et constitutionnelle; la branche législative de notre gouvernement doit jouir d'une certaine autonomie à laquelle même la Couronne et les tribunaux ne peuvent porter atteinte.

[Français]

La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a reconnu la règle des 40 jours précédant et suivant chaque session dans le cas de l'immunité d'arrestation en matière civile, mais non dans le cas de l'exemption de l'obligation de témoigner devant un tribunal. Or, cette distinction n'a pas reçu l'appui des autorités parlementaires.

[Traduction]

La Cour supérieure de l'Ontario n'a pas vu de distinction entre une session et une séance de la Chambre et semblait croire qu'entre les séances, c'est-à-dire durant les périodes d'ajournement, les députés étaient, autrement dit, en congé. La Cour s'est fondée sur la définition que le dictionnaire donne à l'expression anglaise «in session» qui comprend le sens de «not on vacation» (non en congé), sens que le juge a souligné dans son jugement pour le faire ressortir. Par conséquent, le juge était d'avis que les députés étaient disponibles pour autre chose, notamment la comparution devant un tribunal. Le fait que la Cour a confondu les notions de session et de séance, d'une part, et l'interprétation qu'elle a donnée à un «congé» parlementaire, d'autre part, sont manifestement contraires à la doctrine parlementaire.

La Chambre a besoin de la disponibilité de ses députés pendant toute la durée d'une session ainsi que pendant la période traditionnelle des 40 jours précédant et suivant une session. Erskine May a signalé que l'exemption de l'obligation de comparaître comme témoin repose sur le même principe que les autres privilèges personnels, c'est-à-dire le droit prioritaire du Parlement de bénéficier de la présence et des services de ses membres.

L'ouvrage de May rapporte, à titre d'opinion généralement partagée par les juristes britanniques et fondée sur le droit ancien et la coutume, qu'un député bénéficie du privilège de l'immunité d'arrestation pendant les 40 jours suivant chaque prorogation et les 40 jours précédant la session suivante, et que ce privilège a été reconnu par les cours de justice britanniques sur le fondement de l'usage et de l'opinion générale.

La doctrine parlementaire canadienne, dont fait partie l'ouvrage de Maingot sur le privilège parlementaire, fait état des mêmes points de vue quant au droit parlementaire canadien. En outre, la Cour

Décision de la présidence

suprême du Canada a affirmé que le privilège parlementaire fait partie intégrante du droit constitutionnel de notre pays.

Nous bénéficions de privilèges parlementaires afin que les autres ordres de pouvoirs du gouvernement, soit le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, respectent l'indépendance du pouvoir législatif qui est constitué de notre Chambre et de l'autre endroit. Cette indépendance ne pourrait exister si l'un des deux autres pouvoirs avait la possibilité de redéfinir ou de restreindre ces privilèges.

● (1220)

[Français]

Je crois bien comprendre que les périodes de 40 jours précédant et suivant chaque session font partie de la période de session bénéficiant de l'application de ce privilège. Je me reporte à une décision rendue en 1989 ici, à la Chambre, que les deux cours semblent avoir carrément oubliée ou ignorée, où le Président Fraser a fait valoir ce privilège, et je cite:

Je tiens à préciser, pour mémoire, que le droit d'un député de refuser de comparaître comme témoin devant un tribunal au cours d'une session du Parlement et dans les 40 jours qui précèdent ou suivent une telle session est un droit indiscuté et inaliénable appuyé par une foule de précédents.

Le Président Fraser n'a pas pris cette question à la légère et a ajouté ce qui suit:

Enfin, je considère comme une chose grave le fait qu'un membre du Barreau mette en doute le droit d'un député d'invoquer l'immunité de comparution comme témoin et allègue que ce sont les tribunaux et non le Parlement, qui ont le pouvoir de statuer dans un tel cas.

[Traduction]

Je crois que le Président Fraser a adéquatement défendu ce privilège et qu'il est de mon devoir d'agir de même aujourd'hui. Bien que les privilèges de cette Chambre et des députés ne soient pas illimités, ils sont néanmoins aujourd'hui bien ancrés dans le droit parlementaire et les usages parlementaires au Canada, et les tribunaux doivent les respecter. Les juges doivent se tourner vers le Parlement pour trouver les précédents ayant trait au privilège plutôt que de se reporter aux jugements de leurs collègues, car c'est au Parlement même que le privilège est défini et revendiqué.

Par conséquent, je considère qu'il y a preuve, à première vue, de deux atteintes aux privilèges de la Chambre et j'invite le leader du gouvernement à la Chambre à présenter sa motion.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que la question du privilège des députés de refuser de comparaître devant un tribunal durant, immédiatement avant et immédiatement après une session parlementaire soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Les crédits

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je veux confirmer à la Chambre, même si j'en ai déjà avisé les leaders parlementaires la semaine dernière, que demain soir, le 27 mai, la Chambre se réunira en comité plénier pour faire l'examen du budget principal des dépenses. Les leaders parlementaires en ont été avertis, mais je ne crois pas que j'avais communiqué la nouvelle à la Chambre même.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1225)

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne) propose:

Que, reconnaissant que les questions relatives à la santé débordent du cadre politique comme l'a montré l'écllosion récente du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la Chambre appuie l'adhésion de Taïwan comme membre observateur au sein de l'Organisation mondiale de la Santé et demande au gouvernement d'exhorter activement les autres états membres et les organisations non gouvernementales à soutenir cette initiative.

Monsieur le Président, le Canada est aux prises avec une flambée de SRAS, c'est-à-dire le syndrome respiratoire aigu sévère, le virus du Nil occidental et la maladie de la vache folle, qui peut se propager aux humains, pour ne donner que quelques exemples de nos difficultés actuelles.

Au Canada, nous nous attaquons à ces problèmes, mais nous ne sommes pas isolés. Nous sommes les citoyens d'un monde qui compte des milliards d'habitants dont chacun peut contracter des maladies. Comme pays industrialisé, le Canada a de lourdes responsabilités.

L'Organisation mondiale de la santé, ou OMS, institution spécialisée de l'ONU, a vu officiellement le jour en 1948. Ses deux principes fondamentaux sont les suivants:

La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique et sociale.

Et:

La santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des États.

À la différence de l'ONU proprement dite, qui reconnaît les États politiques, l'OMS a pour mission de s'attaquer aux problèmes communs de santé et de maladie, problèmes qui touchent tout le monde, peu importe le pays ou l'allégeance politique.

Le premier article de la constitution de l'OMS définit l'objectif de l'organisation comme «d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible».

Les maladies transmissibles, dont l'incidence s'est considérablement accrue ces dernières années, a amené Joshua Lederberg, lauréat d'un prix Nobel, à déclarer:

Le monde est un village, et c'est à notre propre risque que nous tolérons la présence d'une maladie où que ce soit dans le monde.

Le Canada a toujours pris au sérieux son rôle de leader au sein de l'OMS. Notre pays fut l'un des membres fondateurs de l'organisation, en 1948. Un Canadien, M. Brock Chisholm, en fut élu le premier directeur général. Le Canada a toujours démontré un engagement évident envers l'organisation car, depuis 1948, il a été élu pour neuf mandats de trois ans en tant que membre du conseil exécutif de l'OMS.

L'OMS ne partage pas d'adhésion commune avec l'Assemblée générale des Nations Unies ou d'autres institutions spécialisées. Son mandat concernant les soins de santé universels l'a amenée à accepter dans ses rangs, au fil des années, des États qui ne sont pas membres de l'ONU, et à accorder à certaines entités le statut d'observateur avec droit de participation à l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS.

Par exemple, deux États membres de l'OMS mais n'ayant pas adhéré à l'ONU sont Niue, une minuscule île dont la population est estimée à 2 100 habitants, et les îles Cook, dont la population est estimée à 21 000 habitants.

Or, la République populaire de Chine s'est toujours opposée à l'adhésion de Taïwan. Le refus d'admettre Taïwan en tant que membre à part entière de l'OMS ou de lui accorder le statut d'observateur est une violation flagrante des objectifs universels contenus dans la constitution de l'OMS, et est peut-être même illégal selon les termes de cette constitution. Taïwan, qui compte 23 millions d'habitants, est plus peuplé que 148 États souverains dans le monde, et a une population assurément supérieure aux 2 100 habitants de Niue.

Taïwan est le seul territoire de taille au monde qui se voit encore refuser les avantages d'une adhésion à l'OMS. Pendant que la communauté internationale coopère pour vaincre la flambée de SRAS dans le monde, l'exclusion de Taïwan et le refus de lui accorder ne serait-ce que le statut d'observateur auprès de l'OMS non seulement constitue un affront mais fait peser une grave menace sur la santé de la population mondiale.

Permettez-moi de faire un rappel des événements. Le SRAS est apparu en novembre 2002 dans la province de Guangdong, en Chine. Le 10 mars 2003, soit quatre mois plus tard, la Chine a révélé l'existence de l'épidémie et a demandé à l'OMS de l'aider à identifier cette maladie inconnue.

Le 14 mars, les premiers cas de SRAS se sont déclarés à Taïwan. Taïwan a immédiatement informé l'OMS des cas soupçonnés, mais l'OMS n'en a pas tenu compte et n'a pas inscrit les cas de SRAS de Taïwan sur sa liste.

Le 16 mars, deux épidémiologistes américains des Centers for Disease Control and Prevention sont arrivés à Taïwan pour y étudier les cas de SRAS et établir le lien avec les autres cas qui se trouvent dans la région.

Le 18 mars, l'OMS a publié de l'information sur les cas de SRAS à Taïwan, mais a politisé la question en indiquant qu'il s'agit d'une province de la Chine, comme Guangdong ou Hong Kong.

Le 28 mars, le Canada incluait Taïwan dans ses avis aux voyageurs. À cette date, il n'y avait que 10 cas signalés et aucun décès à Taïwan. Santé Canada a toutefois justifié sa décision du fait que Taïwan se trouve non seulement à proximité de Hong Kong où il y avait à ce moment-là 425 cas signalés et 10 décès, mais aussi de la Chine continentale où on dénombrait 806 cas et 34 décès et que, par surcroît, 20 liaisons aériennes journalières relient Taïwan à Hong Kong.

Les crédits

●(1230)

Le 7 avril, la Chine a finalement laissé entrer une équipe de l'OMS sur son territoire qui a retracé la source du SRAS à Guangdong. À l'arrivée de l'équipe à Hong Kong, le quotidien local *Wen Wei Daily* a interviewé un de ses membres, en l'occurrence le Dr James Maguire. Celui-ci a déclaré que si Taïwan voulait inviter les experts de l'OMS, il lui faudrait le faire par l'entremise de Beijing parce qu'il ne lui était pas possible de traiter directement avec l'organisation.

Le 3 mai, l'OMS a délégué à Taïwan une équipe spéciale de deux représentants qui sont restés une semaine pour examiner la situation. C'est important. Au cours de leur séjour à Taïwan, ces représentants de l'OMS n'ont fait aucune déclaration publique et n'ont pas non plus rencontré le ministre de la Santé de Taïwan.

Le 14 mai, la situation à Taïwan s'était détériorée et on dénombrait 238 cas de SRAS signalés et 30 décès. L'épidémie faisait toujours rage lorsque la semaine dernière, le 18 mai, Taïwan signalait une flambée record de 65 cas en un jour, portant ainsi le nombre total de cas à 483, soit au troisième rang mondial, après la Chine et Hong Kong.

La République populaire de Chine soutient qu'il n'est pas nécessaire que Taïwan participe à l'OMS, notamment parce que la Chine s'occupe des questions sanitaires concernant Taïwan. Les autorités chinoises ont affirmé:

Le gouvernement central de la Chine est toujours déterminé à assurer la santé et le bien-être de la population de Taïwan [...] Taïwan, comme toute autre province chinoise, a pleinement accès à l'information de l'OMS en matière de santé, y compris aux avis relatifs aux épidémies mondiales, et peut profiter des progrès réalisés par les autres pays dans le domaine de la santé.

Cette déclaration n'est tout simplement pas vraie. La RPC ne s'est jamais préoccupée des besoins de santé de Taïwan.

Depuis 1949, Beijing n'a jamais exercé son pouvoir sur Taïwan. La RPC n'a jamais exercé son pouvoir sur le système de santé de Taïwan et elle ne lui a jamais accordé de ressources financières pour répondre à ses problèmes de santé.

La mondialisation a largement accru les flux transfrontaliers de biens, de services et de gens. Elle a aussi facilité la propagation de maladies infectieuses dans le monde. Toute lacune des réseaux de santé mondiaux présente un danger pour le reste du monde. L'exclusion de Taïwan de l'OMS constitue une de ces lacunes.

Taïwan est une importante plaque tournante des transports liant l'Asie du Nord-Est et l'Asie du Sud-Est. En 2002, quelque 8 millions de voyageurs sont partis de Taïwan et 2 millions d'étrangers y sont venus. À la fin de 2002, plus de 300 000 travailleurs migrants venant de la Thaïlande, de l'Indonésie, des Philippines, de la Malaisie et du Vietnam vivaient et travaillaient à Taïwan. Cette île est le carrefour de toute flambée épidémique dans la région.

Compte tenu des liens économiques et sociaux croissants entre Taïwan et la République populaire de Chine, Taïwan est en première ligne quant à toute flambée épidémique provenant de la Chine ou de ses voisins. La réapparition de la grippe aviaire, autrement connue sous le nom de virus grippal A, à Hong Kong et en Chine continentale, a rappelé à tous le danger que représente l'exclusion de Taïwan de l'OMS. Celle-ci a rapidement offert son concours aux autorités de Hong Kong et de la Chine dans le cadre du réseau mondial de surveillance de la grippe, mais si une flambée épidémique partait de Taïwan ou la frappait, l'OMS ne pourrait l'enrayer.

Taïwan doit être admise dans l'OMS parce que les autorités de santé de l'île sont les seules à avoir en leur possession l'information et les données permettant à l'OMS et au monde d'être informés et de

réagir efficacement à une flambée épidémique susceptible de menacer la santé mondiale.

Taïwan est exclue du réseau d'alerte avancée mondial de l'OMS. Par ce mécanisme, l'OMS transmet des rapports sur les dernières flambées épidémiques aux professionnels de la santé publique et à ses partenaires dans la surveillance mondiale, et reçoit de ces derniers d'importantes données en matière de santé. Grâce à ce réseau, les États membres de l'OMS peuvent prendre les mesures de protection qui conviennent.

Un exemple frappant du genre de dangers liés à l'exclusion de Taïwan de l'OMS est l'épidémie d'entérovirus de 1998. Le virus, qui s'est propagé de Taïwan à la Malaisie, s'est communiqué à plus de 1,8 million de Taïwanais, entraîné l'hospitalisation de 400 personnes, fait 80 victimes et occasionné des pertes économiques de l'ordre de 1 milliard de dollars américains.

Si le statut d'observateur lui était accordé au sein de l'OMS, Taïwan pourrait apporter une contribution plus efficace à la collectivité mondiale.

Taïwan a à son crédit de l'expérience dans certains domaines, des ressources et des réalisations dont il pourrait faire profiter le monde entier. En 2000, la *Economist Intelligence Unit* du Royaume-Uni a classé Taïwan au second rang, parmi tous les pays développés et nouveaux pays industriels, derrière la Suède, sous le rapport de l'exercice de la médecine.

●(1235)

Taïwan s'est doté d'un système universel de soins de santé, le premier en Asie, offrant une couverture de 97 p. 100.

En 2001, on trouvait à Taïwan 18 265 établissements de services de santé, un médecin pour 649 habitants, un dentiste pour 2 570 habitants, une infirmière pour 280 habitants et 30 lits d'hôpital pour 10,000 habitants. On y trouve également un réseau respectable d'établissements de traitement, de déclaration et de recherche médicale sur les maladies.

L'espérance de vie à Taïwan est parmi les plus longues en Asie. À l'heure actuelle, l'espérance de vie à la naissance y est de 73 années pour les hommes et de 78 années pour les femmes. Quant aux taux de mortalité maternelle et infantile, ils y sont comparables à ceux des pays occidentaux.

Taïwan est venu à bout de maladies infectieuses telles que la peste, la variole, la rage et la malaria. Aucun nouveau cas de poliomyélite n'a été signalé depuis 1983. Taïwan a en outre été le premier pays à immuniser gratuitement les enfants, à l'échelle nationale, contre l'hépatite B; au début des années 80, il s'est doté de systèmes efficaces de surveillance et contrôle pour faire face à l'épidémie de VIH/sida.

L'industrie pharmaceutique taïwanaise s'emploie activement à mettre au point de nouveaux médicaments contre divers cancers et diverses maladies virales ainsi que des maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires.

Bien qu'ayant été exclue de l'OMS, Taïwan partage ses ressources avec les gens dans le monde entier. Entre 1995 et 2002, Taïwan a fait don de plus de 120 millions de dollars américains en aide médicale ou humanitaire à 78 pays sur cinq continents.

Taïwan participe au programme de prévention du sida de Care France au Tchad, fait don de vaccins contre la fièvre jaune au Sénégal et fournit des préservatifs et des médicaments au Burkina Faso et au Swaziland à l'appui de campagnes contre le sida.

Les crédits

Par ailleurs, Taïwan finance un programme d'éradication de la polio du Rotary International et participe à des programmes d'amélioration des hôpitaux et d'éradication de la malaria à Sao Tomé-et-Principe.

Il est donc clair qu'en adhérant à l'OMS, Taïwan ne serait pas simplement un modeste bénéficiaire d'avantages.

Taïwan, qui compte 14 facultés de médecine reconnues dans le monde entier, finance des systèmes de recherche sur la santé et de prestation de soins de santé modernes qui sont comparables à ceux de bien des pays industrialisés. Taïwan est pleinement capable d'offrir un appui financier et technique à l'Organisation mondiale de la santé pour le plus grand bien de tous ses membres. Le fait que ce pays ne fasse pas partie de cette organisation représente un «trou noir» épidémiologique dans le fonctionnement de cette dernière.

Afin d'assurer son universalité, l'OMS a toujours interprété avec grande souplesse les règles régissant l'adhésion. Beaucoup de non-nations ont eu l'autorisation de participer aux sessions de l'OMS à titre d'observateurs. C'est une pratique bien établie et plusieurs entités sont régulièrement invitées depuis des années. Cette tendance a donné naissance à une nouvelle catégorie d'observateurs quasi permanents.

Il existe actuellement cinq entités de ce genre: le Saint-Siège, la Palestine, l'Ordre de Malte, le Comité internationale de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Ces entités participent activement aux activités de l'OMS, en particulier en envoyant des observateurs aux sessions de l'assemblée, précisément parce qu'elles ont des responsabilités qui relèvent du mandat de l'OMS et que leurs objectifs sont conformes à ceux de l'organisation.

Il est clair que l'OMS a pour but de faire profiter de ses fonctions et de ses avantages le plus grand nombre possible de personnes.

À la lueur de ces précédents directs, il est évident que Taïwan est pleinement qualifiée pour participer à titre d'observateur aux sessions de l'OMS. Il convient de noter que Taïwan n'a pas fait de demande en tant qu'État indépendant, mais à titre d'entité indépendante en matière de santé. Taïwan possède l'infrastructure, la main-d'oeuvre et les connaissances scientifiques en matière de santé nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la constitution de l'OMS.

En mettant sur pied et en améliorant sans cesse divers projets dans les domaines de la santé publique, de l'hygiène, de la vaccination et de la recherche sur les médicaments, le gouvernement de Taïwan a réellement cherché à atteindre le niveau de santé le plus élevé possible, comme le demande la constitution de l'OMS. Taïwan, qui exerce le plein contrôle de sa politique en matière de santé et de l'administration de ses services de santé, satisfait donc à toutes les exigences de l'OMS quant à la participation à son travail.

Que ce soit clair, la motion que présente aujourd'hui l'Alliance canadienne se lit comme suit:

Que, reconnaissant que les questions relatives à la santé débordent du cadre politique comme l'a montré l'écllosion récente du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la Chambre appuie l'adhésion de Taïwan comme observateur au sein de l'Organisation mondiale de la Santé et demande au gouvernement d'exhorter activement les autres États membres et les organisations non gouvernementales à soutenir cette initiative.

● (1240)

La politique du Canada à l'égard de la Chine n'est pas pertinente dans le cadre du débat actuel, si ce n'est que le gouvernement libéral l'utilise pour faire obstacle à la santé mondiale.

Le gouvernement du Canada soutient à tort que Taïwan a un plein accès aux services de l'OMS par l'intermédiaire d'autres organismes

sans être membre de l'OMS. Voilà qui est totalement contraire aux faits avérés.

Permettez-moi de répéter pourquoi l'Alliance canadienne exhorte les libéraux à faire ce qui s'impose.

Lors de la récente épidémie de SRAS, Taïwan a immédiatement informé l'OMS de ses premiers cas suspects, soit le 14 mars. Au début de l'épidémie, le réseau de l'OMS n'a publié aucune information au sujet des cas de SRAS à Taïwan. Toutefois, quelques jours plus tard, le 18 mars, lorsque le réseau a fait état des cas constatés à Taïwan, l'OMS a transformé la question en enjeu politique, assimilant Taïwan à la Chine au même titre que les provinces de Guangdong ou de Hong Kong.

L'OMS a refusé de dépêcher directement ses spécialistes de la santé, préférant plutôt adresser le cas aux Centers for Disease Control and Prevention à Atlanta, dans l'État de Géorgie. Ainsi, Taïwan n'a pas pu obtenir directement de l'OMS ou de son bureau régional du Pacifique occidental de précieux renseignements en matière de santé. Taïwan n'a pas pu comparer ses cas diagnostiqués à ceux de la Chine continentale, de Hong Kong et du Vietnam, dans le cadre de l'OMS. On a perdu un temps précieux dans la lutte contre la propagation de l'épidémie.

Les experts médicaux de Taïwan ont tenté d'obtenir des précisions sur le virus afin de prendre les mesures de protection appropriées. Malheureusement, leurs efforts ont été vains malgré de multiples tentatives. À titre d'exemple, Taïwan n'a pu participer à une vidéoconférence organisée par l'Organisation mondiale de la santé à laquelle plus d'une trentaine de spécialistes ont discuté du SRAS et où elle aurait pu discuter de son expérience. Elle a dû se contenter d'un reportage publié sur Internet 20 heures plus tard, situation qui témoigne d'un mépris à l'égard des droits du peuple taïwanais à la santé et aux soins médicaux et qui représente une perte énorme pour l'Organisation mondiale de la santé.

Le 11 avril, lors d'une conférence de presse, le porte-parole chinois, M. Liu Peilung, a indiqué que, si Taïwan voulait l'aide de l'OMS, elle pouvait soulever la question auprès de la Chine, qui examinerait sa requête et qui collaborerait avec l'OMS en vue de trouver une solution. La Chine a refusé pendant sept semaines d'autoriser les experts de l'OMS à se rendre à Taïwan.

Par ailleurs, la Chine a demandé l'aide de Taïwan par l'intermédiaire de ses ONG. Un adjoint à la recherche de l'Institut des sciences biomédicales de l'Académie Sinica à Taïwan est arrivé à Beijing le 8 avril afin que la Chine puisse profiter de l'expérience de Taïwan.

L'obstacle le plus important auquel se heurte Taïwan dans ses efforts en vue d'enrayer les maladies contagieuses est l'absence d'accès direct et immédiat à l'information concernant les politiques et les stratégies de l'OMS, les particularités des tests de laboratoire recommandés et les détails techniques des mesures de contrôle. Les spécialistes taïwanais, représentant le gouvernement ou d'autres intérêts, se voient refuser la participation aux symposiums, ateliers de travail ou programmes de formation organisés par l'OMS, même ceux qui ne précisent pas «réservés aux invités».

Manifestement, le gouvernement canadien est déconnecté de la réalité et s'accroche à sa politique d'une Chine unique. J'exhorte le gouvernement à cesser de se livrer à des manœuvres politiques. Je l'exhorte à appuyer notre motion:

Les crédits

Que, reconnaissant que les questions relatives à la santé débordent du cadre politique comme l'a montré l'écllosion récente du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la Chambre appuie l'adhésion de Taïwan comme observateur au sein de l'Organisation mondiale de la Santé et demande au gouvernement d'exhorter activement les autres États membres et les organisations non gouvernementales à soutenir cette initiative.

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de son discours; je le remercie aussi d'avoir fait l'effort de saisir la Chambre de cette question.

Le député croit-il que, Taïwan étant tenue de faire rapport par le truchement de la Chine, les arrangements conclus entre le Canada, Taïwan et la RPC protègent adéquatement la santé des Canadiens, surtout en ces temps d'épidémie de SRAS? Nous avons vu que la Chine n'a pas été, disons, des plus ouverte pour ce qui est de l'analyse de cette maladie, de la présentation de ses rapports à ce sujet et de la reconnaissance de l'existence même de la maladie; or, cela a eu des répercussions sur la communauté mondiale.

Le député est-il satisfait de voir que Taïwan, un pays essentiellement coopératif, est obligé de faire rapport par le truchement de la RPC, un pays essentiellement moins que coopératif?

• (1245)

M. Jim Abbott: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Effectivement, il y a rupture des communications. On ne peut pas douter de cette faille dans les communications lorsqu'on voit la position obstructionniste de la Chine pour tout ce qui touche l'acheminement d'informations, surtout lorsqu'il s'agit de Taïwan.

En réponse à la question du député, je dirai que non seulement le Canada, mais le monde entier est en danger. Il serait extrêmement déplorable qu'une seule autre personne meure du SRAS à cause de cet obstacle politique dans un dossier portant purement sur la santé. Je peux seulement espérer que le gouvernement canadien assumera son rôle de leader au sein de l'Organisation mondiale de la santé. Il l'a déjà fait. En 1948, le premier directeur général de l'organisation était canadien. Le Canada a fait partie de l'exécutif pendant neuf mandats de trois ans. On peut donc seulement espérer que le Canada jouera à nouveau son rôle de leader et s'occupera de redresser ce tort. Taïwan est le seul pays ou organisme de santé qui ne soit pas représenté à l'OMS et pourtant, malheureusement pour Taïwan, c'est aussi un lieu d'écllosion du SRAS, une maladie qui menace non seulement les Canadiens, mais tous les citoyens du monde.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je félicite le député pour son discours. Ce matin, j'ai reçu une lettre de la personne responsable pour Taïwan, me félicitant d'avoir recommandé que Taïwan puisse être admis comme observateur à l'OMS. Je pense que devant la crise du SRAS, le symptôme respiratoire aigu sévère, on ne pouvait pas avoir meilleur exemple de la pertinence que tous les acteurs puissent être vraiment présents lorsqu'une situation comme celle-là se présente.

N'est-ce pas là un indice que lorsqu'on fait un état de situation de la santé mondiale, la logique voudrait que tous les groupes puissent y être représentés, même s'ils ne sont pas formellement reconnus comme pays par toutes les instances au plan de la santé? Est-ce qu'on peut payer le prix d'utiliser des arguments politiques qui pourraient avoir des effets négatifs sur la santé d'une très vaste population et peut-être même sur l'ensemble de la population, du fait des voyages internationaux? À ce moment-là, la motion présentée par le député ne devrait-elle pas recevoir l'assentiment de l'ensemble des députés de cette Chambre?

[Traduction]

M. Jim Abbott: Madame la Présidente, j'aimerais encore une fois remercier mon collègue de ses commentaires. Il s'agit bien sûr d'un pays qui compte 23 millions d'habitants. Nous pourrions changer le sujet et nous demander s'il s'agit d'une nation ou d'un État. C'est ce que bon nombre d'entre nous croyons ici à la Chambre, mais cela n'a rien à voir avec cet argument et avec ce débat.

Ce qui est pertinent à ce débat toutefois, c'est qu'il s'agit d'une entité indépendante dans le domaine de la santé qui dispose de son propre budget. Taïwan a son propre budget et son propre ministère de la Santé. J'ai fait la liste de toutes les réalisations qu'ils ont enregistrées dans le domaine de la santé. Il s'agit réellement d'une entité indépendante dans le domaine de la santé. Le problème auquel nous faisons face à l'heure actuelle c'est que la politique du Canada, qui reconnaît une Chine unique, et celle de la RPC, qui bloque les choses, nous empêchent de combattre efficacement cette maladie contagieuse. Nous parlons de vies humaines. C'est un problème très important qui devrait aller beaucoup plus loin que la politique, tant au niveau national qu'international.

L'hon. Gar Knutson (secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient), Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord préciser que je partagerai mon temps de parole avec mon éminent collègue de Scarborough-Est.

C'est un honneur pour moi de m'adresser à la Chambre. La politique canadienne sur l'unité de la Chine est une politique de longue date. C'est en 1970 que le Canada a décidé de reconnaître le gouvernement de la République populaire de Chine de Beijing comme étant le seul gouvernement de la Chine. Le communiqué émis conjointement à ce sujet par le Canada et la Chine en octobre 1970 précisait que: «le gouvernement chinois réaffirme que Taïwan constitue une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. Le gouvernement du Canada prend bonne note de cette position du gouvernement de la Chine.»

Toutefois, la politique d'une seule Chine renferme une grande flexibilité au niveau des contacts officieux visant à promouvoir les relations économiques, culturelles et individuelles entre le Canada et Taïwan. En témoignent les activités de nos milieux d'affaires et de nos communautés culturelles, qui vont de la vente d'avions et de matériel de haute technologie à la tournée du Royal Winnipeg Ballet. Sur le plan économique, Taïwan est l'un des principaux partenaires commerciaux du Canada et il arrive au quatorzième rang des marchés vers lesquels nous exportons nos produits.

Les rapports que le Canada entretient avec Taïwan ne sont pas officiels, mais ils n'ont pas empêché notre pays d'établir avec Taïwan des liens étroits et mutuellement avantageux. Au contraire, les Canadiens et les Taïwanais entretiennent un riche partenariat en de nombreux domaines. Bref, l'attitude du Canada dans ce dossier repose sur des gestes concrets et non sur des belles paroles et sur le contenu plutôt que sur les symboles.

Le Canada a toujours favorisé la mise à la disposition de Taïwan des nombreux programmes de promotion et de prévention sanitaires dont l'île peut bénéficier dans les circonstances actuelles et il continue d'encourager les dirigeants taïwanais à tirer parti des possibilités de collaboration qu'offre déjà le cadre de l'OMS.

Les crédits

L'Organisation mondiale de la santé est une institution spécialisée de l'ONU. La constitution de l'OMS précise qu'un pays peut être membre ou membre associé de l'organisme, mais elle ne prévoit pas de statut d'observateur. Selon l'article 3 de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé, la qualité de membres est accessible à tous les États. Pour aspirer à devenir membre de l'OMS, il faut être reconnu comme étant un État souverain par le comité d'examen des lettres de créances de l'ONU.

Comme l'ont souligné des députés, des membres de l'OMS ne sont pas membres des Nations Unies, soient les îles Cook et l'île Niue. Ce sont deux pays indépendants associés librement à la Nouvelle-Zélande, et les îles Cook, tout comme l'île Niue, sont reconnues comme des États souverains par le comité d'examen des lettres de créances de l'ONU. Les îles Cook et l'île Niue satisfont donc aux critères prévus dans la constitution de l'OMS pour obtenir la qualité de membre.

L'article 8 de la constitution de l'OMS prévoit la présence de membres associés, qui sont définis comme étant des territoires ou groupes de territoires n'ayant pas la responsabilité de la conduite de leurs relations internationales. La demande d'adhésion à l'OMS en qualité de membre associé doit être présentée au nom des territoires ou groupes de territoires par le pays membre ou toute autre administration ayant la responsabilité des relations internationales de ces territoires. Selon les règles et la procédure de l'OMS et des Nations Unies, une demande d'adhésion de Taïwan comme membre associé devrait être présentée par la Chine.

Des organisations non étatiques ainsi que des organismes internationaux de santé ont été invités comme observateurs à l'Assemblée mondiale de la santé, et l'invitation de ces organismes à une telle fin n'a pas été contestée et a été largement appuyée par tous les membres de l'OMS. Ces observateurs n'ont pas de statut aux termes de la constitution de l'OMS. Ces organismes ont essentiellement un rôle d'observateur, assimilable à celui d'un spectateur, et ne bénéficient d'aucun des privilèges de vote consentis aux membres et aux membres associés.

Le Canada appuierait une formule permettant à Taïwan de participer aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé pourvu que cette formule soit conforme à la constitution de l'OMS et bénéficie d'un vaste appui des membres de l'OMS.

Passons maintenant à un élément clé: en tant que membre de la communauté internationale, Taïwan a librement accès à des renseignements provenant de l'Organisation mondiale de la santé. L'OMS a dit qu'il n'y avait aucun obstacle à la communication de renseignements et à une coopération entre elle et Taïwan qui pourrait menacer de quelque façon la santé des Taïwanais, et que Taïwan n'était pas privé d'une aide humanitaire de l'OMS en cas d'urgence médicale.

• (1250)

À cet égard, l'OMS collabore avec les autorités taïwanaises pour prendre des mesures visant à lutter contre la propagation des maladies et, au fil des ans, a dépêché à Taïwan des équipes de ses centres de collaboration pour l'aider à lutter contre des problèmes de santé en particulier. L'OMS compte sur ses centres de collaboration, qui sont des institutions nationales faisant partie d'un réseau international de collaboration qui exerce des activités dans le cadre du mandat de l'OMS en matière de travail en santé internationale et de priorités liées à ses programmes.

Le collaborateur le plus important de l'OMS sont les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis. L'OMS a toujours assuré des soins de santé et une aide d'urgence à Taïwan par

l'entremise de ses centres de collaboration, habituellement par l'intermédiaire des CDC. Grâce à son étroite collaboration avec les Centers for Disease Control, les CDC, qui agissent de centre de collaboration de l'OMS, Taïwan a eu accès aux mêmes renseignements que d'autres pays, dont le Canada, pour lutter contre l'épidémie de SRAS. Cela n'a eu aucun effet sur la capacité de Taïwan de lutter contre cette épidémie ni aucune répercussion négative sur la santé et la sécurité des Taïwanais.

Dernièrement, le directeur exécutif du Service de surveillance et de traitement des maladies transmissibles à l'OMS, le Dr David Heymann, a déclaré publiquement que, même si la situation actuelle à Taïwan n'est pas très reluisante, ce pays dispose de systèmes de dépistage et de surveillance professionnels qui devraient lui permettre de circonscrire l'épidémie de SRAS. Il a aussi insisté sur le fait que la non-adhésion de Taïwan à l'OMS n'avait pas nui aux efforts de coopération à l'échelle mondiale dans la lutte contre le SRAS, pas plus qu'au combat mené par ce pays contre cette maladie.

On n'a pas refusé à Taïwan l'accès à l'information et à l'aide médicales nécessaires pour faire échec au SRAS. De fait, Taïwan a reçu à la fois l'aide du centre de collaboration de l'OMS près des CDC ainsi que celle de l'Organisation mondiale de la santé. Le 16 mars 2003, les CDC ont envoyé deux représentants à Taïwan pour évaluer les cas de SRAS dans ce pays. Une équipe des CDC est toujours sur place pour offrir de l'aide aux autorités médicales de l'endroit. L'OMS a aussi dépêché deux spécialistes pour aider l'équipe des CDC à évaluer la situation.

Le Canada, pour sa part, est demeuré en communication avec Taïwan à propos du SRAS. Il a fait le nécessaire pour s'assurer que les autorités taïwanaises restent bien informées sur l'évolution de la situation au Canada.

Dans le cadre de ses efforts inlassables en vue d'appuyer la lutte mondiale contre le SRAS, Santé Canada a convoqué la première grande réunion internationale en Amérique du Nord sur le SRAS, qui s'est tenue à Toronto, afin de discuter d'une démarche proactive dans le but de freiner la propagation de la maladie. Un représentant du bureau économique et culturel de Taipei, à Ottawa, a été invité et a participé à la réunion. Le Dr James Young, commissaire à la sécurité publique de l'Ontario et un des principaux chefs de file dans la bataille livrée contre le SRAS à Toronto, a personnellement fait état de la situation à Toronto aux représentants taïwanais. Il s'est aussi rendu récemment à Taïwan en compagnie d'une équipe de spécialistes de l'Ontario afin de décrire l'expérience que l'on avait vécue au Canada, et à Toronto plus particulièrement, avec le SRAS.

Cette question transcende le libellé même de la motion. Elle est d'une très grande complexité, qui se manifeste dans la nature des relations entre le Canada et la Chine et Taïwan. Le gouvernement reconnaît que les questions de santé transcendent les frontières et j'ai expliqué clairement que, grâce à notre intervention et à celle de l'OMS, Taïwan obtient un accès rapide et équivalent à l'information et à l'aide appropriées.

Les crédits

•(1255)

M. Jim Abbott: Madame la Présidente, malgré tout le respect que j'ai pour le député, je dois dire que certains de ses propos m'ont beaucoup fâché parce qu'ils ne sont pas conformes à la réalité et parce que des gens vont mourir par suite de notre inaction et des difficultés qui sont créées.

Je me demande si le député pourrait m'expliquer pourquoi il a fallu sept semaines complètes avant que des représentants de l'OMS se rendent finalement à Taïwan. Pourquoi a-t-il fallu sept semaines complètes? Je vais lui dire pourquoi, et son interprétation changera peut-être. La réponse, c'est que les autorités de Beijing ne se sont pas montrées coopératives et qu'elles ne voulaient pas laisser de représentants se rendre à Taïwan. Les autorités de Taïwan voulaient accueillir des représentants. Deuxièmement, lorsque les représentants se sont rendus là-bas, ils n'ont même pas communiqué avec le ministre de la Santé de Taïwan qui tentait de résoudre le problème.

Je ne comprends absolument pas ce qui motive ces observations, car comme je l'ai expliqué dans mon discours, la République populaire de Chine n'a pas dépensé un cent à Taïwan. Elle n'a absolument aucun droit de regard ni aucun pouvoir sur les questions de santé de Taïwan, mais elle peut empêcher des représentants de l'OMS de se rendre là-bas. Le député peut-il m'expliquer cela, car, sincèrement, les faits que je viens d'exposer ne cadrent vraiment pas avec ce qu'il vient de dire.

•(1300)

L'hon. Gar Knutson: Madame la Présidente, je ne suis pas au fait de l'affaire en question et je ne sais pas si l'on a empêché les autorités de l'OMS d'entrer. Je crois savoir que toute personne peut se rendre à Taïwan si elle respecte les règles de Taïwan. Je suis moi-même allé à Taïwan. Je n'ai pas eu besoin d'un visa au sortir de la Chine communiste.

Je répète que l'information circule en fait entre les centres de contrôle des maladies des États-Unis et du Canada. Je ne suis pas sûr que cela ait changé quoi que ce soit sur place que les autorités de l'OMS aient été empêchées d'y aller, comme c'est peut-être le cas. Il demeure que les autorités médicales ont pu échanger comme il se doit de l'information. Si ce n'est pas le cas, il faudrait alors y voir.

Je ne suis pas sûr que Taïwan doive faire partie de l'OMS, ne serait-ce que comme observateur, pour que cela change. Les médecins et les autorités médicales devraient échanger de l'information afin que cette maladie ne fasse pas plus de victimes. Concentrons-nous sur ce problème au lieu de nous embourber dans la grande question politique du statut d'observateur à l'OMS.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, le ministre aurait-il l'obligeance de commenter à cet égard les observations que le député d'en face a présentées tout à l'heure voulant que la motion et la question de l'obtention par Taïwan du statut d'observateur à l'OMS n'aient absolument rien à voir avec les ambitions de souveraineté ou de statut d'État du gouvernement taïwanais?

L'hon. Gar Knutson: Madame la Présidente, je ne cherche pas à prêter d'intention à qui que ce soit. Malheureusement, à la question taïwanaise, se greffe la position de la Chine communiste qui complique les choses. En fin de compte, que Taïwan soit un État indépendant ou non, que ce pays fasse partie ou non de la Chine communiste, comme toute autre partie du territoire chinois, au fond, il appartient aux populations concernées d'en décider. Il appartient aux Taïwanais de régler la question avec les habitants de la Chine continentale. Dans l'état actuel des choses, la question demeure en suspens.

Cette question est plus importante que celle du statut d'observateur à l'OMS. Elle est compliquée. Elle est compliquée par l'incapacité des deux parties prenantes à régler la question, mais nous ne devrions pas laisser cette complication se répercuter de façon négative sur la santé des individus. Nous devrions éviter que cette complication ait des effets négatifs sur l'échange d'informations. S'il faut modifier les procédures à l'OMS pour parvenir à ce résultat, le gouvernement du Canada ne devrait pas hésiter à soutenir ceux qui penchent dans ce sens.

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Madame la Présidente, je tiens encore une fois à remercier le député d'avoir présenté cette motion fort opportune et à le féliciter de son initiative.

J'interviens aujourd'hui en qualité de député de Scarborough-Est, certes, mais aussi de président du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Taïwan.

Les problèmes de santé publique récents nous l'ont prouvé, la santé ignore les frontières politiques. Il est par conséquent imprudent de laisser dans l'ignorance certaines administrations pendant que l'on décide de leur statut. Celui de Taïwan est quelque peu ambigu en ce moment. Nous savons tous que ce pays existe, mais nous ne pouvons pas le crier sur tous les toits.

Cette situation de flou fonctionne en général. Taïwan fait partie de l'OMC, mais il bénéficie d'un statut spécial en tant qu'entité commerçante. Il fait partie de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, l'APEC, qui le reconnaît comme entité économique. Ainsi, pour les questions de finances et de commerce, nous savons où situer Taïwan, mais pour les questions de santé, il se retrouve sans statut.

L'unique lien semble donc économique. Je suis par conséquent d'avis qu'il est dans le plus grand intérêt du Canada, sur le plan économique, et je dirais même dans l'intérêt de la planète entière, de reconnaître à Taïwan le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé.

À Toronto, nous avons récemment eu une leçon explicite sur l'économie de la santé. La crainte du SRAS a retranché des millions, voire des centaines de millions de dollars, au PIB de la région du Grand Toronto et retranchera probablement des points de pourcentage au PIB de notre pays.

L'équation est assez simple. Si nous n'avons pas la santé, nous n'aurons pas d'argent. Les gens ne consomment pas et ne voyagent pas lorsqu'ils ont peur de devenir malades. Alors, pas de consommation, pas d'argent, pas de PIB, pas d'économie.

J'ignore quelles seront les répercussions du SRAS sur Taïwan, mais elles seront beaucoup plus lourdes que sur le Canada. Ces répercussions sont beaucoup plus profondes et beaucoup plus fortes, en termes relatifs et absolus, qu'elles ne le sont sur le Canada. Même les quotidiens d'aujourd'hui signalent de nouveaux décès et de nouveaux cas à Taïwan et à Toronto. C'est une raison de plus pour laquelle Taïwan devrait faire partie de l'OMS, au lieu d'être traitée comme une non-entité sur le plan international.

Nous semblons très heureux de commercer avec Taïwan, par exemple, pour lui soutirer son argent, mais lorsqu'il s'agit d'une reconnaissance, même si elle est à notre avantage, nous sommes tout à coup frappés de cécité.

Les crédits

Comment sommes-nous arrivés à cette contradiction? À mon avis, tout cela remonte à la reconnaissance, par l'ancien premier ministre Trudeau, de la République populaire de Chine en tant que représentante légitime du peuple chinois. Au cours des négociations, le premier ministre a été pressé de reconnaître la prétention de la Chine sur Taïwan. Le premier ministre, très astucieusement, à mon avis, n'a accepté que de prendre note de la prétention de la Chine. Je fais une distinction: il y a une énorme différence entre prendre note de la position d'un pays et accepter cette position.

À l'époque, l'élaboration de la politique de prise en note était acceptable à la RPC et à bien d'autres pays, dont les États-Unis d'Amérique. Cette situation a ensuite ouvert la voie à la visite historique du président Nixon en Chine.

Commettant une bourde monumentale, Taïwan s'est retiré des Nations Unies en signe de protestation, ce qui a permis à la RPC d'user de son influence diplomatique, au besoin, sur d'autres pays et de les obliger à commencer à reculer sur cette position de prise en note. Cette situation a entraîné des évolutions et des distorsions dans la politique d'une seule Chine, ce qui signifie désormais en réalité que nous ne faisons rien à l'égard de Taïwan sans d'abord consulter la RPC. Nous calibrons ensuite le coût et décidons dans quelle mesure nous voulons irriter la RPC.

L'un des sujets explosifs est l'OMS. Notre position est hypocrite. On peut au moins dire qu'un nombre assez considérable de pays nous ont emboîté le pas. Une lueur d'espoir cependant: les États-Unis ont récemment pris fermement position en faveur de l'adhésion de Taïwan, et l'UE semble songer à faire de même.

● (1305)

Toutefois, nous risquons d'irriter tous les intervenants au lieu de faire reconnaître, comme il se doit, Taïwan en tant qu'État totalement fonctionnel qui souhaite adhérer à des organisations multinationales qui ont pour vocation de contribuer à faire en sorte que le monde fonctionne mieux, ce qui est légitime.

Pourquoi devrions-nous nous préoccuper du fait que cette toute petite île a maille à partir avec son énorme voisin? Parce que toutes nos incohérences vont finir par nous retomber sur le nez.

La politique dans la question de la RPC-Taïwan est en train de devenir trop sérieuse pour la santé du reste du monde. La RPC a admis, quoique à contrecœur, au reste de la collectivité mondiale qu'elle s'est montrée peu disposée à faire état de son problème de SRAS. Elle a manifestement sous-estimé gravement l'ampleur du problème. Compte tenu de la propension de la RPC à dissimuler et à tromper, c'est le *Wall Street Journal* qui le dit, nous ne connaissons vraisemblablement jamais l'ampleur réelle du problème qu'une fois la crise passée.

Je rappelle aux députés que le problème est d'envergure mondiale; il ne se limite pas à la Chine ou à Taïwan. Ce qui se passe à cet échelon se répercute sur nous et sur nos électeurs. Il suffit, pour s'en convaincre, de visiter n'importe lequel des hôpitaux de la région de Toronto et de constater les répercussions.

Comme un médecin l'a indiqué, l'épidémie de SRAS dans cette région du globe et, il va sans dire, l'atténuation du problème rappellent un peu l'attitude d'une personne ayant des rapports sexuels non protégés tout en se sachant séropositive. La décision trompeuse de la République populaire de Chine de supprimer l'information a eu des répercussions directes sur la santé mondiale et entraîne littéralement des milliards de dollars de coûts.

Cependant, la situation s'aggrave. C'est sans délai et avec précision que Taïwan a informé l'OMS de la flambée de SRAS sur

son territoire. Malheureusement, à cause des pressions exercées par la Chine, la situation n'a pas été rendue publique sur le coup, puis elle l'a été comme si elle ne concernait qu'une province chinoise. L'OMS a refusé d'envoyer des experts à Taïwan ou de permettre aux experts taïwanais de la santé de participer au processus et d'élargir leurs connaissances au sujet de l'épidémie, ce qui a mis en péril la santé des Taïwanais, des Chinois, de l'ensemble des citoyens du monde et, en particulier, des Canadiens. Il faut que cela cesse.

C'est une chose que la Chine mette en péril la santé de ses propres citoyens. Mais c'est une tout autre paire de manches de menacer celle des citoyens d'autres nations. Le monde est trop petit pour ce genre de politiaillerie mesquine. Il est particulièrement choquant de voir un État disposé à coopérer, comme Taïwan, se faire museler par la puissance politique de la Chine, un État bien loin de vouloir coopérer. En outre, ce n'est pas une première.

En 1999, Taïwan a été dévastée par un tremblement de terre qui a fait 2 400 morts, 10 000 blessés et 100 000 sans abri. Taïwan a eu besoin de l'OMS. Le facteur temps est crucial dans une telle situation et l'OMS a perdu des heures et des jours pour trouver des façons de fournir de l'aide non officielle et indirecte à Taïwan.

Le Parlement doit se pencher sur cette question. Nous affirmons tenir vraiment à la démocratie et à la primauté du droit. Taïwan est un tigre sur le plan économique et s'avère en outre un miracle de la démocratie. De la noirceur d'une dictature brutale et répressive, elle est passée à la lumière d'une démocratie pluraliste. Pourtant, lorsqu'elle sollicite une reconnaissance légitime, nous lui tournons le dos. Nous ne voulons pas joindre le geste à la parole; nous voulons nous contenter de promesses.

J'exhorte mes collègues à appuyer cette résolution qui permettrait au Canada de passer davantage à l'action.

● (1310)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je remercie le député de nous avoir livré un discours clair, qui peut et devrait être compris non seulement à la Chambre mais aussi au sein des Nations Unies et ailleurs dans le monde.

Le Canada permet qu'une organisation mondiale ne fasse pas son devoir, notamment, comme l'a montré la récente flambée du SRAS, à cause de la puissance politique de la Chine continentale. En agissant de la sorte, nous donnons préséance à la politique sur les gens. La même chose s'est produite lorsqu'un tremblement de terre a frappé Taïwan. Il a fallu discuter pendant des mois avant d'obtenir que l'aide ne soit acheminée vers Taïwan.

En tant que Canadiens, nous devrions réfléchir très sérieusement à ce que le député a dit si clairement, nous placer dans la même situation et nous demander, si nous étions en mesure d'agir, ferions-nous fi aujourd'hui de la population de Taïwan parce que son identité politique fait problème? Je ne pense pas que les Canadiens agiraient de la sorte, mais c'est pourtant ce que les Nations Unies ont fait.

M. John McKay: Madame la Présidente, l'OMS semble avoir une interprétation flexible de ce qui constitue un État. Il semble qu'elle ne puisse reconnaître que les pays membres de l'ONU. Or, Taïwan n'est pas membre de l'ONU, qu'elle a quitté plutôt bêtement.

Les crédits

Plusieurs générations de dirigeants plus tard, Taïwan soutient que cette décision fut une erreur. Nous sommes témoins d'une situation bizarre où l'OMS, pour certaines raisons, reconnaît la Palestine, qui est, en fait, l'OLP; Malte, Niue, les îles Cook et d'autres entités en tant qu'entités pour les fins de l'OMS en matière de santé, mais en ce qui concerne son admission au sein de l'OMS, l'île de Taïwan et ses 23 millions d'habitants ne sont rien de plus qu'un trou noir sur la scène des événements mondiaux, selon l'optique de l'OMS.

Cette situation est plus qu'étrange, compte tenu que Taïwan, qui compte 23 millions d'habitants, est plus peuplée que 75 p. 100 des États membres de l'OMS et de l'ONU. Dans l'état actuel des choses, je ne pense pas que nous puissions continuer de jouer ce jeu. Taïwan et la République populaire de Chine pourraient essayer beaucoup de blâmes au sujet de leurs politiques respectives. Nous pourrions en parler pendant tout le reste de la journée, mais le fait est que la situation actuelle engendre des coûts pour mes électeurs comme pour moi-même et qu'elle met notre santé en danger. Cela a assez duré.

Nous avons une occasion d'encourager l'admission de Taïwan, et je pense que le moment est venu de le faire. Il existe déjà des exemples notoires au sein de l'OMC et de l'APEC, et je ne comprends pas que l'on ne puisse faire la même chose dans le cas de l'OMS.

• (1315)

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la présidente, je souscris à de nombreux arguments avancés par le député. Je vais sans doute les reprendre dans mon propre discours, mais auparavant, je me ferai l'avocat du diable et j'explorerai des arguments contraires.

J'imagine que le député conviendra qu'il ne s'agit pas d'une discussion sur l'indépendance de Taïwan. Bien sûr, il serait très intéressant d'avoir un débat là-dessus— et nous pourrions en avoir un à un moment donné—, mais en l'occurrence, il est simplement question de son admission dans une organisation internationale à titre d'observateur et de déterminer le pour et le contre de son adhésion.

Le député pourrait peut-être nous expliquer plus en détail la position des opposants à cette idée, mais si j'ai bien compris, par le biais de ses contacts aux États-Unis et à l'OMS, qui collabore avec ce pays, Taïwan a plein accès à toute l'information dont elle a besoin. Par conséquent, quel avantage y aurait-il à créer un incident international au sujet de son adhésion?

M. John McKay: Madame la Présidente, je pense qu'il faut être cohérent. Le député a évoqué les Centers for Disease Control and Prevention, ou CDC, qui essentiellement ont été la source d'information de Taïwan sur les questions de santé internationales.

Nous avons vu un exemple intéressant à Toronto, qui a été aux prises avec la même poussée endémique. Les faits étaient établis et ce, de façon claire et convaincante. Des professionnels des CDC qui sont venus à Toronto d'Atlanta ont déclaré que Toronto gérait la crise aussi bien que possible et qu'ils avaient très peu de critiques à formuler.

L'OMS, pour sa part, a publié un avertissement aux voyageurs leur enjoignant d'éviter la ville. Il y a donc eu un manque de compatibilité entre les deux organisations. En accordant à Taïwan l'accès à l'OMS, on assurerait à tout le moins la cohérence. Le résultat n'aurait peut-être pas été celui que nous aurions souhaité, mais au moins nous aurions eu droit à une approche cohérente à l'échelle internationale dans le domaine de la santé.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir, à mon tour, de prendre la parole sur cette motion présentée par notre collègue de Kootenay—Columbia, et je désire le féliciter pour cette initiative. Je tiens à préciser que je partagerai le temps de parole qui m'est alloué avec mon collègue de Lotbinière—L'Érable.

Ceci dit, il faut reconnaître qu'il y a eu lieu d'être inquiet du fait que, compte tenu de la position exprimée il y a quelques instants par le secrétaire d'État, cette motion puisse être défaire ici, en cette Chambre. Or, il n'y a pas si longtemps, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international avait adopté une motion appuyant la candidature de Taiwan au statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé.

Il y a donc lieu de craindre le rejet potentiel de cette motion. Comme il s'agit d'une journée d'opposition, il se peut fort bien que le gouvernement en fasse une question de confiance. Compte tenu de la position du Cabinet exprimée il y a quelques instants, il y a effectivement lieu de craindre que le gouvernement demande à ses députés de voter contre la motion. Le cas échéant, si cette motion était rejetée ici, en cette Chambre, elle viendrait à toutes fins utiles annuler la motion adoptée par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Cela serait fort déplorable puisque l'expression exprimée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international était une expression non partisane, contrairement à l'exercice qui a cours aujourd'hui.

Je pense donc que le résultat du vote en comité était beaucoup plus représentatif des positions des parlementaires que celui qui risque de survenir au terme de ce débat d'une journée. Je pense qu'il aurait été souhaitable que la Chambre des communes joigne sa voix au Parlement européen et au Congrès américain pour reconnaître l'évidence, soit que Taiwan doit nécessairement obtenir ce statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé.

Vous me permettez de vous présenter brièvement ce qui m'apparaît être l'état de la situation. Le secrétaire d'État nous disait tout à l'heure qu'il ne faut pas que les considérations d'ordre politique viennent influencer négativement sur des questions de santé pour la population taiwanaise. Fort bien, mais c'est exactement ce que la politique fait actuellement. Elle tient en otage la santé de la population taiwanaise. Plus encore, elle tient en otage la santé de la population de la région dont fait partie Taiwan et, par extension, du monde entier puisque la maladie, tout comme la pauvreté généralement, ne connaît pas de frontières. La maladie transcende les frontières.

En cette ère de communications rapides, de voyages nombreux à travers le monde, c'est d'autant plus vrai maintenant. La maladie ne connaît pas de frontières et ne connaît pas non plus le clivage politique. Même si la République populaire de Chine a décidé de faire comme si Taiwan constituait l'une de ses provinces et que, conséquemment, elle lui refuse le statut d'observateur dans telle ou telle instance internationale, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas quand même un état de fait indéniable pour ce pays.

Les crédits

Le gouvernement canadien, pour des motifs politiques encore une fois, se rend complice de cette prise en otage, d'une certaine façon, de la santé de la population taiwanaise et, par extension, de la santé des populations des pays environnants et de la population mondiale. Tout cela pour de simples considérations visant à ménager la susceptibilité du gouvernement de la République populaire de Chine, ce qui n'est pas très honorable de la part d'un pays dont la réputation sur la scène internationale n'est plus à faire, d'un pays comme le Canada.

Mon ex-collègue de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Antoine Dubé, avait posé une question, il y a de cela quelques semaines, au ministre des Affaires étrangères sur l'admission potentielle de Taïwan comme observateur à l'Organisation mondiale de la santé.

• (1320)

Le ministre lui avait répondu, avec un peu de désinvolture, que le problème de Taiwan est qu'il n'est pas membre des Nations Unies et que l'OMS est un organisme des Nations Unies. Quelle réponse fallacieuse! Quelle réponse facile!

Il est important de rappeler que Taïwan a été, jusqu'en 1971, membre des Nations Unies. Si Taïwan n'en fait plus partie aujourd'hui, c'est parce qu'il a choisi de se retirer, ce qui a pavé la voie à l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies. C'est donc dire que la communauté internationale a, à un moment de son histoire, considéré Taïwan comme étant un membre à part entière de la communauté internationale. D'ailleurs, c'est encore vrai aujourd'hui puisque Taïwan s'est vu accorder un statut particulier, mais un statut néanmoins, au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Alors, si d'autres instances internationales peuvent reconnaître ce statut à Taïwan, compte tenu de son importance sur la scène internationale—Taïwan est quand même un pays de 23 millions d'habitants; c'est la seizième puissance économique mondiale et la troisième réserve de devises étrangères au monde—, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire également à l'Organisation mondiale de la santé?

La question se pose, et je pense qu'il y a lieu de considérer que l'admission éventuelle de Taiwan à l'Organisation mondiale de la santé aurait des avantages considérables non seulement pour la population de Taïwan elle-même, comme je l'évoquais il y a quelques instants, mais également pour la population mondiale. Si Taïwan peut bénéficier du soutien de l'Organisation mondiale de la santé pour faire face à des crises comme celle qui a cours actuellement, soit la crise du syndrome respiratoire aigu sévère, c'est clair que non seulement la population taiwanaise en bénéficiera, mais par ricochet et par extension, comme je le disais plus tôt, la population des pays environnants et la population mondiale en bénéficieront également. On n'a qu'à penser au simple flot des mouvements de populations, au simple mouvement des gens d'affaires sur le plan économique, il est bien évident que compte tenu de la puissance économique de Taïwan, on ne peut pas tout simplement considérer qu'il n'y aura pas de mouvements vers et en partance de ce pays. Conséquemment, il y a des gens qui vont et viennent de Taïwan.

Il est important de signaler que nombre de jeunes Canadiens vont enseigner à Taïwan. C'est donc dire qu'il y a des mouvements assez importants, ne serait-ce qu'entre le Canada et Taïwan. Le ministère des Affaires étrangères a même une publication qui indique comment les jeunes Canadiens peuvent s'y prendre s'ils veulent enseigner l'anglais. On va plus loin. Sur le site Internet du ministère

des Affaires étrangères et du Commerce international, on fait référence à Taïwan en l'identifiant à un pays.

Alors, pourquoi ce double langage où, d'une part, on traite Taïwan comme un pays et, d'autre part, on le traite comme un non-sujet de la communauté internationale. Je pense que le Canada aurait avantage à être conséquent non seulement dans ses gestes par rapport à Taïwan, mais par rapport aux principes qu'il défend sur la scène internationale.

Vous me permettrez de lire quelques extraits de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Il est dit au préambule que:

La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques [...]

Je disais que la maladie ne connaît pas de clivage politique.

Le passage parle également de:

[...] sa condition économique ou sociale.

La santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité. Elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des États.

Les résultats atteints par chaque État dans l'amélioration et la protection de la santé sont précieux pour tous.

L'inégalité des divers pays en ce qui concerne l'amélioration de la santé et la lutte contre les maladies, en particulier les maladies transmissibles [...]

Comme le syndrome respiratoire aigu sévère, par exemple.

[...] est un péril pour tous.

L'admission de tous les peuples [...]

On dit bien «de tous les peuples».

[...] au bénéfice des connaissances acquises par les sciences médicales, psychologiques et apparentées est essentielle pour atteindre le plus haut degré de santé.

• (1325)

Je pense qu'il y a lieu de faire face à la réalité. Cela me rappelle une analogie historique, mais malheureusement comme mon temps de parole est écoulé, je vais terminer en disant simplement qu'il est temps de faire face à la réalité et de reconnaître que l'admission de Taïwan au statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé ne contreviendrait pas à la politique de la République populaire de Chine et aurait des avantages considérables au niveau de la santé de la population taiwanaise et de la population mondiale.

[Traduction]

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai été vivement encouragé par les propos du député du Bloc, qui s'est prononcé en faveur du statut d'observateur. J'estime que cela est tout à fait sensé. Je me demande s'il pourrait nous faire part de ses pensées sur la décision prise par le premier ministre de l'époque, Pierre Elliott Trudeau, au sujet de la politique que ce dernier avait adoptée pour la Chine en 1970. Peut-il nous donner son avis à cet égard et nous dire s'il pense que c'était là une sage mesure pour notre pays? Peut-il nous dire ce qu'il pense de ces politiques?

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, je pense qu'il s'agit d'une question fascinante de la part de mon collègue de Calgary-Ouest et je l'en remercie.

Les crédits

C'est une question fascinante, tout simplement, parce que cette problématique de la politique d'une seule Chine découle au départ de la politique intérieure chinoise. Jusqu'à tout récemment, et je pense jusqu'à maintenant, la politique d'une seule Chine est la politique qui est défendue à la fois par le gouvernement de la République populaire de Chine et par le gouvernement de la République de Chine. Évidemment, il y a un nouveau gouvernement en République de Chine qui, éventuellement, voudra peut-être changer cette politique. Mais pour le moment, jusqu'à nouvel ordre, je crois que c'est toujours la politique défendue par la République de Chine.

Or, devant ce fait, la communauté internationale a également adopté cette politique d'une seule Chine, considérant qu'il y avait deux gouvernements qui revendiquaient l'autorité, la souveraineté sur l'ensemble du territoire chinois. Le gouvernement canadien n'a fait que prendre acte de cet état de fait et a décidé de mettre de l'avant, également, la politique d'une seule Chine. Est-ce qu'en 2003, la politique d'une seule Chine est toujours la politique appropriée?

Je pense que c'est une autre question qui peut avoir un lien avec celle qui nous intéresse actuellement, mais je pense, tout comme le secrétaire d'État d'ailleurs, que, actuellement, la politique ne doit pas influencer sur les questions de santé publique. Il est donc souhaitable que Taïwan soit admise au statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé, indépendamment des considérations politiques, soit de la République populaire de Chine, soit de la République de Chine, soit de la communauté internationale, y compris le Canada.

Je disais tout à l'heure qu'il faut que nous puissions faire face à la réalité. Je faisais référence à un précédent historique qui est celui de l'Allemagne. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et au moment de la création de la République fédérale d'Allemagne, quelques mois plus tard, la zone d'occupation soviétique a réagi de la même façon en créant la République démocratique allemande.

La République fédérale d'Allemagne a réagi à la création—artificielle, disait-elle—de la République démocratique allemande, en mettant de l'avant la doctrine Hallstein qui avait pour effet que tout pays qui établissait des relations diplomatiques avec la République démocratique allemande voyait immédiatement ses relations diplomatiques avec la République fédérale d'Allemagne rompues. La République fédérale d'Allemagne coupait instantanément ses relations diplomatiques avec tout pays qui établissait des relations diplomatiques avec la République démocratique allemande.

Après la crise des missiles à Cuba et la période de détente, il s'est avéré que cette politique était tout simplement anachronique. Cette politique artificielle visant à isoler la République démocratique allemande ne réglerait pas le problème de l'unité allemande. La République fédérale d'Allemagne a entrepris dès lors une politique qui s'est appelée la politique d'ouverture à l'est et qui a permis, effectivement, qu'un grand nombre de pays de la communauté internationale entretiennent des relations diplomatiques avec la République démocratique allemande.

Cela n'aura pas empêché, finalement, quelques années plus tard, qu'on puisse régler malgré tout la question de l'unité allemande. C'est dire que ces politiques artificielles pour atteindre un objectif, ne permettent pas, souvent, l'atteinte de cet objectif. La simple reconnaissance de la réalité, à un moment donné, peut permettre l'atteinte de ces objectifs.

• (1330)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il reste 35 secondes. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a la parole.

[Traduction]

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais simplement signaler à la Chambre que le député a parlé du fait de chercher Taïwan dans la liste de pays figurant sur le site Web du gouvernement. Or, Taïwan ne figure pas dans la liste des pays. Cette île n'est pas reconnue comme un pays par le Canada. D'ailleurs, pour éviter toute confusion, je tiens à préciser qu'aucun pays ne reconnaît aujourd'hui l'existence de deux Chines. J'estime qu'il est important, aux fins du présent débat, de rappeler que Taïwan n'est pas le nom d'un pays, mais celui d'une île. En fait, le gouvernement de cette île s'appelle lui-même République de Chine.

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il ne reste plus de temps, mais je permettrai à l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes de répondre.

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, j'apprécie votre indulgence. Je serai très bref. Je dirai simplement que la secrétaire parlementaire a tout à fait raison. Il n'y a aucun pays dans le monde qui reconnaisse deux Chines.

L'objectif n'est pas de reconnaître deux Chines. L'objectif est simplement de reconnaître un état de fait. D'autres organisations internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce, par exemple, ont reconnu cet état de fait et ont accordé un statut non pas d'État participant ou d'État indépendant à Taïwan, mais lui ont quand même reconnu un statut.

De la même façon, je pense, le Canada doit être conséquent. Il était d'accord dans le cas de l'Organisation mondiale du commerce. Il doit l'être également, il doit être conséquent dans le cas de l'Organisation mondiale de la santé.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de cet important débat qui concerne toute la question de l'Organisation mondiale de la santé.

Il y a quelques instants, mon collègue de Verchères—Les-Patriotes faisait référence à des questions qu'Antoine Dubé, ex-député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, avait posées en 2002. À ce moment-là, en 2002, on n'était pas confrontés à la situation actuelle, c'est-à-dire de se retrouver aux prises avec cette maladie qui frappe le monde actuellement. Même des gens de Toronto ont, en fin de semaine, reçu de mauvaises nouvelles.

J'aimerais dire que ce débat ne porte pas sur une question économique ou politique. C'est une question de santé. Lorsqu'on parle de questions de santé, il faut laisser tomber les questions politiques et économiques.

J'entendais des représentants du gouvernement libéral commencer à nous faire de la petite politique. Tout à l'heure, j'écoutais le secrétaire d'État nous faire une présentation constitutionnelle, un cours d'histoire incroyable, mais qui n'avait rien à voir avec la motion qui est présentée aujourd'hui par l'Alliance canadienne. Lorsque le même secrétaire d'État disait qu'il était d'accord pour que Taïwan ait un statut à l'OMS en autant que ce soit la Chine qui propose cette candidature, je me dis que ce qui est incroyable, c'est de voir combien ces gens ne lisent pas.

Les crédits

J'ai ici avec moi une dépêche récente, soit celle du 20 mai 2003, écrite par un journaliste du *Globe & Mail* qui disait que lors de la rencontre annuelle de l'Organisation mondiale de la santé qui s'est tenue à Genève, la semaine dernière, le lobby de la Chine totalitaire voulait que Taiwan n'ait pas son statut d'observateur au sein de l'Organisation mondiale de la santé.

Le gouvernement libéral, avec le premier ministre actuel, se vante d'ouverture, de grande démocratie et d'être à l'écoute de tous les problèmes mondiaux. Lorsqu'on arrive aujourd'hui avec une motion raisonnable, présentée par l'Alliance canadienne, on nous ramène et nous mâche un vieux discours constitutionnel où on parle de politique, d'économie et où on ne parle pas de l'essentiel de cette motion, c'est-à-dire de la santé.

J'aimerais dire—et c'est le message que je lance aux libéraux d'en face—que déjà, des efforts incroyables ont été faits, notamment au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international où, avec dissidence, on a quand même eu une victoire. On recommandait fortement que Taïwan ait un statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé.

J'ai également ici une lettre signée par M. Thomas Chen, le représentant du Bureau économique et culturel de Taipei. Il nous dit qu'actuellement, 161 députés dans cette Chambre—dont la grande majorité des députés du Bloc québécois, j'en suis très fier, et la grande majorité de l'Alliance également, j'en suis convaincu—ont signé cette pétition demandant à ce que Taïwan ait un statut d'observateur à l'OMS.

Le président du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Taïwan, le député de Scarborough-Est, disait la même chose. Il a été capable de faire la différence et d'avoir du discernement entre un débat économique, un débat politique et un débat qui concerne la santé. Je pense qu'il fait partie des 161 signataires. Je l'invite fortement à recenser au sein de son parti les députés qui ont signé cette pétition de façon à ce que lorsqu'on passera au vote sur cette motion, on soit en mesure d'entériner ce qui a déjà été fait au sein du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. À ce moment-là, on verrait que dans ce Parlement, il y a de la cohérence dans les actions, c'est-à-dire une cohérence qui s'est manifestée au niveau d'un comité et également à la Chambre des communes.

•(1335)

Je pense qu'actuellement, compte tenu de la crise qui frappe le monde, la Chine, Taiwan et, encore une fois, Toronto, les observateurs étrangers regardent ce qui se passe ici à la Chambre des communes; ils espèrent une ouverture, une compréhension de la part du gouvernement canadien. Ils n'espèrent pas uniquement un discours économique et politique dénué d'humanisme et de compassion, étant donné ce que le peuple asiatique vit présentement, la Chine et aussi Taiwan.

Lorsque je vois encore que le gouvernement libéral prend comme modèle la Chine, le «mainland China» comme on dit en anglais, j'ai beaucoup de difficulté à faire confiance à ce gouvernement qui s'est fait taper sur les doigts en ce qui concerne la transparence, la libre circulation de l'information. On sait que, là-bas, l'État contrôle totalement tous les médias d'information. Or, comment voulez-vous qu'on ne soit pas inquiets de ce côté, lorsqu'on voit les statistiques véhiculées par la Chine? Personne ne peut aller en Chine pour vérifier et nous dire le contraire.

Il est probable que la crise qui frappe la Chine actuellement est beaucoup plus importante qu'elle ne le paraît; personne ne connaît véritablement la situation. Alors, pour protéger Taïwan et d'autres pays, il est important que Taïwan ait son statut d'observateur à

l'Organisation mondiale de la santé. C'est une question très technique, une question d'organisation. Lorsqu'on est assis au sein d'un organisme, même si on ne prend pas la parole, on écoute, on sait ce qui se passe, on ne se fait pas uniquement rapporter des faits. Lorsqu'on sort d'une réunion, on est donc en mesure de donner son opinion et d'agir.

Ce que le gouvernement libéral tente de faire actuellement, c'est d'écarter Taïwan. Mais lorsqu'il est question d'économie, de politique, d'argent, il n'y a pas de problème. On a même accordé un statut à Taïwan au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Toutefois, qu'y a-t-il de plus important sur la terre et dans la vie que la santé?

Et c'est le message que je lance encore une fois au gouvernement libéral: lorsque les députés libéraux auront à se prononcer sur la motion de l'Alliance canadienne, quant à l'importance pour Taïwan d'avoir un statut d'observateur privilégié à l'Organisation mondiale de la santé, j'espère qu'ils penseront santé, humanité, compassion, ouverture d'esprit et qu'ils diront: «Oui, Taïwan.»

•(1340)

[Traduction]

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'appuie les propos du député bloquiste.

Je me demande ce qu'il pense des questions soulevées par la secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères. Elle semble parler d'une politique de deux Chines alors que cela n'a rien à voir avec la question à l'étude, la santé.

Je me demande ce qu'il pense du fait que le monde a en quelque sorte réussi à s'accommoder de la présence de la République populaire de Chine et de Taïwan au sein de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC. Si on a réussi à le faire pour le commerce, le gouvernement devrait d'autant plus jouer un rôle de chef de file lorsqu'il s'agit du SRAS, de la santé, de la vie elle-même, afin de trouver une solution.

Pourquoi la solution de l'OMC ne vaudrait-elle pas pour l'OMS? Je me demande si mon collègue a quelque chose à ajouter à ce sujet.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Madame la Présidente, c'est tout à fait mon opinion. Si le monde a donné un statut économique et politique à Taïwan au sein de l'Organisation mondiale du commerce, ce qui a créé un précédent avantageux pour Taïwan, pourquoi ne prendrait-on pas cela comme exemple et n'appliquerait-on pas tout simplement ce précédent intéressant? En outre, puisque, compte tenu de questions politiques et économiques, nous admettons que Taïwan fasse partie de l'Organisation mondiale du commerce, pourquoi de la même façon Taïwan ne serait-elle pas observatrice privilégiée à l'Organisation mondiale de la santé?

Revient donc toute la question de santé, d'humanité, de sensibilisation, de compassion. C'est là qu'on verra de quelle façon les libéraux se comporteront lorsque nous aurons à voter sur cette importante question à la Chambre des communes.

[Traduction]

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais savoir ce que pense le député des relations du Canada avec la Chine compte tenu du fait que la Chine a indiqué qu'elle verrait une telle motion d'un mauvais oeil.

Les crédits

● (1345)

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Madame la Présidente, voilà le genre de question qui me met en colère. Ici, il n'est pas question de discuter d'économie ou de politique; il est question de discuter de santé, de compassion, d'humanité, d'ouverture d'esprit et de compréhension.

Lorsqu'on entend ce genre de question, on voit de quelle façon les libéraux envisagent cet important sujet. Tout ce qui les intéresse, ce sont des questions économiques et politiques et ils se foutent complètement de la santé.

[Traduction]

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député pour son discours réfléchi. Je tiens à lui dire que le point de vue de ce côté-ci n'est pas aussi monolithique qu'il peut le croire.

D'aucuns ont parlé des conséquences dans la pratique. Je vais me faire l'avocat du diable et demander au député s'il estime que Taïwan est vraiment lésée du fait qu'elle n'a pas un statut d'observateur? Les Taïwanais participent directement ou indirectement à diverses organisations de la santé. Pourquoi faire les gorges chaudes? Les Taïwanais ont tout ce dont ils ont besoin et ils ont d'ailleurs trouvé une solution pratique pour régler le problème.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Madame la Présidente, il n'est pas question de compromis à ce sujet. C'est une question fondamentale qui a déjà été adoptée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Elle a été appuyée par 161 députés et par la majorité des députés du Bloc québécois. On ne peut plus reculer.

Si jamais le gouvernement libéral rejette cette motion, il devra porter l'odieux de ce vote parce qu'il aura voulu se fermer relativement à une situation importante, une situation existentielle pour l'humanité, c'est-à-dire la santé.

[Traduction]

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat, ayant déjà abordé cette question plusieurs fois. De nombreux députés ont également débattu de la question à la Chambre, soit en posant des questions, en faisant des observations, au cours de la période des questions ou même au cours des audiences des comités.

Taïwan essaie depuis déjà plusieurs années d'adhérer à l'Organisation mondiale de la santé et nous, députés du Parti progressiste-conservateur, appuyons cette démarche. Nous l'appuyons avant l'écllosion du SRAS qui n'a fait que rendre encore plus évidente la nécessité pour Taïwan d'obtenir le statut d'observateur au sein de l'OMS.

Nous ne sommes pas les seuls à appuyer cette requête. Les États-Unis, le Japon et l'Union européenne appuient tous la demande de Taïwan d'obtenir le statut d'observateur et pourquoi n'en serait-il pas ainsi. Le mandat de l'OMS porte essentiellement sur la santé et consiste à «amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible». La santé, telle que définie dans la Constitution de l'OMS, est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Pourquoi n'appuierions-nous pas la demande de Taïwan pour l'obtention du statut d'observateur à l'OMS, puisque cette demande se fonde sur la santé, et non sur des considérations politiques,

économiques, concurrentielles, militaires ou sécuritaires. C'est une question de santé. L'épidémie de SRAS nous a clairement fait comprendre la nécessité d'accorder à Taïwan le statut d'observateur.

Il y a, à Taïwan, 21 millions d'habitants. C'est la 14^e puissance commerciale la plus active ou la plus solide du monde, et la 12^e pour ce qui est des investissements étrangers. C'est assez fascinant. Taïwan se classe au deuxième rang dans le monde pour ce qui est des dépôts en devises étrangères. Pourtant, on lui refuse le statut d'observateur. On lui refuse non seulement le statut de membre de l'OMS, mais aussi celui d'observateur. Nous sommes certainement en faveur de la motion. Nous appuyons l'idée d'accorder à Taïwan le statut d'observateur à l'OMS.

La même motion a effectivement été présentée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Elle a été adoptée par dix voix contre trois. Comme le député de Scarborough-Est l'a mentionné il y a un instant, des libéraux ont appuyé la motion, et trois l'ont rejetée. Je crois que les trois libéraux qui l'ont rejetée étaient des secrétaires parlementaires; je n'en suis pas absolument certain, mais je pense qu'ils l'étaient à l'époque. Le fait que des députés de tous les partis, y compris des députés libéraux, exception faite de trois secrétaires parlementaires, aient voté en faveur de la motion est donc révélateur du caractère non sectaire de toute cette question.

Certains disent que le fait de refuser à Taïwan le statut d'observateur contrevient directement au principe d'universalité énoncé dans la constitution de l'OMS. Nous sommes tout à fait de cet avis.

L'argument que font valoir ceux qui sont contre, c'est que Taïwan n'est pas un pays. Il y a actuellement de nombreuses autres entités qui ne sont pas des pays, mais qui ont le statut d'observateurs à l'OMS. Ainsi, l'OLP a obtenu le statut d'observateur en 1974. Or, la Palestine n'est pas reconnue comme un pays à l'échelle internationale. Espérons que la situation changera bientôt, mais ce n'est pas le cas actuellement. Plusieurs ONG, y compris, le Saint-Siège, le Vatican, ont obtenu le statut d'observateur à l'OMS. Il apparaît déraisonnable de refuser le statut d'observateur à Taïwan. Il me semble que ce n'est pas une demande excessive.

Taïwan n'est pas considéré par la communauté internationale comme un pays, mais cela ne constitue pas un obstacle à l'octroi du statut d'observateur. Nous sommes en faveur d'une motion qui permettrait l'octroi de ce statut à Taïwan.

Madame la Présidente, j'ai oublié de mentionner que je partagerai mon temps de parole avec le député de St. John's-Ouest.

Quoi qu'il en soit, le Parti progressiste-conservateur appuie la demande de Taïwan visant l'obtention du statut d'observateur à l'OMS. La participation de Taïwan au sein de l'Organisation mondiale de la santé devrait être limitée, mais Taïwan devrait au moins avoir le statut d'observateur.

Notre décision est motivée par l'épidémie du SRAS. Nous sommes confrontés à un problème sanitaire mondial jamais observé jusqu'ici. Taïwan, qui compte 21 millions d'habitants, en est affectée. En fait, ce pays est l'une des zones principales où éclosent de nouveaux cas de SRAS, alors qu'il ne bénéficie même pas du statut d'observateur à l'OMS. La communauté internationale s'évertue à réduire les risques sanitaires et à améliorer la santé, alors que ces 21 millions de personnes ne sont pas représentées à l'OMS et ne sont même pas autorisées à assister à ses réunions en qualité d'observateurs, ou d'y exprimer des opinions.

Article 31 du Règlement

• (1350)

L'OMS a indiqué que Taïwan n'a pas encore atteint son maximum des cas de SRAS, ce qui montre à quel point cette motion est importante et combien il est important d'accorder à Taïwan le statut d'observateur.

Après la Chine et Hong Kong, Taïwan est la troisième région en importance dans le monde à être atteinte par le SRAS. Plus de 12 000 personnes ont été mises en quarantaine à Taïwan. Aujourd'hui, Taïwan compte 72 morts attribuables au SRAS et a recensé 570 cas avérés. Pourtant, on lui refuse le statut d'observateur à l'OMS, statut qui pourrait l'aider à régler ses problèmes sur son propre territoire. Cela pourrait aussi aider les autres pays également affectés par le SRAS à lutter contre l'épidémie.

Nous sommes favorables à cette motion. Nous l'étions déjà avant l'écllosion de l'épidémie du SRAS, et nous lui demeurerons favorables.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, il semble y avoir une contradiction entre le fait que Taïwan soit membre de l'OMC et qu'elle demande le statut d'observateur à l'OMS, qu'elle n'a pas encore obtenu. Elle a essayé un autre refus le 19 mai.

Le député pourrait-il nous dire s'il s'agit vraiment d'une question de santé d'après lui? Je comprends les aspects du dossier liés à la souveraineté et je sais qu'ils doivent être respectés, mais, en ce qui concerne la santé, puisqu'on a tardé à envoyer des fonctionnaires de l'OMS à Taïwan pour l'aider à faire face à l'épidémie de SRAS, alors que, proportionnellement, les morts par rapport au nombre de cas y ont été beaucoup plus nombreuses qu'en Chine continentale, n'est-il pas d'avis que cette situation constitue un motif de plus pour que Taïwan obtienne le statut d'observateur, tout simplement parce qu'il s'agit d'une question de santé qui concerne toute la planète?

M. Bill Casey: Madame la Présidente, je suis d'accord avec cette position. Le SRAS accentue l'importance de la situation et de la présence de Taïwan à titre d'observateur au sein de l'OMS.

En avril, cette question a été soulevée au comité permanent et une motion très similaire a été présentée. Je crois que dix membres du comité étaient en faveur de cette motion et trois contre. Les membres de tous les partis ont voté pour que l'on exhorte le gouvernement du Canada à intervenir en faveur de l'octroi du statut d'observateur à Taïwan. Si l'on votait à nouveau sur cette motion, je suis convaincu que les trois libéraux ayant voté contre voteraient maintenant pour, et que le vote serait unanime.

• (1355)

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, il est bon de savoir que le comité a étudié la question.

Le député pourrait-il nous dire quelle est la différence entre l'Assemblée mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé? Il semble régner une certaine confusion à la Chambre quant au statut d'observateur et quant à ces deux organisations. Un pays qui obtient le statut d'observateur obtient-il de l'aide ou des ressources supplémentaires qu'il ne pouvait pas obtenir auparavant?

M. Bill Casey: Madame la Présidente, il n'y a aucun malentendu quant à la signification du statut d'observateur. Il y a toutes sortes de précédents d'autres entités qui ont le statut d'observateur. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le Vatican a le statut d'observateur, et pourtant ce n'est pas un pays. Le Conseil national palestinien a le statut d'observateur.

Tout le monde sait ce que cela veut dire que d'avoir le statut d'observateur. Les pays qui ont ce statut ont accès à l'information et

ont voix au chapitre sur les questions de santé qui touchent le monde entier. Maintenant que le monde a vécu cette situation incroyable créée par le SRAS, il est encore plus essentiel que cette question de santé, et c'en est une, soit examinée et que Taïwan ait le statut d'observateur.

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, au cours du week-end, la Chine a offert d'aider Taïwan à faire face à la situation actuelle relative au SRAS à Taipei et dans les environs. Je me demande si le député peut nous dire si cela a quelque chose à voir avec le fait que Taïwan a demandé le statut d'observateur à l'OMS.

M. Bill Casey: Madame la Présidente, je ne pas parler au nom de la Chine, mais je reconnais les efforts que déploie ce pays, et ce sont des efforts valables. Cependant, le Chine devrait peut-être parrainer Taïwan pour qu'il devienne membre de l'OMS, ce qui aurait beaucoup plus d'impact.

J'encourage et je crois que le gouvernement du Canada devrait encourager la Chine à permettre à Taïwan d'obtenir le statut d'observateur à l'OMS.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES INVASIONS BARBARES

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je félicite, au nom des cinéphiles canadiens et canadiennes, le réalisateur Denys Arcand qui a remporté le prix du meilleur scénario au 56^e Festival de Cannes pour son film, *Les Invasions barbares*.

Avec ce film qui continue d'émouvoir les auditoires et qui est voué à une belle carrière, Denys Arcand a prouvé encore une fois son grand talent de cinéaste.

Félicitations aussi à Marie-Josée Croze qui a remporté le prix d'interprétation féminine pour son rôle dans ce film. J'étais de ceux et celles qui ont ovationné pendant plus de 10 minutes le travail de M. Arcand, de la productrice, Mme Robert, de toute la distribution et de toute l'équipe qui a produit cette petite perle du cinéma canadien.

Je tiens aussi à les féliciter personnellement. Cette année, nous avons une riche cuvée en présence à Cannes, et je crois qu'il faut également féliciter l'équipe de Téléfilm Canada pour l'excellent travail qu'elle a fait pour s'assurer de bien représenter le cinéma canadien et québécois.

* * *

[Traduction]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Madame la Présidente, à un moment où il faudrait améliorer les relations avec nos voisins, le premier ministre a fait preuve de négligence et de mépris à l'égard de nos relations avec l'un de nos plus grands amis et partenaires commerciaux, les États-Unis d'Amérique.

Malgré tous les dossiers qui réclament notre attention, le premier ministre a jugé opportun d'accueillir le premier ministre français. Vu nos relations actuelles avec les Américains, qui ont leur propres difficultés avec le gouvernement français, le premier ministre a fait fi de notre intérêt national et l'a négligé de façon flagrante. Les relations avec la France sont importantes, mais ce n'est pas le moment de faire porter nos efforts là-dessus.

Je dois dire aux députés que les agriculteurs et les éleveurs de ma région et la plupart des Canadiens de l'Ouest ne s'inquiètent pas du fait que le premier ministre de l'Australie a été invité au ranch de M. Bush, mais non le premier ministre du Canada. Ils tiennent cependant à ce que la frontière canado-américaine soit rouverte à nos exportations de boeuf.

Cet affront flagrant que le premier ministre a fait aux Américains tient au choix du moment. Je le répète, ce n'était pas le moment d'accueillir le premier ministre français.

* * *

● (1400)

[Français]

MGR GÉRARD DRAINVILLE

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Madame la Présidente, le premier ministre du Canada a adressé ses meilleurs voeux à Mgr Gérard Drainville à l'occasion de ses 50 ans de sacerdoce et de ses 25 ans d'épiscopat qui ont été soulignés le 18 mai 2003 à la cathédrale d'Amos en Abitibi.

Le premier ministre du Canada écrivait ceci:

Je ne doute pas que cette journée toute particulière fera renaître dans vos esprits de nombreux souvenirs chers à votre coeur. Au cours de toutes ces années consacrées au service de l'Église, vous avez accompli un travail remarquable qui mérite respect et admiration.

Les célébrations marquant ce double anniversaire témoignent à cet égard de l'attachement et de la reconnaissance des personnes pour lesquelles vous vous dévouez depuis si longtemps.

Je vous félicite et vous offre mes meilleurs voeux pour l'avenir.

* * *

[Traduction]

BARB TARBOX

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Madame la Présidente, la semaine dernière, Barb Tarbox est morte, comme elle s'y attendait, d'un cancer du poumon attribuable à la cigarette.

Beaucoup de Canadiens, surtout des adolescents, savent qu'elle a lutté inlassablement contre le tabagisme. C'est intentionnellement qu'elle pratiquait un réalisme brutal et assénait des vérités chocs. Elle disait à ces jeunes: «Regardez ce que le tabac peut faire. Regardez ma tête. Regardez ce que le tabac a fait de mon corps. Regardez-moi.» Quelle ironie cruelle qu'une femme splendide qui était un mannequin international célèbre ait été détruite par le cancer du poumon.

Nous voulons tous faire quelque chose de valable de notre vie, mais rares sont ceux qui y parviennent. Barb Tarbox est morte en essayant de détourner les jeunes de la cigarette en leur disant: «Ne commencez pas à fumer» ou pour emprunter un slogan s'inspirant de Nike: «Just don't do it». Elle a eu une action déterminante, et elle a été une source d'inspiration pour nous tous.

Peut-être que, grâce à elle, un jeune s'abstiendra ou arrêtera de fumer. Dieu bénisse Barb Tarbox. Elle a été pour nous tous une inspiration.

Article 31 du Règlement

LE MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Madame la Présidente, mai est le Mois du patrimoine asiatique.

Je voudrais mentionner spécialement un certain nombre d'organisations de ma ville, Calgary, qui se sont unies pour commanditer diverses activités en l'honneur du Mois du patrimoine asiatique: la communauté tibétaine, la Iranian Cultural Society, le Council of Sikh Organisations et le Calgary Multi-Cultural Centre. Les associations suivantes y participent également: India Canada, Cambodia Canada, Pakistan Canada, Bangladesh Canada, Calgary Vietnamese Chinese, la Great Wall Cultural and Recreational Association, ainsi que la Hoy Sun Association of Calgary sous la direction compétente de son président, Peter Eng, et de son vice-président, Pat Lam.

J'invite tous les députés de la Chambre et toute la population canadienne à célébrer l'apport des Canadiens d'origine asiatique et à saluer leur adhésion à l'unité, gage de l'harmonie et de la vigueur de notre merveilleux pays.

* * *

LE MOIS DE LA FIBROSE KYSTIQUE

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, mai est le Mois de la fibrose kystique au Canada, et même si un Canadien sur 25 porte le gène défectueux qui cause la fibrose kystique, la plupart des gens ne connaissent pas cette maladie.

La fibrose kystique, ou mucoviscidose, est une des maladies héréditaires les plus meurtrières qui touche les enfants et les jeunes adultes du Canada. Elle provoque de graves problèmes respiratoires et nuit à l'absorption et à la digestion des aliments.

En 1960, la fibrose kystique était considérée comme une maladie infantile. Grâce aux recherches menées au Canada et financées en partie par la Fondation canadienne de la fibrose kystique, aujourd'hui, les jeunes Canadiens qui sont atteints de mucoviscidose peuvent vivre jusqu'à trente ans et plus.

Hier, les amis de malades atteints de fibrose kystique de plus de 74 collectivités un peu partout au Canada ont participé à la marche familiale annuelle Zellers. Je les félicite de leurs efforts pour sensibiliser les gens à cette maladie et pour appuyer les recherches en vue de trouver un moyen de la guérir.

* * *

[Français]

LES INVASIONS BARBARES

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, hier, nous attendions tous avec impatience de connaître le nom des grands gagnants des prix décernés lors de la cérémonie de clôture du 56^e Festival de Cannes, le Canada y étant représenté par une sélection impressionnante de films.

Permettez-moi de féliciter tout spécialement M. Denys Arcand, qui s'est mérité le prestigieux Prix du scénario pour son long métrage, *Les Invasions barbares*, ainsi que la comédienne québécoise, Marie-Josée Croze, qui s'est vu décerner le Prix d'interprétation féminine pour son rôle dans ce même remarquable film. *Les Invasions barbares*, rappelons-nous, a littéralement conquis le coeur des festivaliers.

Le gouvernement du Canada est fier d'apporter son soutien à l'industrie cinématographique canadienne, qui projette au grand écran toute la richesse et la diversité de notre culture.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, collègues, joignez-vous à moi pour souhaiter à M. Arcand et à son film, *Les Invasions barbares*, un franc succès au Canada et dans le monde entier.

* * *

•(1405)

LE BLOC VERT DRUMMOND

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je veux saluer les 2 000 foyers de ma circonscription qui ont participé récemment à la collecte de résidus domestiques dangereux, organisée par le Bloc Vert Drummond.

Le grand ménage écologique du printemps aura permis de récupérer 32 500 kg de pneus, 26 250 kg de peinture, 19 615 kg de solvants et d'huiles, et d'autres produits nécessitant qu'on en dispose de façon sécuritaire pour préserver notre environnement.

La plupart de ces résidus seront recyclés, les autres éliminés dans des centres spécialisés.

En guise de remerciement, les participants et participantes sont repartis avec une pousse verte, un geste qui s'inscrit dans la foulée des efforts pour contrer la déforestation.

J'aimerais aussi souligner la contribution des 130 bénévoles sans qui cette 11^e collecte de résidus domestiques dangereux du Bloc Vert Drummond n'aurait pu connaître un tel succès.

* * *

[Traduction]

L'ALGÉRIE

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour attirer l'attention de la Chambre sur le violent séisme qui a frappé l'Algérie. Le tremblement de terre a déjà fait plus de 2 000 morts et 9 000 blessés, et laissé des milliers de personnes sans logement. Beaucoup manquent encore à l'appel. C'est le pire tremblement de terre qu'a connu le pays en 23 ans.

Dans ses efforts en vue de venir en aide au peuple algérien dans cette épreuve, le gouvernement du Canada s'est engagé dans l'immédiat à verser 200 000 \$ à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

J'invite la Chambre à se joindre à moi pour exprimer nos sincères condoléances et offrir notre appui à la population de l'Algérie qui a souffert du séisme et à ceux qui ont perdu des amis ou des membres de leur famille. Nous exprimons nos condoléances à tout le peuple algérien.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour transmettre les préoccupations des agriculteurs de l'Ontario face à l'EBS et à ses répercussions sur leur industrie cruciale. Le Canada est le troisième plus grand exportateur de boeuf et de bovins de boucherie dans le monde, et l'industrie du boeuf est un secteur important de l'agriculture en Ontario.

Uniquement dans l'est de l'Ontario, le boeuf a ajouté 700 millions de dollars à l'économie l'année dernière. C'est pourquoi l'Alliance canadienne s'est engagée à rétablir la confiance des consommateurs canadiens et étrangers envers le boeuf canadien, en exhortant les gouvernements fédéral et provincial à prendre des mesures efficaces.

Les agriculteurs ontariens et le ministre de l'Agriculture de l'Ontario sont prêts à faire tout ce qui est nécessaire afin d'éviter la catastrophe que pourrait entraîner une interdiction prolongée des importations aux États-Unis. Malgré l'absence de toute trace de la maladie chez le cheptel ontarien, le gouvernement provincial collaborera à toute mesure jugée nécessaire en vue de rétablir la réputation internationale du Canada comme producteur du meilleur boeuf au monde.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler d'un projet qui revêt une très grande importance, non seulement en ce qui a trait à la place du Canada en tant que chef de file mondial dans le domaine de la recherche et de l'innovation, mais aussi à notre tentative en vue de trouver une source d'énergie abondante et renouvelable pour la planète.

Le projet de réacteur thermonucléaire expérimental international, ou ITER, est la prochaine étape dans le domaine de la recherche sur l'énergie d'origine thermonucléaire. Si le Canada devait obtenir le contrat du projet ITER, notre pays accueillerait 250 des plus grands scientifiques de l'énergie nucléaire au monde et pourrait profiter d'un projet d'une valeur de 18 milliards de dollars sur 30 ans dans la région de Durham.

J'ai l'honneur d'accueillir cette semaine à Ottawa, en compagnie de mon collègue le député de Durham, les représentants de la collectivité de Durham ainsi que de ITER Canada, dans le but d'attirer l'attention de la Chambre sur ce projet essentiel.

Je demande à tous les députés de bien vouloir se joindre à moi pour appuyer ce projet remarquable qui permettra d'assurer une source d'approvisionnement en énergie propre et renouvelable pour les générations à venir.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, le gouvernement a encore une fois trahi le Canada atlantique.

Depuis plus d'un an, le ministre du Commerce international promet de trouver une solution purement canadienne, une solution à long terme, dans le dossier du bois d'oeuvre, mais le ministre vient maintenant de proposer un programme s'étalant sur deux ans qui fera perdre au Canada atlantique l'exemption qui lui avait été accordée au chapitre des taxes d'exportation.

En février dernier, le ministre du Commerce international a dit à la Chambre: «Nous n'allons pas renégocier l'exemption accordée à la région atlantique du Canada.»

Nous apprenons maintenant qu'ils ont déposé vendredi une proposition qui fait justement disparaître cette exemption.

Le Bureau du bois de sciage des Maritimes du Canada atlantique a négocié l'exemption sur le bois d'oeuvre pendant des années, et maintenant, le ministère du Commerce international a pris la décision incroyable de la faire disparaître. Cela crée un très dangereux précédent et je demande au ministre de prendre rapidement des mesures en vue de retirer la proposition qui abandonne l'exemption accordée au Canada atlantique sur le bois d'oeuvre.

Article 31 du Règlement

•(1410)

[Français]

LES INVASIONS BARBARES

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, hier, le cinéma québécois a vécu une heure de gloire intense lorsque Denys Arcand a remporté le prix du meilleur scénario pour *Les Invasions barbares*, et Marie-Josée Croze, celui de la meilleure actrice.

Présent à Cannes, le réalisateur s'est réjoui de cette reconnaissance, mais il a surtout souligné l'accueil fait par le public à l'égard de son film.

Ce qui a frappé tout le public québécois, c'est que Marie-Josée Croze ait remporté le prix de l'interprétation féminine, coiffant au fil d'arrivée Nicole Kidman, Charlotte Rampling et Emmanuelle Béart. Se disant un peu déçue d'avoir manqué cet instant magique à Cannes, Marie-Josée Croze a toutefois été très émue par les différentes marques de témoignage reçues.

Le Bloc québécois félicite Denys Arcand pour ce succès remporté avec *Les Invasions barbares* et Marie-Josée Croze pour sa brillante interprétation. Le cinéma québécois rayonne non seulement ici, mais aussi à l'étranger, et tout doit être mis en oeuvre pour l'assurer d'un financement stable.

Bravo à Denys Arcand, Denise Robert, Marie-Josée Croze, Stéphane Rousseau et à toute l'équipe du film.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX EFFETS DU DIÉTHYLSTILBESTROL

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de dire aux députés et à tous les Canadiens que la semaine du 26 au 30 mai a été désignée Semaine de sensibilisation aux effets du diéthylstilbestrol (DES).

Le DES est un oestrogène de synthèse qui a été prescrit aux femmes enceintes entre 1941 et 1971 pour prévenir les fausses couches et assurer une grossesse sans problème. Au lieu de cela, cette substance a causé aux mères et aux enfants de graves problèmes de santé, problèmes dont les effets se font sentir encore aujourd'hui.

[Français]

DES Action Canada est une organisation qui travaille avec acharnement pour identifier toutes les personnes qui ont été exposées au DES. Son but est d'informer les victimes ainsi que leurs médecins des conséquences néfastes de DES.

Joignez-vous à moi pour féliciter DES. Action Canada et ses membres, qui offrent aux Canadiennes et Canadiens un service essentiel. Je leur souhaite une excellente semaine de sensibilisation sur le DES.

* * *

[Traduction]

LE CENTRE D'HISTOIRE DU CANADA

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NDP): Monsieur le Président, aujourd'hui même, pendant que les Canadiens d'un océan à l'autre s'inquiètent du SRAS, du virus du Nil occidental et de la maladie de la vache folle, le premier ministre a annoncé l'injection de 100 millions de dollars pour un musée en son honneur.

Comment le musée présentera-t-il l'héritage du premier ministre? Le verra-t-on en train de déguster un steak en Alberta afin de dissiper les craintes relatives à la maladie de la vache folle? Le verra-t-on en train de dîner dans le quartier chinois de Toronto afin de dissiper les inquiétudes relatives au SRAS?

Le musée aura-t-il des présentoirs montrant les résultats des réductions de millions de dollars qu'ont subies les programmes sociaux du Canada et les boniments du gouvernement qui n'a pas su montrer un leadership fort sur la moindre question?

Ces cent millions de dollars auraient pu grandement contribuer à indemniser et à aider les travailleurs de la santé qui travaillent des heures supplémentaires à Toronto ainsi que les agriculteurs qui font faillite en raison des interdictions internationales dont nos produits sont frappés. Au lieu de cela, ces cent millions de dollars feront un joli sanctuaire au premier ministre.

* * *

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

M. Joe Peschisolido (Richmond, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de député de Richmond, je voudrais attirer l'attention de la Chambre aujourd'hui sur la demande de statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la santé présentée par Taïwan.

Il ne s'agit pas d'une question géopolitique, mais d'une question de santé, voire même de vie ou de mort. Les virus et autres maladies infectieuses ne connaissent pas de frontières. Le SRAS a maintenant fait 72 morts à Taïwan, soit 12 de plus qu'il y a trois jours, et près de 700 dans le monde entier.

Les habitants de ma circonscription entretiennent de solides liens personnels, culturels et commerciaux avec la Chine, Hong Kong et Taïwan, et l'aéroport international de Vancouver est situé à Richmond. Les habitants de Richmond ont vivement ressenti les répercussions négatives du SRAS sur l'économie, la société et la santé.

En tant que député de Richmond, j'appuie la demande de statut d'observateur auprès de l'OMS faite par Taïwan.

* * *

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le week-end dernier, j'ai discuté du système de justice pénale avec des travailleurs de première ligne de la police et du bureau de l'avocat de la Couronne. Malheureusement, ce que j'ai entendu n'a fait que confirmer mes pires craintes. Ce système est défectueux et un simple rafistolage ne suffira pas à le réparer.

Bon nombre des problèmes commencent ici, au Parlement, où l'on adopte des lois qui limitent sérieusement l'efficacité de la police.

Par exemple, lorsque celle-ci fait enquête sur un violeur en série, elle doit disposer de suffisamment de preuves relativement à chaque infraction pour justifier l'obtention d'un mandat pour le prélèvement d'un échantillon d'ADN sur le suspect, au lieu d'être autorisée à utiliser un seul échantillon qu'elle pourrait comparer aux éléments de preuve recueillis sur toutes les victimes possibles.

Notre système de justice incite les petits truands à la récidive en leur opposant très peu de moyens de dissuasion et il permet aux délinquants violents de recouvrer la liberté, en sachant fort bien qu'ils représentent une menace pour la collectivité.

Questions orales

Il est triste de constater que la plus grande faute de notre système de justice pénale a été de transformer nos procureurs et agents de la force publique en une version à peine édulcorée de bureaucrates gratte-papier.

* * *

● (1415)

NOUVEAU DÉPUTÉ

Le Président: J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. Gary Schellenberger, député de la circonscription électorale de Perth—Middlesex.

* * *

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

M. Gary Schellenberger, député de la circonscription électorale de Perth—Middlesex, est présenté par l'honorable Joe Clark.

QUESTIONS ORALES*[Traduction]***L'AGRICULTURE**

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je veux poser des questions au gouvernement au sujet de la maladie de la vache folle, qui, comme nous le savons, est une grave préoccupation pour les députés de tous les partis à la Chambre. Des centaines de bêtes doivent être abattues ou mises en quarantaine pour contenir la maladie et assurer la qualité du boeuf canadien, mais ces mesures ont une incidence sur des centaines d'emplois au Canada.

Dans le cas de la crise du SRAS à Toronto, le gouvernement a agi rapidement pour assouplir les règles de l'assurance-emploi en ce qui a trait à la période d'attente. Le gouvernement serait-il prêt à faire la même chose pour les travailleurs canadiens touchés par la crise de la maladie de la vache folle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous n'étions pas très contents lorsque nous avons vu apparaître ce problème. Je veux féliciter les ministres et les fonctionnaires des ministères de l'Agriculture à Ottawa et en Alberta pour la diligence dont ils ont fait preuve dans ce dossier.

La bonne nouvelle est qu'une seule vache était atteinte de cette maladie. Le travail n'est pas encore terminé, et il y a aussi la question des conséquences pour les gens touchés par ce problème. Évidemment, la ministre du Développement des ressources humaines verra ce qu'elle peut faire pour traiter ces gens de façon équitable, comme elle l'a fait pour les gens de Toronto.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour ses propos rassurants.

Il y a une autre façon dont le gouvernement canadien pourrait aider nos producteurs. Le Canada a une entente avec un certain nombre de pays, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour importer une certaine quantité de boeuf, mais nous avons permis, dans le passé, que les importations de boeuf excèdent les quotas établis.

Maintenant que le boeuf canadien est bloqué à la frontière, le gouvernement acceptera-t-il de suspendre temporairement les importations excédentaires de boeuf étranger par rapport aux quotas

pour permettre aux producteurs de chez nous de répondre entièrement à la demande du marché canadien?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition officielle pour sa question très pertinente. Nous travaillons déjà en étroite collaboration avec l'industrie canadienne dans ce dossier.

Je sais que nous importons actuellement de trois pays, soit l'Uruguay, l'Argentine et la Nouvelle-Zélande. Il s'agit de produits spéciaux, et nous sommes en liaison étroite avec l'industrie pour nous assurer que nous faisons ce qu'il y a de mieux pour notre industrie à ce moment-ci.

* * *

LA SANTÉ

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, espérons que la réponse sera bientôt oui.

J'aimerais passer maintenant à un autre sujet important; en effet, nous ne semblons pas être à court de crises en ce moment.

Il y a 15 jours, j'ai fait un voyage à l'étranger en avion. On ne m'a pas posé la moindre question concernant le SRAS quand je suis parti ni quand je suis revenu au Canada, et ce, après des mois d'avertissements et de mises en garde aux voyageurs et après que de nombreux Canadiens soient tombés malades.

La ministre peut-elle expliquer ce retard à mettre en place des procédures de détection systématique du SRAS dans les aéroports canadiens?

● (1420)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de retard. En fait, comme je le dis depuis le début, nous avons été l'un des premiers pays à réagir, en fonction de l'évaluation des risques, aux recommandations faites par l'OMS il y a plusieurs semaines. Les procédures de dépistage ont été renforcées et continuent de l'être.

L'opposition a parlé, par exemple, de thermoscanographes, dont tout le monde devrait comprendre qu'il ne s'agit pas d'une panacée. En fait, plusieurs de ces appareils sont en place aux aéroports de Vancouver et Pearson, dans le cadre d'un projet pilote, pour y contrôler les voyageurs à l'arrivée et au départ. Par ailleurs, nous renforçons d'autres formes de dépistage tant à Vancouver qu'à Pearson, et nous...

Le Président: Le député de Yellowhead a la parole.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'important, ce n'est pas la rapidité mais la qualité de notre réaction.

Il y a deux mois, l'OMS a recommandé que les passagers arrivant de régions touchées par le SRAS soient interrogés dès leur arrivé à l'aéroport. Cela fait également deux mois que l'Alliance canadienne réclame des mesures de dépistage plus strictes dans tous les aéroports pertinents.

La ministre reproche maintenant aux administrations aéroportuaires l'absence de dépistage. Plutôt que de s'en prendre aux autorités aéroportuaires, pourquoi la ministre elle-même n'a-t-elle pas mis en place les procédures de dépistage?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, personne n'adresse le moindre reproche aux administrations aéroportuaires, et certainement pas moi.

Questions orales

En fait, nous travaillons avec ces dernières afin de voir comment mettre en place nos mesures de dépistage renforcées. Comme je l'ai dit, plusieurs thermoscanographes sont utilisés aux aéroports internationaux Pearson et de Vancouver pour contrôler les voyageurs à l'arrivée et au départ.

Nous travaillons aussi en collaboration avec les compagnies aériennes pour que les passagers en provenance des régions touchées non seulement nous fournissent des renseignements sur leurs déplacements, mais remplissent en plus un questionnaire leur demandant où ils ont été et s'ils ont été en contact avec des personnes souffrant du SRAS ou...

Le Président: Le député de Yellowhead a la parole.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui l'OMS a une fois de plus classé Toronto parmi les régions touchées par le SRAS. Malgré ses recommandations, il n'y a toujours pas de dépistage obligatoire, d'interrogatoires personnels et de dépistage par des tiers.

Je suppose que la ministre de la santé s'est entretenue avec l'OMS ce matin. A-t-elle dit à l'OMS que nous nous conformions à ses instructions ou a-t-elle avoué que nous ne l'avions pas encore fait?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes continuellement en contact avec l'OMS depuis que les responsables de la santé publique de l'Ontario ont annoncé ces derniers cas la semaine dernière.

J'aimerais faire remarquer au député que, depuis ce matin, l'OMS est au courant du nombre de cas probables identifiés par les responsables de la santé publique de l'Ontario et également de nos procédures de dépistage et elle a déclaré n'y voir aucun problème.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le scandale des commandites prend de l'ampleur. Un rapport interne de Travaux publics Canada nous apprend qu'après avoir empoché une généreuse commission, certaines agences de publicité se sont servies à nouveau en accordant, souvent sans appel d'offres, des contrats à leurs filiales, aux entreprises de leurs enfants ou encore à des amis du régime libéral.

Comme le rapport interne parle d'«une toile de firmes»—et c'est cité dans le rapport—, et que les liens avec le Parti libéral sont tissés serrés, est-ce que le premier ministre admettra que cela prend une enquête publique et indépendante pour faire toute la lumière sur le scandale des commandites?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): En fait, monsieur le Président, les questions dont traitent aujourd'hui les journaux ont d'abord été mises au jour grâce au travail de mon propre ministère dans un rapport qui a été publié en octobre dernier. Ceci fait suite à cela.

Dans chaque cas, les allégations ont été soigneusement vérifiées afin de récupérer des fonds au nom du gouvernement fédéral s'il y a lieu et, bien sûr, la GRC décidera des autres mesures à prendre dans les cas de violation de la loi.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, parlons-en de la GRC! Dans le scandale des commandites, le commissaire de la GRC, Giuliano Zaccardelli, refuse de dire combien de dossiers ont été transférés à la police fédérale; il refuse de dire combien d'enquêtes sont en cours; il refuse de dire si des accusations ont été portées; et c'est le même mutisme de la part du solliciteur général.

Est-ce que le premier ministre, qui refuse l'enquête publique, n'est pas en train d'utiliser la police fédérale pour camoufler un scandale qui éclabousse son gouvernement et son parti?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, cela me semblerait plutôt simpliste. Si nous voulons que l'enquête policière débouche éventuellement sur des poursuites, nous n'en discuterons pas publiquement à la Chambre des communes.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, dans le palmarès des 10 plus gros donateurs du Parti libéral, on retrouve en 7^e position une petite compagnie de Montréal dirigée par M. Renaud, dont le siège social se retrouve dans un sous-sol de résidence, et qui a fait un don au Parti libéral de plus de 63 000 \$.

Comment le premier ministre peut-il justifier qu'une autre petite compagnie, qui loge dans la même résidence que la première et qui est dirigée par le frère de M. Renaud, se retrouve par hasard, quelques mois plus tard, avec un contrat du gouvernement fédéral, par l'entremise du Groupe Everest, pour une somme de 390 000 \$, le tout sans appel d'offres à aucune étape du processus d'obtention du contrat?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Pour ce qui concerne toutes ces allégations, monsieur le Président, le premier ministre et moi-même avons bien précisé que nous ne défendrons pas l'indéfendable. S'il y a matière à poursuites, des poursuites seront intentées par les autorités pertinentes et les tribunaux en décideront au bout du compte.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, c'est pour cette raison qu'on demande une enquête publique.

Comment des fonctionnaires fédéraux ont-ils pu négocier les détails du sous-contrat de matériel promotionnel avec la firme du frère de M. Renaud le 16 avril 1999, alors que le contrat principal n'a été autorisé que 18 jours plus tard, soit le 3 mai 1999?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Je le répète, monsieur le Président, il est très opportun que le bon travail du ministère des Travaux publics ait permis de mettre ces affaires au jour dans les enquêtes en cours. Nous verrons qui en subira les conséquences dans les deux enquêtes en cours, soit celle entreprise par le solliciteur général du Canada et, s'il y a lieu, celle de la GRC. Ces enquêtes permettront d'éclaircir toute cette affaire.

* * *

L'AUBERGE GRAND-MÈRE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question concerne une autre intervention du premier ministre auprès de la Banque de développement du Canada, ou BDC.

En 1997, Pierre Thibault, un ancien propriétaire de l'Auberge des Gouverneurs, à Shawinigan, a reçu de la BDC un prêt hypothécaire se chiffrant à près de 1 million de dollars. Or, M. Thibault vient de plaider coupable à des accusations de fraude devant un tribunal à Montréal.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il a bel et bien communiqué, directement ou indirectement, avec le président de la Banque de développement du Canada de l'époque, M. François Beaudoin, pour obtenir ce prêt pour l'Auberge des Gouverneurs?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député revient sur des questions qui ont déjà été traitées et dont les réponses figurent dans le compte rendu. Il n'y a rien à ajouter aux faits pertinents déjà bien connus qui ont été rendus publics.

* * *

LA CAMPAGNE À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le ministre n'a certainement rien à ajouter.

À l'époque où le député de LaSalle—Émard était ministre des Finances, une collecte de fonds avait déjà été amorcée pour financer sa campagne à la direction du Parti libéral. L'ancien ministre a refusé de divulguer les noms de ces donateurs secrets, sous prétexte que le premier ministre leur fera subir des représailles.

Le premier ministre accepte-t-il de ne pas intervenir dans les marchés que ces entreprises peuvent avoir conclus avec le gouvernement du Canada pour que le député de LaSalle—Émard puisse enfin identifier les donateurs qui craignent pour l'instant de se faire connaître?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde sait que les gens font des contributions aux candidats qui participent à la course à la direction des partis politiques.

Je n'ai jamais entendu dire qu'un donateur au Parti progressiste-conservateur, à l'Alliance canadienne, au Nouveau Parti démocratique ou au Bloc québécois se soit plaint de représailles de ma part, parce qu'il n'aurait pas appuyé mon parti ou en aurait appuyé un autre en même temps. C'est une pratique courante.

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens sont d'avis que, outre les inquiétudes qu'elles créent sur le plan de la santé, des crises comme celles de la vache folle et du SRAS entraînent des pertes d'emplois considérables au pays. Notre premier ministre peut bien penser qu'une crise est une bonne excuse pour dîner au restaurant, mais si, pour lui, ce n'est que l'occasion de se prêter à une séance de photo, mettre du pain sur la table est un véritable sujet d'inquiétude pour de nombreuses familles, surtout celles des travailleurs d'établissements de traitement des viandes qui ne peuvent même pas s'offrir une perte de travail temporaire.

Le gouvernement n'a pas mis le programme de prestations d'assurance-emploi au service des travailleurs du tourisme d'accueil à Toronto. Le premier ministre acceptera-t-il de le faire dans le cas des travailleurs d'usines de traitement des viandes et va-t-il abolir la période d'attente pour les gens mis à pied à cause de la vache folle?

● (1430)

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons très au sérieux les risques de pertes d'emplois dans l'industrie du boeuf, et le ministère continuera de surveiller la situation de près.

S'il y a des mises à pied dans les abattoirs ou dans les entreprises connexes, dans le domaine du boeuf, les travailleurs pourront toucher et compter sur l'aide du régime d'assurance-emploi.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, les travailleurs en crise méritent plus qu'un joyeux festin de la part de leur premier ministre. Le SRAS frappe à nouveau Toronto où l'industrie du tourisme d'accueil est déjà en crise et se remet difficilement de la première vague de SRAS.

Les libéraux répondent en refusant toute aide financière au secteur du tourisme; ils offrent une campagne de publicité où le mot Toronto n'est même pas mentionné semble-t-il.

Pourquoi le premier ministre accepte-t-il de consacrer 100 millions de dollars à la gloire du passé alors qu'il refuse d'accorder le moindre cent pour protéger les travailleurs du tourisme d'accueil aux prises avec de telles situations d'urgence?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député a commenté le fait que je me sois rendu dans un restaurant l'autre jour pour montrer que le boeuf canadien est excellent.

Le premier ministre Klein m'a écrit en disant:

J'écris au nom du gouvernement de l'Alberta et des producteurs de boeuf de l'Alberta pour vous remercier d'avoir témoigné publiquement de votre confiance envers l'industrie bovine du Canada et de l'Alberta. Votre dégustation de boeuf, mercredi à Ottawa, a été rapportée dans les médias de tous les coins du Canada et ce geste compte beaucoup pour notre province...

Il a poursuivi dans la même veine en félicitant le ministre de l'Agriculture, alors je crois que je vais accepter ses remerciements.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce sont les faits concernant la maladie de la vache folle au Canada.

Questions orales

On a trouvé une seule vache atteinte de cette maladie. Cet animal n'est jamais entré dans la chaîne alimentaire. Aucun autre animal du troupeau n'a montré des signes de cette maladie. Une douzaine d'autres troupeaux ayant des liens avec l'animal malade ont été mis en quarantaine. Aucun animal appartenant à l'un ou l'autre de ces troupeaux ne montre quelque signe que ce soit de la maladie de la vache folle.

Toutefois, en dépit de ces faits, la frontière américaine demeure fermée au boeuf et aux bovins en provenance du Canada.

Je suppose que le ministre a communiqué avec son homologue des États-Unis à ce sujet. Ma question est la suivante: quels critères précis le Canada doit-il respecter pour que les Américains ouvrent de nouveau la frontière?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai communiqué au moins sept fois avec mon homologue américain au cours des derniers jours.

Les données que fournit le député sont exactes, sauf que les travaux de dépistage au sein des troupeaux mis en quarantaine et de repérage en aval des animaux venant de l'exploitation agricole où se trouvait cette vache ne sont pas encore terminés.

Les travaux que nous avons effectués jusqu'à maintenant prouvent certes qu'une seule vache est atteinte et qu'elle n'a absolument pas intégré la chaîne alimentaire. Nous devons terminer les travaux qui sont en cours. Nous sommes très chanceux de pouvoir compter sur le meilleur système de surveillance des aliments dans le monde, et lorsque nous montrons...

Le Président: Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a dans ma seule circonscription 2 400 personnes travaillant dans les abattoirs et affectées par cette situation. Les engraisseurs de bovins sont sur le point de faire faillite et tous leurs fournisseurs vivent présentement une situation très difficile. C'est un problème très sérieux.

Je voudrais tout d'abord que le ministre précise combien de temps il faudra pour terminer ce repérage. Deuxièmement, quels sont les critères à respecter qui ont été précisés par les Américains afin que ces derniers rouvrent la frontière et que nous reprenions nos exportations de boeuf.

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, ils n'ont fourni aucun critère précis, si ce n'est qu'ils ont dit qu'ils sont tout aussi pressés que nous, et je les crois, que la frontière soit ouverte. Ils sont conscients de l'intégration du secteur de l'élevage bovin du Canada et des États-Unis. Ils savent qu'il y a plus d'un demi million de bovins canadiens dans les parcs d'engraissement et les élevages souches aux États-Unis. Cette situation présente pour eux aussi un caractère critique.

Ils souhaitent la même chose que nous, c'est-à-dire que soient réunies toutes les preuves scientifiques possibles établissant qu'une seule vache a été atteinte. Nous sommes fort avancés dans cette voie. Il faut du temps pour établir ces faits scientifiquement. La salubrité des aliments et la sécurité viennent au premier rang. Nous nous fonderons sur des données scientifiques et nous communiquerons ces preuves non seulement aux États-Unis, mais aussi à toute la planète.

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, lorsque M. Alain Renaud, le septième plus gros donateur du Parti libéral du Canada en 1998, a été interrogé par les journalistes du *Globe and Mail*, il a affirmé ne pas se souvenir du don de 63 000 \$ qu'il a fait au Parti libéral.

Comment le président d'une si petite entreprise, qui a d'ailleurs fait faillite depuis, peut avoir donné 63 000 \$ au Parti libéral du Canada sans s'en souvenir? Ou bien il ment ou bien on a utilisé son nom.

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux évidemment pas formuler de commentaires sur ce dont se souvient ce monsieur. L'affaire est du domaine public, et je suis certain que la GRC fera ce qu'elle a à faire.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il faut être sérieux. Un ex-collaborateur de la firme Groupaction, très proche de l'ancien ministre Alfonso Gagliano, devient tout à coup le septième plus gros donateur du Parti libéral du Canada, et juste après cela, son frère négocie un sous-contrat avec le gouvernement alors que le contrat principal n'a même pas encore été donné.

Comment le gouvernement peut-il nous faire avaler une histoire semblable et ne pas décréter une enquête publique? C'est la seule façon de savoir ce qui s'est passé auprès de ces gens-là, collés sur le Parti libéral.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je ne cherche pas à faire avaler quoi que ce soit au député. En fait, comme je l'ai fait remarquer à la Chambre, tous les dossiers se rapportant aux commandites font actuellement l'objet d'une vérification officielle de la vérificatrice générale. Toutes ces questions qui soulèvent des litiges d'ordre juridique feront l'objet d'une enquête en bonne et due forme de la GRC, et celle-ci a prouvé qu'elle suivra la piste où qu'elle la mène.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, incroyablement, le ministre de la Défense nationale a déclaré que nous n'avions pas besoin de plus de troupes. Or, notre incapacité à jouer un rôle dans le monde montre à quel point il fait erreur.

Le Canada ne dispose pas de troupes pour l'après-guerre en Irak. Il n'a pas de troupes pour le Congo. Il n'en a pas non plus pour la force de maintien de la paix au Proche-Orient.

Le ministre s'engagera-t-il dès aujourd'hui à la Chambre à accroître l'effectif militaire?

Questions orales

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne dirais pas que c'est incroyable, mais plutôt que c'est un fait que le député se trompe sur toute la ligne parce que c'est un fait également que, depuis un an, l'effectif des Forces canadiennes s'est accru d'un nombre record de 10 000 nouvelles recrues. C'est également un fait que l'effectif militaire est fort de plus de 1 000 membres supplémentaires comparativement à il y a un an.

Le but de mes propos précédents était d'annoncer notre intention de transformer l'armée, et j'ai le plaisir de déclarer que ce processus a maintenant été amorcé.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est une honte. Nous avons de nouvelles recrues, mais personne pour les entraîner.

Le ministre ne peut cacher le fait que le Canada fournit moins de troupes que le Bangladesh, le Ghana, voire l'Uruguay. En fait, il se classe au 32^e rang à ce chapitre. Quelle honte!

Les Canadiens sont fiers de la contribution apportée par nos troupes dans le passé. C'est une honte que le gouvernement ne veuille pas perpétuer cette fière tradition.

Si nous sommes sans cesse incapables de fournir des troupes pour d'importantes missions, c'est que notre effectif militaire est insuffisant. Le ministre admettra-t-il que le gouvernement a trop fortement réduit l'effectif militaire?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, pour toute réponse, je répéterai ces mots de Winston Churchill: «Il y a trois sortes de mensonges: des mensonges, de gros mensonges et des statistiques.» Ce rang de 33^e ou quelque chose du genre quant à notre contribution aux missions de maintien de la paix ne tient compte que des casques bleus et donne une idée très déformée de notre contribution, puisque la majorité de nos troupes de maintien de la paix se trouvent maintenant en Bosnie et se dirigeront bientôt vers l'Afghanistan.

Le vrai classement du Canada se situerait certainement dans les 10 premiers, voire les cinq premiers lorsque nos troupes seront déployées en Afghanistan au mois d'août.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE BOVINE

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement québécois a mis en place un système de traçabilité exemplaire qui permet d'éviter le problème que vit présentement l'Alberta avec la maladie de la vache folle. D'ailleurs, lorsque la maladie a frappé en Grande-Bretagne, ce n'est pas toute l'industrie bovine de l'ensemble de l'Europe qui a fait l'objet d'un embargo. Le ministre devrait s'inspirer de ce système.

Est-ce que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ne pourrait pas tirer une leçon de ce qui arrive à l'Alberta en retenant la solution de la régionalisation des pratiques agricoles et sanitaires préconisées par l'UPA, qui aurait pour effet de circonscrire localement les effets de l'embargo sans mettre en péril l'ensemble de la production bovine au Canada?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, le secteur canadien de l'élevage est non seulement

intégré à celui des États-Unis, mais il est aussi intégré dans l'ensemble du Canada.

Les produits génétiques canadiens du boeuf passent d'une province à l'autre, et les programmes et le système de surveillance fondée sur la sécurité alimentaire et les données scientifiques doivent être en place pour tout le pays.

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, je pense que la réponse du ministre, c'est justement ça le problème.

Je lui pose une question claire. Comme le système de prévention du Québec est très performant, qu'attend le gouvernement fédéral pour mettre tout en oeuvre, dans les limites de ses propres champs de compétence, pour rassurer les pays importateurs afin que les producteurs du Québec puissent reprendre leurs exportations?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que le Québec fait partie du Canada, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments est un organisme fédéral qui fait des inspections au Québec comme dans toutes les provinces. Elle inspecte toutes les viandes qui partent du Québec pour les autres provinces ou d'autres pays.

Tous les Canadiens bénéficient du meilleur système d'inspection des aliments au monde, et il est là pour tous les Canadiens de toutes les provinces.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Benoît Renaud est le frère de Alain Renaud, un organisateur et collecteur de fonds pour le Parti libéral. Benoît Renaud n'est pas un homme riche. En effet, il a déclaré faillite à deux reprises. Cela ne l'a pas empêché de faire un don de 63 000 \$ au Parti libéral du Canada. Où a-t-il trouvé l'argent? Dans les poches des contribuables canadiens. Il a reçu 68 000 \$ pour un contrat qui n'a pas été rendu public. Ensuite, il a gardé 5 000 \$ pour lui-même et a fait un chèque de 63 000 \$ au Parti libéral.

Pourquoi le gouvernement accepte-t-il alors des commissions payées par les contribuables canadiens?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à d'autres questions aujourd'hui, l'affaire est dans le domaine public. La GRC est parfaitement capable de faire enquête sur tout ce qui se rapporte à ces allégations et de décider s'il y a lieu de porter des accusations. C'est sa responsabilité et j'ai l'assurance qu'elle s'en acquittera.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette histoire est incroyable. Benoît Renaud est le frère d'Alain Renaud, un organisateur et agent de financement libéral. Benoît Renaud n'est pas riche. Il a fait faillite deux fois, mais cela ne l'a pas empêché de donner plus de 63 000 \$ au Parti libéral. Où a-t-il trouvé cet argent? Il a décroché un contrat de 68 000 \$, il a gardé 5 000 \$ pour lui et fait un chèque de 63 000 \$ au gouvernement.

Questions orales

Si le gouvernement veut vraiment faire le ménage, s'il veut vraiment éliminer la corruption qui a donné lieu à des scandales, va-t-il rendre cet argent? Oui ou non. L'argent sera-t-il rendu?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, la question relève de la GRC. C'est là son rôle, faire enquête sur les allégations d'irrégularité. Je suis sûr qu'elle fera ce qui convient dans les circonstances.

Il ne faudrait surtout pas qu'il y ait ingérence politique de la Chambre.

* * *

LES PÊCHES

M. R. John Efford (Bonavista—Trinity—Conception, Lib.): Monsieur le Président, après de longues consultations avec les députés, les gouvernements provinciaux et des groupes autochtones, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé une augmentation de 29 p. 100 des prises totales autorisées de crevette nordique en 2003. La répartition de cette augmentation suit un nouveau schéma d'accès mis au point à la suite du travail effectué par le Groupe indépendant sur les critères d'accès.

Cependant, compte tenu de l'état précaire des stocks des autres espèces de poissons dans l'Atlantique, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel est l'état actuel des stocks de crevette nordique et quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour garantir leur santé future?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député ainsi que tous mes collègues libéraux provinciaux et fédéraux pour les précieux conseils qu'ils m'ont donnés en vue de l'élaboration de ce plan de gestion des pêches de la crevette nordique.

Le quota d'un peu plus de 152 000 tonnes de cette année est le résultat de taux d'exploitation assez faibles d'une ressource saine et abondante. L'établissement de ce quota repose sur les principes de conservation, de contiguïté et d'équité. On a aussi autorisé une participation accrue des autochtones à ce type de pêche.

J'ai eu le bonheur d'annoncer un projet scientifique dirigé par l'industrie, grâce auquel on pourra continuer de surveiller l'évolution des stocks de crevette nordique.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, l'apparition de la maladie de la vache folle ainsi que la recrudescence du SRAS ont asséné un dur coup à l'économie canadienne. Les Canadiens ont besoin de quelqu'un qui puisse inspirer confiance, qui puisse faire preuve de réelles qualités de chef. Il ne suffit pas de manger un steak. Des gens risquent de perdre leur gagne-pain. L'avenir d'une industrie d'une valeur de 30 milliards de dollars est menacé.

Ma question s'adresse au premier ministre. Quels programmes d'indemnisation et d'aide seront offerts aux producteurs, aux camionneurs, aux maisons d'encan et aux usines de transformation de la viande?

• (1445)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a pris des mesures très

efficaces dans le dossier de la vache folle. Certaines personnes en subiront sans contredit des conséquences difficiles, et nous verrons ce que nous pourrons faire.

Toutefois, en ce qui a trait à l'offensive du député sur l'économie du Canada, j'aimerais lui faire savoir que le G-8 a demandé au premier ministre du Canada de faire un exposé sur le rendement de notre économie parce que le Canada est l'un des pays du G-8 qui enregistre le meilleur rendement économique de toutes les nations industrialisées.

M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PC): Monsieur le Président, l'incident de la vache folle a des répercussions dévastatrices sur les producteurs de bovins du Canada. La société Better Beef, une usine de transformation de Guelph, vient d'annoncer le licenciement de 100 personnes.

Quelqu'un a posé un peu plus tôt une question sur la possibilité d'offrir des prestations d'assurance-emploi aux travailleurs touchés par la maladie de la vache folle, dans le genre de ce qui a été fait pour le SRAS. Le gouvernement a répondu qu'il continuait d'étudier la situation. Cela ne suffit tout simplement pas. Le gouvernement est-il prêt, oui ou non, à venir réellement en aide à ces gens?

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, nous prenons la situation qui se présente dans l'industrie du boeuf très au sérieux et les travailleurs pourront compter sur le régime d'assurance-emploi s'ils perdent leur emploi.

Également, si la situation s'y prête, les responsables de l'assurance-emploi peuvent conclure une entente de travail partagé. Le gouvernement du Canada est là pour les travailleurs canadiens et travaille très fort pour trouver des solutions à cette situation difficile.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, le 6 mai, le ministre de l'Industrie a déclaré devant le Comité de l'industrie que l'industrie automobile venait au premier rang de ses priorités.

Depuis, DaimlerChrysler a annoncé qu'elle renonçait à l'usine de 1,6 milliard de dollars qu'elle projetait de construire à Windsor. Voilà qui augure bien pour le secteur. Je suis impatient de découvrir les priorités que le ministre classe aux deuxième et troisième rangs. Même le député libéral de St. Catharines a fait observer que le gouvernement aurait dû intervenir plus rapidement.

Pourquoi le ministre de l'Industrie ouvre-t-il au secteur de l'automobile une voie menant vers les États-Unis et le Mexique? L'industrie automobile a besoin d'une stratégie et non d'une voie sans issue.

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous avons participé aux pourparlers qui ont eu lieu entre le gouvernement de l'Ontario et la DaimlerChrysler. Cette société a annoncé la semaine dernière que la conjoncture, la situation économique mondiale et la surproductivité du secteur automobile n'étaient pas favorables à la construction de cette usine à Windsor à l'heure actuelle.

Questions orales

Cet investissement n'est pas perdu. À mon avis, il a simplement été reporté. Quand le marché sera plus favorable, nous en reparlerons avec DaimlerChrysler et nous ferons alors tout ce qui sera en notre pouvoir pour réussir, ce que nous avons d'ailleurs toujours fait jusqu'ici.

Nous sommes par ailleurs ravis de voir que DaimlerChrysler maintient son investissement de plus de 2 milliards de dollars dans ses opérations canadiennes existantes, ce qui témoigne de la confiance qu'elle porte à l'économie du Canada.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT ROUTIER

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, voyons voir ce que le même ministre a à dire au sujet d'International Truck and Engine Corporation, à Chatham. L'usine de Chatham est sur le point de fermer ses portes. Quelque 1 000 emplois disparaîtront. Et qu'est-ce que le député libéral de Chatham—Kent Essex a à dire? Il lance une attaque virulente contre les travailleurs, qu'il rend responsables de la situation.

Le ministre accepte-t-il cette explication? Est-ce pour cela que cette usine ferme ses portes? Est-ce pour cela que le ministre ne fait rien?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'usine Navistar, à Chatham, a annoncé qu'elle fermerait ses portes en juillet en raison des conditions du marché. J'ai communiqué avec les responsables afin de leur dire que toute compagnie au Canada avait accès à des programmes gouvernementaux, notamment Partenariat technologique Canada et Infrastructure Canada. Je leur ai indiqué l'existence de ces programmes, précisant que nous ferions tout en notre pouvoir pour les aider dans le cas où ces programmes répondraient à leurs besoins.

Toutefois, nous ne pouvons offrir de subventions en espèces à aucune entreprise au Canada. Ce n'est pas ainsi que nous menons les affaires, et je crois que cela est clair.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Alliance canadienne vient de découvrir que 17,5 millions de dollars de plus ont été gaspillés pour le registre des armes à feu et que les calculs du gouvernement sont toujours incomplets. Sept autres ministères et organismes ont engagé des coûts pour le registre, mais ces coûts n'ont été ni remboursés ni signalés au Parlement par le ministre de la Justice.

Pourquoi le gouvernement a-t-il caché au Parlement les coûts supplémentaires de 17,5 millions de dollars? Pourquoi les a-t-il cachés?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai vraiment du mal à comprendre à quoi le député veut en venir. Le gouvernement n'a caché aucun coût. Tous les chiffres ont été présentés aux comités et dans le budget.

Permettez-moi de donner un exemple. En décembre dernier, 325 enquêtes policières ont été menées à l'aide des services et de la base de données du Programme canadien de contrôle des armes à feu. Le député voudrait nous faire croire que, si une enquête aboutit à une arrestation, nous devrions imputer le coût de l'incarcération au programme de contrôle des armes à feu...

• (1450)

Le Président: Le député de Yorkton—Melville a la parole.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, même la vérificatrice générale du Canada a dit que cette réponse n'était pas exacte, que ces coûts ont été dissimulés au Parlement.

Il y a près de six mois que la vérificatrice générale a exposé au grand jour ce gaspillage d'un milliard de dollars, et le gouvernement ne peut toujours pas dire au Parlement ni aux contribuables opprimés et exténués combien coûtera le registre des armes à feu.

Encore une fois, combien coûtera la mise en oeuvre complète du registre et son entretien?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député aurait peut-être dû soulever cette question l'autre jour, lorsque nous avons discuté du budget devant le Comité de la justice et des droits de la personne. Il continue de faire des exagérations à la Chambre des communes.

Le fait est que le ministre de la Justice et moi avons annoncé il y a quelque temps un plan d'action pour le centre des armes à feu, de sorte que le système soit désormais plus efficace. Des mesures ont été prises pour l'améliorer. L'enregistrement par Internet fonctionne bien. Il existe un plan d'amélioration constante sur lequel j'ai déjà fait rapport.

Le député devrait peut-être écouter les faits lorsqu'il assiste aux réunions du comité.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, en octobre dernier, il y a déjà huit mois, le ministre des Ressources naturelles annonçait un plan d'aide qui devait être suivi d'une phase 2, qui se fait toujours attendre, pour faire face à la crise du bois d'oeuvre. Mais la crise, elle, continue de faire ses ravages dans toutes les régions du Québec, dans le Témiscamingue, dans la Mauricie et encore aujourd'hui à Chibougamau, où des ralentissements importants sont annoncés.

Qu'est-ce que le ministre attend pour aller de l'avant avec la phase 2 de son plan, bonifier l'assurance-emploi pour les travailleurs et offrir des garanties de prêts aux entreprises?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): D'abord, monsieur le Président, je suis heureux que le député reconnaisse que nous avons réalisé une phase très importante; 350 millions de dollars pour nous assurer de travailler sur de nouveaux marchés, sur des activités de recherche et de développement et sur divers autres secteurs pour appuyer l'industrie.

Le député fait valoir un bon point. Nous devons nous assurer de suivre la situation de près. Certaines parties de l'industrie éprouvent des difficultés et nous devons veiller à faire tout en notre pouvoir pour envisager la prochaine phase.

Notre toute première priorité, toutefois, est de nous assurer d'obtenir un accord, et c'est ce qu'est en train de faire le ministre du Commerce international. Notre priorité à l'heure actuelle consiste à nous assurer de conclure un accord à long terme avec les Américains.

Questions orales

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le ministre fait semblant de ne pas savoir que la stratégie américaine est de continuer la guérilla judiciaire pendant des mois en portant en appel les décisions qui leur sont défavorables.

Le ministre va-t-il ouvrir les yeux? Les usines ferment les unes après les autres, les travailleurs perdent leur emploi. Ne voit-il pas dans l'attitude américaine une raison supplémentaire pour mettre de l'avant la phase 2 de son plan d'aide dès maintenant?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Je le répète, monsieur le Président, nous suivons la situation de très près. Nous avons espéré conclure une sorte d'accord, mais cela ne s'est malheureusement pas concrétisé. Nous espérons encore qu'il y aura un accord.

Je puis assurer au député que, si nous n'obtenons pas bientôt un accord, nous envisagerons d'autres mesures. Toutefois, notre priorité pour le moment consiste à nous assurer d'obtenir un accord à long terme. Nous voulons aussi suivre de près ce qui se passe dans l'industrie.

Nous remercions le député de nous faire part de son opinion. Nous allons voir si d'autres mesures s'imposent. Nous voulons nous assurer que notre industrie survivra à ces temps difficiles et que les travailleurs de l'exploitation forestière de tout le pays pourront continuer à faire leur travail.

* * *

LES MUSÉES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, de toute évidence, le premier ministre fait actuellement sa tournée d'adieu et il en profite pour léguer son héritage; cela a été on ne peut plus flagrant aujourd'hui, lorsqu'il a dit souhaiter la création d'un autre musée à Ottawa, cette fois-ci un musée de l'histoire politique.

Entre temps, l'Association des musées canadiens ne trouve guère enthousiasmante l'idée de ce premier ministre qui souhaite ardemment laisser un héritage et elle demande au gouvernement d'élaborer plutôt une stratégie nationale cohérente afin d'aider toute la communauté muséale, et pas seulement la zone égocentrique de 500 mètres adjacente à la colline du Parlement.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas écouté le Comité des finances de la Chambre lorsque ce dernier a recommandé d'accorder des fonds à l'ensemble de la communauté muséale, aux musées les plus dans le besoin, plutôt qu'à un seul édifice destiné à polir l'image des politiciens d'Ottawa?

● (1455)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si j'étais un député allianciste, je m'inquiéterais beaucoup au sujet de l'histoire, car ils n'y occupent pas une très grande place.

L'édifice existe depuis longtemps. C'est un édifice historique qui nécessitait des réparations. Je pense que c'est une excellente idée de pouvoir célébrer l'histoire du Canada avec les millions de Canadiens et les autres visiteurs qui viennent chez nous. Ils devraient pouvoir s'intéresser au Canada, à la façon dont notre pays a été bâti et aux succès qu'il connaît actuellement. Nous devons avoir de telles connaissances fondées sur l'histoire.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les députés du caucus libéral hésitent peut-être un peu plus à se réjouir de la nouvelle parce qu'ils se rendent bien compte que le premier ministre ne sera pas la première attraction de ce musée de l'histoire politique.

Le moment est venu pour le premier ministre de se rendre compte que les musées à l'échelle pancanadienne qui accueillent des millions de visiteurs ont eux aussi besoin de financement. C'est ce qu'a recommandé le Comité des finances, de même que l'Association des musées canadiens.

La dernière chose dont Ottawa a besoin, c'est de la création d'un autre musée motivée par des considérations politiques et pilotée par un premier ministre politiquement déterminé à glorifier davantage les politiciens.

Pourquoi le premier ministre n'oublie-t-il pas cet héritage, pourquoi ne fait-il pas ce qui s'impose et pourquoi n'aide-t-il pas les musées situés d'un océan à l'autre et non pas seulement sur la colline du Parlement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'objectif c'est de raconter aux Canadiens l'histoire de leur pays, de leur expliquer qu'il y a eu des premiers ministres originaires de l'Ouest comme de l'Est, du Québec et de l'Ontario, de leur montrer qu'il y a eu des députés de partout au Canada qui ont passé beaucoup de temps dans cette ville et qui ont bâti un pays qui fait l'envie du monde entier. Je sais maintenant pourquoi l'Alliance ne va nulle part. C'est parce qu'elle n'a pas la moindre idée de ce qu'est le Canada.

* * *

L'AIDE INTERNATIONALE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le fort tremblement de terre qui a secoué l'Algérie la semaine dernière a fait plus de 2 000 morts et de 8 000 blessés, sans compter plus d'un millier de sans abri.

La ministre de la Coopération internationale pourrait-elle nous dire quelles mesures prend le gouvernement face à cette situation d'urgence?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire que j'ai été très attristée par les conséquences tragiques du séisme. Au nom de tous les Canadiens, j'offre mes condoléances aux familles des victimes.

J'ai annoncé vendredi que le Canada versera une contribution immédiate de 200 000 dollars à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, afin d'aider à alléger la souffrance des victimes de cette tragédie et à leur fournir des secours d'urgence.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre est sur le point d'amorcer une tournée d'adieu qui cache mal une recherche d'emploi plutôt dispendieuse. Le Canada n'a rien à y gagner, puisque le premier ministre ne peut plus parler au nom du Canada. Il a été neutralisé. Il fait maintenant figure de canard boiteux. Non seulement sa retraite est imminente, mais elle se fait attendre depuis trop longtemps.

Comme tous ceux qui se cherchent un emploi, le premier ministre acceptera-t-il de payer lui-même ses propres dépenses?

Affaires courantes

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, leur comportement est tout à fait ridicule. Le premier ministre du Canada a été invité à participer à la prochaine rencontre du G-8 et à se faire le porte-parole de tous les Canadiens pour expliquer au reste du monde comment notre pays a si bien réussi à se tirer d'affaire au cours des dix dernières années. La semaine dernière, le premier ministre de France voulait savoir comment nous étions parvenus à mettre de l'ordre dans les finances publiques du Canada. Au nom de tous les Canadiens, je transmettrai ce message aux participants de la rencontre du G-8, en Europe, la semaine prochaine.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre manifeste énormément d'enthousiasme à la perspective de ce voyage, dommage qu'il n'ait pas fait preuve d'autant d'intérêt pour son pays.

En 1993, un membre du caucus de l'opposition, dont faisait partie le premier ministre, a déclaré:

Comment [les] Canadiens peuvent-ils entretenir quelque espoir quant au sens des priorités du gouvernement, alors que celui-ci consacre un million de dollars à une tournée d'adieu effectuée par le premier ministre?

Si cela était si répréhensible dans le cas du premier ministre de l'époque, soit Brian Mulroney, pourquoi est-ce aujourd'hui acceptable?

• (1500)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, chaque année, le premier ministre du Canada participe à une rencontre avec l'Union européenne, rencontre qui est prévue des années d'avance. La même chose s'applique dans le cas du G-8. Chaque année, le G-8 tient une rencontre dans un pays, et le Canada y est représenté. Il ne s'agit pas d'une tournée que j'ai organisée. Ces rencontres sont prévues bien à l'avance.

Je tiens à rappeler au député qu'une seule personne a été élue au pays en tant que chef du parti qui a fait élire 172 députés aux dernières élections, et cet homme siège de ce côté-ci de la Chambre. L'Alliance a subi sa troisième grande défaite.

* * *

[Français]

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, après avoir promis qu'elle remettrait l'argent qu'elle a coupé dans le Fonds canadien de télévision, la ministre du Patrimoine canadien n'a pas tenu ses promesses, et le ministre des Finances n'a, quant à lui, pris aucun engagement, bien qu'il ait rencontré l'industrie vendredi dernier.

Est-ce que le premier ministre trouve normal que la ministre du Patrimoine engage son gouvernement alors que, de son côté, le ministre des Finances bloque les choses, parce que les deux aspirants sont en compétition dans une course au leadership?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, lorsque la députée prendra connaissance des documents que j'ai soumis à la Chambre le 3 mai, elle verra clairement que cette année, 230 millions de dollars seront déposés dans le Fonds canadien de télévision, ce qui représente 30 millions de dollars de plus que lorsque nous avons créé ledit fonds.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 20 pétitions.

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre dans les deux langues officielles un rapport de délégation interparlementaire.

[Traduction]

Il s'agit d'un rapport de la délégation de l'Association parlementaire qui a représenté le Canada à la réunion du bureau élargi de l'OSCE qui s'est tenue à Copenhague, au Danemark, les 24 et 25 avril 2003.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION**

M. Joe Fontana (London-Centre-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration concernant le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004. Le comité fait le même rapport, moins les sommes votées au titre des crédits provisoires.

* * *

• (1505)

PÉTITIONS**LE HOCKEY**

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais présenter quelques pétitions.

La première est signée principalement par des résidents de la municipalité de Weyburn. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de faire en sorte que les joueurs et les équipes de la ligue de hockey junior soient traités au même titre que les participants à un sport olympique, à savoir que les coûts d'hébergement ainsi que des dépenses et des allocations raisonnables ne figurent pas au titre du revenu imposable conformément aux lois fédérales pertinentes.

LE PROJET DE LOI C-250

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition provient d'une partie de la Saskatchewan. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas adopter le projet de loi C-250, un projet de loi d'initiative parlementaire.

Affaires courantes

LE MARIAGE

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les signataires d'une autre pétition réclament que le gouvernement adopte l'article 33, la disposition d'exemption, si cela est nécessaire, de manière à protéger la définition actuelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les signataires de cette pétition demandent que nous mettions à profit la recherche sur les cellules souches adultes et que nous n'envisagions pas l'utilisation de cellules souches embryonnaires comme méthode de traitement.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. Elles proviennent de la Saskatchewan et portent sur la pornographie. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à réexaminer la question et à accorder la priorité à la protection des enfants et non des pédophiles.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter trois pétitions au Parlement. Ces pétitions illustrent l'opinion d'habitants de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley.

La première pétition est signée par plusieurs douzaines de Canadiens qui s'inquiètent du fait que le gouvernement songe à autoriser l'utilisation de cellules souches embryonnaires à des fins de recherche médicale même si la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, aussi appelées cellules souches adultes, a fait de grands progrès.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'axer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes visant à découvrir les remèdes et les thérapies nécessaires aux traitements des maladies dont souffrent les Canadiens.

LE MARIAGE

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les signataires des deux prochaines pétitions demandent au Parlement du Canada de reconnaître les résultats du vote démocratique tenu à la Chambre au sujet de l'état du mariage. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à inscrire dans la loi la définition du mariage telle qu'énoncée dans la motion adoptée à la Chambre le 8 juin 1999, soit l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Ces pétitions portent plusieurs centaines de signatures.

LE HOCKEY

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux pétitions signées par des électeurs de ma circonscription, Saskatoon—Rosetown—Biggar.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les joueurs de la ligue de hockey junior A soient traités comme des athlètes olympiques et que les dépenses modestes et raisonnables et les allocations consenties à ces joueurs ne soient pas imposables en vertu de la loi fédérale de l'impôt.

Je signale que nombre de personnes n'ont pas signé cette pétition mais aimeraient faire connaître leur point de vue à cet égard.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente plusieurs pétitions aujourd'hui.

La première pétition est principalement signée par des électeurs de ma circonscription. Les pétitionnaires signalent à la Chambre des communes que les Canadiens souffrent de maladies débilitantes, telles que la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, le diabète, le cancer et la sclérose en plaques, et de traumatismes médullaires. Ils demandent donc au gouvernement d'appuyer la recherche éthique sur les cellules souches, qui a donné des résultats dans la recherche de traitements efficaces contre ces maladies.

Les cellules souches non embryonnaires, également appelées cellules souches adultes, qui ont permis à la recherche de marquer des progrès importants, ne sont pas rejetées par le système immunitaire et ne soulèvent pas de problèmes éthiques. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'axer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

● (1510)

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la pétition suivante est signée par un grand nombre d'électeurs de la Saskatchewan et d'un peu partout au Canada. Elle concerne les droits de propriété.

Les pétitionnaires citent la résolution prise le 10 décembre 1948 par les Nations Unies qui dispose que toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété et que nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété. Ils signalent que le gouvernement fédéral a enfreint ces dispositions de l'article 17.

Par conséquent, ils demandent que le Parlement appuie le projet de loi C-452 d'initiative parlementaire, présenté par le député de Yorkton—Melville, et dont le but est de resserrer la protection concernant les droits de propriété prévue dans la Déclaration canadienne des droits et de garantir précisément que toute personne a, primo, le droit de jouir de sa propriété, secundo, le droit de ne pas être privée de sa propriété à moins d'avoir eu un procès équitable et d'avoir reçu une indemnité en temps opportun et d'un montant établi impartialement et, tertio, le droit d'en appeler aux tribunaux si son droit de propriété a été violé.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la dernière pétition que j'aimerais présenter vient également d'habitants de la Saskatchewan et d'un peu partout au Canada.

Les pétitionnaires font valoir que le nombre de crimes de violence est très préoccupant et que tous les citoyens respectueux de la loi, qu'ils habitent une grande ville ou une collectivité rurale, souhaitent plus de sécurité dans les rues. Il ressort du rapport publié en 1997 par le Centre canadien de la statistique juridique que c'est en 1994 qu'on a observé la baisse la plus importante des effectifs policiers et que la faible présence policière dans les rues constitue un grave problème.

Affaires courantes

Le gouvernement a adopté le projet de loi C-68 en 1995 afin d'essayer de s'attaquer à l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles et affecte maintenant des centaines de millions de dollars à son application. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger la loi C-68 et de réaffecter les centaines de millions de dollars de recettes fiscales, qui ont été gaspillés pour délivrer des permis aux propriétaires d'armes à feu qui ont le sens des responsabilités et pour enregistrer des armes à feu détenues en toute légalité, à des mesures plus rentables visant à réduire la criminalité et à améliorer la sécurité publique, notamment en ayant une présence policière accrue dans les rues et un plus grand nombre de programmes de prévention de la criminalité, de centres de prévention du suicide, de centres de crise pour femmes, de campagnes anticontrebande et de ressources destinées à la lutte contre le crime organisé et les gangs de rue.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de député de Mississauga-Sud, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions à la Chambre. La première a trait à la pornographie juvénile et porte la signature d'un certain nombre de Canadiens, dont des habitants de ma circonscription de Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'une nette majorité de Canadiens condamne la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas appliqué le droit actuel en la matière de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera toujours promptement réprimée.

Les pétitionnaires prient le Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour rendre illégal tout matériel qui encourage ou glorifie la pornographie juvénile.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je désire présenter porte sur le soutien financier des Instituts de recherche en santé du Canada à la recherche sur les cellules souches. La pétition est signée par de nombreux Canadiens, en particulier des résidents de ma circonscription, Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait qu'il est immoral de blesser ou de tuer des êtres humains au profit d'autres êtres humains, et que la recherche sur les cellules souches adultes, qui est très prometteuse, ne soulève pas les graves questions morales associées à la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Les pétitionnaires font également remarquer que les Instituts de recherche en santé du Canada ont recommandé des lignes directrices concernant la recherche sur les cellules souches qui autorisent l'utilisation d'embryons humains. Les pétitionnaires s'opposent à cette recommandation.

Les pétitionnaires prient la Chambre d'interdire la recherche sur les cellules souches embryonnaires et d'ordonner aux Instituts de recherche en santé du Canada de soutenir et financer uniquement les projets de recherche prometteurs et éthiques qui n'entraînent pas la suppression de vies humaines.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le

Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 174, 198, 202 et 209.

[Texte]

Question n^o 174—**M. John Reynolds:**

Relativement au Jour de la Francophonie qui a eu lieu le jeudi 20 mars 2003 et de ses pays membres, dont la population s'élève à 625 millions d'habitants, le gouvernement pourrait-il indiquer le montant en dollars qu'il a consacré aux activités et aux manifestations qui ont eu lieu au Canada pour marquer le jour de notre appartenance à la Francophonie?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Le montant consacré par le gouvernement pour les dépenses entourant les activités et manifestations marquant le jour de notre appartenance à la Francophonie, qui a eu lieu le jeudi 20 mars 2003, s'élève à 1,534 million de dollars.

Question n^o 198—**M. David Chatters:**

À propos du processus d'approbation des pesticides de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ARLA: a) pourquoi cela prend-il beaucoup plus de temps au Canada qu'aux États-Unis pour faire approuver et examiner les pesticides et les herbicides; b) y a-t-il une étape particulière du processus qui en ralentit l'exécution; c) quelle est la description étape par étape du processus d'approbation des pesticides; d) combien de temps faut-il en moyenne pour compléter chaque étape; e) quel est le délai d'exécution moyen visé par l'ARLA pour chacune de ces étapes; f) le processus d'approbation a-t-il gagné en vitesse depuis l'arrivée du nouveau porte-parole?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): (a) L'examen et l'approbation d'un pesticide n'est pas tellement plus long au Canada qu'aux États-Unis. En fait, dans le cas des demandes d'homologation de nouvelles matières actives, le délai d'examen et d'approbation est plus court au Canada. Le délai peut sembler plus long parce qu'historiquement, la plupart des entreprises ont soumis leurs demandes d'homologation au Canada bien après avoir présenté leurs demandes d'homologation aux États-Unis. Cette pratique des entreprises a eu pour effet que les matières actives des nouveaux produits antiparasitaires et les préparations commerciales apparentées sont disponibles sur le marché américain avant d'arriver sur le marché canadien. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ARLA, a abordé ce problème en mettant en oeuvre des programmes d'examen conjoint avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis, EPA. L'un des buts visés par le processus d'examen conjoint et d'autres initiatives de partage des tâches avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis est de faire en sorte que les nouveaux produits soient simultanément disponibles aux utilisateurs dans ces deux pays. (On peut consulter le Rapport d'activité du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides au: <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/nafta/docs/naftawgrep-f.pdf>.)

(b) Il n'y a pas de partie précise du processus d'approbation qui peut être considérée comme un «obstacle».

Affaires courantes

(c) La description étape par étape du processus d'approbation d'un pesticide est présentée dans la publication de l'ARLA 96-01 «Politique sur la gestion des demandes d'homologation», PGDH, qu'on peut trouver au <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/pro/pro9601-f.pdf>. De façon générale, il y a cinq étapes: vérification, examen préliminaire, examen, consultation publique/décision finale et vérification de l'étiquette finale. La qualité d'une demande a un effet important sur la durée du processus d'examen d'une demande. À titre d'exemple, le délai d'une demande d'homologation d'une nouvelle matière active de grande qualité et idéale est de 737 jours ou moins. Dans le cas d'une demande d'homologation de la plus mauvaise qualité, il y a sept délais possibles dans le processus pendant lesquels le demandeur d'homologation peut fournir les données manquantes, les frais manquants et/ou les étiquettes corrigées. L'ARLA a besoin de temps pour effectuer l'examen préliminaire et/ou l'examen des renseignements supplémentaires soumis visant à corriger la lacune. Pour ces demandes de mauvaise qualité, on peut ajouter jusqu'à 1912 jours au processus d'examen, en fonction du délai dont le demandeur a besoin parmi les sept délais. Seulement 6 p. 100 des demandes de catégorie A qui ont été homologuées pendant la période de 1997 à 2002 représentaient des demandes idéales. Les demandes de catégorie A comprennent les nouvelles matières actives et les préparations commerciales associées et/ou les produits destinés à la fabrication, ou les limites maximales de résidus, LMR, d'une nouvelle matière active importée, ou de nouveaux usages importants, ajout d'une nouvelle catégorie d'utilisation (voir la réponse à la question d)). Des demandes de catégorie A homologuées pendant cette période, 94 p. 100 présentaient des problèmes quant à la qualité, nécessitant l'utilisation d'au moins un des sept délais, ce qui a eu pour effet d'augmenter le temps visé de 737 jours pour une demande d'homologation idéale. L'ARLA a mis au point et tenu des sessions de formation et a travaillé avec des demandeurs d'homologation afin de les aider à préparer des demandes d'homologation de meilleure qualité. Au moyen des consultations préalables et d'un certain nombre de lignes directrices, on fournit au titulaire d'homologation des précisions sur ce qui est requis pour présenter une demande complète.

(d) Le délai moyen requis pour homologuer un pesticide dépend de la complexité de chaque type de demande d'homologation. Au Canada, pour les pesticides à base de nouvelles matières actives importantes, le délai moyen d'exécution, comprenant les éléments examen préliminaire et examen, en 2001-2002, était de 23 mois, alors qu'aux États-Unis, en se fondant sur les renseignements disponibles à l'EPA en 2001, il était en moyenne de 38 mois. En 2000-2001, le délai moyen d'exécution au Canada pour les demandes d'homologation de nouvelles matières actives était de 21 mois, alors qu'il était de 27 mois aux États-Unis en 2000.

La durée de chaque étape varie selon la catégorie et la sous-catégorie de la demande d'homologation. Pour les demandes de catégorie A, qui sont les plus complexes et servent aux nouvelles matières actives ou aux nouveaux usages importants, il y a huit ensembles différents de normes de rendement, selon que la demande est régulière ou prioritaire ou porte sur un produit chimique ou un agent microbien ou un pesticide à risque réduit ou une phéromone. Pour les demandes faisant l'objet d'une PGDH (voir la réponse à la question c)), les demandes de catégorie A typiques et régulières homologuées en 2000-2001, la vérification prenait en moyenne 6 jours, le premier examen préliminaire prenait 49 jours, l'examen prenait 432 jours et la vérification de l'étiquette finale prenait en moyenne 29 jours. En 2001-2002, le délai était de 7, 65, 515 et 27 respectivement. Dans le cadre de la PGDH, l'étape finale et la fin de

la partie examen pour les demandes de catégorie A est la publication d'un Projet de décision réglementaire, PRDD, en vue d'une consultation du public. Pour ces demandes de catégorie A homologuées qui comportaient une consultation du public, le délai de consultation du public était toujours de 45 jours et le délai moyen pour la décision finale était de 32 jours. Veuillez noter que les PRDD ne sont pas actuellement requis par le règlement, mais ils le seront en vertu de la nouvelle loi.

(e) Pour les demandes régulières de catégorie A, l'ARLA a pour objectif de terminer la portion examen de la demande, c'est-à-dire lorsque toutes les lacunes ont été corrigées par l'entreprise, en 18 mois, 550 jours pour les produits chimiques traditionnels et en 15 mois, 465 jours pour les produits chimiques à risque réduit. En 2001-2002, l'ARLA a atteint son objectif de rendement pour ces demandes. Le délai cible idéal pour une demande de catégorie A typique et régulière est de 7 jours pour la vérification, de 45 jours pour l'examen préliminaire, de 550 jours pour l'examen, de 45 jours pour la consultation publique/45 jours pour la décision finale et de 45 jours pour la vérification de l'étiquette finale. Pour les demandes de catégorie A régulières, faisant l'objet d'une PGDH et excluant des écarts, homologuées/rejetées/retirées en 2001-2002, dont l'examen préliminaire et l'examen étaient terminés, l'ARLA a respecté la norme de rendement d'examen de 550 jours pour 94 p. 100 des demandes d'homologation.

(f) Le nouvel ombudsman a permis une meilleure communication entre les producteurs, l'ARLA et Agriculture et Agroalimentaire Canada, AAC, afin de s'assurer qu'on respecte les exigences en matière de données visant l'approbation et a aidé à rationaliser le traitement des demandes. En 2002-2003, l'ARLA a approuvé plus de 450 pesticides à usage limité, ce qui représente plus du double de n'importe quelle année précédente.

Question n° 202—M. Garry Breitkreuz:

En ce qui concerne la déclaration suivante de la vérificatrice générale au paragraphe 10.29 de son rapport 2002 au Parlement: «Les coûts assumés par les organismes provinciaux et territoriaux pour appliquer la loi ne seront pas déclarés non plus. Il en va de même pour les frais qu'ont dû supporter les propriétaires, les clubs, les fabricants, les vendeurs, ainsi que les importateurs et exportateurs d'armes à feu, pour se conformer à la loi», et en plus de la réponse du gouvernement quant à la préparation et au rôle du résumé de l'étude d'impact de la réglementation, quels ont été, précisément, les coûts non déclarés mentionnés plus haut depuis 1995?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):

Le Centre canadien des armes à feu, CCAF, possède la documentation sur les coûts pour les provinces participantes soit l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard; ces renseignements sont du domaine public. Le CCAF ne surveille pas les coûts réels ou éventuels que l'organisme provincial ou territorial a pu assumer pour appliquer la Loi canadienne sur les armes à feu. Il ne surveille pas les coûts que les propriétaires d'armes à feu, les clubs de tir, etc., ont pu assumer pour se conformer à la Loi canadienne sur les armes à feu.

Question n° 209—Mme Judy Wasylcia-Leis:

Comment se répartissent, en fonction du sexe du titulaire, les nominations fédérales de tous niveaux faites durant les 35^e et 36^e législatures ainsi que durant la 37^e législature jusqu'au 31 mars 2003 inclusivement: a) à la magistrature; b) à des postes de sous-ministre au sein de la fonction publique; c) dans des agences ou organismes; d) dans des offices ou bureaux; e) dans des commissions; f) dans d'autres entités?

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): En réponse à la question, le Bureau du Conseil privé remet le tableau suivant contenant les renseignements demandés.

Affaires courantes

Répartition Hommes/Femmes: (Nominations et renominations durant une période spécifique)

Période Visée	35 ^{ième} Parlement 18.01.1994 - 24.04.1997			36 ^{ième} Parlement 23.09.1997 - 22.10.2000			37 ^{ième} Parlement 30.01.2001 - 31.03.2003		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Agence/Conseils/Commission/Autres entités	815	1444	2259	732	1303	2535	532	936	1468
Sociétés d'État	120	296	416	166	353	519	114	262	376
Organismes judiciaires	78	163	241	132	329	461	46	84	130
SMS et Associés	17	52	69	13	31	44	12	23	35
GRAND TOTAL	1030	1955	2985	1043	2016	3059	704	1305	2009

(Le document est déposé.)

À NOTER: 262, 218 hommes et 44 femmes, de ces nominations ne sont pas nécessairement de nouvelles nominations. Elles visent les titulaires existants de la Cour de justice de l'Ontario devant être renommés à la Cour supérieure de justice, créée à la suite des modifications apportées à la Loi sur les cours de justice de l'Ontario et la Loi sur les juges.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 184, 186, 191 et 199 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

• (1515)

Le Président: On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les questions n^{os} 184, 186, 191 et 199 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 184—**M. James Rajotte:**

À l'égard des organismes de développement économique régional (Diversification économique de l'Ouest, l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario, Développement économique Canada pour les régions du Québec) et du Programme de développement des collectivités, depuis 1993: a) de combien le budget annuel de chacun a-t-il été; b) quelle est la proportion des budgets annuels qui a été affectée aux subventions, prêts et contributions répartie par provinces et territoires; c) quel pourcentage des subventions, prêts et contributions ces organismes ont-ils récupérée chaque année; d) quel pourcentage des subventions, prêts et contributions ces organismes ont-ils radié chaque année; e) quels ont été les 50 radiations annuelles les plus importantes de chaque organisme/programme depuis 1993 (donner le nom de la société bénéficiaire, la province et la somme radiée); f) de quels ministres chaque organisme ou programme a-t-il relevé depuis 1993?

(Le document est déposé.)

Question n^o 186—**M. Gerry Ritz:**

À l'égard des marchés publics: a) quelle est la valeur totale des marchés passés chaque année par le gouvernement du Canada depuis 1993 par province et territoire; b) quelle est la valeur totale des marchés passés chaque année par chaque ministère, agence ou société d'État fédéraux depuis 1993; c) quelle est la valeur des dix plus gros marchés passés chaque année depuis 1993 (prière d'indiquer le nom du bénéficiaire, son adresse et la valeur du marché); d) quelles sont les cinq actions en justice les plus importantes engagées au cours de chacune des cinq dernières années contre le gouvernement du Canada au sujet de marchés et quel était dans chaque cas le point litigieux; e) quelle est la valeur de chacun des dix marchés les plus importants passés au cours des cinq dernières années avec des sociétés sises à l'étranger et sur quoi ces marchés portaient-ils?

Question n^o 191—**M. Grant Hill:**

Quelles sont les consultations menées par les ministères et les organismes du gouvernement auprès des groupes écologistes, des lobbyistes et des parties prenantes en matière d'environnement, des climatologues non gouvernementaux et des experts non gouvernementaux en matière d'énergie, d'industrie et d'agriculture concernant la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, et quelle est la liste de toutes ces personnes et entités consultées à ce sujet, avec le nom et l'adresse de chaque consultant, et toute subvention, paiement ou contrat accordés à ces consultants, avec la date et le type de financement?

(Le document est déposé.)

Question n^o 199—**M. Charlie Penson:**

Quels sont les bénéficiaires des contrats, subventions et prêts consentis par le gouvernement et ses agences, en précisant le montant et le type de transaction, à des organisations ou à des particuliers dans la circonscription de Perth-Middlesex entre le 15 novembre 2001 et le 1^{er} mars 2003?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?**Des voix:** D'accord.

Le Président: Conformément au paragraphe 39(5) du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que l'absence de réponse de la part du gouvernement aux questions inscrites au *Feuilleton* est renvoyée aux comités de la Chambre comme suit: la question n^o 197, inscrite au nom du député de Lethbridge, au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international; la question n^o 204, inscrite au nom du député d'Edmonton-Sud-Ouest, au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

*Les crédits***DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE**

L'ENCÉPHALOPATHIE BOVINE SPONGIFORME

Le Président: La présidence a reçu plusieurs demandes de débat d'urgence. C'est le député de Calgary-Centre qui a présenté la première. Par conséquent, je vais écouter son intervention.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je présente une demande en vertu de l'article 52 du Règlement pour que vous autorisiez la Chambre à débattre une question qui mérite une attention immédiate et particulière. Il s'agit de la découverte d'un cas d'encéphalopathie bovine spongiforme en Alberta. Cet incident a eu pour conséquence l'interdiction de l'importation de boeuf canadien aux États-Unis et dans un certain nombre d'autres pays.

Le commerce international et la sécurité des aliments relèvent du gouvernement du Canada. L'industrie du boeuf est un élément important pour l'économie canadienne et notre balance des paiements. Les Canadiens ont confiance dans nos procédures nationales de sécurité alimentaire.

[Français]

Un débat spécial donnerait au gouvernement l'occasion de faire connaître à la Chambre tous les moyens qu'il a pris et qu'il prendra pour maintenir et protéger l'intégrité de nos échanges commerciaux et assurer la salubrité des aliments, de même que de renseigner la Chambre sur les mesures qu'il entend adopter pour rassurer nos partenaires commerciaux afin de favoriser la réouverture de nos marchés internationaux.

[Traduction]

Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir prendre cette demande en considération.

Le Président: La présidence a étudié attentivement la demande du très honorable député de Calgary-Centre et les nombreuses demandes d'autres députés sur la même question. En conséquence, je conclus que la question présente une certaine urgence. Un débat aura donc lieu aujourd'hui, à la fin de nos délibérations, vers 18 h 30.

Comme les autres demandes portaient sur la même question, je n'ai pas besoin d'entendre les députés qui les ont présentées. Ils pourront s'exprimer à loisir pendant le débat de ce soir.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la motion présentée par l'Alliance canadienne.

Les citoyens de Taïwan, par l'intermédiaire de leurs représentants au Canada, demandent à tous les partis d'appuyer leur demande de statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la santé. Dans les heures qui vont suivre, monsieur le Président, je crois que vous constaterez que des députés de tous les partis appuient cette requête. En fait, je crois que l'appui de ce côté-ci de la Chambre est unanime. Vous trouverez au sein même du parti ministériel un certain nombre de députés qui appuient sans réserve la motion proposant que Taïwan bénéficie du statut d'observateur.

La motion elle-même précise:

Que, reconnaissant que les questions relatives à la santé débordent du cadre politique comme l'a montré l'écllosion récente du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la Chambre appuie...

Tout ce que l'on demande, c'est l'appui de la Chambre. Je poursuis:

...l'adhésion de Taïwan comme observateur au sein de l'Organisation mondiale de la Santé et demande au gouvernement d'exhorter activement les autres États membres et les organisations non gouvernementales à soutenir cette initiative.

La majorité des députés présents à la Chambre connaissent Taïwan. Lorsque l'on songe que beaucoup d'autres pays, beaucoup plus petits, moins peuplés, moins productifs et moins importants économiquement parlant dans le monde sont membres de l'Organisation mondiale de la santé ou ont le statut d'observateur, il n'y a aucune raison, selon moi, pour que Taïwan n'ait pas le même statut et pour que nous ne l'appuyions pas collectivement dans ses démarches à cet égard.

Tous les pays membres des Nations Unies peuvent adhérer à l'Organisation mondiale de la santé en acceptant de respecter ses règlements. D'autres pays peuvent être admis comme membres par un simple vote majoritaire de l'Assemblée mondiale de la santé. Les territoires qui n'ont pas compétence en matière de relations internationales peuvent être admis comme membres associés à la demande du membre ou de l'autorité les représentant en matière de relations internationales. Les membres de l'Organisation mondiale de la santé sont groupés par région.

En 1996, Taïwan a tenu ses premières élections présidentielles directes. Même si elle était membre d'office de l'Organisation mondiale de la santé du fait qu'elle était membre des Nations Unies, Taïwan est exclue des activités de l'OMS depuis 1972, année où elle a perdu son siège aux Nations Unies. Comptant 21 millions d'habitants, soit guère moins que notre propre pays, le Canada, Taïwan se classe au 14^e rang mondial pour le commerce, au 12^e, pour l'investissement étranger, et au 2^e, pour ce qui est des dépôts en devises étrangères. C'est une nation qui contribue considérablement aux affaires mondiales, mais qui doit se battre pour obtenir le statut d'observateur au sein de l'Organisation mondiale de la santé, ce qui très injuste, à mon avis.

Taïwan tente depuis plusieurs années d'obtenir le statut d'observateur au sein de l'OMS. Elle peut compter en cela sur l'appui des États-Unis. La Chambre des représentants des États-Unis a d'ailleurs adopté tout récemment, le 11 mars dernier, un projet de loi appuyant la demande de participation de Taïwan à l'OMS à titre d'observateur. Les États-Unis appuient donc cette demande de Taïwan.

Taïwan compte plus d'habitants que 148 pays membres des Nations Unies. En outre, Taïwan compte autant d'habitants que l'ensemble des 50 pays les moins peuplés qui sont membres des Nations Unies. D'aucuns ont fait valoir que le refus d'accorder à Taïwan le statut d'observateur à l'OMS viole directement le principe d'universalité énoncé dans la convention de l'OMS.

Les crédits

• (1520)

La demande de Taïwan n'est pas sans précédent. Il y a actuellement 30 pays qui ont le statut d'observateurs, ainsi qu'une organisation, le Saint-Siège ou Vatican. L'OLP avait le statut d'observateur en 1974 tout comme l'Ordre de Malte dans les années 1950.

La communauté internationale ne reconnaît pas Taïwan comme un pays, ce qui, j'ajouterais et je suis certain que j'ai pour cela beaucoup d'appui, est très malheureux. Par conséquent, pour que Taïwan devienne membre associé, il faudrait que la Chine en fasse la demande, ce qui risque fort peu de se produire étant donné l'état actuel des relations entre la Chine et Taïwan. Espérons qu'elles s'amélioreront. Il y a eu une certaine amélioration dernièrement et je pense que le mérite en est attribuable en grande partie à Taïwan, qui a fait preuve de leadership.

L'Organisation mondiale de la santé a émis un avertissement aux voyageurs pour l'ensemble de Taïwan en raison des nouveaux cas de SRAS. Pas plus tard qu'aujourd'hui nous apprenions qu'il y a eu 72 décès, je crois, à Taïwan. La situation à Taïwan a empiré en quelques semaines à tel point que le 17 mai on rapportait 274 cas et 35 décès. Quelques jours plus tard, le 20 mai, ces chiffres étaient passés à 383, soit 100 nouveaux cas en trois jours, et 52 décès. Deux jours plus tard, le 22 mai, le nombre de cas s'élevait à 483, une augmentation de 100 en deux jours, et on comptait 60 décès. On me dit qu'à ce jour il y a eu 72 décès et que beaucoup d'autres cas ont été déclarés.

Quand on constate que le SRAS, en particulier, qui pose un véritable défi au monde de la médecine et au monde en général, fait de tels ravages à Taïwan et quand on connaît les capacités de recherche d'un pays comme Taïwan dans le domaine médical, on pense à la contribution extraordinaire que ce pays pourrait apporter à titre d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé, ou même un jour, espérons-le, de membre à part entière.

On pourrait louer Taïwan pour les progrès réalisés jusqu'à maintenant, pour ses contributions extraordinaires au monde et pour sa capacité à contribuer, non seulement en général, non seulement du point de vue économique, non seulement en relation avec l'innovation, mais également dans le domaine médical. C'est certainement avec plaisir, comme je l'ai dit, que nous appuyons cette résolution. Nous demandons à tous les députés de l'appuyer, car étant donné l'appui qu'a reçu Taïwan, en particulier de la part de nos amis et voisins du sud, les États-Unis, il serait formidable que nous l'adoptions à l'unanimité.

• (1525)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer au débat et, comme députée de Halifax et porte-parole du Nouveau Parti démocratique, d'appuyer pour une fois, avec enthousiasme d'ailleurs, une motion de l'opposition présentée par l'Alliance canadienne.

Avant de parler du contenu de la motion, je prends un moment pour féliciter les députés ministériels qui, osant aller à l'encontre de la position de leur propre gouvernement, ont eu le courage, la clairvoyance et, franchement, le culot de critiquer ouvertement cette position. De toute évidence, ils ont fouillé la question et ils constatent l'hypocrisie qui entre en jeu dans ce dossier. Ils reconnaissent à quel point il est dangereux, pour le gouvernement Canadien, de ne pas comprendre que, s'il existait déjà de bonnes raisons pour appuyer la demande de Taïwan qui demande depuis longtemps le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé, les raisons ont encore plus de poids aujourd'hui. Ce fait a été clairement illustré par la crise du SRAS et le traitement inacceptable que l'Organisation

mondiale de la santé a réservé à Taïwan, de toute évidence pour faire écho à la manière forte et hautement politique employée par le gouvernement chinois à l'égard de Taïwan.

J'affirme, un peu en plaisantant, que, pour une fois, l'Alliance canadienne a présenté une motion que le NPD peut appuyer. Comme je l'ai déjà souligné, cette motion est quasiment identique à une motion déjà présentée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international où, par un vote de quatre contre un, la majorité des membres du comité a clairement affirmé qu'il était sage de favoriser l'accès de Taïwan au statut d'observateur à l'OMS.

En fait, à ce Comité des affaires étrangères, il était clair que les membres avaient étudié à fond les faits et les chiffres, les répercussions de tout malentendu possible, les précédents et les raisons pour lesquelles cette demande de statut d'observateur était sensée, acceptable, tout à fait valable et ainsi de suite. Bien entendu, le comité est parvenu à cette conclusion après un long travail et je félicite les représentants de Taïwan et le personnel ici à Ottawa d'avoir fourni une somme considérable d'informations de base qui nous ont permis de poursuivre nos recherches.

Lorsque j'ai vu l'Alliance canadienne mettre cette question de l'avant, je me suis demandé si cela n'annonçait pas le début d'une ère nouvelle au Parlement. Je ne voudrais pas avoir l'air de m'emporter, mais il n'arrive pas très souvent que l'Alliance canadienne décide de reprendre et d'appuyer une position défendue depuis un certain temps par le Nouveau Parti démocratique. On se rend compte en lisant cette résolution qu'elle reprend presque textuellement une résolution semblable déposée par mon collègue de Burnaby—Douglas, alors porte-parole en matière d'affaires étrangères et maintenant porte-parole en matière de santé pour le Nouveau Parti démocratique. C'était le 21 octobre 2002 je crois.

Je dis que la motion est presque identique. J'ajouterais toutefois que la motion déposée par le député de Burnaby—Douglas présentait une résolution légèrement plus progressiste et plus dynamique. En plus d'exiger que le gouvernement du Canada appuie la demande de statut d'observateur pour Taïwan dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé, elle proposait également un certain plan d'action. Autrement dit, elle ne demandait pas seulement au gouvernement du Canada et à tous les parlementaires d'appuyer le principe du statut d'observateur pour Taïwan, elle établissait également la meilleure façon de tenter de faire avancer ce principe et de le mettre en pratique en exigeant l'établissement d'un groupe de travail des Nations Unies.

• (1530)

Je cite directement la motion déposée précédemment par le député de Burnaby—Douglas qui demandait l'établissement:

...d'un groupe de travail de l'ONU visant à faciliter la participation utile de Taïwan à l'OMS, pour que tant la communauté internationale que les Taïwanais puissent en bénéficier grâce au partage des connaissances et à l'égalité d'accès aux données sur les soins de santé.

J'ai bien écouté la position officielle du gouvernement qui exprimait son opposition à cette motion. J'ai été très déçu de constater combien la position officielle du gouvernement pouvait être malavisée et erronée.

Les crédits

Tout d'abord, le gouvernement soutient qu'il est tout simplement impossible de concilier cela, compte tenu de la structure actuelle de l'OMS. Ce n'est pas vrai du tout. Il y a des preuves claires appuyant la participation de Taïwan à l'OMS et il existe des précédents dans les dossiers d'admission à l'OMS qui ouvrent la voie à la reconnaissance du statut d'observateur à Taïwan. Le Saint-Siège, la Croix-Rouge internationale, l'ordre souverain de Malte, les îles Cook, le Rotary International et l'OLP ont tous été mentionnés, malgré le fait qu'ils n'étaient pas reconnus comme des États souverains. Il n'est donc pas vrai de dire que Taïwan ne peut être acceptée à titre d'observateur au sein de l'OMS parce qu'elle n'est pas reconnue comme un État souverain.

Deuxièmement, le gouvernement sait parfaitement que, étant donné le statut actuel de Taïwan, à savoir qu'elle n'est pas reconnue pleinement comme un État souverain, notre gouvernement, et d'autres, a admis qu'il serait bon de la laisser participer à l'OMS. Force est de me demander, et j'espère avoir tort, mais je pense que les gens se posent la question, si les considérations commerciales du gouvernement ne l'emportent pas sur les considérations sanitaires. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il s'agit d'une question aussi foncièrement importante que de lutter contre des problèmes de santé à l'échelle mondiale, le gouvernement est tellement obnubilé par l'aspect politique qu'il n'est pas disposé à accorder la priorité à la santé.

Troisièmement, on a prétendu que Taïwan a désormais pleinement accès aux renseignements de l'OMS dont elle a besoin, pleinement accès aux services de l'OMS. Alors, quel est le problème? On soutient que cette motion n'est qu'une mesure symbolique et que Taïwan cherche seulement à pousser la limite politique et à franchir un pas de plus vers la reconnaissance du statut d'État souverain. À mon avis, ce n'est tout simplement pas vrai.

Le représentant Thomas Chen a soutenu à maintes reprises qu'il s'agit fondamentalement d'une question de santé, non d'une question politique. Il faut certes admettre que, si les pays de l'Union européenne admettent la demande de Taïwan d'obtenir le statut d'observateur à l'OMS, si le Japon l'admet et, pour l'amour du ciel, si même les États-Unis l'admettent, on ne demande pas ici au Canada d'être innovateur et de rejeter des structures et des précédents importants. Au contraire.

Le fait est que nous avons entendu le secrétaire parlementaire dire à la Chambre aujourd'hui que, même si Taïwan n'a pas le statut d'observateur, elle n'a eu aucune difficulté à avoir pleinement accès à des renseignements et à des services de l'OMS. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le bilan est extrêmement inquiétant. Lorsque nous sommes aux prises avec une grave épidémie qui risque de dégénérer en pandémie, comme c'est le cas du SRAS, nous savons que le temps presse et qu'il est impérieux d'agir de toute urgence. Nous savons également que le gouvernement chinois a gravement nui aux efforts de Taïwan pour lutter contre l'épidémie du SRAS.

● (1535)

Non seulement est-ce une menace à la santé et une violation des droits à la santé des Taïwanais, mais c'est aussi littéralement un danger pour la planète. Comme on l'a souligné à maintes et maintes reprises, lorsqu'il est question d'une mobilité accrue de la population de la planète et de la mobilité évidente d'entités morbides, notamment des virus et des bactéries, on parle alors d'une situation qui doit amener toutes les régions de la planète et un aussi grand nombre de participants que faire se peut à s'attaquer à ces problèmes et à veiller à ce que la prévention et l'intervention hâtive viennent au premier rang des préoccupations.

On l'a répété tant et plus. Je sais que nul député ministériel n'ignore le fait que, n'étant pas membre de l'OMS, loin de bénéficier d'un plein accès à l'OMS par l'entremise d'autres organismes, Taïwan a découvert dans le contexte de l'épidémie de SRAS que l'information ne lui était pas fournie et que l'on jetait devant elle des obstacles extraordinaires. Taïwan a été privée d'aide directe non seulement de la Chine, mais aussi de l'OMS elle-même, à un stade critique où elle cherchait à faire face à la crise du SRAS.

Je sais que les députés ministériels rétorqueront que ce problème a été réglé, qu'après ces premiers signes de blocage, de retard et de retenue de l'information des mesures ont été adoptées par le gouvernement chinois et l'OMC pour corriger cette situation inquiétante. Cela ne suffit pas lorsque l'on sait parfaitement bien qu'une intervention hâtive et l'adoption de toutes les mesures possibles sont indispensables dès le départ.

Pour conclure cette déclaration du Nouveau Parti démocratique à l'appui de l'octroi du statut d'observateur à Taïwan, je ne saurais trouver mieux que de reprendre directement les paroles du représentant taïwanais, M. Thomas Chen, qui dirige de façon si compétente le Bureau économique et culturel de Taipei au Canada. Il a abordé tous les aspects de cette question de façon très consciencieuse et approfondie. Dans son intervention en faveur de la reconnaissance de Taïwan comme observateur à l'OMS, il rappelle que les maladies ne respectent pas les frontières nationales. Cela devrait être une évidence, mais il ne semble pas avoir été possible de persuader le gouvernement canadien que c'est précisément pour cela que nous ne pouvons nous permettre de demeurer inactifs ou d'être mêlés à des débats politiques internes alors que nous sommes aux prises avec de graves problèmes de santé.

Le représentant Chen a ajouté que Taïwan voit passer chaque année plus de 10 millions de voyageurs. Plus de 150 000 Taïwanais viennent chaque année au Canada et au-delà de 15 000 étudiants taïwanais fréquentent des écoles canadiennes à un moment ou l'autre de l'année. Compte tenu de ces liens croissants entre les pays du globe, exclure Taïwan du système de l'OMS pourrait être à l'origine de graves problèmes de santé à l'échelle planétaire et, de toute évidence, en particulier au Canada, compte tenu du volume des échanges que notre pays a le privilège d'entretenir avec Taïwan.

Le terrible danger que pose l'exclusion de Taïwan de l'OMS a été particulièrement mis en évidence par l'épidémie de SRAS. Parce que la Chine a décidé d'en faire un enjeu politique, l'OMS, en contrepartie, a refusé d'envoyer l'aide nécessaire; elle est finalement intervenue bien après les échéances d'intervention précoce qu'il était impérieux de respecter, ratant ainsi l'occasion de contenir l'épidémie à Taïwan à ses débuts. Qui plus est, l'OMS a refusé la demande de Taïwan d'assister à son assemblée annuelle en tant qu'observateur. Toutefois, Taïwan continuera à essayer d'obtenir des appuis pour réaliser cet objectif.

Les crédits

● (1540)

Comme cela a été mentionné, 161 parlementaires ont déjà signé une pétition demandant au gouvernement du Canada d'appuyer cette requête par des actes et non seulement par des paroles. Comme l'a déclaré courageusement un député ministériel aujourd'hui, le gouvernement du Canada doit aller au-delà des discours et agir concrètement pour appuyer son engagement de faire tout en son pouvoir au sein de la communauté internationale pour régler les problèmes de santé et contenir les maladies de la façon la plus efficace et la plus expéditive possible.

Ces 161 parlementaires ont fouillé la question et ils comprennent les raisons qui font que cette politique est opportune. Chose certaine, en réaction au débat d'aujourd'hui et aux autres arguments qui ont été présentés, le gouvernement du Canada pourrait écouter, sinon l'opposition officielle, dont tous les membres ont appuyé sans réserves cette position, du moins ses propres députés. Ces députés ont fait valoir sans l'ombre d'un doute que les arguments en faveur d'une telle action sont convaincants et dignes d'appui et qu'il est irresponsable de la part du Canada de continuer à faire l'autruche car c'est ce qu'il fait en n'appuyant pas une demande qui a recueilli le soutien de nombreux autres pays dans le monde et d'une majorité des députés.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Madame la Présidente, je suis dans cette Chambre depuis bientôt 10 ans et il ne m'est pas arrivé souvent de féliciter l'actuelle opposition officielle. Toutefois, il me fait plaisir de le faire puisque je pense que le débat qu'elle amène devant nous aujourd'hui en est un qui dépasse largement la société canadienne, qui dépasse largement les États.

Il y a un an, mon collègue de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Antoine Dubé, déposait au Parlement une pétition dans laquelle il était demandé ce qui suit:

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'appuyer la requête légitime de Taïwan d'être admis à titre d'observateur lors de l'assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la santé [...] Étant donné que Taïwan est un lieu important de tourisme et d'échanges où transitent dix millions de personnes par année, cela rend cet État plus vulnérable aux épidémies.

L'épidémie actuelle de SRAS que l'on connaît n'est que la pointe de l'iceberg. Avec la mobilité extrême des populations, il est évident que des maladies jusqu'alors inconnues vont se développer et se transmettre.

Est-ce qu'un Canadien est plus responsable de la santé qu'un Taïwanais? Je ne le pense pas. Est-ce qu'un Canadien est plus compétent qu'un Taïwanais en matière de santé? Je ne le pense pas. Est-ce qu'un Canadien est plus responsable qu'un Taïwanais pour assumer ses responsabilités? Je ne le pense pas.

D'ailleurs, en ce qui concerne les responsabilités, la Chine est un membre en bonne et due forme de l'Organisation mondiale de la santé et des Nations Unies. On peut se questionner sur le sens des responsabilités de la Chine dans toute cette histoire du SRAS, compte tenu qu'il a fallu presque quatre mois avant qu'on fasse des déclarations.

Je voudrais demander à ma collègue de Halifax si elle peut nous donner une bonne raison et une bonne justification de la part de ce gouvernement pour refuser absolument de faire des pressions normales, logiques, responsables et raisonnables pour que Taïwan ait le statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la santé.

● (1545)

[Traduction]

Mme Alexa McDonough: Madame la Présidente, j'accueille volontiers cette question, bien qu'elle me laisse sans voix. J'ai écouté attentivement les raisons et les excuses fournies par les défenseurs de la position officielle du gouvernement, et je dois dire que je me pose de sérieuses questions. J'ai beau essayer, je n'arrive pas à m'expliquer ce refus obstiné du gouvernement à comprendre que l'attribution du statut d'observateur à Taïwan servirait les intérêts, au point de vue de la santé, non seulement des Taïwanais, mais du monde entier.

Le gouvernement peut jouer à l'autruche s'il le désire et dire qu'il appartient à Taïwan de solutionner ce problème à l'interne et que, si la République populaire de Chine ne veut pas lui fournir des informations pertinentes ni autoriser une pleine et entière participation qui permettrait à Taïwan de faire valoir ses besoins et intérêts, c'est à ces deux pays de s'entendre. Il reste que, si le problème persiste, les risques pour la santé pourraient être énormes pour les habitants de Taïwan de même que, comme l'a démontré ici la crise du SRAS, pour les gens du monde entier. Si quelqu'un croit que le Canada pourrait être épargné, il n'a qu'à penser aux ravages causés par le SRAS.

Tout comme ma collègue, j'ai vraiment beaucoup de peine à comprendre les raisons de la position prise par le gouvernement. Ce n'est pas une position pratique ni responsable, à mon avis. Il existe suffisamment de cas où le statut d'observateur a été accordé à des pays qui n'étaient certainement pas des États souverains pour qu'on n'ait pas à craindre que ce geste soit interprété dans ce cas-ci comme une provocation au plan politique.

Si le Canada craint des représailles de la part de la République populaire de Chine, qui pourrait voir dans sa décision un geste politique, il devrait avoir le courage de faire front et de dire qu'il ne s'agit pas de cela, qu'il a d'autres motifs impérieux d'agir comme il le fait. Il devrait même prendre l'initiative de tenter de persuader la République populaire de Chine qu'il est à la fois raisonnable et responsable d'appuyer la requête de Taïwan.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, il y a tellement de commentaires que j'aimerais formuler, mais comme toujours, nous avons des contraintes de temps. Il est dommage que la députée de Halifax n'ait pas été à la Chambre lorsque notre ministre a abordé cette question. Elle aurait pu apprendre que le gouvernement de la République de Chine, Taïwan étant le nom de l'île et non du gouvernement, a obtenu tous les renseignements qu'un membre ou un observateur de l'OMS peut recevoir. J'y reviendrai plus tard.

Pour ramener les choses dans le contexte qu'elle refuse de reconnaître, bien qu'elle sache très bien qu'il s'agit là de la principale motivation, permettez-moi de citer le Taiwan's Mainland Affairs Council, dont le *Globe and Mail* rapporte aujourd'hui les propos, selon lesquels les communistes chinois devraient garder leur matériel médical sur le continent et les autorités chinoises ne devraient plus se mêler des tentatives de Taïwan de participer à l'OMS ou à d'autres organisations internationales si elles se préoccupent réellement du sort des Taïwanais.

Je me demande si la députée de Halifax peut m'expliquer la référence à d'autres organisations internationales ou me dire si ces dernières ne concernent aussi que la sécurité et la santé publique des habitants de Taïwan?

Les crédits

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Avant que la députée prenne la parole, le leader adjoint du gouvernement souhaite invoquer le Règlement.

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour la motion suivante. Je propose:

Qu'à la conclusion du débat sur la motion de l'opposition, toutes questions nécessaires pour disposer de la motion soient réputées mises aux voix et qu'un vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au jeudi 27 mai 2003, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

• (1550)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je désire aussi demander le consentement unanime pour ce qui suit:

Que, quand la Chambre commencera ses travaux conformément à l'article 52 du Règlement plus tard aujourd'hui, le Président ne sera pas autorisé à recevoir les appels au quorum, les motions dilatoires ou les demandes de consentement unanime après 21 heures.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je peux émettre des hypothèses sur d'autres questions de politique publique qui posent problème pour les citoyens de Taïwan à l'égard de la République populaire de Chine.

La députée conviendra sans doute que la demande de reconnaissance et de participation à l'OMS est justement un exemple d'une position qui a obtenu l'appui de bien d'autres. Un des aspects frustrants de l'échange de questions et réponses dans ces débats, c'est qu'il ne permet pas beaucoup un débat ou un échange vraiment public.

Je ne puis m'empêcher de penser—et je me demande si ce n'est pas là la raison inavouée de l'opposition du Canada—que le gouvernement libéral fédéral a toujours derrière la tête la notion que tout ce que le Canada pourra faire pour reconnaître Taïwan comme observateur à l'OMS risque de devenir un jour un précédent pouvant être invoqué à l'égard de la quête d'un statut indépendant par le Québec. C'est là un autre grand débat, mais il faut reconnaître qu'on ne peut pas établir un parallèle entre les deux.

Même si je crois que le gouvernement fait vraiment des acrobaties incroyables pour essayer de fuir la réalité voulant qu'il existe parfois des raisons de reconnaître la spécificité d'une autre langue ou d'une autre culture, par exemple, il est tout bonnement ridicule que le gouvernement ne veuille pas accorder à Taïwan le statut d'observateur à l'OMS de peur que cela ne lui retombe un jour sur le nez et que

la province de Québec n'invoque cela pour faire reconnaître sa spécificité de langue et de culture. Je n'ai pas entendu le gouvernement invoquer lui-même cette excuse, mais cela semble teinter nombre de ses autres décisions et je puis seulement supposer que cela joue ici aussi.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne) Madame la Présidente, en cette journée de l'opposition, nous discutons aujourd'hui de la motion de l'opposition officielle concernant les préoccupations mondiales actuelles en matière de santé, préoccupations relatives au syndrome respiratoire aigu sévère ou au SRAS, et l'opportunité pour le Canada d'appuyer et de défendre les aspirations de Taïwan qui souhaite devenir membre de l'Organisation mondiale de la Santé. La motion est ainsi libellée:

Que, reconnaissant que les questions relatives à la santé débordent du cadre politique comme l'a montré l'éclosion récente du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la Chambre appuie l'adhésion de Taïwan comme observateur au sein de l'Organisation mondiale de la Santé et demande au gouvernement d'exhorter activement les autres États membres et les organisations non gouvernementales à soutenir cette initiative.

Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Calgary-Est.

Le SRAS s'est développé dans la province de Guangdong, dans le sud de la Chine, en novembre dernier. Ce n'est qu'en mars de cette année que son existence a été signalée à l'Organisation mondiale de la Santé. La communauté internationale a vivement condamné la République populaire de Chine qui a essayé de camoufler cette épidémie au lieu de la rendre publique immédiatement, comme ce devrait être la responsabilité de tout membre de l'Organisation mondiale de la Santé. La RPC a fondamentalement enfreint les règles que doivent respecter les membres de l'OMS, mais elle veut continuer d'exercer un veto par rapport à l'adhésion de Taïwan.

Il ne faut pas oublier que, à la mi-mars, le Canada comptait un plus grand nombre de cas de SRAS que Taïwan. Au 18 mars, le Canada en comptait 11 alors que Taïwan en comptait 3. Il était évident dans le cas des deux pays que les victimes du SRAS avaient été contaminées par des personnes qui avaient visité la Chine continentale.

Le Canada a tout intérêt à faire preuve de leadership à l'Organisation mondiale de la santé et à veiller à ce que Taïwan et la Chine continentale en soient des membres à part entière, compte tenu de la forte proportion de Canadiens d'origine chinoise vivant au Canada et de la vigueur des échanges touristiques et commerciaux existant entre la Chine continentale, Taïwan et le Canada.

En fait, chaque année, plus de trois millions de Taïwanais vont en Chine. Plus de 150 000 Taïwanais viennent au Canada et des dizaines de milliers de touristes visitent la Chine continentale ou en viennent. Les répercussions sanitaires et financières de l'épidémie de SRAS au Canada et en Asie ne doivent donc pas nous étonner.

Les crédits

Le 28 mars, le Canada a inscrit Taïwan sur une liste recommandant aux voyageurs internationaux d'éviter ce pays, alors que ce dernier comptait moins de cas déclarés que le Canada et pas de décès. Le Canada s'était appuyé, pour sa décision, sur le fait que Taïwan se situait, géographiquement parlant, plus près de Hong Kong et de la Chine continentale et que 20 vols par jours reliaient Taïwan à Hong Kong. Le Canada s'est ensuite déclaré très choqué par la décision de l'Organisation mondiale de la santé d'inscrire Toronto sur la liste des recommandations aux voyageurs internationaux le 23 avril dernier.

Le Canada a toujours exercé beaucoup d'influence au sein de l'Organisation mondiale de la santé, organisme spécialisé créé par les Nations Unies en 1948, dont le premier directeur général fut un Canadien. Aucun pays membre, sauf les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, n'a été élu pour plus de mandats de trois ans que le Canada qui a été reconduit neuf fois dans ces fonctions.

Eu égard à cela et au fait que l'épidémie de SRAS sévit sur notre territoire et que nous sommes vulnérables, il incombe au Canada de prendre les devants et de proposer l'adhésion à l'OMS du dernier territoire de taille notable dans le monde dont les habitants sont exclus des bienfaits de la pleine participation à cette organisation. On a rejeté il y a quelques années l'adhésion pleine et entière de Taïwan et de la Palestine. Les États-Unis se sont opposés à la demande de la Palestine et la République populaire de Chine s'est opposée à celle de Taïwan. Le statut d'observateur a été accordé à la Palestine en 2002, en tant qu'entité, et Taïwan demande à son tour le statut d'observateur en tant qu'entité. La demande présentée par Taïwan est encore une fois appuyée par les États-Unis et par le Japon.

• (1555)

Le Japon et le ministre de la Santé, du Travail et du Bien-être du Japon ont récemment exprimé un ferme appui à l'égard de la demande de Taïwan de se joindre à l'Organisation mondiale de la santé à titre d'observateur. À chaque année depuis 1997, Taïwan demande à joindre les rangs de l'Organisation mondiale de la santé et le Japon accuse la République populaire de Chine de mettre systématiquement, chaque année, des bâtons dans les roues de Taïwan. Le Japon possède d'importants intérêts étrangers directs à Taïwan et en Chine et ces pays sont rapprochés sur le plan géographique. À l'instar du gouvernement du Canada, le Japon favorise une Chine unifiée, mais cela ne l'a pas empêché de maintenir sa position et d'appuyer la demande de Taïwan visant le statut d'observateur à l'OMS.

Le 17 avril dernier, les vice-ministres du Japon ont décidé que, pour éviter la propagation du SRAS, le Japon devait encore une fois soutenir activement la demande de Taïwan. Voilà qui contraste singulièrement avec la position du gouvernement canadien qui ne s'oppose pas ouvertement à la demande de Taïwan, mais qui laisse à ce pays le soin de traiter de cette question avec la Chine. Malheureusement, nous savons que tout progrès est impossible compte tenu de l'opposition inflexible de la République populaire de Chine à la demande de Taïwan. Or, il est facile de montrer le manque de leadership du Canada à l'égard de cette question sanitaire cruciale tant à l'échelle internationale qu'intérieure et d'établir que cela constitue une menace pour la santé publique.

Le Congrès américain et le Parlement européen se sont opposés à maintes reprises récemment. Toutefois, les États-Unis et l'Union européenne appuient la demande de Taïwan qui désire obtenir le statut d'observateur. Le leadership manifesté par d'autres États de la communauté internationale tranche nettement par rapport

à la position du Canada. Pourtant, le Canada a été plus directement touché que les autres pays occidentaux par le SRAS.

L'administration américaine n'appuie pas la participation de Taïwan à des organisations qui exigent que leurs membres soient des États, mais elle soutient que la demande de participation de Taïwan à l'OMS est conforme à cette exigence, ce qui contredit les déclarations répétées du ministre des Affaires étrangères du Canada.

Dans un monde où les frontières se rapprochent de plus en plus, où la mondialisation gagne sans cesse du terrain et où il est possible de se rendre dans n'importe quelle région ou n'importe quel pays en moins de 24 heures, il est de moins en moins acceptable d'empêcher Taïwan de bénéficier de la participation à l'OMS et de ne pas permettre aux autres membres de cette organisation de tirer profit des conseils que Taïwan pourrait fournir à titre de membre.

Je suis rentré d'Asie il y a neuf jours. Notre comité ne s'est pas rendu à Singapour et à Beijing comme il comptait le faire, à cause d'inquiétudes liées au SRAS. Nous avons néanmoins visité l'Inde, la Thaïlande et le Japon.

Un séjour en Asie fait clairement comprendre tout le danger que présentent des maladies comme le SRAS. Il ne fait aucun doute que nous ne parlons pas pour parler. Les positions que la secrétaire parlementaire et le secrétaire d'État ont défendues aujourd'hui, dans le cadre du débat, sont faibles, défensives et mal étayées. La position canadienne qui consiste en un statu quo est déplorable et a été dévoilée, avec ses imperfections, grâce au Comité des affaires étrangères, aux efforts de députés de tous les partis et de la motion d'opposition que l'Alliance canadienne a présentée aujourd'hui.

Le site Web de l'OMS fait état aujourd'hui d'un total cumulatif de 8 202 cas probables, dont 725 mortels, signalés dans 29 pays. De nouveaux cas ont été signalés, au cours des deux derniers jours, en Chine continentale, à Taïwan, au Canada et à Hong Kong. Nous devons continuer de signaler les nouveaux cas qui se déclareront à Toronto, mais on pense généralement que le pire est passé au Canada et qu'on maîtrise la situation. Nous espérons que cela soit le cas et nous félicitons nos courageux travailleurs de soins de santé. En Chine et à Taïwan, la nature du problème est telle qu'on ne saurait prédire avec certitude quand la situation sera maîtrisée. Il existe un danger bien réel de voir une poussée épidémique de SRAS dévaster une région pauvre du monde en développement.

• (1600)

Le système de distribution de soins médicaux, la recherche dans ce domaine et les écoles de médecine à Taïwan sont de calibre international. Taïwan a beaucoup à offrir à l'OMS, et le temps est venu de lui en donner la chance à titre permanent. Qu'il soit permis à Taïwan de devenir membre de la famille des nations—comme l'Ordre de Malte, le Saint-Siège, le Comité international de la Croix-Rouge ainsi que l'OLP—et membre de l'Organisation mondiale de la santé.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Madame la Présidente, je veux féliciter mon collègue de Vancouver Island North de son exposé. J'ai posé à l'intervenante précédente une question, à savoir qu'est-ce qui pouvait bien inciter le gouvernement du Canada à s'opposer à appuyer le statut d'observateur pour Taïwan? En réfléchissant, j'ai peut-être trouvé une raison. Alors, je voudrais vérifier auprès de mon collègue s'il trouve que la raison que je vais lui soumettre a du bon sens.

Les crédits

La chose que les gens en politique craignent le plus lorsqu'ils sont au pouvoir, ce sont les précédents. Si, par exemple, le Canada pesait de tout son poids pour faire reconnaître à Taïwan un statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé, ce serait sans aucun doute un précédent. Se pourrait-il que la crainte du précédent justifie la position actuelle?

Imaginons, par exemple, que le Nunavut—dont on sait que les problèmes de santé sont extrêmement importants et les besoins absolument énormes—décidait un jour ou l'autre de demander le statut d'observateur, est-ce que le Canada serait obligé d'appuyer cette demande? Ou encore que ferait-il si c'était le Québec qui demandait un statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé? J'aimerais que mon collègue me réponde sur cette question.

• (1605)

[Traduction]

M. John Duncan: Madame la Présidente, je remercie le député du Bloc de sa question car je sais que tout le monde de demande ce qui pousse le gouvernement à agir comme il le fait.

À mon avis, cela n'a pas grand-chose à voir avec des enjeux nationaux, mais tout à voir avec les liens qui existent entre des membres du gouvernement, les milieux d'affaires et la République populaire de Chine. Au sein du gouvernement et dans le monde des affaires, on craint, en appuyant la demande du statut d'observateur de Taïwan à l'OMS, de provoquer une réaction négative de la part de la République populaire de Chine, ce qui pourrait nuire aux relations commerciales que des amis du gouvernement entretiennent avec ce pays. Je pense que c'est là la principale raison de la conduite du gouvernement. En effet, ce dernier a fait étalage d'un manque d'imagination criant, d'un attachement manifeste au statu quo tandis que le monde, lui, a évolué.

Taïwan est maintenant membre de l'Organisation mondiale du commerce et de l'APEC. De plus en plus, ce pays s'affirme comme un acteur incontournable en Asie. Si l'on considère les relations du Canada avec les pays du littoral du Pacifique et avec l'Asie en particulier, il y a lieu de se poser des questions sur la façon dont nous traitons toute la région, sans parler de nos rapports avec Taïwan. Le Japon est notre deuxième partenaire commercial en importance, mais à voir comment le gouvernement établit ses priorités relativement à ses ressources, on ne le dirait jamais. C'est la meilleure explication que je peux vous donner.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion, qui concerne essentiellement l'adhésion de Taïwan à l'OMS.

En écoutant les questions que la secrétaire parlementaire posait à mes collègues, je suis arrivé à la conclusion que le gouvernement a déjà décidé de s'opposer à la motion, et c'est vraiment tragique car les députés de ce côté-ci, et des députés ministériels aussi, souhaitent que Taïwan devienne membre de l'OMS.

Je connais très bien la secrétaire parlementaire, je la respecte beaucoup, et je suis convaincu que si ce n'était de ses fonctions de secrétaire parlementaire, elle appuierait la motion. Si elle ne le fait pas, c'est que le gouvernement l'en empêche.

Quoi qu'il en soit, le député du Bloc qui m'a précédé s'interrogeait sur la véritable raison pour laquelle le gouvernement refuse d'appuyer la motion. Ce refus est évidemment dû à sa politique d'une seule Chine. D'où vient cette politique? Il est vraiment regrettable que toute cette affaire se résume à une question de politique.

Le député a évoqué certaines raisons pour lesquelles, selon lui, le gouvernement, qui prône une politique d'une seule Chine, s'oppose à la motion. Il a parlé d'intérêts économiques. Je voudrais cependant expliquer, dans une perspective différente, ce qui s'est passé. On sait que la Chine a longtemps vécu isolée. Ce pays a développé ses institutions et s'est développé dans l'isolement sous le régime communiste, et avait du monde une vision différente, teintée de suspicion et de méfiance. J'ajouterais même que l'insécurité persiste en République populaire de Chine sous la gouverne de ses dirigeants actuels.

C'est une situation déplorable, car nous savons tous que la Chine a engendré une grande civilisation. Ce grand et fier pays n'a pas à avoir honte de ce qu'il est. La Chine, qui compte une population très ingénieuse, a donné au monde une civilisation remarquable et a tout lieu d'être fière de ses réalisations.

L'insécurité semble toutefois persister, comme nous avons pu le constater ces dernières années lorsque la Chine a fait un premier pas pour joindre la communauté mondiale. On peut le constater dans la façon dont la Chine réagit à l'égard de Taïwan, et soulève des vétilles à son sujet lorsque se pose la question de son adhésion à l'OMS. Quiconque examine la question en profondeur saura que l'adhésion de Taïwan à l'OMS serait bénéfique pour l'humanité et pour les 22 millions d'habitants de cette île.

Que risquons nous? Nous ne risquons rien en appuyant l'adhésion de Taïwan à l'OMS. Sauf peut-être de blesser les vieux dirigeants de la Chine dans leur orgueil.

Une voix: Et les vieux dirigeants là-bas?

M. Deepak Obhrai: Lorsque j'étais porte-parole de l'opposition en matière de commerce, j'étais un ardent défenseur de l'adhésion de la Chine à l'OMC. J'estimais que la Chine, à titre de grande nation, devait faire partie de la communauté internationale, et j'ai appuyé sa demande d'adhésion à l'OMC. Le monde a aussi accueilli la Chine dans la communauté des nations. Cette même communauté s'attendait par ailleurs à ce que la Chine assume ses responsabilités. Faire partie de la communauté internationale comporte des responsabilités, notamment celles de prendre des décisions rationnelles et d'abandonner ses anciennes méthodes. La crise du SRAS est une des raisons pour lesquelles ce genre de régime est inacceptable dans le monde et qu'il ne sera pas accepté.

• (1610)

La Chine a réalisé d'importants progrès économiques en adhérant à l'OMC et elle est en train de devenir un membre crucial de la communauté internationale, y compris dans cette région du globe. En passe de devenir une puissance dans cette région, elle ne peut, premièrement, recourir à des tactiques d'intimidation et, deuxièmement, continuer de vivre en vase clos en croyant que ce qui se passe en Chine ne peut avoir de répercussions à l'extérieur du pays. Cela n'arrivera pas parce que la Chine fait maintenant partie de la communauté internationale, point. C'est simple.

Les crédits

La crise du SRAS l'a indiqué très clairement. La répugnance de la Chine à avouer être aux prises avec cette crise a contribué à la propagation de la maladie dans le monde. Si elle avait agi vigoureusement, comme on est en droit de s'attendre de la part de tous les États, qui sait, nous aurions peut-être eu à déplorer moins de décès. Mais la responsabilité incombe toujours à la Chine, qui doit comprendre qu'elle doit mettre la politique de côté, qu'elle est une nation à part entière, une nation puissante, et qu'elle doit envisager la situation sous un angle différent.

Je n'arrive toujours pas à comprendre que ce pays, qui soutient que Taïwan est sa province et qui veut englober ce territoire, puisse vouloir empêcher 22 millions de citoyens taïwanais de profiter des services de l'Organisation mondiale de la santé; ce comportement du gouvernement chinois est très étrange. Qu'y a-t-il de si hautement politique dans tout cela? Rien. Ce statut serait avantageux pour les Taïwanais, mais voici un gouvernement qui prétend vouloir les représenter et qui leur refuse cela. C'est à n'y rien comprendre.

J'ai écouté les discours politiques. Je connais les arguments politiques. Il n'est pas nécessaire de me les expliquer. J'ai participé aux réunions de l'APEC. J'ai vu les Chinois à l'oeuvre. J'ai visité Taïwan. J'ai parlé avec des universitaires taïwanais et je connais leurs sentiments. Je suis parfaitement au courant des aspects politiques de toute la situation. Ce que je n'arrive pas à comprendre est l'attitude de la Chine qui refuse de laisser Taïwan devenir membre de l'OMS. Il existe des précédents à cet égard. Les Palestiniens sont membres; l'État de la Cité du Vatican est membre, alors pour quel motif la Chine dit-elle non?

Pourquoi suis-je toujours en train de le répéter? Ce n'est pas un discours contre la Chine. Je ne fais que relater les faits. Pourquoi suis-je constamment à répéter cela à propos de la Chine? C'est parce que le gouvernement du Canada, hélas, a peur de tenir tête à la Chine pour diverses raisons, qu'elles soient économiques, politiques ou autres. Le gouvernement canadien ne veut pas faire de vagues. Les mandarins qui siègent au ministère des Affaires étrangères ne veulent pas faire de vagues et ont donné leurs instructions à cet égard. C'est aussi simple que cela. Or, aucun pays ni personne ne peut trouver de raison logique expliquant pourquoi Taïwan ne peut devenir membre de l'OMS. Pourquoi 22 millions d'habitants ne pourraient-ils pas participer directement aux activités de l'OMS et profiter de ses services?

L'une des raisons, que j'accepte personnellement, c'est que les 22 millions d'habitants de Taïwan devraient pouvoir décider eux-mêmes qui les gouvernera. Ils devraient pouvoir faire ce choix et ne pas se faire imposer une décision de l'étranger, mais il s'agit là d'un autre débat. Le débat d'aujourd'hui concerne une question très simple: Pourquoi la Chine empêche-t-elle Taïwan d'être membre de l'OMS et pourquoi le gouvernement du Canada appuie-t-il la Chine en ne souscrivant pas à la motion dont nous sommes maintenant saisis, alors que 161 députés libéraux ont dit qu'ils appuieront cette demande?

En guise de conclusion, je dirai aux députés d'en face qu'à l'instar de ceux de l'opposition, ils appuient la population de Taïwan qui ne veut pas qu'on fasse de la politique en ce moment. Elle veut que Taïwan soit membre de l'OMS afin de pouvoir participer aux affaires mondiales de la santé.

• (1615)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je voudrais poser au député une question sur la position du Canada dans cette affaire. Croit-il que le Canada doit appuyer la demande de Taïwan? Croit-il que les intérêts

supérieurs du Canada seront mieux servis si nous nous faisons les champions de cette demande de Taïwan?

M. Deepak Obhrai: Madame la Présidente, le Canada compte une très importante communauté taïwanaise. Ce sont des Canadiens, et ils comptent que nous ferons quelque chose. Nous ne pouvons pas fermer les yeux et nous croiser les bras, en ne tenant aucun compte des vœux d'un groupe de Canadiens d'origine taïwanaise. Beaucoup de Canadiens, pas uniquement ceux qui viennent de Taïwan, mais aussi des Canadiens d'autres origines, estiment nécessaire que Taïwan soit membre de l'OMS pour que ses 22 millions d'habitants profitent des services de l'organisation. Voilà une raison.

Deuxièmement, Taïwan est l'un de nos principaux partenaires économiques. Nous devons admettre que ce pays de 22 millions d'habitants a fait des progrès économiques phénoménaux. C'est notre deuxième partenaire commercial en importance. Il est dans l'intérêt du Canada que les Taïwanais profitent des services de l'OMS et d'autres services mondiaux. Par ailleurs, il faut également être conscient de la situation politique. Il ne s'agit pas de décrier la Chine, mais de dire qu'il faut aborder la question dans une optique différente. Le Canada devrait assumer la responsabilité de défendre cette cause au lieu de rester neutre. Il faut effectivement présenter une argumentation pour justifier l'adhésion de Taïwan à l'OMS.

• (1620)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Madame la Présidente, après avoir écouté le débat d'aujourd'hui et les questions et réponses des intervenants des deux côtés de la Chambre, le député ne croit-il pas qu'il faudrait tenir un vote libre sur cette motion proposée par un député? Il n'y a pas de raison d'agir autrement. Il me semble que ceux qui s'y opposent le font parce qu'ils ne veulent pas perdre un vote sur une motion proposée par un député. Ce n'est pas plus compliqué. Il y a aucune raison logique de voter contre.

M. Deepak Obhrai: C'est très simple, madame la Présidente. Plus de la moitié des députés, soit 161, ont appuyé par écrit la demande de participation de Taïwan à l'OMS. Ils ne peuvent évidemment pas tous faire partie de l'opposition. Il doit donc y avoir parmi eux des députés du parti au pouvoir, des députés de la majorité. Où sont-ils? J'espère qu'ils appuieront la présente motion.

M. John Duncan: Madame la Présidente, j'aimerais demander au député de me dire en quelques mots ce qu'il retient du fait que le Japon, qui est un proche voisin ainsi qu'un important investisseur et un partenaire commercial de la Chine et de Taïwan, a toujours appuyé la demande de participation de Taïwan à l'OMS?

M. Deepak Obhrai: Madame la Présidente, le Japon est situé dans cette partie du monde. Taïwan et la Chine sont ses voisins. Si le Japon peut se battre pour ses principes, je ne vois pas pourquoi le Canada ne pourrait pas le faire également puisque nous embrassons les mêmes principes et les mêmes valeurs.

M. Joe Peschisolido (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Yukon.

Les crédits

C'est un plaisir pour moi, à titre de député de Richmond dans la magnifique province de la Colombie-Britannique, de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour discuter des mérites de la motion présentée par l'Alliance canadienne, motion qui a l'appui de bon nombre de députés et qui demande à la Chambre d'appuyer l'octroi à Taïwan du statut d'observateur à l'OMS.

Nous avons entendu deux ou trois argumentations différentes. L'une était de nature politique et mon collègue de Calgary-Est a soulevé la question. Nous avons également entendu des arguments d'ordre humanitaire ou de santé.

Permettez-moi simplement de dire, en tant que député de Richmond, que cette localité est la porte d'entrée de l'Asie. Elle accueille la grande majorité des 150 000 Taïwanais qui arrivent chaque année au Canada et les 6 000 étudiants étrangers en provenance de Taïwan qui fréquentent des établissements scolaires à Richmond et à Vancouver. Cette localité joue un rôle important dans le commerce entre le Canada et Taïwan, évalué à 6 milliards de dollars. Oui, le Canada entretient des liens économiques et culturels fantastiques et forts avec Taïwan, mais l'enjeu n'est pas politique. Il n'est pas question d'un débat sur la géopolitique. Que la Chambre adopte la motion et appuie l'octroi à Taïwan du statut d'observateur au sein de l'OMS, cela ne changera pas la position du gouvernement du Canada. La politique d'une seule Chine demeure. Aux États-Unis, le Congrès a approuvé une motion semblable qui appuyait la position de Taïwan en tant que membre sans droit de vote, en tant qu'observateur à l'OMS, et cela n'a pas changé la position de l'administration américaine.

Aujourd'hui, nous débattons une question qui porte sur la compassion, sur la vie et la mort. Comme on l'a dit à la Chambre, Taïwan a recensé 72 décès causés par une maladie appelée SRAS. Il y a eu 700 décès dans le monde. Nous ignorons comment cette maladie subit une mutation. Il n'est pas question ici de politique. Oui, il y a un débat au sujet de l'Organisation mondiale de la santé, de ses affirmations et de la question de savoir si ces affirmations auront des répercussions sur les Nations Unies. Nous avons connu des précédents différents dans les deux camps. Des pays sont membres de l'OMS, d'autres ne le sont pas. Il y a la Croix-Rouge, le Vatican et l'OLP. Je ne sais pas au juste comment se nomme son exécutif.

La question est de savoir si la Chambre devrait appuyer une motion qui permettrait au peuple de Taïwan, à ses médecins, ainsi qu'aux Canadiens, de se doter d'un système qui leur permettrait de mieux s'attaquer à des maladies infectieuses, à des maladies virales et, notamment, au SRAS.

L'aéroport international de Vancouver est dans ma circonscription de Richmond. Je vois de moins en moins de voyageurs en provenance de Taïwan, de Hong Kong, du Japon et de la Chine continentale. Ceux qui débarquent portent des masques et des gants. Cette situation a des effets sur les relations économiques et culturelles que nous avons non seulement avec Taïwan, mais avec la Chine, le Japon et Singapour. Il faut agir avec compassion en vue de contrer cette maladie, mais il faut aussi faire en sorte de maintenir les merveilleux liens économiques qui unissent le Canada et l'Extrême-Orient.

● (1625)

Voilà où nous en sommes. Nous avons un problème. Il ne s'agit pas de la grande scène de la géopolitique. Il s'agit de la meilleure façon de régler un problème. La solution est de donner à une entité de 23 millions d'habitants qui participe grandement à la mondialisation une occasion de régler le SRAS et d'autres problèmes. Voilà le noeud de la question.

La Chambre devrait-elle permettre au monde, à Taïwan, aux habitants de Richmond et à tous les Canadiens de mieux lutter contre une maladie grave qui subit des mutations et qui a fait entre 20 et 30 nouveaux cas à Toronto? Voilà la question.

Je ne connais guère la médecine et les maladies infectieuses, mais celles-ci m'effraient. Les gens qui vont déjeuner et dîner dans les restaurants le long de la route n° 3 à Richmond s'inquiètent du SRAS. Je suppose que c'est la même chose aux quatre coins du pays et de la planète. Pourquoi, sous prétexte d'un faux argument politique étranger à toute la situation, la Chambre n'appuierait-elle pas une motion qui ne ferait que procurer à Taïwan, à la collectivité mondiale et plus important encore, aux circonscriptions canadiennes que nous représentons, dans mon cas celle de Richmond, les outils qui permettraient de dissiper cette inquiétude qui s'est avérée tragique au plan de la santé et de l'économie et qui pourrait l'être encore plus?

En terminant, j'invite tous les députés à examiner les questions de santé soulevées ici et à appuyer l'octroi à Taïwan du statut d'observateur.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je serais ravie d'examiner cette question avec le député de Richmond, strictement sur le plan de la santé. Cependant, je veux lui signaler certains faits qui, de façon générale, semblent avoir échappé au débat que nous avons entendu aujourd'hui.

Premièrement, grâce à la collaboration étroite avec les Centers for Disease Control and Prevention aux États-Unis, qui sont un centre collaborateur de l'OMS, Taïwan a eu accès aux mêmes renseignements que les autres, y compris le Canada, pour faire face à l'épidémie de SRAS. Le fait de ne pas avoir le statut d'observateur n'a aucunement nui à sa capacité de faire face à ce problème, pas plus qu'il n'a eu un effet néfaste sur la santé et la sécurité des Taïwanais.

Le ministre, qui avait plus de temps que je n'en ai maintenant, a bien expliqué ce matin tous les renseignements qui ont été communiqués à ce pays, qu'il ait été membre ou non de l'OMS, et à quel moment exactement ces renseignements lui ont été communiqués.

Je trouve cela plutôt incroyable que nous soyons ici à parler de cette question comme s'il s'agissait principalement d'une question de santé et que les députés d'en face nient le fait qu'il puisse y avoir ici des considérations politiques, et j'inclus dans cela mon collègue de ce côté-ci de la Chambre. Encore une fois, pour tenter d'éclairer le député de Halifax, j'attirerai son attention sur les remarques faites aujourd'hui par le conseil taïwanais des relations avec la Chine continentale, telles qu'elles ont été citées dans le *Globe and Mail*. Le conseil a dit que les Chinois qui ont offert de l'aide pouvaient bien garder leurs fournitures médicales chez eux et ne devraient pas se mêler des démarches faites par Taïwan pour participer à l'OMS ou à d'autres organisations internationales.

Dans sa réponse, le député voudrait peut-être préciser à quelles autres organisations internationales Taïwan veut adhérer et quelle incidence cela aurait sur la question du SRAS et les autres questions de santé qui sont au coeur du débat d'aujourd'hui.

● (1630)

M. Joe Peschisolido: Madame la Présidente, je ne peux parler au nom du gouvernement de Taïwan. Je ne sais pas ce qui l'anime et je ne suis pas certain de ses plans. En fait, cela ne m'intéresse pas vraiment. Une chose, cependant, m'apparaît importante, en tant que député de Richmond, c'est qu'une très grave maladie, le SRAS, fait rage actuellement.

Les crédits

Il a fallu un certain nombre de jours avant qu'une décision politique soit prise à Taïwan concernant la maladie. Si ce pays avait joué du statut d'observateur auprès de l'OMS, on aurait peut-être agi avec plus de célérité. J'ignore si cela aurait pu sauver des vies, mais je préférerais pécher par souci de la santé.

L'immeuble où j'ai mes bureaux sur le chemin Saba, à Richmond, porte une affiche en anglais et en chinois qui indique très clairement que les gens qui arrivent de Hong Kong, de Chine ou de Taïwan doivent être isolés pendant 10 à 12 jours et qu'il est nécessaire de se laver les mains afin d'éviter de répandre la maladie.

Ce que j'essaie de dire, en tant que député et représentant des Canadiens, c'est qu'il nous incombe de trouver une solution à ce problème, soit celui d'une maladie qu'il nous faut contenir. Nous pourrions être aux prises plus tard avec des maladies plus graves que le SRAS. Je pense que, sans changer la situation politique existante, la meilleure solution dans les circonstances serait d'accorder à une entité, Taïwan, qu'on peut bien appeler comme on voudra, le statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la santé, parce que les risques et les coûts en cause sont trop élevés.

On a affaire à des gens qui meurent et à une activité économique complètement paralysée. Je sais ce que je vois quand je me promène en voiture dans ma circonscription. Je vois une économie stagnante. Le taux de fréquentation des restaurants est de 10 p. 100. Les ventes dans les boutiques des différentes communautés de Richmond ont chuté de 20 à 25 p. 100. Pourquoi? En raison de la crainte inspirée par le SRAS et de l'incertitude.

J'aimerais mettre fin à cette situation et c'est pourquoi, en ma qualité de député de Richmond, j'appuie cette motion visant à accorder à Taïwan le statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la santé.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, qui a laissé mourir les petits enfants? C'est l'OMS. En 1998, il y a eu une épidémie d'entérovirus à Taïwan. Ce pays a appris plus tard que l'OMS possédait certains anticorps de haute qualité contre une souche du virus qui auraient répondu aux besoins de Taïwan. De nombreuses lettres officielles et non officielles réclamant une aide d'urgence furent envoyées au coordonnateur de l'OMS par des professeurs de l'Université nationale de Taïwan. Toutefois, à la grande déception de Taïwan, elles ne reçurent aucune réponse. Plus de 80 citoyens taïwanais sont morts, des enfants pour la plupart. L'OMS a laissé mourir les petits enfants.

Aujourd'hui, je vais explorer les deux camps dans ce débat. Très souvent, les discours à la Chambre ne font valoir qu'un seul point de vue, mais j'essaie parfois de présenter les points de vue opposés car aucun débat n'est si peu compliqué ou n'est si simple qu'il n'y a qu'une seule façon de voir la chose. Je pense qu'il faut tenir compte de tous les points de vue. Je suis motivé avant tout par ce qui est dans l'intérêt des Canadiens et de leur santé.

Actuellement, Taïwan a accès aux mêmes programmes de santé et de protection de la santé de l'OMS qui sont offerts aux autres pays du monde. Si ce pays a accès à ces programmes, compte tenu des circonstances uniques de sa position politique dans le monde en ce moment, où est le problème?

Parce qu'elle occupe une position politique unique dans le monde, Taïwan obtient certains des renseignements de l'OMS par l'intermédiaire d'un centre collaborateur de l'OMS, soit les Centers for Disease Control aux États-Unis. Si Taïwan a accès à ces renseignements par d'autres voies, quel est le problème? Quel est le problème de santé? Le problème de santé est celui auquel la

majorité d'entre nous aujourd'hui voulons trouver une solution, et c'est ce qui est le plus important pour le Canada.

On a parlé de la récente épidémie de SRAS annoncée à Taïwan le 14 mars. Le député qui m'a précédé a mentionné qu'il y avait eu un certain retard. Or, ce n'est que deux jours plus tard que les Centres for Disease Control, le centre collaborateur de l'OMS, ont envoyé des représentants à Taïwan pour évaluer les cas de SRAS et en faire rapport. Si dans le monde moderne actuel on réagit rapidement, l'accès à l'information est assez rapide. Si Taïwan a accès à l'information, est disposée à l'utiliser et fait tous les efforts pour l'obtenir, pourquoi est-ce d'une question politique dont nous débattons aujourd'hui?

D'un autre côté, on entend dire que Taïwan s'est fait refuser l'accès à tout symposium, atelier ou programme de formation organisé par l'OMS, même ceux qui ne précisent pas «sur invitation seulement».

On nous a dit que, le 21 septembre 1999, un séisme dévastateur a tué 2 400 personnes à Taïwan. Malgré le fait que l'OMS a perfectionné ses méthodes de secours indirect et direct, elle a tardé à aider Taïwan, en établissant notamment des barrages routiers auxquels se sont heurtés les Russes et le personnel de la Croix-Rouge désireux d'aider la population de Taïwan.

Si Taïwan avait le statut de membre ou d'observateur de l'OMS, les deux parties y trouveraient leur compte. Taïwan a un système de soins de santé très perfectionné et elle pourrait, en échange, fournir des renseignements à l'OMS. Il devrait en être ainsi d'une façon ou d'une autre, que ce soit par l'octroi du statut d'observateur ou autrement. Je pense qu'il est dans l'intérêt supérieur du monde entier que ce partage d'information ait lieu.

À la suite de l'écllosion du SRAS, on a organisé une vidéoconférence à laquelle ont participé 30 spécialistes du monde entier qui ont discuté de ce syndrome. Taïwan n'a pas été autorisée à y participer. Encore une fois, l'interaction issue de la participation de Taïwan aurait été avantageuse.

La réponse de la Chine, qui, avec sa politique nationale unique, prétend être responsable des soins de santé de Taïwan, est évidemment insensée. La Chine ne finance pas le système de soins de santé de Taïwan. Elle n'a rien à voir à ce chapitre. Taïwan gère elle-même son système de soins de santé. Un des députés bloquistes a tenté d'établir un parallèle avec le Québec, mais cette idée ne cadre pas du tout, car le gouvernement du Canada est un partenaire important du système de soins de santé.

• (1635)

En toute justice, j'ai communiqué aujourd'hui avec l'Ambassade de Chine pour être sûr que le point de vue de tous sur cette question serait entendu. Comme le savent les députés, Taïwan ne peut adhérer à l'OMS à l'heure actuelle parce que ce n'est pas un État souverain, mais l'OMS est toujours disposée à accepter une demande de Taïwan de joindre les rangs d'une délégation chinoise participant à une rencontre de l'OMC.

Par conséquent, s'il s'agit d'une question de santé et de suivi des soins dispensés, comme l'ont souligné la majorité des députés aujourd'hui, et que Taïwan est intéressée à participer à des rencontres, pourquoi ne suit-elle pas cette procédure jusqu'à ce que l'on négocie quelque chose de mieux?

L'ambassade pense également que, pendant l'écllosion de l'épidémie de SRAS, le gouvernement chinois a envoyé des médecins experts, des produits chimiques et de l'équipement dans un contexte de collaboration à des tests de dépistage du SRAS en Chine.

Les crédits

Il y aura aussi une conférence sur le SRAS à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 17 et 18 juin. Taïwan y délègue deux experts, et la Chine ne s'oppose absolument pas à cette initiative.

En terminant, je désire aborder la question de la politique. Comme nous l'avons tous dit, c'est la santé qui est au coeur du débat, mais des députés ont cherché à éviter de mentionner qu'il y a des conséquences politiques, attitude assez ironique quand on se trouve dans une enceinte politique. Toutefois, il s'agit de relations internationales entretenues avec de grands pays. Il existe manifestement des relations politiques comprenant des conséquences politiques, y compris des conséquences en matière de santé.

À titre d'exemple, si nous nous préoccupons de la santé des Canadiens, demandons-nous quel pays présente la plus grande menace sur le plan du SRAS? Où trouve-t-on le plus de cas de SRAS? Est-ce à Taïwan? Non. C'est en Chine.

Que ferons-nous si, en raison d'une rupture des communications, il est plus difficile pour les Canadiens d'obtenir de l'information sur de nombreux Chinois qui viennent visiter le Canada et y faire des affaires, comme le font les Taïwanais? S'il fallait que soient rompus les liens que nous entretenons avec le pays ayant la plus vaste population dans le monde et comptant le plus grand nombre de cas de SRAS, quelle incidence cette situation aurait-elle sur les soins de santé au Canada et sur la santé des Canadiens?

Selon moi, il est fort évident aujourd'hui, et malheureusement c'est vrai pour tous, que la politique a joué un rôle dans cet exercice, quand on constate que les députés s'intéressent non seulement en premier lieu à la santé des Canadiens, mais aussi à celle de la planète.

J'encourage tous les participants et les intervenants de la structure politique extraordinaire que nous partageons avec Taïwan de chercher à trouver une solution au partage de l'information médicale et à la fourniture rapide de médicaments. Nous devons exclure la politique de cette situation et trouver la meilleure façon de partager l'information, afin que nous n'ayons pas de nouveau à nous demander qui a laissé mourir les petits enfants.

• (1640)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Madame la Présidente, si mon vis-à-vis qui vient de prendre la parole veut bien me pardonner d'avoir du mal à comprendre, je vais faire précéder ma question d'une question préliminaire. Appuie-t-il notre motion ou pas? Excusez-moi d'avoir l'air bête, mais je pose la question en toute sincérité.

La députée de Barrie—Simcoe—Bradford continue de clamer que le gouvernement de Taïwan dispose de toute l'information dont il pourrait avoir besoin. Je voudrais citer un cas qui démentit cela.

Le député sait-il que, à la vidéoconférence à laquelle l'OMS avait invité plus d'une trentaine d'experts à discuter du SRAS, des experts taïwanais n'ont même pas été autorisés à faire part de leur expérience? Ils ont dû attendre assez longtemps pour obtenir l'information tirée de cette vidéoconférence sur Internet. Le député sait-il cela et pourrait-il répondre au premier volet de ma question?

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, je suis d'autant plus ravi de répondre à cette question que j'ai répondu dans mon allocution à ces deux questions.

Pour ce qui est d'abord de savoir si j'appuie la motion, j'ai fait valoir qu'il y avait du pour et du contre. Il y a beaucoup de politique des deux côtés. Ce que j'appuie, c'est un meilleur partage de l'information médicale par toutes les parties pour que les Canadiens soient plus en sécurité et que le monde soit plus sûr.

Pour ce qui est ensuite de savoir si je suis au courant de la vidéoconférence, je l'ai annoncé dans mon allocution. Je suppose que j'étais donc au courant. Taïwan a effectivement dû attendre 20 heures pour obtenir l'information sur Internet, ce qui n'est pas longtemps.

• (1645)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il reste trois minutes et quatre députés souhaitent prendre la parole. L'honorable député de Charlesbourg—Jacques-Cartier a la parole.

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Madame la Présidente, peut-être est-ce un problème de compréhension de la langue de Shakespeare, mais je n'ai toujours pas compris la réponse que mon collègue de Yukon vient de fournir à l'ancien leader de l'Alliance canadienne. Donc pour tous les députés de cette Chambre qui participent ardemment à cette discussion, je répète la question: le député libéral de Yukon est-il en faveur de la motion déposée par l'Alliance canadienne ou est-il contre? Une question simple demande une réponse simple.

[Traduction]

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, comme je l'ai expliqué dans ma dernière réponse, la question n'est pas simple. Elle est très complexe. Au contraire des discours prononcés par beaucoup d'autres députés, mon discours avait pour objet de faire état des tenants et des aboutissants de la question, et de rappeler qu'on n'aurait pas dû y mêler la politique. La santé des Canadiens et de la population mondiale doit primer.

Il faut espérer que les députés qui auront entendu les arguments présentés de part et d'autre élargiront leurs horizons. Il n'en demeure pas moins que tout le monde devra attendre à demain, 15 heures, pour découvrir comment je voterai.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Madame la Présidente, je reprends aussi la question que mon collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier a posée. Lorsqu'on va voter, on ne pourra pas voter à moitié en faveur de la motion et à moitié contre.

Ma question est très claire. Il y a un vote demain. Où se situe le député de Yukon? Est-il pour ou contre la motion de l'Alliance canadienne? C'est simple.

[Traduction]

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, je suis ravi de répondre à cette question pour la quatrième fois. Il est regrettable que les trois députés qui ont posé cette question n'aient pas convenablement respecté le Parlement car le débat a pour objet de permettre aux députés de présenter des arguments de part et d'autre de la question. Un député a pour rôle d'écouter les arguments défendus par les deux côtés tout au long du débat, afin de pouvoir prendre une décision avisée.

Les crédits

Je prendrai une décision des plus avisées demain, à 15 heures. J'espère que les députés qui ont déjà pris leur décision changeront d'avis et qu'ils prêteront l'oreille aux arguments valables présentés par tous les députés d'ici la fin du débat, sans en préjuger.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je voudrais poser une question fort simple. Si le gouvernement n'est pas favorable à la motion, peut-il s'en expliquer?

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, c'est probablement pour les raisons dont j'ai fait état dans la deuxième partie de mon intervention, à savoir les répercussions plus générales de cette décision pour la santé et d'autres aspects de la vie au Canada.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Madame la Présidente, il y a environ un an, j'ai eu l'honneur d'être nommé principal porte-parole de mon parti en matière d'affaires étrangères et membre du Comité des affaires étrangères. J'ai également eu l'honneur d'être élu vice-président du comité par l'ensemble de ses membres, que je remercie d'ailleurs. À l'époque, j'ai précisé que je ferais des questions touchant Taïwan l'une de mes priorités et des priorités de l'Alliance canadienne. C'est ce que j'ai fait au cours de la dernière année et ce que je continuerai de faire.

Je tiens à remercier certains députés qui ont été très actifs dans ce dossier. Le député de Burnaby—Douglas a inlassablement défendu la cause de Taïwan qui demandait le statut de membre observateur au sein de l'Organisation mondiale de la santé. En fait, il avait proposé une motion au Comité des affaires étrangères qui a fini par en débattre. La motion a été rejetée par les membres libéraux du comité, mais le député de Burnaby—Douglas a déployé, je le répète, des efforts inlassables, tout comme d'autres membres de ce comité. Permettez-moi aussi de remercier les députés du Bloc québécois qui siègent à ce comité.

[Français]

C'est vrai que bien des fois, je ne suis pas en accord avec les politiques du Bloc québécois, mais dans ce dossier, le Bloc québécois a toujours été en faveur de Taïwan, relativement à cette question.

• (1650)

[Traduction]

Je leur suis reconnaissant d'avoir exprimé leurs préoccupations, comme l'ont fait d'autres membres du comité.

Je remercie également les quelques députés libéraux membres du Comité des affaires étrangères qui ont voté en faveur de la motion lorsque j'ai eu l'occasion de la proposer, il y a quelque temps, à ce même comité. À ce moment-là, la motion a été adoptée grâce au consentement et à la collaboration de tous les partis de l'opposition, mais également à l'appui d'une poignée de députés libéraux. Je les remercie d'avoir appuyé la motion.

Je dois avouer que nous avons été consternés lorsque j'ai proposé à la Chambre des communes une motion visant simplement à adopter le rapport dans lequel nous demandions au gouvernement d'appuyer la demande de participation de Taïwan comme observateur au sein de l'OMS. Ce jour-là, il n'y a pas si longtemps, aucun député libéral n'a appuyé l'adoption du rapport. Cela a semé la consternation chez bon nombre d'entre nous. Je peux dire, après avoir discuté avec certains députés libéraux, même si je ne prétends pas être dans le secret des dieux, qu'il semble que certains libéraux voteront en faveur de la motion demain. J'espère sincèrement qu'ils seront assez nombreux pour nous permettre d'adopter la motion.

J'exhorte tous les députés libéraux de la Chambre des communes à faire passer la conscience avant les intérêts et à appuyer la demande de Taïwan en ce moment où elle en a besoin. C'est en toute sincérité que je fais cette demande.

Comme nous avons pu le constater, le député libéral qui m'a précédé n'a pas exprimé un appui clair à la motion, mais je le prends au mot lorsqu'il dit qu'au cours de ce débat, il faut écouter, puis prendre une décision. Je lui demande de continuer à écouter et de se demander en toute sincérité, du fond du coeur, si cette demande ne vaut pas la peine d'être appuyée.

J'ai en main nombre de déclarations d'appui venant d'autres pays. Tout récemment, plus exactement le 18 mars, les États-Unis ont publié des lignes directrices concernant l'Organisation mondiale de la santé. Il y est très clairement indiqué que les États-Unis acceptent que Taïwan participe aux travaux de l'OMS, notamment qu'elle y assiste à titre d'observateur. En d'autres termes, c'est, purement et simplement, une déclaration d'appui de la part des États-Unis.

J'ai également la déclaration du commissaire aux relations extérieures de la Commission européenne du Parlement européen, qui remonte au 4 septembre 2002. Cette question revient constamment sur le tapis. Le commissaire fait une distinction intéressante et importante en précisant que l'Union européenne sait que la politique favorisant une Chine unique empêche les relations officielles avec Taïwan. Néanmoins, il affirme clairement que l'Union européenne est en mesure de soutenir la participation de Taïwan à des organisations et à des processus internes. En d'autres termes, l'UE appuie la participation de Taïwan à ces autres organisations et processus et le commissaire fait une distinction très nette pour montrer que cela ne contrevient absolument pas à la politique en faveur d'une Chine unique.

J'ai également une déclaration du ministre de la Santé du Japon qui a exprimé son appui à l'égard de la demande de statut d'observateur déposée par Taïwan. Cette déclaration a été publiée le 1^{er} mai. Le ministre japonais y exprime un fort soutien à la demande de Taïwan. Je tiens à préciser que le ministre de la Santé du Japon ne fait pas cavalier seul, puisque M. Yasuo Fukuda, le porte-parole du gouvernement japonais, a exprimé le même point de vue en mai 2002. Le Japon appuie la participation de Taïwan à l'OMS, à titre d'observateur.

Taïwan bénéficie d'appuis importants un peu partout dans le monde. Il serait gênant, à mon avis, pour le Canada de ne pas être solidaire de ses partenaires. On ne parle pas d'intervention militaire ici, mais bien d'appuyer la demande d'un pays qui souhaite tout simplement obtenir le statut d'observateur.

Il est également important de signaler le discours que le président de Taïwan, Chen Shui-bian, a prononcé le 9 mai 2003. Il a dit des choses intéressantes. Il a mentionné que, dès l'apparition du SRAS à Taïwan, en mars, on avait réagi vite et réussi à réduire à zéro les taux de mortalité, de transmission communautaire et de transmission à l'étranger.

• (1655)

Il a ensuite reconnu qu'une autre poussée épidémique était survenue vers la fin avril. Il a encore une fois demandé d'avoir le statut d'observateur à l'OMS afin de pouvoir intervenir. Il a dit des choses très importantes, notamment que son gouvernement n'avait jamais empêché les renseignements concernant la maladie d'être communiqués.

Les crédits

L'un des pays qui s'oppose à ce que demande Taïwan est la Chine continentale, laquelle a justement empêché la communication de renseignements sur la maladie. Telle n'était pas la position de Taïwan, qui l'a dit sans ambages.

Il a ajouté que la presse avait pu couvrir les événements à sa guise, car Taïwan a souscrit au principe de la liberté de presse. Il a dit que ses fonctionnaires savent qu'ils ont des comptes à rendre à la population, tant moralement que concrètement, au moment de voter. À Taïwan, tout le monde vote. Le président a reconnu l'existence de cette responsabilité.

Il a rappelé que Taïwan, qui compte 23 millions d'habitants, est un partenaire commercial majeur de nombreux pays. Il a reconnu la responsabilité de Taïwan du point de vue des échanges commerciaux et des autres échanges avec de nombreux pays, et a fait valoir que Taïwan ne devrait pas avoir à s'en remettre à des accords ponctuels pour résoudre des crises graves comme celle-ci. Il a reconnu que deux spécialistes de l'OMS se sont rendus à Taïwan la semaine dernière, mais parce que Taïwan n'a pas le statut d'observateur officiel, les spécialistes ont rencontré des praticiens mais non les nombreux dignitaires qu'ils auraient rencontrés, autrement, comme ils l'ont fait dans d'autres pays.

Il a parlé du fait que les épidémiologistes de Taïwan sont toujours incapables d'avoir rapidement accès à l'information et d'obtenir des échantillons du virus, ce qui pourrait aider les scientifiques à apprendre et à combattre la maladie et traiter les patients.

Ces propos du président taïwanais sont utiles et instructifs pour les fins du débat actuel.

Nous devons prendre en compte un certain nombre de facteurs lorsque nous examinons cette question.

Taïwan est une importante plaque tournante du transport, un lien entre le nord-est et le sud-est asiatiques. En 2002, plus de dix millions de voyageurs sont entrés à Taïwan ou en sont sortis.

À la fin de 2002, plus de 300 000 travailleurs migrants de Thaïlande, d'Indonésie, des Philippines, de Malaisie et du Vietnam vivaient et travaillaient à Taïwan. Ces travailleurs participaient à la liberté d'entreprise qui existe à Taïwan mais aussi à la liberté d'expression et à la liberté démocratique. La population de Taïwan reconnaît sa responsabilité envers ces personnes.

Plus de 150 000 Taïwanais viennent au Canada chaque année. Les députés savent peut-être qu'au-delà de 15 000 étudiants taïwanais étudient au Canada.

Taïwan est riche d'expériences, de ressources et de réalisations qu'elle peut partager avec le monde, notamment en périodes de crise et, particulièrement, des crises médicales. Il y a quelque temps, l'Economist Intelligence Unit, au Royaume-Uni, a évalué la pratique médicale de tous les pays dans un rapport spécial. Le document classe Taïwan au deuxième rang, derrière la Suède, de tous les pays développés et nouvellement industrialisés.

Fidèle à son esprit de générosité, le peuple taïwanais a donné à la communauté internationale plus de 120 millions de dollars US—pas des petits dollars canadiens mais des dollars américains. Taïwan a accordé de l'aide médicale et humanitaire à quelque 78 pays sur les cinq continents. Les Taïwanais ont apporté cette aide entre 1995 et 2002, démontrant ainsi leur générosité envers les pays dans le besoin.

Ce sont Taïwan et ses habitants qui possèdent l'information et les données relatives aux répercussions de la crise du SRAS. Ce sont eux qui ont en main cette information. Ce sont eux qui sont efficaces.

Exclure Taïwan revient à supprimer un élément du réseau de la santé, ce qui est absolument inutile et, en fait, déraisonnable.

● (1700)

Je sais que d'aucuns préconisent de laisser à la Chine continentale le soin de s'occuper des besoins de Taïwan en matière de santé. Mais contentons-nous d'examiner les faits, sans se laisser influencer par des propos sentimentaux qui ne sont pas fondés sur la réalité. En fait, la Chine n'a jamais exercé quelque pouvoir que ce soit à l'égard du système de soins de santé de Taïwan. Jamais elle n'a contribué au budget de Taïwan pour répondre à ses besoins dans le domaine de la santé. Malheureusement, c'est plutôt le contraire.

En 1998, la Chine a empêché les experts de l'OMS d'aider Taïwan dans sa lutte contre une flambée meurtrière d'enterovirus. La Chine a effectivement interdit aux experts de l'OMS de venir en aide à Taïwan. Des gens sont morts là-bas à cause de ce virus.

Comme on le sait, l'année suivante, il y a eu un important tremblement de terre dans la région centrale de Taïwan. Ce fut dévastateur. Plus de 2 400 personnes ont péri et plus de 10 000 ont été blessées. Encore là, la Chine a mis des bâtons dans les roues de la Croix-Rouge et de la Russie qui avaient offert d'envoyer des équipes de secours et de l'équipement médical d'urgence. La fédération russe avait offert son assistance. La Chine a refusé, exigeant que toute aide passe nécessairement par son entremise. Il a fallu que les intervenants se plient à quantité de tractations diplomatiques avec la Chine, ce qui a fait perdre un temps précieux.

Au Canada, aux moments difficiles, comme la tempête de verglas au Québec, les gens n'ont pas hésité ou n'ont pas attendu qu'une décision soit prise par le biais du processus démocratique. Ils se sont tout simplement serrés les coudes. Lorsqu'une autre province est en difficulté, y compris le Québec, la population vient à son secours. Il n'est pas question de soumettre le problème au processus démocratique parce que d'aucuns craindraient une crise diplomatique. La majorité des citoyens dans la plupart des pays, y compris ceux de Taïwan, savent ce que signifie venir en aide à quelqu'un dans le seul but de l'aider.

Taïwan a mis de côté la question politique controversée de son adhésion tout comme l'UE l'a fait dans la déclaration que j'ai lu plus tôt. La question ici n'a rien à voir avec la politique d'une seule Chine. Il s'agit uniquement du statut d'observateur au sein d'une entité qui s'occupe des questions de santé appelée l'Organisation mondiale de la santé.

Nous pouvons examiner d'autres entités qui ont le statut d'observateur auprès de l'OMS. Les îles Cook ont une superficie de 234 kilomètre carrés, ce qui n'est pas très grand. Elles ne sont pas un État. Elles ont le statut d'observateur. L'île Niue avec ses 264 kilomètres carrés n'est pas très grande non plus. Elle jouit quand même du statut d'observateur. Certains ont fait valoir qu'il faut attendre qu'un territoire soit reconnu comme État à part entière. Ce n'est pas le cas de ces entités. Le Japon occupé non plus ne l'avait pas avant de l'obtenir au lendemain de la Première Guerre mondiale, pourtant il était membre à part entière de l'OMS, non simplement un observateur. La même chose vaut pour l'Allemagne occupée avant de devenir un État. Le Vatican a le statut d'observateur auprès de l'OMS.

Les crédits

En 1947, la Suisse, qui refusait même d'adhérer aux Nations Unies, était membre à part entière de l'OMS. Naturellement, la Croix-Rouge internationale a le statut d'observateur et, à juste titre, la Société internationale du Croissant-Rouge. L'Ordre de Malte a le statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la santé. L'Autorité palestinienne, non reconnue comme État—j'espère qu'il y aura un jour un État palestinien mais c'est une question qu'il faudra débattre un autre jour—a aussi le statut d'observateur auprès de l'OMS.

Cependant, le Canada, jusqu'à maintenant du moins, refuse d'appuyer la demande de Taïwan. Celle-ci compte plus d'habitants que 148 pays des Nations Unies, ce qui n'empêche pas le Canada de dire non. Il est temps de mettre fin à cette politique d'exclusion par laquelle on traite différemment la simple demande de Taïwan du statut d'observateur au sein de l'Organisation mondiale de la santé.

Contrairement à ce qu'ont affirmé des députés d'en face, Taïwan a été privée d'aide directe de l'Organisation mondiale de la santé à cause de cette obstruction. L'OMS, dès l'apparition de l'épidémie de SRAS à Taïwan, a refusé d'y envoyer directement ses experts en santé. Elle a plutôt transféré les cas taïwanais aux Centers for Disease Control and Prevention américains, à Atlanta, dans l'État de Géorgie. Les gens d'Atlanta voulaient certes aider, mais pourquoi emprunter un parcours aussi sinueux quand le temps presse autant?

• (1705)

J'ai déjà raconté que les experts taïwanais n'ont pu participer à une conférence vidéo tenue par l'OMS, durant laquelle plus de 30 experts invités ont discuté du SRAS, pour parler de leur expérience. Ils ont dû attendre pour obtenir l'information sur l'Internet. Un député a dit que c'est seulement 20 heures plus tard qu'ils ont eu accès à l'information. Or, toutes les minutes comptent quand il s'agit du SRAS, comme nous l'avons hélas constaté à Toronto.

En 1998, il y a eu une épidémie d'entérovirus à Taïwan. L'OMS était en possession d'anticorps d'une seule souche de haute qualité qui auraient pu répondre aux besoins de Taïwan, mais elle n'a pu intervenir parce que Taïwan n'avait pas ce statut. Plus de 80 Taïwanais sont décédés. La plupart d'entre eux étaient des enfants. C'est une situation dangereuse qui pourrait être évitée.

Cette motion sera peut-être adoptée demain pour les raisons suivantes. D'abord, un plus grand nombre de députés libéraux sont maintenant mieux informés. Nous avons mis l'information à leur disposition il y a un an, mais la situation est aujourd'hui plus grave à cause de la crise du SRAS. Deuxièmement, il est maintenant trop tard pour que Taïwan participe à la conférence de l'Organisation mondiale de la santé. L'occasion est passée. Les choses auraient pu se produire différemment si le Canada avait réclamé pour Taïwan le statut d'observateur.

Les libéraux peuvent avoir l'impression que le plus difficile est passé et qu'ils peuvent discrètement accorder ce statut, maintenant que la conférence a eu lieu. Toutefois, je préfère croire que les députés libéraux nous appuieront cette fois-ci parce que c'est ce qu'il faut faire, et qu'ils ne tiendront pas compte de ceux qui, de façon trompeuse, mais peut-être pas intentionnelle, prétendent que nos relations avec la Chine continentale pourraient en souffrir.

Nous ne voulons pas qu'on dise du gouvernement du Canada qu'il appuie avec moins d'empressement les pays démocratiques que ceux qui ne le sont pas. Taïwan vit depuis quelque temps, de façon fascinante et avec fierté, une grande expérience humaine, celle de la démocratie. Nous citons souvent des héros de la démocratie que nous allons chercher dans la Grande-Bretagne du XVI^e siècle, aux États-Unis, dans les colonies et même en Union soviétique, mais

nous passons souvent à côté des héros restés dans l'ombre qui ont su s'affirmer et se sont sacrifiés. Ils ont défendu la liberté individuelle et les droits de la personne à Taïwan, qui n'est parvenue à la démocratie qu'au cours des dix dernières années et est devenue l'une des nouvelles démocraties les plus intéressantes du monde.

Il est temps d'agir. Dans d'autres parties du monde, des gens restent tapis dans l'ombre à cause de la peur. Ils veulent promouvoir la démocratie dans leur propre pays, mais ils essaient de voir quel soutien reçoivent les autres démocraties. Auront-elles de l'aide si elles doivent affronter des États non démocratiques? Il est temps de faire comprendre que le Canada est en faveur de propositions comme celle-ci parce que c'est la chose juste à faire. Je demande à nos collègues libéraux de nous appuyer au moment du vote, demain.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Je dirais qu'il a un peu trop parlé de diplomatie. Le député n'est pas sans savoir que les questions qui portent sur la politique d'unité de la Chine et la résolution d'un problème complexe, qui ont cours depuis 1971 je crois, ne font que réduire l'argument sur les questions de santé.

J'espère que le député réorientera un peu l'optique de la résolution proposée à la Chambre, qui visait à accorder à Taïwan le statut d'observateur à l'assemblée de l'Organisation mondiale de la santé dans le but d'assurer une meilleure santé globale et partant une meilleure santé pour les Canadiens.

• (1710)

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, j'ai fait bien attention de laisser l'argument diplomatique et toute autre considération diplomatique de côté au début de mes remarques.

En fait, j'ai exhorté les gens à considérer que cette question ne connaissait pas de frontière. Il existe un organisme remarquable et crédible, connu sous le nom de Médecins sans frontière, qui ne se laisse pas arrêter par les considérations diplomatiques qui peuvent obliger certains politiciens comme nous à prendre du recul ou à aller dans une certaine direction. Il ne fait qu'identifier un besoin. Il commence par se demander s'il existe un besoin en matière de santé, s'il existe un besoin sur lequel il peut se pencher pour y apporter des améliorations. Puis, il satisfait ce besoin. Médecins sans frontière est un organisme qui devrait nous servir d'exemple à nous tous qui avons été élus par le peuple pour nous convaincre de laisser de côté certaines des complications diplomatiques pour nous consacrer plus particulièrement aux besoins en cause.

Je terminerai ma réponse à la question du député en posant cette question: Comment se fait-il que le parlement européen ait pu reconnaître la politique sur l'unité de la Chine, même si elle interdit les relations officielles avec Taïwan, et qu'il ait tout de même affirmé son appui à la participation de Taïwan dans le cadre des organismes et programmes internationaux?

Nous pouvons affirmer que ce sont là des questions bien différentes. La politique sur l'unité de la Chine est une question très importante. Comment se fait-il que le parlement européen en entier ait pu mettre ces considérations de côté et appuyer l'adhésion de Taïwan, mais que les libéraux fédéraux ne le peuvent pas?

Les crédits

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite de ses observations le porte-parole principal de l'opposition officielle pour les affaires étrangères. Je suis très fier de faire partie de l'équipe en tant que porte-parole pour l'Asie-Pacifique.

Cette motion est très importante. Ces dernières semaines, nous avons vécu une situation désastreuse, en raison du SRAS, de même que de la maladie de la vache folle. Les maladies ne respectent pas les frontières géopolitiques des différents pays. Avec la mondialisation, nous avons davantage de possibilités et nous devons aussi relever des défis plus nombreux.

Taïwan a été un cofondateur de l'OMS en 1948. Quand la Chine s'est jointe à l'OMS en 1972, Taïwan a dû s'en retirer. Aujourd'hui, Taïwan désire uniquement obtenir le statut d'observateur, même pas le statut de membre à part entière de l'OMS.

Taïwan compte une population de 23 millions d'habitants. Cette population dépasse celle de 75 p. 100 des pays membres de l'OMS. D'autres entités comme la Palestine, le Vatican, la Croix-Rouge internationale et l'Ordre de Malte sont membres de l'OMS. Le député croit-il que, si de petits organismes non souverains peuvent être membres de l'OMS, et il a mentionné les Îles Cook, dont la population est peu nombreuse...

Le président suppléant (M. Bélair): Le député d'Okanagan—Coquihalla a la parole.

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, le député de Surrey-Centre fait valoir des points intéressants et présentent des exemples, dont certains que j'ai donnés, qui montrent que le statut d'observateur au sein de l'Organisation mondiale de la santé a été accordé à différents pays et organismes qui ne sont pas des pays.

Si les précédents signifient quoi que ce soit en droit international, et je crois que oui—et nos collègues libéraux s'empressent toujours d'évoquer le droit international, ce qui est louable—, voici un cas où le droit international a fermement établi un précédent, ces organismes et ces petits pays ayant obtenu le statut d'observateur à l'OMS.

Nous parlons de questions controversées et de pays controversés. Rares sont les questions plus controversées que celle qui concerne actuellement le Moyen-Orient. Pourtant, nous avons accepté que l'autorité palestinienne ait le statut d'observateur. Le moins que nous puissions faire, c'est d'appuyer la demande de Taïwan.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui. Je partagerai le temps qui m'est alloué avec la secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.

J'aimerais commencer par une ou deux précisions d'ordre technique et je demanderais au député qui m'a précédé de prendre note de mes suggestions.

La motion dont est saisie la Chambre est en deux parties. La première demande que Taïwan ait le statut d'observateur aux réunions de l'OMS; la seconde demande au gouvernement d'exhorter activement les autres États membres et les organisations gouvernementales à soutenir cette initiative. Il s'agit de deux questions distinctes et la deuxième pourrait être problématique quant à la meilleure façon de procéder.

Étant donné la délicatesse de la situation concernant la souveraineté de la Chine continentale, cela pourrait poser certaines difficultés aux députés qui pourraient vouloir voter en faveur du statut d'observateur mais qui aimeraient voter contre la seconde partie de la motion. Plutôt que de demander maintenant le

consentement de la Chambre pour scinder la motion en deux, je porte la question à l'attention des députés de l'opposition pour qu'ils envisagent, peut-être avant le vote, de recommander à la Chambre de scinder la motion.

J'ai remarqué dans les documents d'information que l'on parlait de l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, mais également de l'Assemblée mondiale de la santé, ou AMS. J'ai posé la question à d'autres députés, mais ce n'est pas clair pour le moment; il semblerait d'après ces documents que l'OMS soit une institution des Nations Unies. C'est une organisation dont la constitution ne prévoit pas d'accorder le statut d'observateur.

Toutefois, lorsque l'OMS organise des réunions ou que ses membres se réunissent, elle s'appelle une assemblée. Elle devient l'Assemblée mondiale de la santé, c'est à dire l'assemblée des membres de l'OMS. Il existe certains groupes dont la Croix-Rouge internationale, les clubs Rotary, le Croissant Rouge, l'OLP qui, avec l'approbation des membres, ont été admis comme observateurs à l'Assemblée mondiale de la santé pour y discuter divers sujets.

Du point de vue technique, il est intéressant de noter que les documents que nous avons sous les yeux réclame le statut d'observateur pour Taïwan à l'OMS alors qu'il n'existe pas de tel statut. Il se pourrait que la motion soit techniquement irrecevable en raison de l'impossibilité de la chose.

En l'occurrence, nous devrions parler de l'importance de la participation de Taïwan dans la communauté internationale de ceux qui sont liés par un intérêt commun pour la santé mondiale.

J'ai eu beaucoup à faire avec le groupe d'amitié parlementaire Canada-Taïwan au cours des dernières années. J'ai eu l'occasion de me rendre à Taïwan un certain nombre de fois en tant que délégué. J'ai saisi l'occasion de me renseigner soigneusement au sujet du caractère délicat de la politique chinoise et des relations entre la Chine continentale et Taïwan. C'est une question extrêmement complexe et délicate. Il serait tout à fait inconvenant d'introduire dans le débat certains aspects qui ont trait à ces questions de souveraineté. Le Canada a parlé de sa propre souveraineté et de la manière dont il doit, en tant que nation souveraine, prendre certaines décisions. Quant on en vient à des telles questions, il revient aux pays concernés de prendre les décisions.

La situation est unique. Taïwan s'est séparée de la Chine continentale en 1971. Nous ne devons pas oublier que la Chine compte environ 1,4 milliard d'habitants alors que Taïwan en compte quelque 23 millions, moins de 2 p. 100 de la population de la Chine. L'économie de Taïwan représente 40 p. 100 de l'ensemble de l'économie de la Chine continentale. Avec une population représentant moins de 2 p. 100 de celle de la Chine continentale, Taïwan a une économie qu'on a qualifiée de miracle économique.

• (1715)

C'est pour cela que des pays du monde entier entretiennent des liens économiques extraordinaires avec Taïwan. La dernière fois que j'y suis allé, celle-ci avait de sept à dix produits qualifiés des meilleurs au monde, surtout dans le domaine de la haute technologie, si bien que je ne suis pas étonné que Taïwan ait joint récemment les rangs de l'Organisation mondiale du commerce en tant que grand partenaire commercial. Aucun pays ne s'est senti menacé, même la Chine, tout simplement parce qu'il est tout à fait sensé de voir une économie très forte participer au dialogue de l'économie mondiale.

Les crédits

Cette question revêt toutefois un autre aspect. Dans une économie mondiale, les gens se déplacent à l'échelle de la planète. Ces déplacements sont la question dont nous devrions discuter ici. On a relevé quelque 5 000 cas d'infection en Chine, et environ 315 morts, ce qui représente moins de 10 p. 100 des cas d'infection. On a relevé 570 cas, dont 72 décès, à Taïwan, ce qui fait une proportion beaucoup plus élevée de décès. Il y a quelque chose qui ne va pas du tout.

Il y a des citoyens chinois, des personnes habitant sur le continent, qui vivent aussi à Taïwan. On compte 400 000 Chinois de Taïwan qui brassent des affaires sur le continent. Comment se fait-il que le nombre de décès par habitant à la suite d'une infection est tellement plus élevé à Taïwan que sur le continent? Selon moi, quelqu'un a des données erronées.

Il y a plus. À mon avis, nous n'avons pas compris de quoi il retourne dans le débat concernant les problèmes de santé liés au SRAS. Des cas de SRAS ont été détectés dans la province de Guangdong, en Chine, en novembre 2002, mais ce n'est que le 10 mars 2003 que le reste du monde a été mis au courant du SRAS. La Chine est membre à part entière de l'OMS. Elle est là et y entretient des liens avec les autres. Elle a accès à tous les services offerts par l'OMS et à tous les États membres, mais la présence du SRAS n'a pas été révélée au reste du monde pendant des mois.

• (1720)

Je me demande pourquoi cette situation s'est produite, car elle a mené à la propagation du SRAS dans le monde, et des personnes en sont mortes. C'est une question très grave, et j'espère que l'OMS sera en mesure de dire pourquoi un de ses membres a pu cacher cette importante information ayant affecté la vie des Taïwanais, la vie des personnes mortes au Canada et la vie de personnes habitant ces points chauds partout dans le monde. C'est une question découlant de celle dont nous discutons ici aujourd'hui, mais elle me préoccupe beaucoup. Pourquoi un intervenant voudrait-il obtenir le statut d'observateur au sein d'un organisme qui ne peut même pas avoir la certitude que ses membres joueront franc jeu? C'est une question vraiment intéressante, mais je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet.

Bon nombre de députés ont dit que Taïwan peut obtenir tout ce qu'elle veut et obtient effectivement tout ce qu'elle veut, même sans détenir le statut d'observateur. Si c'est le cas, pourquoi les États-Unis, l'Union européenne et le Japon se sont-ils tous prononcés en faveur de l'obtention par Taïwan du statut d'observateur à l'OMS? C'est un problème. Nous ne pouvons nier le fait qu'il doit y avoir là quelque chose d'important. Selon moi, Taïwan peut apporter une contribution. Chaque année, 150 000 Taïwanais séjournent au Canada. Nous accueillons 15 000 étudiants taïwanais. L'île vient au 40^e rang parmi nos partenaires commerciaux les plus importants et c'est notre quatrième partenaire commercial en importance dans la région Asie-Pacifique. Elle fait aussi partie de notre économie. Elle fait partie de la famille canadienne. Si elle a un problème, ce dernier affecte aussi le Canada.

Selon moi, il est dans notre intérêt que Taïwan fasse partie du réseau d'observateurs de l'OMS, et j'espère que les députés analyseront cette question dans le contexte des problèmes mondiaux de santé. Selon moi, c'est le sens du débat d'aujourd'hui. J'exhorte les députés à analyser sérieusement les problèmes de santé canadiens dans cette perspective mondiale.

• (1725)

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai visité Taïwan il y a quelque temps. S'il est

vrai que nous habitons un village global, nous devons réformer nos institutions internationales. Nous devons instaurer un esprit mondial grâce auquel tous les pays seront traités équitablement, surtout ceux qui progressent rapidement avec le reste du monde, les démocraties, les démocraties autonomes ou les pays qui veulent contribuer à atténuer les crises partout sur la planète, par exemple lors de tremblements de terre, à contrôler d'autres maladies, à mettre au point des vaccins, à faire de la recherche et ainsi de suite.

La communauté internationale devrait donner une chance à ces pays. Elle devrait les traiter équitablement. Si la Palestine, Malte ou les îles Cook, tous ces pays, nations ou entités, et même des États non souverains, ont eu la chance d'obtenir le statut d'observateur à l'OMS, je crois que Taïwan mérite la même chance, surtout s'il existe un précédent à cet égard. Par exemple, Taïwan est membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce, tout comme la Chine.

J'aimerais connaître l'opinion du député sur un point. Puisque Taïwan est membre à part entière de l'OMC, comme la Chine, et si d'autres entités souveraines ont le statut d'observateur à l'OMS, pourquoi pas Taïwan? Comment le député pourrait-il justifier cette attitude injuste de la part de la communauté internationale?

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, je crois que nous revenons encore une fois à la question de la souveraineté. Les députés comprendront que l'adhésion à l'OMC à titre d'entité économique est une chose des plus logique.

Je me rappelle avoir rencontré l'ancien président, Lee Teng-Hui, et l'avoir entendu nous dire que ces questions sont si complexes qu'il faudra probablement une autre génération ou même deux avant de les résoudre. De même, l'actuel président, Chen Shui-bian, a aussi fait preuve de beaucoup de sagesse en préconisant la patience et en demandant que l'on s'assure de créer les conditions propices pour établir de manière pacifique et diplomatique la politique de la Chine unique.

À mon avis, il n'est pas utile dire «Nous l'avons fait ici, alors faisons la même chose là-bas». Il faut un moyen, une formule, une entente ou des modalités que la Chine continentale acceptera pour assurer que Taïwan harmonisera sa pensée, ses questions et tout le reste afin de reconnaître qu'elle s'inscrit dans un contexte mondial, une économie mondiale, et qu'il est dans le meilleur intérêt de la santé mondiale que Taïwan participe d'une façon ou d'une autre. Qu'elle soit appelée observateur, invitée ou quoi que ce soit, Taïwan devrait aussi être présente pour donner son avis, faire partager ses connaissances et, en retour, apprendre du reste du monde.

M. Gurmant Grewal: Monsieur le Président, j'apprécie les remarques faites par le député. Il est très érudit et contribue de façon très importante au débat de temps en temps, mais je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il dit que la question d'une Chine unique est au coeur de ce débat. C'est une question que nous pourrions débattre un autre jour, mais elle n'a rien à voir avec la motion à l'étude aujourd'hui. Le débat d'aujourd'hui porte sur le bien-être de la communauté internationale, sur la notion qui consiste à donner à des États non souverains comme Taïwan la possibilité de contribuer de façon positive à assurer la santé et le bien-être de la communauté internationale, le vrai village planétaire, comme je l'ai mentionné.

Les crédits

La question à laquelle je voudrais une réponse directe du député est la suivante: pourquoi deux poids deux mesures? Si Taïwan est membre à part entière de l'OMC, pourquoi ne pourrait-il pas avoir le statut d'observateur à l'OMS? C'est une question directe. Si d'autres entités ont le statut d'observateur à l'OMS ou à l'AMS, pourquoi pas Taïwan? Voilà la question en ce qui a trait aux intérêts supérieurs et au bien-être de la communauté internationale.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, le député croit que l'accèsion de Taïwan à l'OMC lui donne automatiquement d'autres droits. Le monde ne fonctionne pas de cette façon. Il faut satisfaire aux conditions d'adhésion dans chaque cas.

L'OMS est une institution des Nations Unies. Malheureusement, Taïwan n'est pas membre des Nations Unies et ne peut pas en être membre ou membre associé, mais la porte est ouverte. Taïwan n'invoque pas le fait qu'il est membre de l'OMC et que c'est tout à fait sensé qu'il le soit; même la Chine veut que Taïwan soit là et a en fait appuyé l'adhésion de Taïwan dans le contexte d'une Chine unique. L'OMS est quelque peu différente, et je crois que nous devons le reconnaître. Nous ne pouvons pas imposer notre volonté en pensant que nous pouvons régler tous les problèmes. Je crois qu'il est très important que nous soyons sages et patients et que nous recherchions l'appui de la Chine continentale, pour des raisons humanitaires, sur les questions de santé préoccupant la communauté internationale.

• (1730)

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé aujourd'hui de la nécessité de cette mesure et de la façon dont elle touchera les travailleurs de la santé à Taïwan et au Canada. Bien sûr, la motion semble bénigne à première vue. Cependant, l'acquisition du statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la santé, un organisme des Nations Unies, doit, comme on s'y attend, être assujettie aux règles des Nations Unies.

Tel que l'a mentionné mon collègue le secrétaire d'État plus tôt aujourd'hui, seuls les États-nations peuvent être membres de l'OMS. On entend par États-nations les États reconnus par le Comité de vérification des pouvoirs des Nations Unies. Or, ce comité n'a pas reconnu à Taïwan la qualité d'État.

Les territoires ou groupes de territoires qui ne sont pas responsables de la conduite de leurs relations internationales peuvent se voir accorder le statut de membre associé. La demande d'adhésion à l'OMS au titre de membre associé doit être faite au nom des territoires ou groupes de territoires par le membre ou l'autorité responsable de leurs relations internationales. C'est donc dire que, selon les règles et les procédures de l'OMS et des Nations Unies, la demande d'adhésion de Taïwan en tant que membre associé devrait être faite par la Chine.

Des députés ont mentionné aujourd'hui que certaines autorités en matière de santé de par le monde font figure d'«observateurs» auprès de l'OMS. Ces organismes ont assisté aux Assemblées mondiales annuelles sur la santé dans le passé et leur participation n'a jamais été contestée, même qu'elle a toujours joui de l'appui de tous les membres de l'OMS.

Le Canada s'est toujours exprimé en faveur d'une formule qui garantirait la participation de Taïwan à l'OMS, pourvu que cette formule soit conforme aux règles et procédures constitutionnelles de l'OMS et qu'elle ait reçu l'assentiment de nombreux autres membres de l'OMS.

Tel que je l'ai indiqué plus tôt aujourd'hui, aucun pays au monde n'entretient des relations diplomatiques à la fois avec la Chine et avec Taïwan.

Puisque les Nations Unies ne reconnaissent pas Taïwan comme un État, toutes les relations entre le Canada et ce pays ne pourraient être qu'officieuses. Mais des relations officielles, on l'a dit et redit, ne sauraient empêcher le Canada d'établir des liens solides et mutuellement profitables avec Taïwan. Bien au contraire, les Canadiens et les Taïwanais entretiennent de riches rapports de coopération dans de nombreux domaines, notamment celui de la santé, puisque le père de la médecine moderne à Taïwan était un médecin canadien, le D^r George Leslie Mackay.

Aujourd'hui, le Canada fonde ses relations avec Taïwan sur des actions et non de simples paroles, sur la substance et non la symbolique. Je suis persuadée que tous les députés qui ont eu la chance de se rendre à Taïwan, ce que je n'ai pas eu encore l'occasion de faire, ne se feront pas priés pour nous rappeler la foule d'activités et d'intervenants qui soutiennent nos riches rapports avec ce pays. Je sais que de nombreux députés ont déjà eu l'occasion de visiter Taipei.

Comme dans toute relation bilatérale, les deux camps ne peuvent être entièrement satisfaits tout le temps. Toutefois, malgré les différends observés dans certains domaines au niveau des priorités du Canada et de Taïwan, il ne faut pas perdre de vue la grande collaboration qui existe entre les deux États, y compris en matière de santé.

Permettez-moi de signaler certains aspects de cette collaboration.

Sur le plan économique, comme certains l'ont mentionné, Taïwan est l'un des dix principaux partenaires du Canada et se classe au quatorzième rang de nos marchés d'exportation. Des multinationales canadiennes, comme Bombardier et Nortel, et des centaines de PME connaissent énormément de succès en Taïwan. Grâce à l'adhésion de Taipei à l'Organisation mondiale du commerce, que le Canada a grandement facilitée, nous avons enregistré, l'an dernier, une croissance de 20 p. 100 de nos exportations de produits agricoles vers Taïwan, ce qui représente plus de un milliard de dollars. Les exportateurs taïwanais ont accès aux marchés canadiens depuis des décennies et l'île jouit d'une balance commerciale avec le Canada qui lui est nettement favorable, l'écart étant de quatre à un.

Tant pour le Canada que Taïwan, tout ceci se traduit par la création d'emplois aujourd'hui et des investissements stratégiques pour notre avenir qui sera de plus en plus axé sur la mondialisation, ce qui explique pourquoi le projet de coopération du Conseil national de recherche du Canada avec le conseil national de recherche de Taïwan représente la plus grande initiative bilatérale de recherche et du développement de notre CNRC à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Ces investissements et ces travaux de recherche ne sont que deux des nombreux maillons de la chaîne. Sur le plan des relations humaines, Taïwan est l'un de nos plus proches voisins de la région du Pacifique.

• (1735)

Au cours des 30 dernières années, plus de 110 000 Taïwanais ont immigré au Canada. Chaque année, plus de 100 000 Taïwanais visitent le Canada comme touristes ou étudiants à court terme ou s'y rendent pour visiter des parents ou des amis. Le Canada est devenu l'une des destinations de prédilection des étudiants à temps plein originaires de Taïwan.

Les crédits

Notre politique envers Taïwan est une politique équilibrée conforme à celle de à peu près tous nos alliés qui partagent notre conception des choses. Nous avons appuyé énergiquement l'adhésion de Taïwan à diverses organisations internationales, dont l'OMC et l'APEC. Nous croyons que Taïwan doit se conformer à la réglementation internationale, participer aux régimes de recours commerciaux multinationaux et être un partenaire du Canada dans la libéralisation des échanges commerciaux mondiaux.

En tant que membre de l'OMS, nous croyons que notre contribution à la santé de la communauté mondiale ne se limite pas à participer à des rencontres occasionnelles à Genève. C'est pourquoi le gouvernement a appuyé, la semaine dernière, une visite de travail d'experts médicaux à Hong Kong, Taipei et Beijing, sous la direction du docteur James Young, commissaire à la sécurité publique de l'Ontario. Leur visite, qui comportait des rencontres avec des spécialistes locaux ainsi qu'avec des experts de l'OMS et des CDC, facilitera des échanges continus sur les meilleures pratiques et les recherches les plus récentes.

Comme le Canada, Taïwan et plusieurs de ses voisins, dont la Chine et Hong Kong, ont aussi été touchés par le SRAS. Les autorités taïwanaises continuent d'oeuvrer énergiquement, tant sur le plan intérieur que sur la scène internationale, afin d'enrayer la propagation de cette maladie. Les Canadiens surveillent l'évolution du SRAS à Taïwan avec inquiétude et empathie, mais nous ne nous limitons pas à observer. Les rencontres auxquelles le docteur Young et son équipe ont participé la semaine dernière à Taïwan ont été une importante occasion d'apporter un soutien médical et moral à la population taïwanaise. Dans l'optique de cette visite et, de fait, dans l'optique constante du gouvernement, le SRAS est un problème de santé publique mondial et non pas une question politique ou diplomatique.

Taïwan doit être aidée dans ses efforts légitimes pour protéger la santé de ses citoyens, et nous pouvons beaucoup faire à cet égard. Le message que le docteur Young a livré à Taïwan la semaine dernière, en plus de l'information détaillée sur la façon dont Toronto a géré la crise du SRAS, c'est que Taïwan ne lutte pas seule et que le Canada fera sa part pour l'aider. Nos relations avec Taïwan dans le secteur de la santé publique se poursuivront sous le thème de la coopération et du soutien, que ce soit à l'occasion de crises comme celle du SRAS ou dans le cadre de programmes courants comme la formation des administrateurs des soins de santé taïwanais, dans le cadre d'une relation d'experts avec la Colombie-Britannique.

Dans le domaine de la santé, comme pour le reste de nos relations officielles avec Taïwan, nous continuerons de mettre l'accent sur le fond plutôt que sur la forme. Ce qui ne veut pas dire, comme des députés l'ont parfois laissé entendre, que nous nous opposons à la participation de Taïwan à l'OMS. Toutefois, dans les circonstances actuelles, l'OMS en tant qu'organisation des Nations Unies ne permettant pas le genre de participation à long terme que demande Taïwan, le Canada continuera d'oeuvrer conformément aux intérêts canadiens et mondiaux en matière de santé.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, sauf le respect que je lui dois, la députée de Barrie—Simcoe—Bradford continue de faire des diversions sur cette question. Elle parle des dispositions de la constitution relatives à l'adhésion. Elle a parlé du statut de membre et de celui de membre associé. Taïwan ne réclame ni l'un ni l'autre. Elle demande simplement le statut d'observateur. La députée a dit qu'il faudrait que cette idée recueille de vastes appuis avant que le Canada y soit favorable, le Canada n'étant pas un meneur, mais un suiveur.

Je signale aux députés les vastes appuis recueillis; le Japon est en faveur, tout comme les États-Unis et l'Union européenne. L'Union européenne, comme nous, fait abstraction de l'aspect diplomatique. Les libéraux l'évoquent constamment. Nous continuons de nous concentrer sur l'aspect santé.

L'UE estime, et nous sommes d'accord avec elle, qu'à cause de la politique d'une Chine unique, il est exclu d'entretenir des relations officielles avec Taïwan; elle le reconnaît, mais elle ajoute toutefois que nous devons appuyer la participation de Taïwan aux travaux d'organisations et de mécanismes internationaux.

Si la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, l'Espagne, la Belgique, l'Italie et d'autres pays peuvent appuyer la reconnaissance d'un simple statut d'observateur—il s'agit là des vastes appuis que préconisait la députée—pourquoi les libéraux fédéraux ne peuvent-ils faire de même?

• (1740)

Mme Aileen Carroll: Monsieur le Président, je n'ai pas en main, mais j'aimerais bien les avoir, les chiffres sur le nombre de députés qui étaient présents lorsque la résolution non exécutoire de l'UE a été adoptée. J'imagine qu'il y avait des députés du Parlement européen, des représentants des pays que le député a mentionnés. Je ne sais pas non plus combien de représentants étaient présents à Washington lorsque la résolution non exécutoire du Congrès a été adoptée.

Je déteste avoir l'air un peu cynique, mais je sais qu'il y a eu un certain nombre de débats à la Chambre dont on a parlé ou qui ont servi de point de départ; je sais qu'il y a eu, dans certains parlements européens, des votes qui ont eu lieu au milieu de la nuit, en présence de la poignée de représentants nécessaires pour adopter la résolution. On en a toutefois parlé à la Chambre comme s'il s'agissait d'une révolution.

Comme je l'ai dit, je n'ai pas les chiffres. Je parle simplement des autres lorsque j'ai les chiffres en main. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que se sont prononcées les assemblées parlementaires, et je suis fière d'appartenir à une telle assemblée. Les gouvernements visés n'ont toutefois pas pris de mesures à la suite de cela.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la secrétaire d'État concernant deux choses.

Premièrement, on sait très bien qu'une motion recommandant que Taïwan ait le statut d'observateur a été adoptée par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Deuxièmement, 161 députés ont signé une pétition allant dans le même sens.

Compte tenu qu'elle semble vouloir nous dire qu'elle est une grande démocrate et qu'elle démontre une grande ouverture d'esprit, comment se sent-elle, maintenant, à la Chambre des communes, sur le point de rejeter une motion adoptée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et une pétition signée par 161 députés? Où voit-elle la cohérence du discours actuellement?

Mme Aileen Carroll: Je regrette, monsieur le Président, mais je ne suis pas sûre de la question qu'a posée le député. C'est-à-dire, s'agissait-il de quelque chose qui est arrivé dans cette Chambre? J'ai manqué le sens de votre phrase. Est-il possible que le député répète ce qu'il a dit?

Le président suppléant (M. Bélair): Oui, il est possible de répéter, sauf qu'il reste une minute. Si l'honorable député de Lotbinière—L'Érable peut le faire en 30 secondes, il a la parole.

Les crédits

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, il y a deux choses.

Premièrement, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a adopté une motion pour que Taïwan ait un statut d'observateur. Deuxièmement, 161 députés ont signé une pétition allant dans le même sens.

Avec l'ouverture d'esprit dont vous semblez faire preuve, comment vous sentez-vous, comme démocrate, alors que vous vous apprêtez à renverser une décision prise en comité et à renverser une décision prise par les 161 députés qui ont signé la pétition?

Mme Aileen Carroll: Monsieur le Président, je vais répondre en anglais parce qu'il est nécessaire de le faire très rapidement.

[Traduction]

Oui, je suis au courant de la décision du comité. Je faisais partie du comité. La décision a certes été prise par la majorité des membres du comité des affaires étrangères alors présents. Je n'approuve pas la décision, mais elle a certes été prise de façon démocratique.

Ensuite, un certain nombre de personnes—et j'accepte les données du député—ont signé une pétition à la Chambre, et nous verrons si les signatures sur cette pétition se concrétiseront en un vote une fois que tous les faits seront connus grâce notamment, je l'espère, au débat d'aujourd'hui.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je souhaite moi aussi que tous les faits soient connus. Je suis persuadée que ma collègue les examinera attentivement et changera peut-être de position et d'avis.

Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Nanaimo—Cowichan. Compte tenu de l'intérêt suscité par ce sujet, il faut laisser autant de voix que possible s'exprimer au cours du présent débat.

C'est pour moi un réel plaisir et un véritable honneur de prendre la parole sur cette motion en tant que porte-parole de l'Alliance canadienne en matière de santé. Beaucoup de mes collègues ont parlé de l'importance politique et économique de cette motion, mais je voudrais surtout parler, pour ma part, de son importance au plan de la santé.

J'ai déjà assisté aux réunions de l'OMS en tant qu'observateur, mais non pas en tant qu'observateur attiré. J'y suis néanmoins allé il y a deux ans. J'ai pu voir de mes propres yeux comment fonctionnait cette organisation. Je trouve formidable de pouvoir dialoguer avec des collègues venus du monde entier, et de connaître leur point de vue précis sur des questions sanitaires extrêmement importantes. Les décisions de l'OMS sont prises par voie consensuelle et tous s'efforcent de s'entendre entre eux. Taïwan estime très important de détenir le statut d'observateur et de pouvoir faire entendre sa voix lors de ces échanges. Que l'on ne s'y méprenne pas: je suis tout à fait d'accord pour que l'on accorde à Taïwan le statut d'observateur à l'OMS.

C'est une question sanitaire importante. C'est d'ailleurs à cet égard que je voudrais intervenir dans ce débat, au vu de ce qui s'est produit il y a peu avec l'épidémie de SRAS. S'il est une chose que nous avons apprise au Canada en matière de maladies infectieuses comme le SRAS, c'est bien l'importance d'une intervention rapide et vigoureuse pour lutter contre le virus du SRAS avec tous les moyens à notre disposition. Ce virus est peut-être le précurseur de virus encore plus virulents, mais il est à espérer que nous aurons tiré certains enseignements de la présente situation. En tout cas, nous aurons appris qu'il faut agir avec célérité.

Depuis ce matin, les gens se demandent ce que fait la Chine au sujet du SRAS. L'épidémie a éclaté là-bas et a duré cinq mois avant

que le monde n'en soit informé. Nous devons vraiment comprendre pourquoi les choses se sont passées ainsi. En fait, si nous n'en avons pas été informés, je suis persuadé que Taïwan n'en a rien su non plus, alors qu'elle fait partie de la Chine, et que l'OMS n'a pas eu la possibilité d'informer les autres pays ou Taïwan. Il importe au plus haut point que nous fassions de la communication notre plus grande priorité. Voilà une occasion d'impliquer Taïwan dans pareil débat.

Je voudrais voir où l'on en est exactement dans le dossier du SRAS et sur certains aspects du virus. Le coût humain et économique est énorme, comme on peut le voir dans le cas de Taïwan. Au cours des deux derniers mois, SRAS est devenu un mot très usité. Il y a deux mois encore, nous ne savions pas vraiment ce que désignait cette abréviation. Maintenant, quand on entend SRAS, tout le monde sait parfaitement de quoi il s'agit. En l'espace de deux petits mois, cette maladie est apparue sur la scène mondiale et son nom est devenu d'usage courant à l'échelle de la planète. En fait, j'étais dans les pays Baltes, la semaine dernière, et il ne fait aucun doute que le principal sujet de préoccupation est l'évolution de la situation relativement au SRAS au Canada.

Il y avait lieu de penser que la situation avait été maîtrisée à Toronto, et nous étions très heureux de la façon dont on avait empêché la propagation de continuer, puis le SRAS a ressurgi et le nombre de personnes contaminées au Canada a recommencé à augmenter. On parle actuellement de 350 cas probables et de 27 morts, dont la plupart dans la région de Toronto. À l'échelle mondiale, 8 000 personnes ont été contaminées et 700 sont mortes jusqu'ici. Il est très important d'en tenir compte.

Le SRAS constitue toujours une menace mondiale, à Taïwan comme ailleurs. Il faut examiner le cas de Taïwan et savoir exactement ce qui est arrivé. Éprouve-t-on là-bas le même genre de problème qu'a posé la différence entre les soins prodigués à un patient à Vancouver comparativement à un patient à Toronto? Je ne rejette la responsabilité sur personne; je dis simplement que la différence dans les soins prodigués s'explique par la différence dans les renseignements fournis aux deux hôpitaux. Dans un cas, le patient a immédiatement été mis en quarantaine, et dans l'autre, on a attendu 24 heures. On peut voir la différence que 24 heures peuvent faire du point de vue des pertes de vie, du nombre de personnes touchées, de l'étendue des dommages économiques au Canada et dans la région de Toronto. Il faut saisir l'importance de ces renseignements.

● (1745)

Le SRAS a tué 27 personnes. Plusieurs centaines de personnes ont été malades. Des milliers sont en quarantaine. Notre système de santé est sur le point de craquer comme en témoigne le fait que, au plus fort de la première flambée à Toronto, cinq infirmières ont abandonné leur poste à cause du stress. La peur s'est emparée de la population et nous essayons de l'atténuer. Elle existe, elle est réelle, pas seulement ici, mais aussi dans le monde entier.

La réputation de Toronto est ternie et il va falloir travailler très fort pour la rétablir. Des centaines de millions d'entreprises dans le secteur du tourisme et de l'hébergement ont perdu des millions et des millions de dollars. Et ce, pas uniquement dans la région de Toronto, mais dans l'ensemble du Canada. Dans la circonscription de Yellowhead, d'où je viens, le tourisme dans le parc national est un important moteur économique, particulièrement pendant les mois d'été. Nous ressentons les effets de cette situation même dans l'Ouest.

Les crédits

Nous savons comment cela s'est produit. Nous avons parlé de la différence entre les deux hôpitaux. Nous devons également nous demander où était le gouvernement libéral? Où était le leadership fort? Où était la réaction nationale coordonnée? Où était la capacité d'apaiser la peur de la population?

Une voix: Ici.

M. Rob Merrifield: Mon collègue dit que c'est ici en regardant la ministre de la Santé. C'est là qu'est le problème. La ministre de la Santé n'a pas joué le rôle d'ancre de l'effort national en vue de juguler le problème, de l'empêcher de déborder de nos frontières et d'assurer la sécurité dans les aéroports. En fait, en ce moment même, les mesures de sécurité recommandées à juste titre par l'OMS ne sont pas encore en place.

Quelles leçons pouvons-nous tirer de cette situation? Beaucoup, et nous ferions bien de le faire rapidement car les conséquences sont importantes. Les conséquences ne concernent pas uniquement le SRAS, ni ce qui s'est produit ici et à Taïwan.

J'aimerais envisager rapidement ce qui pourrait se produire à l'avenir car c'est très important étant donné ce dont nous parlons. Remontons un peu plus loin dans le passé avant de voir ce qui pourrait se produire à l'avenir.

Nous pouvons voir ce à quoi on s'attendait concernant l'épidémie de grippe qui revient tous les 11 ans. Elle fait beaucoup de morts et nous nous attendions à quelque chose de ce genre. C'est ce qui a alerté les deux hôpitaux. Il faut comprendre que la grippe se présente sous plusieurs formes.

Ce sont des statistiques alarmantes que la plupart des Canadiens ne connaissent pas, je crois. J'ai certainement été surpris d'apprendre qu'en 1918 et 1919, l'épidémie de grippe espagnole a tué plus de 50 millions de personnes dans le monde. En fait, elle a fait plus de victimes que la grande guerre qui venait tout juste de la précéder. C'est étonnant. Au Canada, le nombre de morts pour cette seule année de grippe s'est élevé à 50 000. En 1957, la grippe asiatique a fait plus de 70 000 morts aux États-Unis. Il y a six ans, la grippe de Hong Kong a tué la moitié des personnes infectées qui avaient développé des symptômes graves. Ainsi, face au SRAS et à la gravité de cette maladie, lorsque nous songeons aux 27 décès que nous déplorons au Canada et aux 700 autres survenus dans le monde, la situation est bénigne en comparaison de ce qu'elle pourrait être et de ce qu'elle sera vraisemblablement dans l'avenir.

Il nous faut faire preuve d'une extrême prudence, demeurer aux aguets et être vigilants en matière d'information. Il faut collaborer à l'échelle internationale parce que ces virus ne connaissent pas de frontières. Ils ne se préoccupent pas du fait que le 49^e parallèle sépare les États-Unis et le Canada ou que l'eau sépare Taïwan de la Chine continentale. Il importe de se rendre compte de la quantité d'information qui est fournie et de savoir qu'elle est donnée libéralement.

Pour ne mentionner que quelques-uns de ces problèmes, je signale le virus du Nil occidental, le VIH/sida, et la maladie de la vache folle dont nous allons nous entretenir ce soir au cours d'un débat d'urgence. Je pourrais parler de toutes ces maladies et de la fièvre aphteuse qui a sévi au Royaume-Uni, mais je n'en ai pas le temps.

Il est très important que nous comprenions ce que demande vraiment cette motion. Il s'agit ni plus ni moins d'accorder un statut à Taïwan au sein de l'Organisation mondiale de la santé. Il n'y a pas de raison, pas de véritable justification pour ne pas permettre cette reconnaissance et pour ne pas la favoriser. Je crois que cette motion illustre la position de la plupart des Canadiens à l'égard de cette

question. J'invite les députés à examiner tous les faits avant de se prononcer.

● (1750)

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat. J'appuie la motion et je crois que la Chambre devrait être saisie de cette question afin que tous les députés puissent en débattre et manifester leur appui.

Le monde où nous vivons a beaucoup changé au cours des dernières années. En fait, durant les mois qui viennent de s'écouler, nous avons souvent entendu parler du monde depuis le 11 septembre. À n'en pas douter, bien des choses ont changé depuis cette date. Nous sommes plus sensibilisés à notre sécurité personnelle et à celle de notre pays. Nous entendons des expressions comme guerre biologique ou bactériologique et nous reconnaissons qu'elle pourrait frapper ici et non plus seulement dans des endroits éloignés.

Beaucoup d'autres changements sont aussi survenus récemment. Notre planète a rétréci. Lorsque lord Grey était gouverneur général du Canada au début des années 1900, il avait une résidence secondaire. Cela semble tout à fait normal de nos jours, sauf que sa résidence secondaire se trouvait dans le centre-sud de la Colombie-Britannique, dans la circonscription du député de Kootenay—Columbia je crois. Pour s'y rendre, le gouverneur général traversait le pays en train pendant des jours et s'engageait dans une véritable aventure; une fois arrivé à Banff en Alberta, il devait parcourir le reste du trajet à dos de cheval, ce qui lui prenait plusieurs jours de plus.

Vers la fin de cette semaine, plusieurs d'entre nous prendrons l'avion et nous arriverons en Colombie-Britannique en quelques heures, pas en quelques jours. Nos bureaux sont remplis d'ordinateurs qui peuvent instantanément recevoir des courriels ou en transmettre quasiment n'importe où sur la planète. Nous pouvons communiquer avec nos électeurs de toutes les régions du Canada grâce à nos téléphones cellulaires, nos appareils de vidéoconférence et nos télécopieurs.

Je fais état de tout cela pour montrer que nous ne vivons plus isolément. Aucun pays n'est isolé de nos jours. D'un point de vue planétaire, la distance n'a plus d'importance. Nous ne pouvons plus analyser les questions mondiales en adoptant une attitude isolationniste.

Au cours des dernières semaines, le monde entier a observé pendant que certaines régions luttent contre le syndrome respiratoire aigu sévère, le SRAS. Comme nous le savons déjà, cette maladie infectieuse a frappé des gens de diverses régions et en a tué un bon nombre. La difficulté vient du fait que nous ne comprenons pas totalement tous les aspects de cette maladie, ses origines et son mode de transmission. Pour le moment, il n'existe aucun traitement et aucun vaccin qui pourrait empêcher le SRAS de se répandre.

Par le passé, de nombreuses épidémies dévastatrices de grippe ont ravagé la planète. En tirant parti des leçons de l'histoire, nous devons faire tout en notre pouvoir pour empêcher que cela se reproduise. La maladie se moque des frontières ou des lignes sur une carte. La maladie voyage là où voyagent les personnes infectées et, dans le monde d'aujourd'hui, les voyages font partie intégrante des affaires comme des loisirs. Comme nous avons pu le constater ces dernières semaines, une maladie comme le SRAS a la capacité de parcourir de grandes distances avant même que nous prenions conscience de son existence.

Les crédits

Que pouvons-nous faire? Nous devons partager l'information ouvertement. On ne peut s'attendre à ce qu'individuellement, chaque pays mette au point ses propres méthodes de prévention ou de guérison.

Le cas de Taïwan va à l'encontre de cette philosophie. Comme mon collègue de Kootenay-Columbia l'a dit fort éloquemment dans son discours d'ouverture du débat d'aujourd'hui, des raisons limpides et convaincantes militent en faveur d'un appui à la demande de Taïwan du statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé. Il n'y a pas de place dans ce débat pour des considérations de politique nationale ou internationale. C'est la santé de l'humanité qui est en cause, et c'est dans ce contexte que le débat devrait demeurer.

D'après ce que j'ai lu, Taïwan a déjà demandé le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé auparavant. Malheureusement, jusqu'à maintenant, cette requête est restée lettre morte quand elle ne s'est pas heurtée à l'obstruction pure et simple de la République populaire de Chine. Le temps est venu de passer des paroles creuses à l'action concrète. La récente épidémie de SRAS est le déclencheur dont nous avons besoin pour résoudre le problème.

Avec une population de 22 millions d'habitants vivant sur un territoire un peu plus grand que l'île de Vancouver, où je réside, Taïwan possède tous les services médicaux que les citoyens de pays industrialisés tiennent pour acquis.

• (1755)

Entre autres choses, Taïwan a contribué à la recherche médicale et à la solution d'autres problèmes de santé, ce qui a permis d'aider des gens partout dans le monde. Les Taïwanais méritent de bénéficier d'un accès à des soins de santé et d'un niveau de soins de santé correspondant à celui auquel s'attendent toutes les personnes présentes ici lorsqu'il est question d'une épidémie mondiale comme celle du SRAS.

Il est crucial que nous mettions l'accent sur la santé des gens, et non sur la politique. Plus tôt aujourd'hui, le secrétaire d'État a dit que nous ne devrions pas perdre de vue cette question. Je suis d'accord avec lui sur ce point. Toutefois, j'estime que le gouvernement a déjà perdu de vue cette importante question.

Selon moi, Taïwan doit être vue comme un tout en matière de santé. Le gouvernement et la population de Taïwan font face à des difficultés en matière de santé, abstraction faite de toute allégeance politique. Les besoins en matière de santé de la population de l'île de Taïwan doivent être perçus de façon progressive, et non régressive.

Le monde dans lequel nous vivons est tributaire de l'expansion commerciale. Tout ce qui affecte l'économie asiatique se répercute sur l'économie mondiale. Il en va de même lorsque la population asiatique est victime d'une nouvelle maladie; la santé de toute la planète en est affectée.

Nous pouvons adopter des mesures visant à résoudre ce problème, et le Canada peut projeter à cet égard l'image d'un chef de file bienveillant et compatissant. En parallèle avec le commerce mondial des produits, il doit y avoir l'échange mondial de tous les genres d'information, y compris, et en particulier sans doute, de l'information en matière de santé.

La planète a vu le SRAS prendre racine en Chine et a constaté la façon dont ce pays n'a pas tout dit au sujet des répercussions désormais mortelles de cette épidémie mystérieuse. La Chine tente maintenant d'empêcher Taïwan d'obtenir le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé. Selon moi, ce n'est pas une façon de faire acceptable, et je m'y oppose sur la base de motifs humanitaires et de santé.

Je constate que le secrétaire d'État a mentionné que l'ONU a reconnu des pays ne faisant pas officiellement partie de l'Organisation mondiale de la santé, mais il a négligé de mentionner que, selon le *Globe and Mail* du 20 mai 2003, l'Organisation de libération de la Palestine et le club Rotary international bénéficient du statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé. Pour l'une ou l'autre raison, la crédibilité de l'argument du député ne résiste donc pas à un examen plus approfondi fondé sur ces renseignements.

En prévision de ce débat, j'ai réfléchi aux rôles que le Canada a joués dans de nombreuses autres situations internationales. Le Canada a joué un rôle à l'échelle internationale par l'entremise du gouvernement fédéral, des ONG, des organismes de bienfaisance et de diverses autres façons, pour que le monde ait accès notamment à de l'eau potable propre et à des aliments frais. Maintenant, au moment où nous pouvons appuyer les Taïwanais de façon pratique, le gouvernement fédéral a l'occasion de prendre position sur la scène internationale. Malheureusement, d'après ce que j'ai vu aujourd'hui, le gouvernement continuera à emprunter la voie de l'hypocrisie.

Permettez-moi de citer quelques-uns des principes liminaires de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé:

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social [...] La possession du meilleur état de santé [...] constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale [...] L'amélioration et la protection de la santé sont précieuses pour tous [...] Les gouvernements ont la responsabilité de la santé de leurs peuples; ils ne peuvent y faire face qu'en prenant les mesures sanitaires et sociales appropriées.

En fait, je remarque que nulle part dans la constitution de l'Organisation mondiale de la santé, il n'y a un renvoi à un pays en particulier. Il est question des besoins de la population et de promotion de la santé physique, mentale et sociale, mais non de pays en particulier. Je crois qu'il s'agit là d'une distinction importante.

Bien que l'Organisation mondiale de la santé soit un organisme des Nations Unies, lesquelles sont manifestement constituées d'États, tout les peuples méritent de vivre en bonne santé. Taïwan ne demande pas à l'OMS de lui accorder le statut de membre à part entière ou de membre associé. Elle ne lui demande pas de prendre une décision politique. Elle demande d'obtenir le statut d'observateur afin de recevoir et de fournir de l'information sur la santé de la façon la plus efficace possible. De plus, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon acceptent tous maintenant de lui accorder le statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la santé.

Pourquoi le Canada n'emboîterait-il pas le pas? Un pays qui a la réputation de venir en aide aux pays dans le besoin ne devrait pas faire l'hypocrite relativement à sa position à l'égard de Taïwan. J'appuie la motion sans réserve et j'exhorte tous les députés à en faire autant.

• (1800)

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député peut-il nous dire quelle est la politique américaine à cet égard? En outre, le député appuie-t-il la politique américaine relativement à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui?

Les crédits

•(1805)

M. Reed Elley: Monsieur le Président, à ma connaissance, les États-Unis entretiennent des relations cordiales avec le peuple taïwanais depuis fort longtemps. Ils ont appuyé la position de Taïwan dans le monde et se sont même portés à sa défense à maintes reprises militairement ou autrement. J'estime que les États-Unis sont en quelque sorte les protecteurs de Taïwan dans le monde dans certaines de ses confrontations avec la Chine. Je crois donc que les États-Unis sont en faveur de cette requête.

M. Sarkis Assadourian: Monsieur le Président, le député vient de dire que les États-Unis sont en faveur de cette demande de statut d'observateur, mais je ne pense pas que ce soit le cas. Le député devrait en discuter avec ses collègues et leur demander quelle est exactement la position américaine là-dessus. Comment compare-t-il sa politique à celle du gouvernement américain relativement à la participation de Taïwan à l'OMS?

M. Reed Elley: Monsieur le Président, je pense que la question que devrait poser le député n'est pas ce que pensent les États-Unis à cet égard, mais plutôt ce que pense le Canada, par l'entremise du Parlement canadien. Nous représentons la population du pays. Nous avons l'occasion de prendre une décision qui ferait de nous des chefs de file mondiaux à cet égard. Le député devrait consulter ses propres collègues là-dessus et voter davantage selon les souhaits de ses électeurs.

M. Sarkis Assadourian: Monsieur le Président, je suis très heureux que mon collègue se porte à la défense de la souveraineté du Canada. Le mois dernier, lorsque nous discutons de la situation irakienne, il était contre la souveraineté du Canada et disait que nous devions nous rallier à la politique étrangère des États-Unis. Il vient de changer d'avis. Nous étions alors en avril, et nous voici en mai. Est-ce qu'il faut continuer dans cette voie? Jusqu'où céderons-nous aux pressions des États-Unis?

Cela dit, avant de devenir le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai signé des pétitions en faveur de cette idée, mais maintenant que je suis secrétaire parlementaire du ministre, ma position serait sans doute différente. Je ne voterai pas contre, mais il est certain que je m'abstiendrais.

M. Reed Elley: Monsieur le Président, le député n'adresse pas sa question au bon député de mon parti. Il prétend que j'ai appuyé la position américaine au moment de la guerre contre l'Irak. En fait, j'ai été l'un des deux députés de mon parti qui se sont dissociés de la position officielle. Dans nos rangs, nous sommes libres de déroger aux volontés du parti si nous pouvons prouver que nos électeurs s'opposent à quelque chose. C'était mon cas.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur cette importante motion, au nom des électeurs de Surrey-Centre. En fait, à titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires étrangères pour la région de l'Asie-Pacifique, je m'intéresse beaucoup à cette motion. Je me prépare depuis une semaine à faire des remarques à ce sujet, mais, comme mon temps est limité, je vais essayer de m'en tenir à l'essentiel.

Depuis environ une semaine, nous avons vu le problème de la maladie de la vache folle s'ajouter à celui du SRAS. Nous savons que cela a des conséquences graves pour le Canada et pour la communauté internationale. La mondialisation a rapetissé le monde et a ouvert de nombreuses possibilités, mais aussi soulevé de nombreux défis.

Bien que les politiques nationales soient importantes, la perspective internationale et la politique étrangère prennent de plus

en plus de place. Si nous vivons vraiment dans un village planétaire, nous devons réformer les institutions mondiales, accroître la collaboration internationale, partager l'information à l'échelle mondiale, partager les privilèges et les responsabilités au sein du village planétaire, rétablir la discipline et avoir des normes adéquates, que ce soit en matière de santé ou dans d'autres domaines. Nous devrions aussi promouvoir la bonne intendance, et ainsi de suite. Le village planétaire suppose un esprit planétaire, ce dont on a désespérément besoin.

Les maladies ne connaissent pas de frontières. Par conséquent, le vieux dicton tient toujours: mieux vaut prévenir que guérir. Voilà ce dont il est question dans la motion d'aujourd'hui.

Taïwan a connu des changements importants. Du point de vue économique, Taïwan a continué de croître et de prospérer. Il vient au douzième rang des puissances commerciales mondiales et ses échanges commerciaux avec le Canada sont évalués à plus de 5 milliards de dollars.

Nous savons qu'il y a une importante communauté taïwanaise qui vit au Canada et qu'environ 150 000 Taïwanais visitent notre pays chaque année. Il y a plus de 150 000 immigrants de descendance taïwanaise qui vivent ici, et il y a 15 000 étudiants. Nous avons aussi des liaisons aériennes directes avec Taïwan.

Les réalisations de Taïwan dans le domaine de la santé sont importantes, que ce soit en ce qui a trait à l'espérance de vie, aux taux de mortalité, à l'éradication des maladies ou aux vaccins. Cet État compte 14 écoles de médecine reconnues à l'échelle internationale et un système de recherche sophistiqué. Ces choses sont très importantes.

Nous savons que le conflit qui dure depuis des décennies quant au statut de Taïwan a nui à sa participation aux organisations internationales. L'Assemblée mondiale de la santé, qui est l'organisme dirigeant de l'Organisation mondiale de la santé, compte 191 membres, mais la demande de Taïwan pour obtenir le statut d'observateur a été refusée il y a deux semaines. Les pays membres laissent les pressions politiques les empêcher de faire ce qui s'impose. Malheureusement, cela pourrait coûter des vies humaines et entraîner des violations des droits de la personne.

Taïwan a participé à la fondation de l'Organisation mondiale de la santé en 1948, mais a dû s'en retirer par la suite. Taïwan tente maintenant d'obtenir un simple statut d'observateur, rien de plus. Nous savons que les entités non souveraines comme la Palestine, le Saint-Siège, la Croix-Rouge internationale et l'ordre de Malte, ont toutes le statut d'observateur à l'OMS.

Avec une population de 23 millions d'habitants, l'État de Taïwan est plus gros que 75% des 148 pays membres de l'OMS, dont le mandat universel en matière de santé l'a poussée à accepter parmi ses membres des États qui n'appartiennent pas aux Nations Unies, accordant à certains d'entre eux le statut d'observateur, dont l'île de Niue qui compte moins de 2 000 habitants, et les îles Cook qui en comptent environ 21 000. Nous savons également que Taïwan est un État démocratique autonome responsable de sa propre défense et de ses relations internationales.

L'exclusion de Taïwan de l'OMS signifie que les Taïwanais n'auront pas accès aux nouveaux traitements et programmes médicaux, ce qui fait également courir des risques aux Canadiens en raison des liens directs dont j'ai parlé plus tôt.

•(1810)

Puisque Taïwan, comme la Chine, a obtenu le titre de membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce, je trouve étrange et plutôt étonnant que les députés d'en face ne soient pas prêts à appuyer la demande de Taïwan en vue de l'acquisition du statut d'observateur à l'OMS. Cela permettrait d'accroître et d'améliorer l'intérêt général de la communauté internationale pour la sécurité dans le monde.

J'espère que les députés de tous les partis appuieront la motion présentée par l'opposition officielle et qu'ils donneront au Parlement, à tout le moins du point de vue canadien, le mandat d'appuyer la demande de Taïwan en vue d'obtenir le statut d'observateur au sein de l'Organisation mondiale de la santé.

Le temps file. Il y avait d'autres arguments que j'aurais aimé présenter, mais je crois que je devrai les garder pour un autre jour.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 18 h 15 et conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer des travaux des subsides sont réputées mises aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mardi 27 mai 2003, à 15 heures.

[Traduction]

Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

DÉBAT D'URGENCE

•(1815)

[Traduction]

L'ENCÉPHALOPATHIE BOVINE SPONGIFORME

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre passe maintenant à l'étude d'une motion d'ajournement de la Chambre, en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir l'encéphalopathie bovine spongiforme.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, je partagerai aujourd'hui mon temps de parole avec le député de Brandon—Souris.

Permettez-moi de vous dire à quel point je suis heureux que la présidence ait accédé à ma requête. Je sais que des députés de l'Alliance canadienne et d'autres partis souhaitaient également la tenue de ce débat ce soir sur la menace pour le Canada posée par l'encéphalopathie bovine spongiforme, l'EBS, mieux connue sous le nom de maladie de la vache folle.

La découverte récente d'une vache infectée par cette maladie en Alberta est troublante. Heureusement, un seul cas a été recensé jusqu'à présent. Et tout semble indiquer que l'animal ne serait jamais entré dans la chaîne alimentaire pour la consommation humaine. Le nombre d'exploitations agricoles mises en quarantaine jusqu'à maintenant en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique n'est pas une indication du nombre de cas, mais plutôt de la vitesse avec laquelle les spécialistes tentent de comprendre, d'analyser et de traiter ce cas isolé.

Le dépistage de ce cas témoigne du bon travail effectué par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la Province de

Article 52 du Règlement

l'Alberta. Je souligne le travail rapide, efficace et dévoué de toutes les personnes intervenues à l'occasion de cet incident. Trop souvent, on oublie et on sous-estime le travail extraordinaire accompli par des gens qui ont à coeur l'intérêt public et qui sont appelés à intervenir dans des situations d'urgence. Nous avons dû faire face à une situation d'urgence et les personnes ayant dû intervenir ont effectué un travail remarquable.

Mais la raison pour laquelle autant de députés ont demandé la tenue d'un débat d'urgence, c'est qu'on a besoin de savoir précisément ce que le gouvernement entend faire à partir de maintenant. Il aura tout le loisir de le dire ce soir au Parlement et à tous les Canadiens.

L'industrie canadienne du boeuf est une des plus importantes au monde, après celles de l'Australie et des États-Unis. Elle rapporte chaque année quelque 8 milliards de dollars. Bon nombre de Canadiens risquent de faire face à de graves difficultés financières en raison des préoccupations causées par l'EBS.

Personne ici ne veut s'engager dans des querelles de compétence et j'implore le gouvernement de se garder de le faire. Le Canada est un État fédéral et nous avons fait fonctionner le fédéralisme. Nous demeurons un chef de file mondial au chapitre des normes en matière de santé et de sécurité. Le Canada présente un dossier irréprochable en ce qui a trait à la santé de son cheptel. Il s'est bâti une belle réputation à l'échelle internationale en tant que fournisseur du boeuf le plus sécuritaire et de la meilleure qualité au monde.

Il est évident que la menace que présente l'EBS dépasse largement la maladie d'une vache dans un troupeau de l'Alberta. Le premier ministre—je comprends qu'il l'a fait pour minimiser les craintes—court le risque de minimiser l'ampleur du problème en parlant comme s'il n'était question que d'une vache. Ce qui est en jeu, c'est la réputation internationale inestimable et fort méritée d'une industrie canadienne essentielle, évaluée à des milliards de dollars.

Les cinq principaux importateurs de boeuf canadien, les États-Unis, le Mexique, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, ont fermé leurs frontières à nos exportations. D'autres pays leur emboîtent le pas. On estime que ces mesures coûtent 6,3 millions de dollars par jour à l'industrie.

De façon plus générale, ce cas d'EBS aura de vastes répercussions dans toute l'économie canadienne. Les industries connexes de l'alimentation, du transport, de l'hôtellerie et du tourisme sont également menacées par les dommages que pourrait causer la maladie de la vache folle et par la mauvaise réputation que cette découverte a entraînée. Selon certaines estimations, ces dommages pourraient se chiffrer à des milliards de dollars.

Il faut agir rapidement pour protéger notre réputation et pour rétablir la confiance fortement méritée dans l'industrie canadienne du boeuf.

La première mesure à prendre, c'est s'assurer que l'Agence canadienne d'inspection des aliments dispose des ressources et des capacités nécessaires pour mener rapidement une enquête approfondie sur cet incident d'EBS. Le gouvernement doit rapidement retracer tous les bovins ou les veaux qui ont pu entrer en contact avec l'EBS ou manger des aliments composés de restes de bovins ou de veaux.

Le Parti progressiste-conservateur demande depuis longtemps des ressources supplémentaires pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le gouvernement doit répondre rapidement à la demande de fonds supplémentaires de l'agence pour qu'elle poursuive ses efforts de dépistage et de contrôle.

Article 52 du Règlement

Une coordination par le gouvernement fédéral est essentielle pour que tous les faits soient connus, pour que les antécédents de l'animal en question soient retracés, pour que tous les cas éventuels aient été retracés et pour que l'incident de l'EBS ait été entièrement contrôlé et éliminé.

Il faut se demander s'il existe un moyen d'améliorer la coordination par le gouvernement fédéral.

● (1820)

Il y aurait lieu de se demander s'il y a des façons d'améliorer la coordination fédérale. Peut-on améliorer nos normes nationales et le degré de cohérence en matière de sécurité alimentaire d'une autorité à une autre? Devrait-on interdire encore l'utilisation des farines animales dans l'alimentation du bétail ou devrait-on interdire à la consommation humaine ou animale les parties animales à risque élevé telles que la cervelle ou la moëlle épinière?

Il y aurait lieu de se demander si le nombre des inspecteurs et de laboratoires est suffisant. Des fonds supplémentaires ont été injectés au cours des dernières années, mais certains laboratoires ont vu leur capacité réduite et on manque de pathologistes. Le vétérinaire en chef du ministère de l'Agriculture de l'Alberta estime qu'il faudrait entre 6 et 10 millions de dollars pour rétablir complètement les installations d'inspection.

Le Canada doit examiner si son Système national d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agro-alimentaire, le SNIUA, est aussi complet et efficace qu'il devrait l'être. Toutefois, il n'y a pas de critères à respecter pour le lancement de ce système, et l'application de mesures d'urgence est à la discrétion du ministre. Sur quels critères précis se fondera le ministre pour décider quelles sont les mesures d'urgence qui s'imposent dans le cas qui nous préoccupe? J'espère que le ministre pourra énoncer ces mesures devant la Chambre ce soir.

J'en viens à la question de l'indemnisation. Suite à la tempête de verglas qui a ravagé l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick en 1998, le gouvernement fédéral a versé une contribution de plus de 717 millions de dollars pour compenser plus d'un million de dollars de dommages. Le gouvernement fédéral devrait être prêt à indemniser et à protéger les industries dont les affaires périclitent et dont la réputation est ternie en raison de la maladie de la vache folle.

Je signale que les programmes existants ne suffiront pas. Outre qu'ils sont d'application être trop lente, les programmes d'aide d'urgence existants ne dissiperont pas les craintes et les difficultés que la situation ne manquera pas de causer dans l'industrie d'un bout à l'autre du pays. Il est évident que les programmes de soutien à l'agriculture en soi ne suffisent pas. Le premier ministre et le gouvernement devraient cesser de prétendre qu'il y a des fonds qui attendent d'être réclamés. Ils devraient plutôt injecter clairement et rapidement davantage de fonds pour aider les gens dont le gagne-pain risque d'être durement touché, voire anéanti.

Nous avons vu ce qui s'est passé avec le SRAS. Les personnes qui en sont affectées économiquement se trouvent surtout dans la région du Grand Toronto, ce sont souvent des gagne-petit, des exploitants de petites entreprises, en bref, des gens qui ne sont pas en mesure de lutter contre cette menace soudaine à leur gagne-pain. La situation est comparable dans l'industrie de l'élevage.

Aujourd'hui, mon collègue de Perth a signalé la mise à pied d'environ cent personnes à Guelph. On trouve des problèmes de ce genre un peu partout au Canada et il faut simplement les régler. On ne peut tergiverser au sujet de l'indemnisation.

Une fois la situation maîtrisée et la grandes questions immédiates élucidées, le gouvernement doit prendre l'initiative pour que l'industrie canadienne du boeuf ait accès aux marchés étrangers. Il faut faire un effort concerté pour pallier les atteintes portées à notre réputation à l'étranger.

De toute évidence, c'est entre autres aux États-Unis que le gouvernement doit intervenir immédiatement pour rétablir la confiance. Les Américains sont les plus grands clients de l'industrie canadienne du boeuf, puisque 40 p. 100 de nos exportations de boeuf sont dirigées vers les États-Unis. Un autre segment important de nos exportations traverse les États-Unis en direction du Mexique, notre deuxième client en importance.

Soit dit en passant, à propos des États-Unis, sans vouloir les insulter ou les contredire, nous devrions prendre bonne note de l'intervention du sénateur Byron Dorgan, du Dakota du Nord. Son discours prouve que certains Américains sont disposés à exploiter une crise et à déformer les faits pour promouvoir leurs intérêts. Il convient de signaler dans ce contexte que, de 1996 à 2002, plusieurs États américains, dont le Colorado, le Kansas, le Montana et le Dakota du Sud, ont été confrontés au problème de l'encéphalopathie des cervidés qui a notamment affecté les cerfs et les wapitis. Les Américains ont également subi les interdictions imposées par les États entre eux, par exemple l'interdiction récente de l'Ohio frappant les importations de cerfs et de wapitis en provenance du Wisconsin.

Il s'agit d'un problème grave sur lequel il convient de se pencher sérieusement de part et d'autre de la frontière et que le sénateur Dorgan, ou n'importe qui d'autre, ne devrait pas pouvoir exploiter.

Les États-Unis et tous les autres clients du Canada ont le droit d'exiger l'assurance formelle que le boeuf canadien est sain et de qualité supérieure. Nous devons étayer cette assurance de preuves concrètes. Il nous est possible de collaborer avec les Américains et nos autres partenaires commerciaux pour éviter d'autres différends frontaliers susceptibles de traîner en longueur et de nuire à une industrie canadienne incontournable.

Le premier ministre devrait intervenir directement dans ce dossier. Il devrait en discuter directement avec le président des États-Unis et lui expliquer qu'il y va de l'intérêt des deux pays de trouver une solution aux préoccupations soulevées par cette découverte.

● (1825)

Le gouvernement doit veiller à ce que la libre circulation transfrontalière des marchandises reprenne et à ce que les restrictions imposées sur le boeuf canadien soient levées le plus tôt possible.

Je vois que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir écouté, et je remercie la Chambre d'avoir accepté la tenue de ce débat d'urgence au sujet d'un problème certainement fort grave que le Canada doit absolument régler.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'industrie canadienne du boeuf est aux prises avec un énorme problème. Il s'agit du premier cas d'encéphalopathie bovine spongiforme en 10 ans au Canada. Il suffit d'évoquer sa variante humaine, la maladie de Creutzfeldt-Jacob, pour que les consommateurs canadiens adoptent immédiatement une attitude défensive.

Il faut se poser une autre question. Le gouvernement aussi est sur la défensive. Il a réagi, et je remercie le Président d'avoir autorisé la tenue d'un débat d'urgence ce soir. J'aimerais cependant connaître l'opinion du très honorable député à une question.

Article 52 du Règlement

Je sors à l'instant d'une réunion du comité des Affaires autochtones qui a commencé à 8 heures ce matin. J'ai demandé au président du comité d'annuler la réunion ou de suspendre la séance afin de permettre à tous les membres du comité de participer au débat à la Chambre, étant donné les circonstances extraordinaires.

Il s'agit d'une situation d'urgence, reconnue par la Chambre des communes et son Président, qui a la priorité sur les travaux de la Chambre. Pourtant, le président du comité a catégoriquement refusé de suspendre la séance, qui se poursuit toujours. Les membres du comité sont en train de souper, et ni les députés ministériels ni ceux de l'opposition ne pourront participer au débat. Le gouvernement manque à son devoir de reconnaître l'importance de cette question.

Le président suppléant (M. Bélair): Avant d'accorder la parole au très honorable député de Calgary-Centre, je signale que c'est par erreur que j'ai invité les députés à poser des questions et à formuler des observations. Mais comme le député de South Shore a posé une question, je vais autoriser le très honorable député de Calgary-Centre à y répondre.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, je déplore ce qui s'est passé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles. J'y étais moi-même pendant une partie de l'après-midi et la question sera soulevée à la Chambre demain. En effet, le président du comité a rendu des décisions plutôt fâcheuses.

Permettez-moi de préciser très clairement une chose. On a découvert une maladie très grave qui, pour l'instant, affecte apparemment une seule vache. Cependant, cette situation a aussi fait ressortir la compétence de l'équipe d'inspection canadienne, l'excellence de nos scientifiques et les normes très élevées qui protègent l'incalculable réputation de notre pays en tant que fournisseur alimentaire du monde. C'est là une réalité aussi importante que cette découverte surprise dans une exploitation du nord-ouest de l'Alberta.

Sans vouloir minimiser l'importance de la menace mise au jour par cette découverte inattendue, il ne faut pas paniquer et douter des normes très rigoureuses qui régissent les inspections et assurent la sécurité alimentaire. Si des normes strictes n'avaient pas été appliquées, la vache en question n'aurait jamais été identifiée pour commencer. Voilà le message qu'il faut transmettre au reste du monde.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je remercie le très honorable député de Calgary-Centre de me permettre de faire, après son exposé, une brève intervention sur cette très importante question. Je le remercie également d'avoir pris l'initiative de demander la tenue de ce débat d'urgence. Comme il vient de l'Alberta, au cœur même de nos grands cheptels, il reconnaît l'importance de cette question. Je sais qu'il reconnaît également l'importance des vies durement touchées actuellement par cette crise, non seulement dans sa circonscription, mais dans bien d'autres circonscriptions au pays.

Je voudrais tout d'abord reprendre les propos que je viens de tenir devant le Comité de l'agriculture. Je félicite l'ACIA, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et son personnel pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli, à mon avis, dans ce dossier. Jamais je ne féliciterai le gouvernement, mais je félicite le ministère. Il a réussi à maintenir les voies de communication ouvertes et à faire preuve de transparence. Il s'agit d'une question très grave, à laquelle le ministère s'est attaqué sans tarder.

Lorsque les fonctionnaires ont découvert ce cas en Alberta, l'ACIA n'a pas tardé à effectuer un deuxième test dans nos propres

laboratoires de Winnipeg et à en faire effectuer un troisième, à Londres, en Angleterre, qui devrait confirmer les résultats du deuxième test. Les fonctionnaires ont pris les mesures qui s'imposaient, ce qui prouve, comme le mentionnait le très honorable député, que nos approvisionnements alimentaires au Canada sont absolument sûrs. Je n'en démords pas.

À tous les Canadiens qui voudront bien m'écouter, je dis que nous sommes privilégiés d'avoir un système qui repère ces cas de maladies. Si ce système n'existait pas, nous entretiendrions de sérieux doutes, mais ce n'est pas le cas. Nous pouvons compter sur des gens très compétents. Au sein de l'ACIA, d'excellents employés sont disposés à déployer tous les efforts nécessaires pour nous garantir le meilleur niveau de sécurité alimentaire non seulement en Amérique du Nord mais au monde entier.

Comme l'a mentionné le très honorable député, un cas d'EBS a été relevé. Je ne nommerai pas la maladie comme l'a fait mon collègue, le député de South Shore; je me contenterai plutôt de parler d'EBS. Sur quelque 13,4 millions de bêtes au Canada, un seul cas de cette maladie a été découvert. Je ne veux pas minimiser ce qui s'est produit, car, comme on a pu le constater, un cas c'est déjà trop compte tenu des répercussions qu'il a eues. Ce que cela signifie c'est que, pour l'ensemble des 13,4 millions de bêtes, le processus a fonctionné.

Le débat de ce soir est une séance d'information pour le public plus que pour nous, les députés. À la Chambre, nous avons convenu que nos approvisionnements alimentaires sont sûrs. Le public doit comprendre que ce cas concerne une bête qui n'est jamais entrée dans la chaîne alimentaire. Les inspecteurs provinciaux en Alberta ont repéré la bête et l'ont exclue de la chaîne alimentaire. Elle s'est retrouvée dans un processus différent, celui de la récupération animale. Cette bête n'est pas entrée dans la chaîne alimentaire, et c'est un aspect positif dont il faut être conscient.

L'ACIA est alors intervenue et a placé en quarantaine le troupeau visé dans le nord de l'Alberta. Ces bêtes ont subi des tests. Malheureusement, la seule façon de procéder à ces tests, c'est d'abattre le troupeau, ce qui a été fait. Les responsables ont fait des tests sur toutes les bêtes et ont constaté qu'aucune ne souffrait de l'EBS, comme on s'y attendait d'ailleurs.

J'ai participé à une conférence téléphonique la semaine dernière avec un des vétérinaires et je lui ai demandé pourquoi il avait fallu abattre les bêtes. Je lui ai dit que je savais qu'il leur fallait faire des tests de dépistage de l'EBS et que le troupeau en question ne comprenait probablement aucune autre bête souffrant de cette maladie. Le vétérinaire m'a répondu qu'ils ont agi ainsi pour regagner la confiance des consommateurs. Il a expliqué qu'ils étaient certains à 99,999 p. 100 qu'aucune bête du troupeau n'avait l'EBS, mais qu'ils ont abattu le troupeau simplement pour s'assurer que nous avons confiance en notre système. Aucune autre bête n'avait l'EBS. Je suis certain que les autres troupeaux placés en quarantaine seront probablement abattus eux aussi et qu'on ne constatera aucun autre cas d'EBS. Voilà comment fonctionne le système. Il vise à redonner confiance à la population.

● (1830)

Je voudrais effleurer très rapidement quelques points. D'abord, je dirais au gouvernement qu'il faut prendre l'initiative au lieu de se contenter de réagir aux événements. Le très honorable le député l'a expliqué avec beaucoup d'éloquence. Il ne faut pas que le gouvernement soit trop près de ses sous. Nous devons veiller à ce que les soutiens voulus soient en place pour soulager ceux qui éprouvent des difficultés.

Article 52 du Règlement

Certains de mes électeurs m'ont appelé et s'inquiètent parce qu'ils n'ont aucune idée de ce qui leur arrivera désormais, à eux et à leur gagne-pain. Ils n'ont aucune confiance. Ils ne comprennent pas. Nous devons mettre des systèmes en place. Des systèmes financiers, certes, mais aussi des systèmes sociaux pour secourir les personnes. Il y a des agriculteurs dans toutes les localités au Canada. Donnez-nous les effectifs et les ressources pour aider ceux qui sont actuellement plongés dans des difficultés, de très graves difficultés. Il nous faut des systèmes d'aide financière, et, je le répète, nous ne devons pas être trop près de nos sous.

Comme le député l'a dit, lorsqu'il y a eu des problèmes comme la tempête de verglas au Québec et en Ontario, l'argent est apparu comme par magie. Qu'il apparaisse par magie cette fois aussi, et veillons à ce que les propriétaires des troupeaux, ceux qui sont incapables de vendre leur bétail engraisé et de faire leurs versements reçoivent de l'aide.

Des gens m'ont appelé la semaine dernière pour me dire qu'ils seraient incapables d'obtenir des rentrées suffisantes pour faire leurs versements de l'été. Comme nous le savons probablement on devrions le savoir, en agriculture, les versements sont semestriels: il y en a un en été et l'autre à l'automne. Malheureusement, c'est maintenant qu'ils ont besoin d'argent liquide, et il ne vient pas. Peut-être devrions-nous adopter des programmes tout de suite pour permettre à Financement agricole Canada d'accorder des fonds pour que ces éleveurs puissent faire ou retarder leurs versements. Au moins, cela les rassurerait sur leur avenir.

Nous avons parlé non seulement des producteurs touchés, mais des gens en périphérie de l'agriculture, et ils sont nombreux. Il s'agit d'une industrie de 30 milliards de dollars si l'on inclut le transport par camion, les enceintes de mise aux enchères et les usines de transformation de la viande. Les gens ne savent pas s'il auront encore un emploi aujourd'hui, demain ou la semaine prochaine. Il faut mettre les systèmes de soutien en place. C'est ça être proactif. Il faut dépoussiérer les programmes mis au rancart et expliquer aux gens de quelle façon nous allons leur venir en aide.

C'est la responsabilité du ministre, la responsabilité du ministère, la responsabilité du gouvernement. Ils doivent réagir rapidement parce qu'il n'y a plus de lendemain pour beaucoup trop de gens. Il faut leur donner un lendemain et leur redonner espoir afin qu'ils puissent nourrir leur famille, payer leur hypothèque et effectuer le paiement de l'équipement de mise en balles inutilisé dans leur cour.

Pour terminer, je rappelle aux Canadiens qu'il s'agit d'un cas isolé, du moins nous espérons. C'est encourageant en soit. Il faut donner de l'espoir aux producteurs.

Une chose que j'ai pu constater depuis une semaine, c'est que les Américains sont aussi impatients que nous, à mon sens, de voir rouvrir la frontière. Franchement—et, encore là, je n'ai pas peur de le dire—nos relations avec les Américains ne sont pas terriblement bonnes sur un certain nombre de questions, dont l'agriculture. Il y a notamment la question de l'étiquetage indiquant le pays d'origine que notre gouvernement et notre ministère n'ont pas su résoudre. Je reconnais, toutefois, que le gouvernement a su s'attaquer à celle-ci.

Les Américains l'y ont aidé. Ils ont envoyé ici des représentants du ministère américain de l'Agriculture. Ils nous ont aussi ouvert leurs laboratoires. Ils savent qu'ils ont besoin de nous autant que nous avons besoin d'eux. S'il y a le moindre espoir, le secrétaire américain à l'Agriculture, M. Veneman, veut certes autant que nous que cette question soit résolue au plus tôt, autant aussi que les producteurs dont les camions pleins de bétail bien gras attendent à la frontière.

Je peux voir que les choses se présentent bien. J'espère qu'il ne faudra pas attendre une semaine, trois semaines ni trois mois avant que cette question ne soit résolue. J'espère que nous pourrons la régler dans les 24 prochaines heures. Je voudrais que le ministre nous dise quel calendrier il envisage, car trop de Canadiens de ma circonscription et de tout le pays ont besoin de ce petit rayon d'espoir. Il ne faut pas se contenter de dire que cela se fera. Nous savons que cela se fera, mais il faut que cela se fasse plus tôt que tard. Il faut que cela se fasse tout de suite.

Je promets au gouvernement tout mon appui et je sais que le très honorable chef de mon parti lui promettra aussi tout l'appui du Parti progressiste-conservateur à cet égard.

• (1835)

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'opposition d'avoir demandé la tenue de ce débat, ou plutôt de cette séance d'information. J'avais déjà fait part au leader à la Chambre de mon parti de la nécessité de tenir un débat semblable pour expliquer aux Canadiens la situation actuelle. Vu la couverture des événements par la presse, en fin de semaine et la semaine dernière, je suis certain que tous les Canadiens connaissent maintenant la situation.

Comme l'ont rappelé très clairement les députés qui ont déjà pris la parole, et je les en remercie, il s'agissait d'une vache sur les 13 millions que compte le cheptel canadien, une vache sur les 3,6 millions qui sont abattues chaque année au Canada. Le système a donc démontré son efficacité, puisqu'il a permis de trouver la vache avant qu'elle ne se retrouve dans la chaîne alimentaire.

Je veux, moi aussi, féliciter l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le personnel d'Agriculture et Agroalimentaire pour la rapidité avec laquelle ils ont travaillé. Quand on examine, en rétrospective, les mesures proactives qui ont été prises au cours des dernières années, pour mieux nous préparer à affronter ce genre de situation, si elle devait malheureusement survenir, on constate que les mesures proactives sont beaucoup plus efficaces que les mesures réactives.

C'est pourquoi, très peu de temps après que la situation ait été confirmée, le gouvernement fédéral a été informé par la province, il y a une semaine vendredi dernier, qu'il pourrait y avoir un cas de EBS. Nous avons fait procéder à un test au laboratoire de Winnipeg. Je me trouvais alors à l'extérieur du pays, car je devais prononcer, lundi matin à 9 h 30, un discours clé dans le cadre d'une conférence internationale sur la production alimentaire qui se tenait à Londres, en Angleterre.

J'ai été informé samedi matin, heure de Londres, qu'il pourrait y avoir un cas de EBS et que l'échantillon était soumis à un nouveau test. Tard dimanche soir, j'ai été informé que les résultats du test étaient malheureusement positifs. J'aurais voulu qu'on puisse faire la preuve que quelqu'un avait fait une lecture erronée, mais, en fin de compte, j'étais heureux qu'on ait fait une lecture exacte des faits.

J'aurais cependant souhaité qu'on n'ait pas à le faire. J'ai immédiatement décidé de revenir au Canada. Au lieu de prendre la parole à 9 h 30 le lendemain matin, j'ai pris la direction de l'aéroport à 8 h 30. Lorsque nous avons reçu la confirmation finale du laboratoire en Angleterre tôt mardi matin, j'ai contacté mon collègue provincial à Edmonton, à 11 heures heure locale, environ trois heures après que nous ayons reçu la confirmation finale.

Article 52 du Règlement

Nous avons un excellent système. Nous avons pu retracer l'animal grâce à différentes approches. Nous savons où l'animal a séjourné au cours des récentes années. Cette bête n'avait pas huit ans, mais plutôt six. Nous avons pu retrouver presque tous les troupeaux auxquels elle a appartenu au cours de sa vie.

Nous poursuivons plusieurs pistes et nous sommes convaincus que l'une d'entre elles est sûre à presque 100 p. 100. Au cas où elle ne donnerait pas les résultats escomptés, nous continuons aussi dans l'autre direction. Nous avons retracé les animaux qui ont quitté le troupeau où cette vache se trouvait et nous avons continué à partir de ce point. Nous avons retracé la farine de viande faite à partir de l'animal, depuis l'usine d'équarrissage jusqu'à l'usine de fabrication des aliments et jusqu'aux fermes et autres endroits où cette farine a été expédiée.

Certaines personnes ont dit craindre que le nombre croissant de fermes mises en quarantaine signifiait que la maladie se répandait. Or, ce n'est pas la maladie qui se répandait, mais plutôt le processus de retracement. Nous espérons pouvoir mettre fin à certaines de ces quarantaines à mesure que le travail et les analyses scientifiques se dérouleront. Devrons-nous abattre certains animaux? Oui et nous l'avons déjà fait.

Comme certains l'ont affirmé, le seul test qui permet de confirmer l'existence de cette maladie se fait sur le cerveau. Tous les animaux du troupeau où se trouvait la vache atteinte ont été abattus. Tous les tests effectués sur ces bêtes ont donné des résultats négatifs, ce qui est excellent. Nous voulions des tests d'EBS négatifs. Nous avons aussi dû abattre d'autres bêtes.

● (1840)

Je sais que personne n'aime abattre des animaux pour ce genre de raison. Nous n'abattrons pas plus d'animaux que nécessaire, mais nous en abattrons autant qu'il le faudra, car la sécurité est primordiale et nous baserons nos décisions sur des données scientifiques.

On a soulevé la question des délais dans lesquels la frontière avec notre plus gros client serait rouverte. Ceux qui ont suivi la question de près ont vu et entendu la secrétaire Ann Veneman. Je me suis entretenu avec elle au téléphone à de nombreuses reprises. Ceux qui en ont parlé ont raison. Elle m'a dit qu'elle tenait autant que moi à rouvrir la frontière et je lui ai dit que je tenais absolument à ce qu'elle soit rouverte. Nous sommes donc tous les deux d'accord.

L'industrie est intégrée. Il y a plus d'un demi-million de têtes de bétail canadien dans les parcs d'engraissement et dans les troupeaux reproducteurs américains. C'est un marché intégré, non seulement au Canada mais dans toute l'Amérique du Nord. Nous avons aussi une réputation nord-américaine à protéger. La secrétaire américaine a reconnu qu'une seule vache était atteinte et elle tient notre système en haute estime.

Par exemple, ce matin, j'ai reçu un appel d'un ministre de l'Uruguay qui m'a dit très clairement que notre système était respecté et qu'il inspirait confiance. L'Union européenne n'a pas interdit nos produits. Elle a dit avoir entièrement confiance dans notre système.

Dans les jours à venir, je ne pourrai pas encore donner une idée des délais dans lesquels la frontière sera rouverte, mais j'espère certainement que ce sera dans quelques jours. Nous procéderons aussi rapidement que possible. Abattre les animaux et examiner des échantillons de cerveau prend un peu de temps.

À ceux qui se demandent si les producteurs seront indemnisés, je rappelle qu'il y a au Canada des règles qui régissent ce genre de situation. Les producteurs seront indemnisés. L'indemnisation sera basée sur la valeur marchande des animaux au cours des derniers

mois, et non un jour précis. Pour les producteurs qui ne peuvent pas vendre leur bétail maintenant, il y aura le programme de gestion du risque, qui n'est pas encore concrétisé.

J'ai d'ores et déjà l'autorisation du Conseil du Trésor pour le signer. Dès que la province aura signé, le programme de gestion du risque sera offert aux producteurs. Il est supérieur aux programmes en place jusqu'à maintenant. Cela a été confirmé par des tiers qui en ont fait l'évaluation il n'y a pas très longtemps.

Nous nous sommes efforcés, avec succès j'espère, d'être le plus présents possible et de donner à tous le maximum d'informations le plus rapidement possible. Nous avons mis des lignes téléphoniques sans frais à la disposition des intéressés et nous avons reçu un millier d'appels de gens voulant obtenir de l'information. Nous avons mis 17 fermes en quarantaine jusqu'à maintenant. Notre système de suivi et de retraçage fonctionne très bien. Nous avons en fait le meilleur système de suivi et de retraçage dans le monde. Nous pouvons être fiers du travail que nous avons accompli à cet égard.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les investissements que le gouvernement a faits dans ce domaine, dans l'environnement et dans différents secteurs de recherche ainsi que l'annonce faite par le premier ministre et moi-même au mois de juin dernier témoignent de la démarche proactive que nous avons voulu adopter, à laquelle nous ne nous attendions certes pas à devoir recourir pour cette raison maintenant. Néanmoins, nous allons continuer d'améliorer cela et de travailler avec l'industrie tel que prévu en mettant en oeuvre plus rapidement nos plans relatifs à la sécurité alimentaire dans les fermes ainsi que dans toute la chaîne alimentaire.

Voilà ce qui existe maintenant, mais nous allons certes continuer d'examiner le fonctionnement du système et d'y apporter les améliorations que nous jugerons nécessaires. Il en va de même du système de suivi et de retraçage.

● (1845)

Il y a deux ans et demi, nous avons commencé à collaborer avec le secteur de l'élevage bovin à la mise en place d'un programme d'identification des bovins à viande au Canada. Ce programme a pris force de loi le 1^{er} juillet 2002. Qu'il s'agisse d'un bovin laitier ayant terminé de produire du lait et destiné à l'abattage ou d'un autre genre de bovin, tout animal qui quitte une exploitation agricole située au Canada doit avoir une étiquette d'oreille qui est enregistrée dans le système et qui permet de déterminer d'où il vient et de le retracer.

Cet animal n'avait pas d'étiquette d'oreille. Nous savons d'où il vient parce que cela s'est passé après 2002, mais comme l'animal est né avant que le système soit en place, il n'avait pas d'étiquette d'oreille. Toutefois, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les gouvernements provinciaux ont fait de l'excellent travail. J'insiste ici sur le fait que les provinces d'Alberta, de Saskatchewan et de Colombie-Britannique ont fait preuve d'une très grande collaboration dans ce dossier, ce qui nous a permis d'effectuer du retraçage grâce aux dossiers. Les exploitations agricoles ont aussi fait preuve d'une très grande collaboration dans cette affaire, et c'est la raison pour laquelle nous avons réussi à en effectuer le retraçage.

Dans l'avenir, nous pourrions effectuer un retraçage encore meilleur parce que, dans le cas de tout animal quittant une exploitation agricole, nous saurons non seulement où se trouvait ce dernier, mais aussi où il est rendu et où il a été, le cas échéant, car toutes ces données seront dans le système.

Article 52 du Règlement

Il existe au Canada des installations d'abattage provinciales et fédérales. J'ai pleinement confiance dans la salubrité des aliments provenant de ces deux systèmes. La différence entre ces installations tient au fait que la viande provenant des abattoirs provinciaux ne peut être commercialisée hors de la province. Sur les plans de la santé et de la sécurité, les critères sont les mêmes que ceux du système d'inspection fédéral. C'est le système provincial qui a sorti cette vache de la chaîne alimentaire, qui lui a fait subir des épreuves et qui a ensuite communiqué les résultats au gouvernement fédéral.

Toutefois, à l'occasion de la rencontre fédérale-provinciale ayant eu lieu à Whitehorse en juin 2001, les ministres ont dit très clairement, non seulement à ce sujet mais aussi en ce qui concerne les questions d'environnement et de salubrité des aliments à la ferme, que nous devons adopter des normes nationales. Si de la viande doit sortir d'une province ou du pays, elle doit être homologuée par le gouvernement fédéral. Les discussions avec les provinces en vue de réunir ces deux systèmes dans un système d'inspection et d'homologation sont fort avancées.

Tout ce qu'il y a à faire est déjà en marche. Il ne fait aucun doute que cet incident montre que nous devons agir plus rapidement que nous ne l'avions initialement prévu.

J'aimerais également remercier les États-Unis d'avoir envoyé des pathologistes ainsi que leur principal expert en matière d'EBS au Canada pour quelques jours. Ils ont de plus offert leurs laboratoires, tout comme d'autres pays d'ailleurs. Le Royaume-Uni nous a offert son aide. Nous nous rappelons de la terrible fièvre aphteuse qui a sévi dans ce pays. Nous avons envoyé des vétérinaires et d'autres spécialistes pour leur venir en aide. Le Royaume-Uni nous a proposé une aide du même genre et nous sommes bien sûr très reconnaissants envers tous les pays qui nous offrent leur aide.

Je ne voudrais pas avoir l'air de diminuer de quelque façon que ce soit l'importance de ce problème. Les répercussions économiques qui toucheront les gens de l'industrie bovine et des autres industries connexes seront, nous l'espérons, de courte durée. Toutefois, pour ce qui est de la sécurité alimentaire, nous devons mettre les choses en perspective.

En conclusion, nous pouvons être fiers de notre système. Nous pouvons être fiers du fait que nous le révisons périodiquement. Les ressources ne doivent jamais nous arrêter. Je suis heureux que le Conseil du Trésor nous ait fait savoir qu'il était prêt à participer au besoin. Ce pourrait bien être le cas. Mais il ne s'agit que d'une seule vache. Notre système l'a trouvée et elle ne s'est pas retrouvée dans la chaîne alimentaire.

• (1850)

Il me tarde d'entendre les observations de mes collègues. Je ne pourrai probablement pas rester jusqu'à la fin du débat de ce soir parce que je suis censé présider un autre comité, mais je voudrais encore une fois remercier l'opposition d'avoir donné à tous la possibilité de participer à ce que je considère comme une séance d'information pour les Canadiens et pour la Chambre.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai le temps mis à ma disposition avec le député de Selkirk—Interlake.

Je prends la parole ce soir à propos d'une question très grave qui intéresse tous les Canadiens, à savoir la confirmation récente de l'apparition au Canada de la maladie de la vache folle. Cette nouvelle a secoué toute l'industrie canadienne de l'élevage. Elle a aussi amené nos partenaires commerciaux à mettre en doute la sécurité du produit qu'ils consomment.

En tant que chef de l'opposition, je tiens à dire ceci. J'ai beau ne pas avoir l'habitude de défendre le gouvernement ni sa performance, comme tout le monde le sait, je me permets d'affirmer le plus catégoriquement possible que les disponibilités alimentaires du Canada sont les plus sûres au monde. Je suis absolument persuadé que notre système d'inspection des aliments ne laisserait passer aucun animal infecté dans les disponibilités alimentaires du Canada ni ne permettrait qu'un seul animal atteint de l'encéphalopathie bovine spongiforme ne serve à la fabrication de moulée pour les bovins. En fait, les tests que l'on a menés récemment sur les 150 animaux du troupeau touché n'ont révélé aucune autre incidence d'EBS. Je déclare donc à nouveau que les disponibilités alimentaires du Canada sont les plus sûres au monde.

Si je le dis avec autant d'assurance, c'est que, après la flambée d'EBS au Royaume-Uni, à la fin des années 80 et au début des années 90, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a pris des mesures pour empêcher que l'EBS ne soit introduite au Canada. Entre autres, elle a, premièrement, interdit l'importation de produits risquant d'introduire l'EBS au Canada; deuxièmement, elle a autorisé l'importation de viande et de produits carnés seulement de pays considérés comme libre d'EBS; troisièmement, elle a créé en 1992 un programme de surveillance pour dépister la maladie dans le cerveau des bovins et quelque 10 000 animaux ont été testés depuis; quatrièmement, elle interdit depuis 1997 de nourrir des ruminants avec des produits d'équarrissage d'autres ruminants; cinquièmement, elle a fait de l'EBS une maladie à déclaration obligatoire depuis 1990; sixièmement, elle applique tout avis en fonction des données scientifiques qui ont été recueillies dans les 17 années depuis que la Grande-Bretagne a connu sa crise d'EBS; septièmement, enfin, elle a participé à l'établissement du programme national d'identification des bovins qui permet de retracer un animal de sa naissance à son abattage.

Il importait de prendre ces mesures pour protéger l'industrie canadienne du boeuf non seulement pour les consommateurs et pour nos partenaires commerciaux, mais aussi pour l'industrie elle-même. En février dernier, il y avait près de 13,4 millions de bovins à viande et de vaches laitières au Canada, soit un animal par 2,2 habitants. C'est une industrie énorme dont l'incidence économique est immense au Canada.

L'industrie agroalimentaire représente 8,5 p. 100 du PIB du Canada, mais, de tous les secteurs de l'industrie agroalimentaire, la production de boeuf contribue le plus largement à ce pourcentage. L'année dernière seulement, la vente de bovins a rapporté aux producteurs des recettes de 7,6 milliards de dollars. Les avantages économiques que retire cette industrie s'étendent bien au-delà de la ferme. La production de boeuf contribue aux secteurs de la transformation, de la vente au détail, de la restauration et du transport et, tout compte fait, la production de boeuf ajoute environ 26 milliards de dollars à l'économie canadienne et emploie quelque 100 000 personnes. C'est pourquoi ce seul cas d'EBS qu'on a signalé est si important pour tous les Canadiens.

Article 52 du Règlement

Je dois admettre que, lorsqu'on a annoncé cet incident mardi dernier, je suis resté sous le choc. Bien sûr, j'ai été heureux qu'un si grand nombre de personnes interviennent et je n'ai été aucunement étonné de la vive réaction de mon porte-parole principal en matière d'agriculture, le député de Selkirk—Interlake. Il a pris immédiatement la situation en main, a demandé le débat que nous tenons et a consulté ses collègues de tous les partis politiques. J'ai également été agréablement surpris de la rapidité avec laquelle le gouvernement a informé la population canadienne, l'industrie et nos partenaires commerciaux. Contrairement à l'apparition du SRAS à Toronto, où le ministre et le premier ministre brillaient par leur absence, nos ministres de l'Agriculture, aux deux paliers, étaient partout pour répondre aux questions difficiles.

Les séances d'information quotidiennes que l'ACIA a données à la population et que le cabinet du ministre a offertes aux députés ont été utiles. Elles ont été nécessaires pour tenir tout le monde informé et pour éviter toutes sortes de réactions excessives. Il est impératif que ces séances d'information se poursuivent et que des renseignements soient facilement accessibles à tous, au Canada et dans le monde entier.

Cependant, malgré les aspects positifs de la réaction du gouvernement, il existe un important problème sous-jacent dont nous devons parler honnêtement. Il s'agit de l'incapacité du gouvernement de maintenir des relations solides et positives avec notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis.

• (1855)

Soixante-quinze pour cent des exportations de boeuf vont aux États-Unis. Par conséquent, depuis mardi dernier, les Canadiens ont perdu quelque 3 milliards de dollars de leur part de marché. L'industrie perd des millions de dollars quotidiennement. En raison de nos piètres relations, des sénateurs américains cherchent des excuses protectionnistes et réclament de leur gouvernement qu'il tienne nos frontières fermées pour une période prolongée même si on ne trouvait pas d'autres cas de vache folle.

Quelle influence pouvons-nous exercer dans ce type de situation? Il est évident que l'influence que le gouvernement du Canada peut exercer au Congrès en ce qui a trait aux pressions protectionnistes relève habituellement du pouvoir exécutif. Mais qui le président Bush est-il susceptible d'écouter dans cette affaire, ses propres sénateurs ou un gouvernement libéral dont des députés insultent impunément le président et les Américains?

Le ministre de l'Agriculture a communiqué avec le secrétaire Veneman, mais pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas téléphoné au président Bush afin de discuter de la situation? Nous avons déjà posé cette question au sujet de la reconstruction de l'Irak. Nous l'avons posée au sujet du SRAS. Nous avons posé et reposé ces questions parce que de telles situations risquent d'avoir des répercussions graves sur l'économie canadienne. Le SRAS et la maladie de la vache folle peuvent nuire considérablement à l'économie canadienne. Nous aurons besoin que les Américains soient sympathiques et non pas hostiles à notre cause. Il ne suffit pas de voir le premier ministre déguster un steak.

La question suivante est de savoir ce qu'il faut faire dans l'avenir. On doit aller au bout des pistes le plus rapidement et le plus précisément possible. Le gouvernement ne peut se permettre de se traîner les pieds avant de déterminer l'origine de la vache ou l'ampleur du problème. Il doit continuer de travailler avec nos partenaires commerciaux de manière à assurer que ceux-ci ont pleine confiance dans nos exportations d'aliments.

Nous savons que des membres du secteur de l'élevage bovin se sont rendus chez nos partenaires commerciaux. Le ministre de l'Agriculture et le premier ministre devraient participer à ces réunions en tête-à-tête.

Bien sûr, nous espérons tous que la frontière sera réouverte le plus tôt possible, peut-être demain. Cependant, si ce n'est pas le cas, le gouvernement aura besoin d'un plan d'urgence pour aider à mitiger l'impact économique négatif de ce problème sur l'économie canadienne. Le volet d'aide en cas de sinistre du cadre stratégique pour l'agriculture ne s'applique pas à une perte désastreuse de nos marchés d'exportation.

La récente flambée de SRAS à Toronto a entraîné des mises à pied. Le gouvernement a suspendu la période d'attente de deux semaines pour l'assurance-emploi dans certains secteurs touchés. Le cas d'EBS a déjà commencé à entraîner des mises à pied, comme je l'ai mentionné aujourd'hui. Ces travailleurs devraient être traités de la même façon que les travailleurs des secteurs touchés par le SRAS à Toronto.

En conclusion, je veux féliciter le secteur de l'élevage bovin au Canada pour ses efforts en ce qui concerne la création du système canadien d'identification du bétail. Ce système a permis de repérer certaines des bêtes visées par cette enquête et verra à ce qu'il soit possible de les repérer toutes à l'avenir.

Le secteur de l'élevage bovin a mis ce système d'identification en place en 2001. Contrairement au registre des armes à feu, ce système d'identification jouit d'un taux d'observation de 100 p. 100 et a permis l'enregistrement de près de 25 millions de bêtes à un coût de seulement 4 millions de dollars. C'est très impressionnant et cela montre à quel point le système est efficace. Le gouvernement devrait peut-être demander des conseils aux éleveurs de bovins sur la façon de créer un système d'enregistrement des armes à feu qui soit efficace, mais nous allons garder ce débat pour une autre journée. Je crois bien qu'ils lui diraient de ne pas créer de tel système.

Je vais être bref puisque je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Nous savons que le Canada a les meilleurs agriculteurs, les meilleurs producteurs d'aliments dans le monde. Il n'y a pas de gens plus honnêtes et bons que les éleveurs de bovins. Nous devrions tous être fiers de cela. Nous ne devrions pas écouter tout ce que disent les médias. Nous ne devrions pas croire les propos alarmistes que nous entendons. Les Canadiens devraient appuyer les familles agricoles pendant cette crise. Ne nous laissons pas effrayer par tout cela et allons tous manger un bon bifteck pour souper.

• (1900)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous sommes réunis ici ce soir pour débattre d'une question extrêmement grave, pas pour la santé des Canadiens ou la salubrité de leurs aliments, mais du point de vue économique. Il s'agit d'une situation d'urgence économique, d'une crise économique qui touche des exploitations familiales et des ranchs dont la subsistance repose sur l'élevage des bovins.

Les producteurs canadiens de bovins ne sont pas les seuls touchés; tous les éleveurs de ruminants le sont. L'industrie du bison est une industrie qui prend de l'expansion au pays en ce moment. J'ai des voisins, dans ma région, qui exportent du bison aux États-Unis. Il y a un établissement d'abattage dans le Dakota du Nord et, de là, la viande de bison est acheminée non seulement en Amérique du Nord, mais aussi dans le monde entier. La viande de bison est considérée, à maints endroits, comme un mets fin.

Article 52 du Règlement

L'urgence touche au bien-être de milliers de Canadiens et au stress que la crise fait subir aux familles d'agriculteurs, qui sont déjà nombreuses à souffrir de stress intense.

Je reviendrai sur cette question dans quelques instants, mais je veux signaler que lorsque la nouvelle a été annoncée mardi par le ministre fédéral de l'Agriculture et son homologue albertain, j'ai félicité l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les deux ministres, qui ont fait ce que n'avait pas fait la Grande-Bretagne.

Lorsque l'épidémie d'EBS a éclaté en Grande-Bretagne il y a 17 ans, les autorités locales ont tenté d'étouffer l'affaire. Elles ont dit aux Britanniques qu'il n'y avait pas de problème. Cela a porté les consommateurs à se méfier de leur propre gouvernement et de leur propre industrie. La réputation des agriculteurs en a pris un sérieux coup, chutant presque en deça de celle des politiciens.

Les Canadiens sont impatients de connaître la réaction non seulement des députés ministériels, mais aussi des députés de l'opposition, qui souhaitent tous la tenue de ce débat d'urgence ce soir. Ils trouvent rassurant d'entendre, de voir et de questionner les politiciens et de connaître les faits. Mais il ne faut pas croire aveuglément tout ce qu'on dit. Les communautés scientifiques et universitaire sont intervenues et nous livrent des faits indépendants.

C'était l'autre problème qu'on a connu en Grande-Bretagne il y a 17 ans. Une grande partie de ce que la science nous a appris sur l'EBS était inconnue à ce moment-là. Personne n'avait jamais entendu parler de cette maladie. Pendant plusieurs années après l'apparition de l'EBS, les Britanniques ont continué de nourrir leurs ruminants avec des farines animales provenant de ruminants, répandant ainsi davantage la maladie.

Nous ne faisons pas cela au Canada. Depuis 1997, nous avons rendue illégale cette pratique d'alimentation. Voilà pourquoi les Canadiens peuvent être assurés que les aliments qu'ils achètent dans les magasins sont aussi salubres aujourd'hui qu'ils l'étaient avant mardi dernier, lorsqu'on a découvert une vache infectée.

Je sais que le gouvernement tâche d'analyser les faits et de déterminer d'où provient la vache et où est allée sa progéniture. Il essaie diligemment de découvrir comment l'animal a pu contracter l'EBS et nous allons devoir laisser l'enquête se poursuivre.

J'ai parlé plus tôt des répercussions économiques sur les familles agricoles. Une entreprise d'élevage moyenne, qui se consacre exclusivement à l'élevage et non aussi à la culture du blé ou à quoi que ce soit d'autre, doit compter entre 250 et 500 têtes de bétail pour permettre à une famille agricole de vivre plus ou moins raisonnablement.

• (1905)

Avant mardi dernier, une famille moyenne ayant une petite exploitation avait un inventaire de bêtes dans le pâturage ou le parc d'engraissement dont la valeur se situait entre 500 000 \$ et 700 000 \$. À 16 heures mardi après-midi, son inventaire ne valait plus rien. Les marchés aux enchères ont fermé. Voilà le problème auquel nous sommes confrontés en l'occurrence. Voilà la gravité du problème.

Les familles d'exploitants agricoles ont des paiements hypothécaires à faire et elles doivent acheter de la nourriture. Elles ont les mêmes dépenses que les autres Canadiens qui reçoivent des chèques de paye. Elles ont toujours ces dépenses, mais pas de rentrées de fonds.

Le débat d'urgence de ce soir vise à rétablir notre capacité d'exportation non seulement aux États-Unis, mais auprès de tous nos principaux clients du monde entier.

Pendant la période des questions cet après-midi, le député de Medicine Hat a demandé au ministre de l'Agriculture quels critères il fallait respecter au juste pour se conformer aux exigences de nos partenaires commerciaux, ceux à qui nous voulons vendre notre viande et nos bêtes vivantes. La réponse a été exacte, mais seulement partiellement. Le ministre a répondu qu'on fait du dépistage. C'est très important, mais nous savons que les États-Unis se sont demandé si notre système de réglementation peut vraiment garantir le même niveau de sécurité alimentaire pour nos exportations. Il faut régler cette question.

Nous savons que, de l'avis de certains sénateurs américains, le délai de quatre mois entre le moment où la bête est abattue et celui où le tissu cérébral est examiné est trop long. Je conviens que c'est trop long, mais ma question et celle posée par le député de Medicine Hat au ministre était de savoir si ce délai était obligatoire. Nous voulions savoir si les États-Unis nous avaient demandé d'y remédier.

Le gouvernement doit faire connaître aux agriculteurs canadiens les critères que non seulement il doit lui-même observer, mais qu'ils doivent eux aussi observer avant que l'on ne puissent rouvrir ces frontières. J'espère ce soir que les députés ministériels, en consultation avec le ministre, pourront nous indiquer les critères précis qu'Ann Veneman, la secrétaire d'État américaine à l'Agriculture, a cités et qu'il nous faudra respecter avant de pouvoir reprendre nos exportations. Faudra-t-il augmenter le nombre de nos inspecteurs? Leur système d'analyse des risques et de maîtrise de contrôles critiques est-il au point? Ils sont mécontents d'une partie de ce système. Nous savons que le sénateur Dorgan est évidemment mécontent, mais nous prenons ses reproches avec un grain de sel. Nous ne voulons cependant pas que le gouvernement les prenne à la légère.

Il n'est pas nécessaire d'envisager dès maintenant des programmes d'indemnisation, car il n'en existe pas qui puisse indemniser une industrie de l'élevage dont l'activité est axée sur l'exportation. Le marché est aujourd'hui inexistant au Canada puisque le prix du bétail est fonction du prix à l'exportation, et non pas fonction du prix exigé sur un marché national captif. Autrement, nous ne nous en serions pas inquiétés. Le prix est basé sur les exportations, ce qui explique qu'il soit très important de rouvrir la frontière à nos partenaires commerciaux.

Encore une fois, je tiens à le souligner car c'est très important. Le gouvernement doit communiquer aux agriculteurs, aux éleveurs et à l'ensemble des Canadiens les critères précis grâce auxquels il sera possible de rouvrir la frontière. C'est une requête raisonnable. Si l'on nous répond que les Américains ne nous l'ont pas vraiment précisé, très bien, c'est légitime; j'estime néanmoins qu'ils ont formulé des propositions très précises et, en réponse aux discours de l'opposition, j'invite les ministériels à nous donner l'assurance que la frontière sera rouverte dans les semaines à venir.

• (1910)

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat d'urgence demandé par le Parti progressiste-conservateur et auquel tous les partis politiques ont donné leur consentement. Il va de soi que la priorité du Bloc québécois dans ce dossier est la protection du public et le souci de conserver la confiance de nos partenaires commerciaux.

Article 52 du Règlement

Il faut souligner le bon travail fait par les inspecteurs des aliments, ainsi que le travail organisationnel que demande cette crise. Nous saluons la performance de ceux qui sont impliqués, mais nous devons également tirer des leçons et le Bloc voudrait suggérer quelques pistes de solution.

Premièrement, ce serait la nécessité de la régionalisation des pratiques sanitaires. Alors qu'un seul cas de maladie de la vache folle a été diagnostiqué en Alberta, toutes les provinces ont été touchées par l'embargo de nos partenaires étrangers. L'embargo américain sur tous les ruminants fait particulièrement mal, car ce pays est notre principal acheteur. Si le Bloc québécois admet que la décision américaine était raisonnable au tout début, lors de la phase de diagnostic, nous croyons qu'il serait injuste de poursuivre cet embargo qui ne touche qu'une seule province.

Je ferais remarquer qu'avec le plan de contrôle que s'est donné le Québec, si celui-ci contrôlait ses frontières et ses politiques sanitaires en étant un pays souverain, aujourd'hui il ne serait pas frappé par l'embargo américain.

Je voudrais également citer le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, Laurent Pellerin, qui disait la semaine dernière, le 21 mai:

Si nous étions des provinces morcelées avec des systèmes d'inspection distincts et des mécanismes régionalisés de mise en marché de nos produits, une seule province aujourd'hui aurait à vivre ce problème.

La situation actuelle est particulièrement frustrante pour les producteurs québécois qui se sont soumis depuis longtemps à une série de contraintes visant justement à assurer la santé des cheptels et une qualité irréprochable de leurs produits. Ainsi, non seulement depuis plusieurs années, le Québec n'importe aucun produit provenant de pays considérés à risque face à la contamination de la vache folle, mais aussi, les procédures de détection ont été implantées et cette maladie y est à déclaration obligatoire depuis 1990. Rappelons que les producteurs bovins du Québec sont tenus depuis 1993 de ne pas nourrir leurs bêtes avec des farines animales, soit bien avant l'interdiction fédérale qui date, elle, de 1997.

Un exemple probant de la supériorité du régime québécois, est sans doute l'étiquetage des bovins. L'implantation de la traçabilité des bovins par étiquette a été implantée parallèlement au Canada et au Québec. Les producteurs québécois avaient jusqu'en 2002 pour étiqueter leurs bovins. Comparons les deux systèmes. Le système canadien, par exemple, n'a pas de base de données centralisées. Le système du Québec a une base de données centralisées. Au Canada, on collige l'information à la naissance et à la mort de la bête seulement; au Québec, on collige l'information à l'occasion de tous les mouvements de la bête: naissance, mort, participation à une foire agricole, vente à un éleveur.

Donc, le système de prévention qui existe au Québec est très performant. Le gouvernement fédéral se doit, dans l'immédiat, de mettre tout en oeuvre, dans la limite de ses champs de compétence, pour rassurer les pays importateurs afin que les producteurs québécois puissent reprendre leurs exportations.

Au cours des prochaines semaines, lorsque le diagnostic aura été établi par les autorités fédérales et que l'on connaîtra mieux l'ampleur de la crise, le Bloc veillera à ce que les nouvelles mesures mises en place afin de rétablir la confiance de nos partenaires, ne soient pas imposées «coast to coast», qu'il y ait flexibilité dans la réglementation proposée par le gouvernement.

•(1915)

Deuxièmement, le gouvernement fédéral a, il faut le reconnaître, négligé la sécurité alimentaire. L'inflexibilité du gouvernement

fédéral a pour conséquences le fait que le Cadre stratégique pour l'agriculture n'est toujours pas en place. Le Cadre stratégique pour l'agriculture, qui comporte un volet salubrité et qualité des aliments et un volet assurance-catastrophe, doit être assoupli pour que les provinces l'acceptent et le mettent en place rapidement.

Les provinces ont entrepris de négocier de bonne foi. En juin 2001, le Québec a donné son accord de principe comme l'on fait plusieurs provinces. Toutefois, on ne s'entend pas sur la réglementation sur la base d'une promesse du fédéral de faire preuve de flexibilité quant aux modalités d'application. De son côté, le fédéral se montre inflexible, plus soucieux de sa visibilité que de la sécurité des producteurs.

Les demandes du Québec sont pourtant simples. La Financière agricole du Québec doit poursuivre son rôle de conception et d'administration des programmes de gestion des risques agricoles. C'est une demande primordiale du Québec. Le programme du Compte de stabilisation du revenu agricole propre au Québec et le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles devront être admissibles aux versements des fonds fédéraux. Le point d'achoppement du cadre stratégique pour le Québec est une enveloppe de gestion du risque de 1,1 milliard de dollars.

Les producteurs affirment que la proposition fédérale est moins généreuse que les programmes précédents. Le gouvernement fédéral doit revoir les modalités de son projet de stabilisation des revenus pour s'assurer que les producteurs ne soient pas perdants au change. Le fardeau de la preuve est sur les épaules du gouvernement fédéral.

Je voudrais en même temps parler de la façon dont on a négligé la relève en ce qui a trait aux vétérinaires. Rappelons-nous de la lutte pour la survie des facultés de médecine vétérinaire. La crise de la vache folle rappelle l'importance de la formation de la main-d'oeuvre. Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta rappelait d'ailleurs que sa province manquait cruellement de vétérinaires pathologistes. Au Québec, le président de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, Maurice Vigneault, expliquait récemment que plusieurs producteurs de la région souffrent d'un manque de vétérinaires. Il disait: «Tout le monde est sur les dents.» Il racontait même qu'une clinique de Plessisville comptait cinq médecins vétérinaires qui ont choisi de limiter leurs interventions au seul secteur laitier, laissant les 80 producteurs de bovins se dénicher des vétérinaires à l'extérieur de la région. Il y a un problème.

C'est pourquoi le Bloc québécois avait entrepris une bataille importante pour sauver la faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. Rappelons les faits rapidement.

Article 52 du Règlement

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule unité d'enseignement et de recherche en médecine vétérinaire au Québec et la seule faculté de médecine vétérinaire francophone en Amérique. On compte à peine quatre facultés de ce type au Canada. Les problèmes de la faculté ont débuté en 1999 après quatre années de vaches maigres au cours desquelles le budget avait fondu de 20 p. 100. C'est pourquoi l'American Veterinary Medical Association avait alors demandé à la faculté d'améliorer ses infrastructures et lui avait donné une échéance, soit décembre 2001. L'école devait soumettre un plan de redressement et des preuves que les budgets pour remédier aux déficiences avaient été accordés, ce qu'elle fit en décembre 2001. L'association nord-américaine juge alors suffisants les efforts de l'école de médecine et lui accorde deux années supplémentaires pour trouver son financement. Après des dizaines d'interventions et un geste de bonne foi du gouvernement du Québec, qui a injecté 41 millions de dollars dans la modernisation de la faculté, le gouvernement fédéral a accepté, sous les pressions du Bloc québécois, de verser 35 millions de dollars. Il devait plutôt verser 59 millions. Il y a donc un effort qui n'a pas été fait en ce qui a trait au financement.

Quant à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, je rappelle que le vérificateur général disait:

L'Agence canadienne d'inspection des aliments devrait prendre d'autres mesures pour déterminer quels sont ses besoins à venir en ressources humaines.

Il disait cela en vertu du fait qu'on manquait énormément de personnel. Il y avait donc une urgence d'agir qui n'a pas eu lieu.

● (1920)

Monsieur le Président, vous m'avez fait signe. Est-ce qu'il me reste une minute ou cinq minutes pour terminer mon discours?

Le président suppléant (M. Bélair): En fait, il ne reste plus de temps. Avec l'indulgence de la présidence, je vous accorde une minute.

M. Louis Plamondon: Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de conclure. Il y a beaucoup de points que je voudrais encore souligner, mais je voudrais conclure rapidement en disant que l'ouverture des frontières devra se faire le plus rapidement possible pour le Québec. Je souhaite que le gouvernement fédéral comprenne que le débat à faire est en termes de flexibilité selon les régions qui sont affectées. Soyez certains que le Bloc québécois sera aux aguets pour continuer d'exercer ses pressions.

Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois que j'avais droit à 20 minutes et vous m'avez arrêté après 10 minutes. Est-ce que vous pouvez vérifier auprès du greffier, s'il vous plaît?

● (1925)

Le président suppléant (M. Bélair): Le député a entièrement raison. Sur le chronomètre, on avait indiqué 10 minutes, mais en réalité, vous avez 20 minutes. L'honorable député a donc encore 10 minutes pour poursuivre son discours.

M. Louis Plamondon: Monsieur le Président, je vous remercie de ce jugement fort acceptable, sauf que cela m'a déconcentré un petit peu.

Je voudrais dire au gouvernement fédéral qu'il n'a pas fait sa part pour indemniser les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre touchés par le conflit commercial qui oppose le Canada aux États-Unis. De même, on attend toujours l'aide du gouvernement fédéral pour les travailleurs touchés par le moratoire sur la pêche à la morue et le conflit du crabe.

Soulignons que dans tous les cas, le Québec a rapidement agi afin d'être sur une ligne de première nécessité dans ces dossiers. Donc,

c'est comparable encore en ce qui concerne les compensations attendues par le Québec et par les travailleurs du Québec, comme par le reste des travailleurs du Canada, dans ce domaine-là. Ils seront énormément affectés par cette fièvre bovine.

On estime que les différents embargos coûtent deux millions de dollars par jour aux éleveurs du Québec, sans compter les transporteurs, les gens qui travaillent dans les encans ou dans les abattoirs. Il y a énormément de conséquences économiques au maintien de cet embargo pour l'exportation, alors que le Québec avait pris toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte de prévenir un tel cas.

Le ministre de l'Agriculture du Québec a déjà annoncé d'ailleurs que son ministère étudierait les besoins en matière d'indemnisation. Il apparaît d'ores et déjà que les programmes d'assurance de stabilisation des prix ne seront pas suffisants pour couvrir les pertes. Certaines productions ne sont pas couvertes par les programmes, par exemple, le veau laitier et les bovins de réforme. Les mécanismes de stabilisation des prix ne sont pas conçus pour absorber de lourdes pertes liées à une catastrophe.

Malgré les appels à l'aide, le ministre reste muet. Il se contente de dire que les mesures en place sont suffisantes. Il le disait même lors d'une émission de nouvelles à CanWest, le 23 mai dernier. Or, le ministre doit comprendre qu'il a à agir, comme le Québec le fait et comme certaines provinces le font. Il doit faire sa part. C'est une situation d'urgence.

Le Bloc trouve également paradoxal que les Américains posent un embargo sur la viande québécoise alors que certains États américains sont plus près de l'Alberta que ne l'est le Québec. Tant que nous serons dans le régime fédéral, nous aurons à vivre ce genre de paradoxes.

Dès que la phase de diagnostic sera terminée, c'est-à-dire dès que les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments auront identifié la cause de la maladie et que l'on connaîtra l'ampleur de la crise, le gouvernement fédéral devra consacrer ses efforts à rétablir la confiance des consommateurs et des acheteurs étrangers.

Nous pensons également qu'il pourra y avoir immédiatement un cas particulier pour le veau. Cela s'était fait en Europe, puisque les veaux n'ont aucune chance d'ingérer des farines animales provoquant la maladie de la vache folle car ils sont nécessairement nés après l'imposition du moratoire sur les farines animales. Ce qui fait que le veau pourrait être éliminé immédiatement.

Il y a un exemple aussi qui laisse perplexe. Vous savez que la maladie de New Castle qui affecte tous les oiseaux, y compris les volailles, peut détruire un troupeau assez rapidement lorsque les animaux n'ont pas reçu le vaccin. Or, on sait que des troupeaux ont été attaqués aux États-Unis. Que fait l'Agence canadienne d'inspection des aliments? Est-ce qu'elle a fermé la frontière à tous les États américains? Non. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a dit que la Californie, le Nevada, l'Arizona et le Texas ne pourront faire entrer de volailles alors que les autres États pourront le faire. Ne devrait-on pas faire la même chose pour ce qui est du boeuf?

Une région très spécifique est touchée par une seule bête. Est-ce qu'il ne serait pas normal que le Québec soit considéré à part, que l'Ontario soit considéré à part, que chaque région du Canada soit considérée à part, comme nous le faisons envers les États-Unis en ce qui regarde la maladie de New Castle qui touche la volaille?

Article 52 du Règlement

Pour conclure, j'aimerais rappeler que nous avons déjà vécu une crise semblable en 1993, lorsque nous avons découvert un cas, et nous avons pu nous en sortir. Ce qu'il y a d'encourageant, c'est que la ministre américaine de l'Agriculture s'est dit satisfaite du travail des inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Elle dit que les mesures seront temporaires. Il y a donc espoir, mais il faut que le ministre canadien fasse son travail de lobby, qu'il informe les instances américaines.

● (1930)

Les industries québécoises et canadiennes ont montré par le passé qu'elles étaient jalouses de leur réputation internationale et qu'elles sont prêtes à consacrer tous les efforts nécessaires pour maintenir le plus haut standard de qualité. Je suis certain qu'aujourd'hui aussi, elles pensent de la même façon.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je suis également heureux de participer au débat d'urgence sur l'EBS. Je crois comprendre, d'après ce qu'a déclaré le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qu'il s'agit davantage d'une séance d'information que d'un débat. Les propos qu'ont tenus jusqu'à maintenant tous les intervenants m'ont grandement intéressé.

Je voudrais contribuer à la discussion en parlant un peu de la maladie de la vache folle et de l'industrie bovine au Canada, avant de traiter des ramifications que cela peut avoir sur les Canadiens et l'industrie. J'analyserai les réductions malheureusement appliquées au niveau fédéral à l'Agence canadienne d'inspection des aliments il y a environ une décennie et les répercussions que cela a pu avoir. J'examinerai le système d'inspection des aliments tel qu'il existe actuellement et qui varie d'une province à l'autre. Enfin, je proposerai certaines mesures intérimaires que le gouvernement d'en face devrait envisager.

Mais auparavant, permettez-moi de signaler que les Canadiens qui s'inquiètent de la perte d'espaces verts au Canada seraient ravis de voir tous ces espaces verts disponibles ce soir à la Chambre des communes.

L'épidémie de l'encéphalopathie bovine spongiforme, appelée EBS, ou de la maladie de la vache folle, se propage en Europe depuis 20 ans. La découverte d'un cas de cette maladie, il y a six jours, en Alberta, remet en question les mesures prises depuis environ dix ans pour prévenir l'introduction et la propagation de cette maladie au Canada.

La maladie de la vache folle est une EST transmissible qui s'attaque au système nerveux central des bovins. Il existe d'autres types d'EST, comme la tremblante du mouton, l'encéphalopathie des cervidés et la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez les humains. Il n'y a pas de traitement pour cette maladie ni de vaccin. La cause exacte est inconnue mais, comme ceux qui ont écouté l'émission *As It Happens* hier l'ont appris, il semble que la maladie soit associée à la présence d'une protéine anormale appelée prion.

On convient de plus en plus qu'une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, identifiée en Grande-Bretagne au cours des dernières années, pourrait être causée par l'exposition des humaines à l'EBS ou maladie de la vache folle. L'origine exacte de cette maladie demeure encore inconnue. Une étude indépendante sur la réaction du gouvernement britannique face à la maladie fait un sommaire des connaissances scientifiques sur le sujet.

Le rapport rejette l'hypothèse initiale voulant que l'EBS ait été transmise par des moutons atteints de la tremblante du mouton et suggère plutôt que la maladie a vu le jour dans les années 70, suite à

la mutation générique d'une seule vache. La carcasse de l'animal est apparemment entrée dans la chaîne alimentaire parce que, à l'époque, il était courant d'ajouter aux aliments pour le bétail des produits carnés, en particulier des produits d'équarrissage de ruminants, en l'occurrence des bovins, des moutons, des chèvres, des cerfs, des rennes et des bisons. À la fin des années 70 et au début des années 80, la maladie s'est alors répandue à cause de cette farine animale.

La protéine liée à l'EBS est très résistante à la chaleur et aux procédures normales pour détruire les agents pathogènes. Cela signifie qu'il est possible qu'elle ne soit pas être détruite au cours du processus d'équarrissage qui consiste dans le traitement des carcasses à température extrêmement élevée.

En 1988, soit il y a quinze ans, la Grande-Bretagne a banni l'utilisation des produits d'équarrissage dans les aliments pour le bétail, supprimant ainsi de la chaîne alimentaire les matières susceptibles d'être contaminées. Par conséquent, le nombre de cas d'EBS rapportés en Grande-Bretagne a progressivement diminué depuis l'hiver 1992-1993.

L'intervalle entre l'exposition d'un animal à l'EBS et la manifestation de symptômes varie en moyenne de trois à six ans. L'animal qui a été identifié en Alberta comme porteur de la maladie avait apparemment six ans. Les animaux atteints d'EBS présentent nombre de symptômes différents y compris un comportement nerveux ou agressif, une posture anormale, un manque de coordination ou des difficultés à se soulever après avoir été couchés. Les symptômes peuvent durer de deux à six mois avant que l'animal ne succombe à la maladie.

● (1935)

Le premier cas d'EBS diagnostiqué au Canada concernait une vache d'élevage de boucherie importée de Grande-Bretagne en 1987, à l'âge de six mois. Le second cas, qui mettait en cause une vache d'un ranch de l'Alberta, a été découvert, comme je l'ai fait remarquer avec d'autres, le 20 mai dernier. L'Agence canadienne d'inspection des aliments cherche actuellement à expliquer comment ce second cas a pu se produire.

Suite à la découverte du premier cas de maladie de la vache folle au Canada, il y a dix ans, l'animal infecté avait été abattu et le gouvernement avait tenté de retracer tous les autres bovins importés du Royaume-Uni entre 1982 et 1990, année où les importations de bovins du Royaume-Uni ont été interdites.

Selon un rapport du comité de direction scientifique de la Commission européenne, le Canada a importé 160 têtes de bétail du Royaume-Uni au cours de cette période de huit ans. Sur ces 160 bêtes, 53 ont été abattues et sont entrées dans la chaîne alimentaire; 16 sont mortes et ont été envoyées l'usine d'équarrissage et 11 ont été exportées à l'étranger. Sur les 80 bêtes restantes, 79 ont été retrouvées et retirées de la production, puis abattues et incinérées, enterrées ou renvoyées au Royaume-Uni. Cela signifie que, d'après les informations que possédait l'Agence canadienne d'inspection des aliments, 70 têtes de bétail qui n'ont pu être retrouvées à l'époque sont entrées dans la chaîne d'alimentation humaine ou animale.

Voilà l'historique des événements jusqu'à maintenant. Depuis le cas survenu en 1993, l'EBS est une maladie à déclaration obligatoire au Canada, et tout cas soupçonné doit être déclaré à un vétérinaire fédéral. Il existe également un programme de surveillance en vertu duquel toute vache montrant des symptômes possibles de la maladie doit être testée.

Article 52 du Règlement

Depuis 2001, le Programme canadien d'identification du bétail pour les bovins et les bisons appuie la politique d'éradication et permet de suivre les déplacements de chaque animal depuis le troupeau d'origine jusqu'à l'abattoir.

Avant 1997, aucune restriction ne visait l'utilisation de farine carnée ou de farine d'os dans l'alimentation du bétail. Depuis, il est interdit de nourrir les ruminants avec de la farine carnée ou de la farine d'os de mammifères, sauf si elles proviennent exclusivement de viande de porc ou de cheval. L'utilisation de nourriture faite de poisson ou de volaille est encore permise dans l'alimentation du bétail. Les farines animales peuvent encore être utilisées pour nourrir la volaille, les porcs et les animaux de compagnie. Aucune autre mesure de réglementation précise relative à l'EBS ne s'applique aux usines d'équarissage.

Le Canada contrôle également les importations de produits considérés comme comportant un risque élevé d'introduction de l'EBS au Canada. Par exemple, nous autorisons les importations de ruminants sur pied, de leur viande et des produits de viande provenant uniquement de pays que le Canada considère comme des pays sans EBS. Selon l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Canada n'importe plus d'Europe, depuis plus d'une décennie, des farines carnées ou des farines d'os provenant de ruminants, pour l'alimentation du bétail.

En décembre 2000, l'ACIA a suspendu toutes les importations de produits d'équarissage issus d'animaux de toutes espèces provenant de pays que le Canada n'avait pas reconnu comme pays entièrement libres de l'EBS. Le Canada contrôle aussi les importations de produits et sous-produits animaux venant de pays où certains cas d'EBS ont été confirmés sur des animaux non importés. Ces produits sont évalués au cas par cas.

Il est encore trop tôt pour dire comment un deuxième cas de vache folle a pu se produire. C'est ce que les inspecteurs de l'ACIA et les vétérinaires fédéraux essaient de faire en examinant les animaux abattus après la découverte du premier cas. Il y a deux options possibles selon eux. L'animal a été importé d'une zone à risque et a contracté la maladie avant d'arriver au Canada, une théorie que l'ACIA semble avoir rejetée pour le moment, ou plus probablement, l'animal, né au Canada ou importé, a contracté la maladie ici en consommant des aliments qui contenaient des protéines animales contaminées.

Quelle que soit l'hypothèse qui s'avère, l'apparition d'un cas d'EBS soulève des questions sur les mesures en vigueur au Canada pour restreindre les importations d'animaux venant de zones à risque, pour prévenir la contamination des aliments destinés au bétail et pour contrôler leur utilisation.

● (1940)

L'interdiction qui a frappé les exportations de boeuf canadien, dès qu'un diagnostic positif a été posé à l'égard de la vache Black Angus en Alberta la semaine dernière, a d'importantes répercussions. Les États-Unis ont évidemment fermé leurs frontières, et la Nouvelle-Zélande, le Japon et d'autres pays les ont imités. Cela a évidemment d'importantes répercussions négatives sur diverses personnes dans l'industrie de l'élevage bovin. Les abattoirs et les établissements de vente aux enchères annulent certainement des ventes, comme certains l'ont expliqué ce soir. Tout le processus est refoulé. Étant donné que nous exportons, selon les provinces, 30 ou 40 p. 100 de notre production bovine et que la majeure partie de ces exportations sont destinées aux États-Unis, une interdiction à la frontière aura des répercussions très négatives sur tout ce secteur.

Dans ma circonscription, celle de Palliser, il y a un abattoir à Moose Jaw. Le ministre du Travail de ma province a écrit à la ministre fédérale du Développement des ressources humaines pour demander qu'Ottawa suspende la période d'attente de deux semaines concernant les prestations d'assurance-emploi à l'égard de tout travailleur dont le gagne-pain est affecté par la découverte de ce cas de la maladie de la vache folle.

Il y a un certain nombre de personnes visées, et elles n'ont aucun pouvoir sur la situation. En l'occurrence, certaines personnes sont en congé volontaire ou ont été licenciées pour quelques semaines en attendant la conclusion des tests et la réouverture des frontières. Il est encourageant d'entendre le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dire que son homologue des États-Unis, Ann Veneman, souhaite l'ouverture des frontières autant que lui ou que nous.

Byron Dorgan, notre sénateur américain préféré—je le dis à la blague—a soutenu que notre système d'inspection avait fait preuve de négligence ou d'incompétence, puisqu'on a attendu trois mois pour analyser une vache malade. Il importe de signaler que cet animal a été abattu ou envoyé dans des installations provinciales et mis de côté. Il faut bien dire que la carcasse ne s'est pas retrouvée dans la chaîne alimentaire humaine. Certaines critiques se justifient peut-être: il a fallu trois mois après l'abattage pour faire les analyses et confirmer que la bête souffrait de l'EBS ou de la maladie de la vache folle. Par contre, il faut aussi reconnaître que, au même moment, nous avions de grandes préoccupations au sujet de l'encéphalopathie des cervidés dans les populations de cerfs et de wapitis. Je crois que, dans cette usine, on a dû se préoccuper avant tout des tests sur les wapitis et les cerfs. Ce n'est qu'après qu'on a testé cette bête Angus.

Il y a deux ans, le vérificateur général a signalé que l'ACIA n'avait pas le personnel nécessaire pour s'acquitter de son mandat et que certains dossiers et problèmes étaient négligés depuis longtemps. Des vétérinaires disent maintenant que l'ACIA ne peut suivre l'évolution qui se fait dans d'autres pays et qu'elle a besoin de plus de ressources. Voilà des questions difficiles qu'il faut se poser, vu ce que nous avons appris depuis une semaine.

L'une des grandes questions, dans ce cas-ci, est de savoir si la vache malade a consommé des aliments contaminés. Certains disent qu'il est dangereux de faire manger à des animaux des farines produites à partir des restes d'autres animaux. Ce sont encore là des questions importantes auxquelles le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et tous les Canadiens veulent des réponses satisfaisantes.

J'ai signalé les compressions effectuées dans les services fédéraux d'inspection. Elles se sont faites en 1995. Cette année-là, le gouvernement a créé un seul organisme d'inspection des aliments pour regrouper les activités de trois ministères, Agriculture et Agroalimentaire, Santé Canada et Pêches et Océans Canada. Le fait qu'il y ait un organisme unique devait faciliter la collaboration et accélérer l'harmonisation des normes fédérales, provinciales et municipales, mais l'organisme a reçu 44 millions de dollars de moins et 600 employés de moins que le total des ressources des trois services avant la fusion.

● (1945)

En fait, selon un communiqué provenant du bureau du ministre de l'Agriculture, et je cite:

À compter de 1998-1999, l'élimination des dédoublements et des chevauchements découlant de la création d'une agence unique d'inspection des aliments pour le gouvernement du Canada [...] devrait permettre d'épargner au total 44 millions de dollars par année [...] on prévoit que les coupures devraient conduire à l'élimination de 600 autres ETP (équivalent temps plein—le service d'une personne pendant une année) d'ici 1998-1999.

Telles sont certaines des préoccupations que pourraient entraîner de possibles réductions. Je le répète, nous devons veiller à ce que la sécurité alimentaire soit la principale priorité et que nous disposions des ressources voulues pour nous en assurer.

Aux séances du Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire en février, nous avons entendu des témoignages sur les aliments et l'abattage d'animaux. J'ai jeté un coup d'oeil à mes notes concernant le Dr John Taylor du Manitoba et je voudrais faire part de certaines de ses pensées parce que j'estime qu'il a dit des choses intéressantes. Il a dit dans son témoignage en février qu'il y a cinq niveaux d'inspection des viandes au Canada: le premier, c'est le système fédéral; le second, le système fédéral-provincial; le troisième, un système provincial obligatoire; le quatrième, un système provincial facultatif; et cinq, ce qui est sans doute le plus préoccupant, pas d'inspection du tout, selon le Dr Taylor.

Il a dit:

Même d'un gouvernement provincial à l'autre, les exigences d'inspection diffèrent [...] Il y a environ cinq ans, les ministres de l'Agriculture ont discuté de la mise en oeuvre d'une norme nationale en matière d'inspection des viandes. Ils avaient alors conclu qu'ils ne souhaitaient pas avoir des normes trop contraignantes parce qu'elles auraient des conséquences trop fâcheuses sur les petits établissements dans les régions rurales des provinces et des territoires de tout le Canada.

Étant donné la grande diversité des normes, la forte demande de normes nationales découlant d'ententes sur le commerce intérieur et international, ainsi que les forces du marché que représentent les grands magasins à succursales qui exigent des normes de salubrité des aliments plus élevées et qui limitent leurs achats aux produits carnés inspectés par le gouvernement fédéral, le gouvernement fédéral et les provinces et territoires ont élaboré un règlement et un code nationaux d'inspection des viandes et de la volaille. Les provinces et les territoires s'attendaient que le règlement et le code permettraient le transport de viandes d'une province à l'autre.

Ce n'est toujours pas le cas, et compte tenu de la confirmation de la maladie de la vache folle, c'est probablement une bonne chose. Toutefois, je crois que cela permettra de sensibiliser les Canadiens et les responsables de l'inspection des aliments aux répercussions dramatiques qu'un incident qu'on espère isolé a déjà causées au cours des six derniers jours au pays. Cela permettra d'assurer que nous continuerons d'appliquer des normes très élevées en matière d'hygiène et de sécurité d'un bout à l'autre du pays et que les provinces et les territoires ainsi que le gouvernement fédéral pourront compter sur ce genre de mesures de protection dans leurs abattoirs.

Nous pourrions accroître nos exportations à l'échelle internationale si nous faisons appliquer les normes nationales dans les usines provinciales. Je pense par exemple à l'industrie du bison qui constitue une partie importante de l'industrie agricole de l'Ouest. Cette industrie serait très heureuse de pouvoir exporter une plus grande partie de ses produits dans les autres provinces et à l'étranger, mais pour ce faire, ces animaux doivent être abattus dans une usine fédérale. Si les normes nationales étaient appliquées dans certaines de ces usines provinciales, cela allégerait considérablement le problème.

En conclusion, le dernier point que je voulais soulever avait trait au fait que toute cette question a des répercussions importantes pour les grands éleveurs, les agriculteurs ainsi que les gens qui travaillent dans nos usines de transformation de viande. Je crois que nous devrions pouvoir compter sur des programmes à court terme qui permettraient par exemple de lever la période d'attente de deux semaines pour l'octroi de prestations d'assurance emploi à ceux qui

Article 52 du Règlement

participent au régime, afin de les aider à subvenir à leurs besoins pendant que nous faisons ces tests et que nous réglons ces questions pour que les frontières puissent de nouveau être accessibles.

● (1950)

M. Murray Calder (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Haldimand—Norfolk—Brant.

Je suis heureux de participer au débat ce soir pour expliquer ce que le gouvernement du Canada fait pour protéger les intérêts de notre pays sur le plan des exportations.

D'entrée de jeu, je tiens à dire à la Chambre qu'à titre d'agriculteur et de député représentant une région rurale, je sais à quel point de nombreux électeurs de ma circonscription sont inquiets à la suite de la découverte en Alberta d'une vache souffrant de l'EBS. La semaine dernière, dans ma circonscription, j'ai entendu des agriculteurs et des transformateurs de produits alimentaires exprimer leurs inquiétudes par rapport aux effets perturbateurs que cela peut avoir sur leur gagne-pain.

Il faut garder les choses dans leur juste perspective. C'est ce que le gouvernement va faire. Ces perturbations sont très graves et elles ont des répercussions qui vont au-delà de l'industrie bovine. Jusqu'à maintenant, une seule vache a souffert de cette maladie, et l'industrie alimentaire canadienne est parmi les plus sûres du monde entier. Nous espérons que cette perturbation sera de courte durée et temporaire.

Comme chacun le sait, le Canada est un très grand exportateur de boeuf et de bovins. Le Canada s'est implanté comme l'un des plus grands exportateurs de boeuf et de bovins dans le monde. En 2002, nos exportations de boeuf et de bovins représentaient environ 4 milliards de dollars; celles de boeuf étaient évaluées à 2 milliards de dollars, tout comme celles de bovins.

Cela a fait de notre pays le quatrième exportateur de boeuf en importance, le Canada n'étant devancé que par l'Australie, les États-Unis et le Brésil. Notre pays est un intervenant important dans le domaine des exportations de bovins. Le Canada est aussi un grand exportateur de matériel génétique bovin, nos exportations s'étant élevées à plus de 37 millions de dollars en 2002. L'importance du rôle que nous jouons sur les marchés mondiaux est donc indiscutable, tout comme la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger celui-ci.

Les États-Unis sont le principal marché d'exportation pour le boeuf et les bovins du Canada, la valeur de nos exportations de bovins s'élevant à environ 1,8 milliard de dollars, et celles de boeuf, à environ 1,7 milliard de dollars; au Mexique, nos exportations de boeuf s'élèvent à 187 millions de dollars; au Japon, la valeur de nos exportations de bovins est de 720 000 \$, et celle de nos exportations de boeuf atteint 52 millions de dollars; en Corée du Sud, nous exportons pour 200 000 \$ de bovins et pour 43 millions de dollars de boeuf; à Taïwan, nous exportons pour 19 millions de dollars de boeuf. Parmi nos autres marchés importants, mentionnons la Chine, l'Arabie saoudite, la France, la Russie et le Royaume-Uni.

Même si les États-Unis constituent de loin notre principal marché, nos marchés d'exportation pour notre boeuf et nos bovins sont clairement diversifiés. À la suite de la découverte d'un cas d'EBS, presque tous nos partenaires commerciaux ont suspendu leurs importations de boeuf et de bovins en provenance du Canada: c'est le cas des États-Unis, du Mexique, du Japon, de la Corée du Sud et de nombreux autres pays.

Article 52 du Règlement

Je peux assurer à la Chambre que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour que nos marchés d'exportation soient rouverts aussitôt que possible, une fois que la situation aura été tirée au clair. Il va sans dire que les mesures que nous prenons pour maîtriser le problème de l'EBS au Canada sont essentielles à la restauration de notre accès au marché. Il faut que nous puissions convaincre nos partenaires commerciaux et les consommateurs que nous maîtrisons la situation.

À cet égard, nous avons immédiatement mis en oeuvre une stratégie globale pour protéger nos intérêts commerciaux. C'est une stratégie à deux volets qui consiste, premièrement, à nous assurer que nos partenaires commerciaux sont mis au courant des efforts que nous déployons pour maîtriser la situation au Canada afin que les mesures commerciales soient rapidement levées une fois que nous aurons jugulé le problème de l'EBS; et deuxièmement, à surveiller de près les mesures imposées par nos partenaires commerciaux pour nous assurer qu'elles sont basées sur des faits scientifiques et qu'elles n'entravent pas le commerce plus qu'il ne le faut sous prétexte de répondre à des préoccupations légitimes relatives à l'EBS.

En ce qui concerne le premier volet de notre stratégie, dès le début, nous avons été ouverts et francs avec tous nos partenaires commerciaux. Le 20 mai, le jour où on a annoncé l'existence d'un cas d'EBS, le ministre fédéral de l'Agriculture s'est entretenu avec la secrétaire américaine à l'Agriculture Veneman, et le ministre du Commerce international, lui, s'est entretenu avec le représentant des États-Unis pour le commerce Zoellick. Dès le 21 mai, nos ambassades et nos consulats informaient les gouvernements dans le monde entier.

● (1955)

Le 21 mai, notre vétérinaire en chef, Brian Evans, informait le comité international de l'Office international des épizooties, l'organisme international de normalisation pour les questions relatives à la santé animale, lors d'une rencontre à Paris. Le processus se poursuit.

Nous envoyons des mises à jour quotidiennes à toutes nos ambassades et à tous nos consulats. À partir de cette information, ils fournissent des mises au point constantes aux gouvernements étrangers.

Aux États-Unis, notre plus gros marché, notre ambassade fournit les informations les plus récentes au gouvernement américain. Elle est en relation avec nos contacts au Congrès, et nos consulats tiennent les autorités des divers États américains au courant des derniers événements. En outre, les médias américains reçoivent des notes d'information techniques.

Sur tous nos autres marchés, nos ambassades contactent les autorités gouvernementales et leur communiquent les tous derniers renseignements.

Comme je l'ai dit, c'est un exercice qui se poursuit. Nos ambassades et nos consulats continueront à informer les gouvernements étrangers. Nous continuerons à tenir l'OIE au courant.

J'ajouterais que nos efforts se font aux échelons le plus élevés. Tous nos ambassadeurs accordent la plus haute priorité à cette question. Presque sans exception, les gouvernements étrangers ont réagi de manière positive à notre célérité et à notre empressement à fournir des renseignements complets.

Nous espérons que ces efforts nous placeront dans une meilleure position pour que les mesures frappant nos exportations soient levées aussi rapidement que possible une fois que nous aurons confirmé que le problème immédiat est jugulé.

Comme je l'ai dit, le deuxième volet de notre stratégie consiste à nous assurer que les mesures prises par nos partenaires commerciaux sont fondées sur des faits scientifiques et qu'elles ne sont pas plus restrictives qu'il faut.

Je me dois d'insister sur le fait que l'OMC et l'ALENA autorisent les membres à imposer les mesures sanitaires et phytosanitaires nécessaires pour protéger la vie ou la santé des êtres humains, des animaux ou des plantes. C'est le droit fondamental de tous les membres de l'OMC et de l'ALENA. Le Canada lui-même prend très au sérieux le droit d'imposer ces mesures pour protéger la vie et la santé des êtres humains, des animaux ou des plantes. Nous ne remettons donc nullement en question la décision de nos partenaires commerciaux d'imposer des restrictions sur les produits canadiens pour des raisons légitimes de santé et de sécurité.

L'OMC et l'ALENA reconnaissent le rôle de l'Office international des épizooties, organisation internationale chargée d'élaborer les normes pour la santé des animaux. Aux termes de l'OMC et de l'ALENA, les mesures sanitaires adoptées conformément aux normes internationales, en l'occurrence l'OIE, sont jugées compatibles avec l'OMC et l'ALENA. Par conséquent, les membres ont le droit de maintenir les mesures nécessaires en vue d'empêcher l'introduction de l'EBS selon les normes de l'OIE. Toutefois, nous surveillons très étroitement les mesures imposées par nos partenaires commerciaux afin de nous assurer qu'elles sont conformes aux normes de l'OIE.

L'OIE est très clair en ce qui concerne les produits qui ne peuvent être touchés par les mesures liées à l'EBS, soit le lait et les produits du lait, le sperme et les embryons, le suif sans protéine ainsi que les produits du cuir et de la peau.

Nous avons demandé à nos ambassades et nos consulats d'obtenir tous les détails des mesures imposées par nos partenaires commerciaux.

Il y a d'autres questions à régler avec nos partenaires commerciaux, par exemple que faire des cargaisons en transit. La solution est loin d'être claire dans certains cas. Nous devons obtenir des précisions auprès de nos exportateurs. Nous essayons d'obtenir cette information.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. J'en aurais encore beaucoup à dire sur la question, mais il suffit de préciser que le gouvernement prend la situation très au sérieux. Nous allons essayer de résoudre le problème le plus rapidement possible.

● (2000)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk—Brant, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe ici ce soir à ce débat d'urgence. Je félicite le Président de la Chambre d'avoir autorisé la tenue de ce débat très important. Des députés de tous les partis représentés à la Chambre estiment que la question est très grave et tous appuient la tenue de ce débat.

Venant moi-même d'une région rurale du sud-ouest de l'Ontario, je comprends les députés, surtout ceux de l'Ouest, mes collègues de l'Alliance canadienne et du Parti conservateur de même que mes collègues du Parti libéral qui, par leur seule présence ici ce soir, manifestent leur appui aux éleveurs et aux agriculteurs de tout le Canada. Tous les députés reconnaissent l'importance de cette industrie pour notre pays.

Article 52 du Règlement

Il ne fait aucun doute que l'on ne voit pas dans le sud-ouest de l'Ontario des exploitations agricoles et des fermes d'élevage aussi vastes que celles de l'ouest du Canada, mais nous sympathisons certes avec les éleveurs de l'Ouest qui sont aujourd'hui aux prises avec le terrible problème de l'EBS. Je reconnais moi aussi qu'il y a dans ma propre circonscription des producteurs qui craignent pour leur avenir, compte tenu de la gravité du problème.

Le Canada est un des chefs de file dans la production bovine. Il est un des 10 principaux producteurs bovins au monde. Au Canada, trois milliards de livres de boeuf créent une activité économique de quelque 30 milliards de dollars dans notre pays. Cela est important, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'ensemble du pays. Cette industrie a d'importantes répercussions économiques au Canada. À mon avis, c'est la raison pour laquelle le Président a accepté que nous tenions ce débat d'urgence ce soir.

Des députés ont parlé avec éloquence de la sûreté et de la sécurité du système alimentaire canadien. Cette sécurité est actuellement assurée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Elle joue un rôle très important au Canada pour assurer aux consommateurs canadiens que les aliments qu'ils mangent sont sans danger. Elle permet également aux gens du monde entier de comprendre que nous, au Canada, faisons l'impossible pour veiller à ce que les aliments que nos consommateurs mangent et ceux que nous exportons soient parmi les plus sûrs et les plus propres au monde.

On a mentionné plus tôt que nous doublons les normes internationales de dépistage de l'EBS chez les animaux. Il importe d'informer tous les Canadiens que, ce que nous faisons, en tant que Canadiens, et ce que nous avons demandé à nos ministères de faire, c'est de veiller à dépasser les normes internationales de dépistage de l'EBS. J'estime qu'il s'agit d'une très bonne approche pour nous assurer que nos aliments sont sans danger.

Cela devient important pour nos exportations. Cela devient important pour nous assurer que les marchés étrangers, ceux des pays qui ont actuellement décidé de ne plus importer de boeuf canadien, reconnaissent que les normes que nous avons établies seront les mêmes pour les Canadiens et pour les habitants des autres pays. Nous n'expédierons pas à l'étranger des aliments que nous n'estimons pas propres à la consommation humaine. Nos normes dépassent de loin celles auxquelles les autres pays s'attendent.

• (2005)

Je saisis l'occasion de me ranger à l'opinion du ministre de l'Agriculture. L'aide de nos proches collègues aux États-Unis nous a permis de nous assurer qu'ils comprenaient bien ce que nous faisons. Même si d'aucuns remettent nos normes en question aux États-Unis, je ne crois pas que ces questions aient été soulevées par l'administration ou par Ann Veneman, la secrétaire américaine à l'agriculture. Je crois que ces autres questions avaient un sens plus politique.

Nos amis américains sont venus voir ce que nous faisons et, devant les faits et les mesures que nous prenons, ils tiennent à s'assurer que nous pouvons retracer l'origine de la vache de manière à assurer qu'aucun autre animal n'est infecté.

Ce fut bon d'apprendre que les résultats des premiers tests effectués sur le premier troupeau étaient négatifs. Cela est important, comme nous l'avons dit plus tôt. Toutefois, ce qui sera un peu plus long, mais sera encore plus important, sera de pouvoir dire que nous avons retracé l'origine de la bête et rassurer nos amis. Je suis heureux qu'ils soient venus voir ce que nous faisons. J'ai la certitude qu'ils feront ce qu'ils peuvent afin d'assurer que la frontière entre le Canada et les États-Unis est ouverte.

Comme c'est le cas avec d'autres de nos produits, nous exportons environ 80 p. 100 de notre boeuf aux États-Unis. Les Américains savent que notre système de production bovine est intégré en Amérique du Nord. Il s'agit d'un système où le boeuf passe et repasse la frontière. Je sais que les Américains souhaitent aussi faire en sorte que la frontière soit ouverte dès que possible.

Je sais que cela a été mentionné précédemment, mais je trouve qu'il est très important de répéter les mesures prises par le Canada pour éviter une épidémie d'EBS. En 1992, le Canada a créé un programme de surveillance de l'EBS. Près de 5 000 bovins ont été contrôlés depuis la mise en oeuvre de ce programme. Comme je l'ai dit, cela excède de beaucoup les normes internationales en la matière. On a fait de l'EBS une maladie à déclaration obligatoire, et tout cas soupçonné d'EBS doit être signalé immédiatement à un vétérinaire fédéral. En 1997, le gouvernement a interdit de donner à manger à des ruminants, c'est-à-dire des bovins et des ovins, de la farine de viande et d'os dérivée de ruminants. Depuis ce temps, il a fait en sorte d'empêcher cette pratique. Comme on le sait, on y voyait une des principales causes de la dissémination de l'EBS en Grande-Bretagne. Le gouvernement a aussi mis sur pied un programme d'identification des bêtes, ou d'étiquetage des bovins et des bisons, qui permettait de suivre les déplacements d'un troupeau, depuis la naissance jusqu'à l'abattoir. Je tiens à assurer aux Canadiens qu'il est possible de connaître le parcours d'un animal entre le moment où il a quitté l'enclos du producteur jusqu'à ce qu'il arrive dans leur assiette. Voilà qui devrait les rassurer sur la sécurité de notre système.

À l'instar du premier ministre et d'autres politiciens, j'ai acheté dernièrement de la viande de boeuf que j'ai servie à mes enfants, non seulement parce qu'elle a bon goût ou parce que je voulais démontrer ma solidarité envers nos producteurs bovins, mais parce que je crois, pour avoir sillonné le pays, parlé avec les Canadiens et vu le marché en action, que nous avons le boeuf le plus salubre et le plus savoureux au monde.

J'espère que tous les Canadiens suivront l'exemple du premier ministre et d'autres députés dans cette Chambre et qu'ils achèteront du boeuf eux aussi. Ils démontreront ainsi leur solidarité et leur soutien, non seulement aux producteurs bovins du Canada mais à tous les Canadiens vivant en milieu rural et à tous les Canadiens qui, je crois, espèrent que cette situation prendra fin le plus tôt possible.

• (2010)

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est bien de pouvoir parler de cette question extrêmement importante ce soir. J'ai un message pour le gouvernement : il est absolument essentiel que la frontière soit réouverte dès maintenant. Nous n'avons pas un ou deux mois devant nous. C'est une question de jours avant que cette industrie ne soit complètement dévastée. Nous n'avons plus besoin d'entendre parler de la qualité des contrôles que nous faisons et de nos succès sur la scène internationale. C'est important pour la confiance des consommateurs, et nous avons entendu ce message maintes et maintes fois, mais le temps est maintenant venu pour le gouvernement de passer à l'action. Il faut que la frontière soit réouverte. Il faut regagner la confiance de nos partenaires commerciaux, et ce, dès aujourd'hui.

Je partagerai mon temps de parole avec le député de Medicine Hat, mon voisin et collègue.

Article 52 du Règlement

Nos éleveurs de bovins ne pourront pas survivre à cette crise pendant longtemps. Ils ont eu à faire face à des années de sécheresse. Ils ont été confrontés à des problèmes comme celui du dollar élevé et de l'étiquetage indiquant le pays d'origine. Les problèmes se sont succédés, et voici que surgit cette question, une question à l'égard de laquelle la science nous a donné raison. Nous n'avons aucun problème avec notre boeuf dans ce pays. Faisons tout ce qu'il faut pour faire réouvrir la frontière, pour regagner la confiance de nos partenaires commerciaux, et retournons au travail.

Lorsque nous avons demandé au ministre aujourd'hui à la Chambre des communes quels étaient exactement les critères pour que les États-Unis réouvrent la frontière, nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons également demandé quel serait le délai nécessaire pour faire le travail. Nous n'avons pas eu de réponse à cette question non plus. Ce sont pourtant les réponses dont nous avons besoin, dont les consommateurs ont besoin, dont nos clients ont besoin et dont l'industrie a besoin, et nous en avons besoin maintenant. Si cette situation persiste, il y a aura un effet de boule de neige qui sera absolument désastreux. Le gouvernement ferait mieux de se rendre compte que, si la panique s'installe dans l'industrie et que les banquiers n'ont plus confiance qu'on pourra surmonter cette difficulté, nous aurons un grave problème.

La semaine dernière, j'ai envoyé au premier ministre une lettre dans laquelle je lui demandais de consacrer toutes les ressources nécessaires pour régler cette crise et tout le personnel indispensable pour effectuer les tests qui s'imposaient. Je le suppliais de contenir le tout, de rétablir la confiance de nos consommateurs et de nos clients et de remettre cette industrie sur la bonne voie.

Nous avons eu un aperçu, ce soir, des mesures qui sont prises et de tout l'accent qui est mis sur les tests. Je conviens qu'il est crucial de procéder à des tests pour redonner confiance aux consommateurs. Les tests sont effectués. Je demeure convaincu que la salubrité de nos aliments est assurée et je n'ai jamais cessé de consommer du boeuf de l'Alberta.

Je veux parler des parcs d'engraissement, parce qu'ils sont situés dans ma circonscription. Au Canada, 950 000 bêtes se trouvent actuellement dans des parcs d'engraissement. Plus de la moitié de ces bêtes sont gardées dans ma circonscription ou dans le sud de l'Alberta. Je connais les exploitants de ces parcs et je sais qu'ils travaillent sans relâche pour maintenir la salubrité de leurs installations et assurer notre sécurité alimentaire.

Examinons les statistiques des dernières années en ce qui concerne l'importation de bovins des États-Unis au Canada. Depuis des années, les producteurs disent au gouvernement que nous devons importer plus de bovins des États-Unis afin d'apaiser les inquiétudes des Américains. Ceux-ci n'aiment pas que nous exportions des camions pleins de bêtes et que nous n'en importions que très peu. Une année, quand elle a été en mesure de le faire, notre industrie a importé 200 000 bêtes, quadruplant le nombre qu'elle achète normalement. Elle a pris d'elle-même cette décision afin de prouver qu'elle achèterait plus de bêtes si elle en avait l'occasion.

Nous parlons du protocole des parcs d'engraissement depuis des années, mais il n'a pas encore été conclu et devrait pourtant l'être. Les Américains sont nos plus grands partenaires commerciaux. Ils achètent 70 p. 100 de notre production. Jamais les Canadiens ne pourront consommer tout le boeuf que nous produisons si nous ne pouvons en exporter vers les États-Unis. Par conséquent, il est absolument essentiel de relancer nos activités et de rouvrir la frontière dès que possible.

Des licenciements sont envisagés. Le député de Medicine Hat va probablement en parler. Il compte, dans sa circonscription, une grosse usine où une bonne partie de ce boeuf est conditionnée. L'établissement emploie 2 500 personnes, dont la moitié sera licenciée la semaine prochaine. Ces licenciements auront un effet boule de neige d'un bout à l'autre du pays, non seulement dans l'ouest du Canada, mais aussi dans le nord-ouest des États-Unis. Une bonne partie du boeuf que nous produisons est écoulée sur les marchés de Hyrum, dans l'Utah, de Pasco, dans l'État de Washington, et de Greeley, dans le Colorado. Si nous n'y envoyons pas du boeuf, ces gens auront des problèmes.

Mais intéressons-nous au Canada. Les répercussions pour l'industrie du transport routier, l'industrie de la mise aux enchères, l'industrie de l'alimentation animale et les producteurs d'orge fourragère et d'ensilage seront absolument catastrophiques. Cent chargements ferroviaires d'orge fourragère arrivent tous les jours dans le sud de l'Alberta, dans le couloir des parcs d'engraissement. Cette activité a créé une industrie qui, à son tour, a donné naissance à une autre industrie, ce qui est absolument incroyable, celle des parcs d'engraissement.

● (2015)

Que pourrait-il arriver d'autre à l'industrie de la mise aux enchères, aux entreprises de transport routier et aux ventes de provendes? À l'heure actuelle, le secteur perd 11 millions de dollars par jour, ce qui revient à 4 milliards de dollars par an. Ce sont des sommes astronomiques. On trouve dans le sud de l'Alberta entre 950 000 et 1 million de bêtes et les parcs d'engraissement comptent plus de la moitié de ce nombre de bêtes. Nous produisons deux fois et demi plus de boeuf que nous n'en consommons. Il nous faut des clients, mais des clients qui font confiance à notre produit. Le monde entier doit savoir que notre produit est sans danger.

Je crois notre boeuf sûr et je ne cesserai jamais d'en manger. Je n'hésiterai pas un instant avant d'en donner à ma famille ou à mes petits enfants. Il demeure que les marchés sont importants et que la confiance doit être rétablie.

Le Canada compte 85 000 familles qui vivent de l'élevage, sur des fermes d'élevage, et la viabilité de 60 000 de ces fermes d'élevage est aujourd'hui compromise du fait de ce problème, du fait de cette seule bête. Il faut placer les choses dans une juste perspective. Pour une seule vache sur des millions de bêtes, nous avons fermé la frontière. Nous devons prendre connaissance des critères exigés, les respecter et rouvrir la frontière. Tout le reste ira de soi après cela.

Les gens de cette industrie, depuis les éleveurs-naisseur, sont très inquiets. Je viens de recevoir un appel d'un grand éleveur du sud de l'Alberta qui est très inquiet. Les éleveurs vont frapper un mur cet automne, quand ils vont vouloir vendre leurs bêtes d'un an ou leurs agneaux du printemps, mais se rendront compte que leurs clients, les personnes intéressées à acheter ces animaux, sont celles qui sont touchées en ce moment. Il faut les aider et il faut que la frontière soit rouverte.

Il s'agit d'une industrie très importante dans le sud de l'Alberta, et j'estime que ces éleveurs exercent une très bonne auto-surveillance. Ils élèvent des bêtes saines et le font très bien en respectant les règles pour s'assurer qu'il en soit ainsi. J'ai reçu des lettres de deux éleveurs que je connais depuis longtemps et qui ont de gros élevages dans la région. Ils peignent un tableau qu'il serait important de mettre en perspective relativement à ce qui se passe en ce moment.

Article 52 du Règlement

La valeur du cheptel bovin a baissé de 100 \$ par tête durant la première semaine, celle du 21-22 mai. Cette semaine est terminée. Durant la deuxième semaine, elle baissera encore de 50 \$ par tête. Cela fera 150 \$ par tête multipliés par 950 000 têtes. Faites le calcul. Les pertes sont déjà énormes. Une troisième semaine, marquée par plus de peur et d'incertitude, donnera lieu à un mouvement de panique sur le marché. Alors, le prix des bovins baissera fortement. Une baisse de 350 \$ à 500 \$ par tête, ce n'est pas rien, et c'est de l'argent dont on ne reverra plus jamais la couleur.

Toute l'industrie a été bâtie au prix de grands efforts de la part des éleveurs de bovins. Ce sont les grosses exploitations bovines qui ont amené les gens à s'établir dans l'Ouest. On y trouve de très vastes prairies et les meilleurs pâturages du monde pour les bovins. Ces éleveurs ont investi temps et énergie, souvent toute leur vie, à bâtir une industrie sans pareille dans le monde entier. On a besoin d'éleveurs-naisseur et on a besoin de gens qui s'occupent de la finition.

Nous avions un merveilleux système quand nous avions des marchés, mais, ces dernières années, nous avons été aux prises avec la sécheresse, la menace de l'étiquetage du pays d'origine et le dollar élevé qui a fait perdre 16 p. 100 à cette industrie en quelques mois. Quand le dollar monte aussi rapidement, cela ne peut qu'entraîner des problèmes. Les gens n'ont pas le temps de réduire leurs stocks pour que leur exploitation reste rentable. C'est une réalité à laquelle sont confrontés tous les marchés d'exportation, pas seulement l'agriculture.

Toutefois, si rien n'est fait, de nombreuses localités de l'ouest du Canada deviendront des villes fantômes. Les revenus produits par l'industrie d'engraissement des bovins sont tout à fait considérables et maintiennent en vie les agglomérations qui en sont tributaires. Aucune industrie ne crée autant de richesse. Quelque 23 p. 100 des ventes agricoles viennent du secteur du bétail.

Venons-lui en aide. Maintenons la frontière ouverte. Nous le ferons en faisant en sorte que les consommateurs fassent de nouveau confiance à nos producteurs et au monde. Par-dessus tout, nous devons faire en sorte que les banquiers fassent eux aussi de nouveau confiance à nos producteurs, car ceux-ci ont encore des dépenses à faire et doivent toujours nourrir leur bétail durant leur croissance, mais ils sont sans revenu.

• (2020)

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner la contribution d'un certain nombre de personnes; d'abord, le chef de mon parti, qui a livré un peu plus tôt ce soir un remarquable discours sur la question, et le député de Selkirk—Interlake, qui a fait un travail exceptionnel en tant que porte-parole de l'Alliance canadienne en matière d'agriculture. Il a très bien analysé la situation et il donne des entrevues aux médias depuis à peu près une semaine.

Je voudrais aussi souligner l'intervention que faisait à l'instant mon collègue, le député de Lethbridge. Il connaît mieux que la plupart de nos concitoyens les répercussions de la situation actuelle sur l'industrie de l'engraissement. Les effets sont tout à fait dévastateurs, et je tiens à féliciter le député pour le travail qu'il fait dans ce dossier pour la population de Lethbridge.

Des membres de l'association des éleveurs ont également fait un travail remarquable. Neil Jahnke, qui est à la tête de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, a très bien représenté l'industrie; il a traité sans détour avec le gouvernement et a collaboré avec les fonctionnaires dans ce dossier. Sur la scène locale, je travaille également avec Arno Doerksen, qui a fait de l'excellent travail.

Je tiens également à féliciter l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui s'est occupée du dossier dès qu'il a été rendu public. L'agence a fait tout ce qu'il fallait pour montrer au public qu'elle avait le dossier en main. C'est très important. Je tiens à ce que les gens comprennent l'ampleur du problème, du point de vue des risques pour la santé en premier lieu. Il y a un très petit problème.

Voyons les faits. Sur les 13,4 millions de têtes que compte le cheptel bovin canadien, on a trouvé une seule vache atteinte de l'EBS. Le troupeau dont elle provenait a aussitôt été placé en quarantaine. La bête a été envoyée à l'abattage, afin que le troupeau puisse être testé. Un premier test a été effectué, et rien n'indiquait la présence de l'EBS dans le troupeau. Tout autre troupeau ayant pu avoir été le moins en contact avec cette vache a été placé en quarantaine. Il était donc impossible aux bêtes qui en faisaient partie de se retrouver dans la chaîne alimentaire.

Je signale, en passant, que la première vache qui a été trouvée n'est pas entrée dans la chaîne alimentaire. Les gens se sont rapidement inquiétés de cette possibilité, mais la bête ne s'est pas retrouvée dans la chaîne alimentaire. Depuis, on a continué de retrouver les bêtes, et dès qu'on constate qu'un troupeau a le moins en contact avec la bête atteinte, il est placé en quarantaine.

Je crois que nombre de personnes veulent automatiquement comparer la situation à ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, il y a dix-sept ans lorsque ce problème s'est manifesté pour la première fois. Cependant, il n'y a pas de comparaison à faire. D'après les chiffres que j'ai obtenus, la maladie a infecté 400 000 têtes de bétail en Grande-Bretagne et en Europe et 100 personnes ont été infectées à leur tour par ces bêtes. Au Canada, personne n'est malade. En outre, les risques sont très minces.

Il faut aussi se rappeler qu'en Europe, la pratique était de consommer certaines parties du boeuf que nous ne consommons pas au Canada, et qui sont en fait celles qui peuvent provoquer des maladies. Au Canada, nous ne mangeons pas ces organes. Par conséquent, il n'y a absolument aucun risque ici. Nous ne devrions pas nous préoccuper.

Ceci dit, nous savons que certains protocoles sont en place et que s'il se produit un incident d'EBS et que surgit la maladie de la vache folle, la frontière est immédiatement fermée.

Toutefois, j'en reviens aux répercussions de la situation non seulement sur l'Alberta et sur l'Ouest du Canada en particulier, mais aussi sur l'ensemble du pays. Évidemment, je suis mieux placé pour parler de ma circonscription.

Je représente la circonscription de Medicine Hat où on élève un nombre impressionnant de bovins. Outre l'élevage, nous traitons également la viande dans un abattoir où une énorme quantité de boeuf passe chaque semaine. L'abattoir Lakeside Packers de Brooks, en Alberta, emploie 2 400 personnes. Incidemment, ces employés viennent d'un peu partout dans le monde; on entend soixante langues différentes à cet abattoir de Lakeside. Cela montre que des gens de partout viennent et travaillent. Ils sont bien rémunérés et font une contribution extraordinaire à notre collectivité. Nous ne soulignerons jamais assez l'apport économique positif qu'ils font sur la collectivité.

Article 52 du Règlement

Je signale également qu'à l'heure actuelle, même si l'entreprise ne peut vraiment fonctionner normalement ou fonctionne au ralenti, elle a tout de même réussi à payer à ses employés trente-deux heures de salaire en dépit du manque de travail.

• (2025)

Il faut reconnaître que Cargill, un peu plus bas, à High River, a fait la même chose, ce qui est tout à son honneur.

Cependant, ces entreprises ne pourront maintenir ces mesures à long terme. Elles devront éventuellement commencer à mettre à pied leurs employés. Nous demandons au gouvernement d'appliquer le régime d'assurance-emploi aux gens de l'Alberta et des autres régions affectées par cette situation, comme il l'a fait pour les gens de Toronto dans le cas de l'épidémie de SRAS. Ce serait tout simplement équitable à mon avis.

Je veux revenir sur un point que mon collègue a soulevé il y a une minute. Dimanche matin, je parlais avec un ami que je connais depuis de nombreuses années. Nous étions quelques-uns à discuter de cette question. J'ai raconté aux gens ce que j'avais entendu récemment et mon ami m'a dit: «si cela continue, ne serait-ce que pendant quelques jours, je devrai déclarer faillite». Il cultive les produits vendus à certains gros engraisseurs de la circonscription de Rick. Bien entendu, ces gens ne sont pas en mesure de payer leurs comptes créditeurs. Cet homme pourrait bientôt perdre le fruit de son travail de nombreuses années et j'ai bien peur qu'il ne soit qu'un cas parmi tant d'autres.

On a parlé des engraisseurs, mais il y a aussi ceux qui leur fournissent les aliments. Puis il y a les grandes usines de transformation de la viande comme Lakeside et Cargill qui pourraient probablement tenir le coup pendant encore quelque temps. Si cette frontière demeure fermée, les exploitations de naissance seront éventuellement menacées, même si elles ne le sont pas maintenant.

Par conséquent, que devons-nous faire maintenant? Nous devons prendre certaines mesures. Il faut terminer aussi rapidement que possible tout le processus de traçage. Il faut retracer tous les animaux associés à la vache atteinte et tous les troupeaux ou les animaux associés d'une manière ou d'une autre à l'animal malade qui a été transformé. Il n'a pas servi à la consommation humaine, mais a été transformé en produit d'équarrissage et nous devons retracer dès maintenant ce qu'il est devenu. Nous devons trouver où ont été expédiés les produits afin de mettre tous les animaux en quarantaine le plus tôt possible. Je demande au gouvernement de consacrer toutes les ressources dont il dispose à cette tâche car c'est absolument crucial.

Ensuite, et j'en ai déjà parlé brièvement, la ministre du Développement des ressources humaines doit élaborer un programme pour que les personnes affectées par cette situation n'aient pas à subir la période d'attente de deux semaines et bénéficient du traitement auquel les Torontois ont eu droit lorsque l'épidémie de SRAS a frappé. Je souligne de nouveau qu'ils n'y sont pour rien.

Un autre aspect important que mon chef a soulevé aujourd'hui au cours de la période des questions, c'est que l'on doit cesser de délivrer des permis supplémentaires à des pays pour qu'ils fassent entrer au Canada du boeuf en sus de ce qui est prévu dans leur contingent tarifaire. L'importation de ce boeuf a été autorisée parce que l'on estimait que le Canada, en exportant une telle quantité de boeuf aux États-Unis, ne pouvait satisfaire aux besoins des transformateurs domestiques. Devinez quoi? Nous avons maintenant une surabondance de boeuf. Il n'existe aucune raison d'autoriser l'entrée au Canada de ce boeuf en sus des contingents. La différence

n'est pas énorme, mais elle est réelle. J'espère que le ministre du Commerce s'attaquera immédiatement à cette question. Cela signifierait que l'on mettrait fin à l'importation d'environ 50 000 tonnes de boeuf venant d'outre-mer, mesure qui nous permettrait d'alimenter notre propre marché.

Il y a deux derniers aspects que je désire aborder. Comme mon collègue vient tout juste de le dire et comme je l'ai évoqué pendant la période des questions aujourd'hui, nous devons demander aux Américains les critères à respecter si nous voulons ouvrir cette frontière et exporter de nouveau aux États-Unis notre boeuf et nos bovins vivants.

Je crois comprendre que les Américains collaborent avec nous, et je l'apprécie. Selon moi, ils veulent rouvrir la frontière. Toutefois, nous devons savoir que le gouvernement s'occupe de la situation, et ce dernier a l'obligation d'en faire part aux producteurs. Il a l'obligation de leur communiquer les critères à respecter afin que les producteurs, le gouvernement et l'ACIA puissent s'y conformer. C'est important.

• (2030)

Enfin, que fait le premier ministre dans ce dossier? Il est bien de l'avoir vu manger un steak à la télévision. C'est une bonne chose. Il aurait dû être au téléphone avec notre plus proche allié, le président des États-Unis, mais il a tellement gâché cette relation qu'il craint de le faire. C'est une honte. En semblable situation, alors que nous avons besoin de faire appel à l'influence du premier ministre, nous ne pouvons compter sur celle-ci en raison de son triste bilan sur le plan des relations canado-américaines. Malheureusement, ce pont est brûlé alors que nous en avons cruellement besoin à l'heure actuelle.

L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, j'adore le boeuf de l'Alberta. Il s'agit ce soir d'une question économique, non de santé. Les Canadiens ont toutes les raisons de continuer de croire à l'innocuité de leurs aliments et nous devons tous continuer de manger du boeuf sans crainte.

Il est important de souligner aux Albertains, à la population canadienne et à la communauté internationale qu'il s'agit d'un cas isolé découvert dans une seule ferme, une vache sur cinq ou six millions de vaches en Alberta et jusqu'à 12 ou 13 millions au pays.

En 2002, les exportations canadiennes de boeuf et de bétail se chiffraient à environ quatre milliards de dollars. En Alberta, la production de boeuf et de bétail génère des recettes agricoles de 3,8 milliards de dollars par année, ou 51 p. 100 du revenu agricole. L'industrie de l'élevage contribue 15 milliards de dollars à l'économie nationale. Les exportations annuelles, y compris les exportations interprovinciales et internationales, ont totalisé 1,7 milliard de dollars au cours de l'année civile 2002.

Les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie et nos partenaires commerciaux travaillent de concert à la recherche d'une solution.

[Français]

Les événements de la semaine dernière ont montré que l'Agence canadienne d'inspection des aliments collabore étroitement avec ses homologues provinciaux, les acteurs de la filiale et des agences internationales. L'agence est intervenue en temps utile sous le signe de la transparence et en informant les citoyens à chacune des étapes.

Article 52 du Règlement

[Traduction]

L'identification de cette unique vache à l'abattoir et son retrait subséquent de la chaîne alimentaire attestent de l'efficacité des systèmes canadiens d'inspection et d'innocuité des aliments. Les procédures de détection de l'EBS mises en place au Canada sont parmi les plus rigoureuses dans le monde. Depuis 1993, 10 000 animaux ont été soumis à des tests aléatoires, deux fois plus que ce que recommande la norme internationale. Bien que l'innocuité de notre système alimentaire ne soit pas mise en doute, les pratiques d'inspection du bétail devraient être revues en profondeur afin de s'assurer de leur précision et de leur pertinence.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a placé un total de 17 troupeaux de bovins en quarantaine en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique dans le cadre de son enquête. Il est normal que le nombre de mises en quarantaine augmente dans ce genre d'enquête. Cela dénote la minutie du travail d'inspection et non l'aggravation de la situation, point sur lequel on ne saurait trop insister. L'enquête progresse le plus rapidement possible, et l'ACIA entend tenir la population informée de l'évolution de la situation.

Hier, l'Association canadienne des éleveurs de bovins a publié la déclaration suivante:

Le test négatif rapide de l'EBS dans le troupeau de référence a donné les résultats attendus. Nous avons bon espoir que le problème soit limité à une seule vache, mais nous ne devons négliger aucun effort pour donner à nos marchés et à nos partenaires commerciaux l'assurance que le problème est circonscrit. D'autres abattages et d'autres tests s'imposeront à titre de précaution. Plus tôt nous pourrions recommencer à exporter, plus tôt notre industrie pourra reprendre pied. Le mieux que le gouvernement puisse faire pour les producteurs de boeuf en ce moment, c'est prendre toutes les mesures nécessaires pour faire ouvrir les frontières le plus rapidement possible.

Mes collègues d'en face et de ce côté ont répété ce point de vue à maintes reprises ce soir.

Je suis tout à fait d'accord avec la ministre de l'Agriculture de l'Alberta, Shirley McClellan, lorsqu'elle dit que le gouvernement et l'industrie doivent être prêts à faire tout ce qu'il faut pour rétablir la confiance du public et rouvrir les frontières. Elle ajoute également, avec raison, que nous ne devrions pas abattre des troupeaux sans des raisons d'ordre scientifique. Nous ne devons pas infliger à nos producteurs des problèmes inutiles.

Il est clair que ceux qui perdent leur cheptel seront indemnisés, mais hier soir, aux informations, on a aussi fait comprendre clairement autre chose: il y a des pertes que nous ne pourrions jamais indemniser. L'éleveur albertain Harvey Buckley a dit à *CTV News*:

Ce qu'on ne peut remplacer, dans un troupeau de vaches, c'est l'acquis génétique obtenu par des croisements au fil des années.

Voilà le genre de perte que nous pourrions réduire en agissant rapidement pour donner les réponses et les assurances nécessaires.

Les conséquences pour notre économie ne sont pas passées inaperçues. Dans les exploitations, dans les usines de transformation, les abattoirs, les encans et chez les camionneurs, on sent déjà les effets. Nous ne connaissons pas les conséquences à long terme, mais nous devons secourir ceux qui éprouvent des difficultés dans l'immédiat. Aujourd'hui, aux Communes, le premier ministre a demandé à la ministre du Développement des ressources humaines de voir ce qu'elle pouvait faire pour aider ces gens, comme on l'a fait à Toronto.

Les problèmes de la dernière semaine sont loin d'être limités à une seule ville. Ils touchent tout le Canada. Toute notre frontière a été fermée aux exportations de boeuf. L'enquête doit se dérouler rondement pour que la frontière soit rouverte.

D'abord et avant tout, les mesures que nous prenons pour contrôler l'encéphalopathie bovine spongiforme au Canada sont cruciales pour rétablir notre accès au marché. A cet égard, comme nous l'avons entendu ce soir, nous avons pris l'initiative de tenir nos partenaires commerciaux au courant de nos initiatives. Deuxièmement, nous examinons les restrictions commerciales qui nous sont imposées pour nous assurer qu'elles sont fondées sur des données scientifiques et qu'elles ne restreignent pas le commerce plus que cela n'est nécessaire.

Il importe de noter que l'Union européenne n'a pas fermé ses frontières aux importations de boeuf canadien. Lorsqu'on a demandé à Beate Gminder, porte-parole du service de la santé et de la protection du consommateur de la Commission européenne, pourquoi l'Europe ne partage pas les inquiétudes des pays qui interdisent les importations de boeufs en provenance du Canada, elle a répondu que l'Europe a une plus grande expérience de cette maladie que l'on appelle communément la maladie de la vache folle. Elle a ajouté:

Le problème, c'est que cela suscite toujours une réaction très émotive parce que les gens comprennent très peu l'EBS. Mais une fois qu'on a compris, on se rend compte qu'il est possible de la contrôler.

● (2035)

Il nous faut procéder avec une diligence empreinte de prudence. Les exploitations agricoles ne peuvent rester indéfiniment en quarantaine. La frontière doit rouvrir. Il faut effectuer rapidement les tests en vue de rassurer les Canadiens et la communauté internationale quant à l'innocuité absolue du boeuf de l'Alberta et du Canada.

Marty Carpenter, chef d'équipe du service alimentaire au Centre d'information sur le boeuf, a déclaré:

C'était un produit sûr hier, c'est un produit sûr aujourd'hui et ce sera un produit sûr demain. Essentiellement, ce que les consommateurs doivent comprendre, c'est que le boeuf de catégorie A qu'ils achètent à l'épicerie provient d'animaux de moins de 22 mois. Or, l'EBS ne se manifeste pas chez des animaux de moins de 30 mois. Par conséquent, le risque d'ingérer du boeuf contaminé par l'EBS est extrêmement faible.

Monsieur le Président, comme je partage mon temps de parole avec mon collègue, je conclurai en citant le slogan de la Commission de l'élevage bovin de l'Alberta: «Si ce n'est pas du boeuf de l'Alberta, ce n'est pas du boeuf.»

M. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, c'est la première fois que je participe à un débat à la Chambre.

Je suis agriculteur. Ma famille est dans l'élevage de bovins depuis 30 ans. Dans des circonstances normales, c'est un métier qui comporte beaucoup de hauts et de bas, mais cet incident a souligné une fois de plus les problèmes qui se posent aux éleveurs de bovins.

La semaine dernière nous a prouvé que, ensemble, les représentants élus et les organismes du gouvernement pouvaient régler les problèmes de l'industrie. Les agriculteurs canadiens ont également fait leur part. Il y a cinq ans, ils ont élaboré de meilleures méthodes pour nourrir leurs animaux et pour les retracer. Cela s'est vu ces dernières 24 heures. Grâce à la détermination des agriculteurs à offrir des produits plus sains et plus salubres aux consommateurs, nous pouvons être sûrs que notre viande de boeuf est sans danger.

Je dois souligner une chose: le système marche. Les événements de ces derniers jours ont démontré que les organismes gouvernementaux avaient réagi rapidement et vigoureusement pour faire enquête et déterminer les origines de l'animal atteint de l'EBS.

Article 52 du Règlement

Le système a réagi rapidement pour retracer les origines de l'animal infecté et déterminer les risques, si risques il y avait. Toutes les preuves indiquent que pas un seul animal infecté n'est entré dans la chaîne alimentaire. Plusieurs fermes ont été mises en quarantaine et on a entrepris des examens de dépistage sur une grande échelle.

Au Canada, l'élevage de bovins et le secteur agricole sont réglementés et très spécifiques. Ils sont soumis à d'importantes lignes directrices qui classent ces secteurs parmi les plus forts et les plus sûrs au monde.

Il y a cinq ans, des règles strictes et sévères régissant les aliments que nous pouvons donner à nos animaux ont été mises en place. Je sais que, dans ma ferme, ainsi que dans celles de mes collègues agriculteurs, nous nourrissons notre bétail avec du fourrage et des grains entiers. On procède régulièrement à des examens et à des inspections du bétail pour garantir la qualité et la sécurité de la viande de boeuf consommée au Canada ou exportée dans d'autres pays.

Il y a deux ans, le premier ministre m'a demandé de faire partie du groupe de travail sur l'agriculture. J'ai eu l'occasion de voyager dans tout le pays et de voir de mes propres yeux l'industrie agricole au travail dans de nombreuses provinces. J'ai personnellement rencontré des éleveurs ainsi que des membres de l'industrie alimentaire de l'Ouest. Il m'est apparu très clairement que notre secteur de l'élevage de bovins était mondialement renommé et avait une réputation de qualité inégalée.

Malgré toutes les années que j'ai passées dans le secteur agricole en tant qu'agriculteur en Nouvelle-Écosse, je n'avais jamais véritablement pris la mesure du secteur agricole canadien. Il est d'une importance immense pour l'économie de notre pays et fait vivre de nombreux Canadiens. Une industrie dont le chiffre d'affaires dépasse les 30 milliards de dollars par an vaut la peine qu'on s'en occupe; nous prenons très au sérieux la santé de l'industrie.

Nous devons espérer que les responsables américains de l'inspection des aliments qui sont actuellement au Canada se rendront compte des normes sévères qui sont appliquées et du niveau élevé de sécurité de nos processus d'inspection et qu'ils rouvriront la frontière de leur pays aux bovins de qualité que nous produisons au Canada.

J'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit. Le système fonctionne. Les règles et les normes élevées qui s'appliquent à l'industrie bovine sont parmi les meilleures au monde. Les deux niveaux de gouvernement ont réagi rapidement et consciencieusement.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments et ses homologues provinciaux ont travaillé en collaboration. Les informations transmises ont été franches, honnêtes et transparentes. Il y a eu un effort concerté en vue de rétablir la confiance à l'égard de nos marchés. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour rouvrir la frontière américaine.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a prouvé qu'elle pouvait intervenir de façon très efficace pour protéger les consommateurs.

Nous nous attaquons aux problèmes, qui sont une priorité pour tous les intervenants.

Les éleveurs canadiens de bovins font face à plusieurs difficultés. Quand ce n'est pas la température, c'est le marché lui-même. Tous les agriculteurs canadiens travaillent très fort et ils méritent que leur industrie soit protégée et que leurs moyens de subsistance soient assurés. Nous avons tous travaillé très fort et nous continuerons de le faire pour les agriculteurs et pour l'industrie agricole.

En terminant, je remercie tous les députés de l'attention qu'ils ont portée au problème très grave que nous éprouvons.

• (2040)

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, au moment de prendre la parole dans ce débat d'urgence, plusieurs personnes de ma circonscription vivent des heures difficiles, et certaines risquent de se retrouver sans emploi. Depuis l'annonce dans les médias du cas d'encéphalopathie spongiforme bovine, mieux connue sous le nom de syndrome de la vache folle, découvert en Alberta, les événements se sont précipités. La crise qui touche l'industrie bovine canadienne ne connaît pas de frontières provinciales.

J'ai oublié de vous mentionner que je partage le temps qui m'est alloué avec la députée de Jonquière.

Les producteurs bovins du Québec se disent aussi touchés par l'embargo américain et la chute des prix que leurs collègues de l'Alberta et de la Saskatchewan. L'annonce de la mauvaise nouvelle a été suivie immédiatement d'un embargo américain sur le boeuf canadien. Plusieurs autres pays, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont imité le pays de l'oncle Sam.

Les conséquences de cet embargo ont été immédiates. Le prix du boeuf est passé de 4,03 \$ à 3,19 \$ le kilo. Le prix des bovins prêts pour l'abattoir a chuté de 21 p. 100 en moins d'une semaine. Ces chiffres sont ceux du Comité des producteurs de bouvillons d'abattage, une organisation regroupant les quelque 250 engraisseurs du Québec de la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

En entrevue à un quotidien, le président de ce regroupement, lui-même producteur de bouvillons, M. Jacques Desrosiers, soutenait et je le cite:

Pour l'instant, les engraisseurs peuvent continuer à nourrir les bêtes. Ça peut aller pendant quelques semaines, mais si ça dure plus de quatre semaines, si ça dure des mois, nous allons perdre la moitié de nos stocks. Pour moi, ça pourrait vouloir dire un million de dollars, et je suis incapable d'assumer ce genre de perte!

L'onde de choc s'est faite sentir jusque dans ma circonscription dont une vaste partie du territoire est agricole. Un important producteur des Entreprises agricoles Saint-Joachim Inc. se retrouve avec quelque 3 000 bêtes sur les bras en raison de l'embargo. Quand on sait qu'il en coûte de 2 \$ à 3 \$ par jour pour nourrir une bête, imaginez la perte que devra subir M. Autot de Saint-Joachim-de-Courval, et cette entreprise, si la situation ne se redresse pas rapidement.

Les producteurs conservent leur cheptel ce qui paralyse le fonctionnement des abattoirs. Encore dans ma circonscription, dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, les employés d'un abattoir, Colbex, de la famille Dubé, risquent de perdre leur emploi. Quinze ont déjà été mis à pied et la direction de l'entreprise a été contrainte d'expédier des préavis à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Cela représente 196 emplois dans cette seule entreprise.

Article 52 du Règlement

Les effets néfastes de cette situation d'embargo se répercutent même jusque dans l'exportation des embryons de vaches. À Drummondville, l'entreprise Embryotech, la troisième entreprise chinoise à s'être installée dans le parc industriel, est spécialisée dans le développement d'une technique de culture embryonnaire qui devrait permettre à la Chine de se constituer un cheptel d'environ 10 millions de bonnes vaches laitières d'ici 10 ans. Or, comme la Chine figure au nombre des pays qui ont fermé leurs frontières à notre exportation, les activités d'Embryotech sont à tout le moins compromises pour l'instant. Ce sont 10 000 embryons qui ne peuvent être vendus pour l'instant. De plus, cela retarde le processus d'embauche en vue de combler 50 postes dans cette entreprise.

Le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire soutient que les embryons ne sont pas concernés par l'embargo. Ce n'est pas la réalité décrite par la direction d'Embryotech à un journaliste de ma région. Voilà un bref portrait de la situation vécue dans ma circonscription.

Voyons maintenant l'attitude du gouvernement libéral. Au lendemain de l'annonce de l'embargo imposé sur les exportations de boeuf, les représentants de la Fédération des producteurs de bovins du Québec ont frappé à la porte du ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour qu'il mette en place des programmes d'aide financière d'urgence pour dédommager les producteurs contre les pertes enregistrées.

Pour la fédération, cette aide financière devrait également toucher les autres maillons de l'industrie bovine québécoise comme les encans, les abattoirs, et ainsi de suite.

Or, le premier ministre lui-même a refusé cette forme d'aide. Et cet après-midi, au cours de la période de questions orales, la députée libérale de Shefford n'avait rien de mieux à dire que les travailleurs et travailleuses de cette industrie pourront avoir recours à l'assurance-emploi, avec 15 jours de vacances et à peu près 55 p. 100, non pas de leur salaire actuel, mais 55 p. 100 de la valeur actuelle de l'emploi.

• (2045)

Vous voyez que cette forme d'aide n'est pas sérieuse.

Quant au ministre de l'Agriculture, il soutenait, il y a quelques heures devant les membres du comité, que l'enquête en cours pour retracer l'origine de la bête atteinte de la maladie ne manquerait pas de financement. Va pour l'enquête, mais qu'en sera-t-il des producteurs, des abattoirs qui ne fonctionnent pas, du réseau de distribution, des encans, du transport? Bref, tout est arrêté. Le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, Laurent Pellerin, qualifie la situation de catastrophique.

L'embargo ne concerne pas seulement le boeuf, mais tous les ruminants, soit également le veau, la chèvre, le mouton, l'agneau et le cervidé d'élevage comme le bison. Je compte un éleveur de bisons dans mon comté. Lui aussi se retrouve avec les mêmes problèmes.

La question qui se trouve sur toutes les lèvres des personnes concernées est la suivante: le gouvernement a-t-il un programme d'aide? Que doit attendre l'industrie de la part du gouvernement? Y aura-t-il une compensation pour les pertes?

Pourquoi en sommes-nous venus là? Simplement parce que ce gouvernement a fait le choix de couper de façon draconienne en agriculture. On manque de laboratoires et de vétérinaires. Les facultés de médecine vétérinaire des universités n'ont pas les fonds nécessaires pour embaucher des professeurs et procéder à l'achat d'équipements de pointe.

La situation est contradictoire. Le Canada est l'un des plus gros producteurs de bovins au monde. Pourtant, on n'y trouve que deux spécialistes de la maladie de la vache folle.

Avec mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot, nous nous sommes battus pour que la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal obtienne du fédéral le financement requis pour que l'Association américaine des vétérinaires lui accorde son accréditation. Les semaines ont passé. Le gouvernement libéral rechigne toujours et la faculté de médecine vétérinaire se retrouve avec une accréditation partielle.

Quant à savoir pourquoi il a fallu plus de trois mois avant de connaître les résultats des expertises effectuées sur la carcasse de la bête, disons que c'est une conséquence des coupures libérales. Les échantillons du cerveau de la bête ont longtemps attendu les tests dans l'unique laboratoire public de l'Alberta. Il n'y a qu'un seul laboratoire pour surveiller les intérêts d'une industrie de près de quatre milliards de dollars. Il y a 10 ans, on en comptait quatre, mais les compressions ont eu raison de trois de ces établissements, pour une économie de 10 millions de dollars.

Le Canada paie aujourd'hui le prix des compressions effectuées dans le passé. En fait, il serait plus juste de dire que ce sont les Québécoises et les Québécois et l'ensemble des canadiens qui paient la note en raison du manque de vision à long terme de ce gouvernement.

Combien coûtera cette crise? Combien de temps faudra-t-il encore avant la fin de l'enquête en cours pour retracer les origines de la bête malade?

Le ministre parle du programme de la gestion du risque déjà en place, mais il semble être le seul à croire en ce programme. Répondant à mes questions au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le ministre a dit souhaiter que le problème soit réglé au plus vite pour limiter les dégâts, mais n'a guère élaboré sur d'éventuelles compensations.

Enfin, les producteurs québécois sont actuellement injustement pénalisés par l'apparition, à l'extérieur du territoire québécois, de la maladie de la vache folle. Les producteurs bovins sont durement affectés par l'embargo sur l'importation de ruminants et de produits de ruminants décrété par plusieurs pays. Cette situation est particulièrement frustrante pour ces producteurs qui sont, eux, soumis depuis longtemps à une série de contraintes visant tout justement à assurer la santé des cheptels et une qualité irréprochable de leurs produits. Depuis plusieurs années, non seulement ils n'importent aucun produit provenant de pays à risque face à la contamination de la maladie, mais ils se sont soumis à toutes les procédures de détection qui ont été mises en place tant pour la maladie de la vache folle que les autres maladies à déclaration obligatoire.

En terminant, puisque le système de prévention du Québec est très performant, qu'attend le gouvernement fédéral pour tout mettre en oeuvre afin de rassurer les pays importateurs et ainsi permettre aux producteurs québécois de reprendre les exportations?

Je tiens à souligner que si le Québec était souverain à l'heure actuelle, nous ne serions pas pris avec cette situation. Nous ne serions pas contraints de vivre cette crise au Québec.

Article 52 du Règlement

• (2050)

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole ce soir dans le cadre de ce débat extrêmement important. Je remercie le chef du Parti progressiste-conservateur d'avoir demandé ce débat d'urgence, parce que c'était extrêmement pour le Canada et pour le Québec.

La priorité du Bloc québécois dans ce dossier est la protection du public et le souci de conserver la confiance de nos partenaires commerciaux.

La solution à cette crise n'est pas dans la centralisation, mais dans la régionalisation des pratiques sanitaires.

Alors qu'un seul cas de la maladie de la vache folle a été diagnostiqué au Canada, toutes les provinces ont été touchées par l'embargo de nos partenaires étrangers. L'embargo américain sur tous les ruminants fait particulièrement mal, car ce pays est notre principal acheteur.

Si le Bloc québécois admet que la décision américaine est raisonnable au cours de cette phase de diagnostic, nous croyons qu'il serait injuste que cet embargo se prolonge et s'applique aux provinces non touchées.

Le Bloc québécois fait remarquer, comme l'a dit ma collègue de Drummond, que si le Québec était souverain et contrôlait ses propres frontières et ses politiques sanitaires, il ne serait pas frappé par l'embargo américain aujourd'hui. Le président de l'UPA, M. Laurent Pellerin, faisait le même constat lors d'une conférence de presse le 22 mai 2003 alors qu'il déclarait, et je cite:

Si nous étions des provinces morcelées avec des systèmes d'inspection distincts et des mécanismes régionalisés de mise en marché de nos produits, une seule province aujourd'hui aurait à vivre ce problème.

La situation actuelle est particulièrement frustrante pour les producteurs québécois qui se sont soumis depuis longtemps à une série de contraintes visant tout justement à assurer la santé des cheptels et une qualité irréprochable de leurs produits.

Ainsi, non seulement depuis plusieurs années ils n'importent aucun produit provenant de pays considérés «à risque» face à la maladie de la vache folle, mais les procédures de détection des cas de cette maladie ont été implantées et au Québec, c'est une maladie à déclaration obligatoire depuis 1990. Rappelons que les producteurs bovins du Québec sont tenus depuis 1993 de ne plus nourrir leurs bêtes avec de la farine animale, soit bien avant l'interdiction fédérale décrétée en 1997.

Permettez-moi de vous donner un exemple probant de la supériorité du régime québécois: l'étiquetage des bovins. L'implantation de la traçabilité des bovins par étiquette a été implantée parallèlement au Canada et au Québec. Les producteurs québécois avaient jusqu'en juin 2002 pour étiqueter leurs bovins.

Je vous ferai donc part de la différence qui existe entre la pratique de l'instauration de cette traçabilité au Québec et au Canada. Au Québec, il y a une base de données centralisées et au Canada, il n'y en a pas.

Au Québec, on collige l'information à l'occasion de tous les mouvements de la bête: naissance, mort, participation à une foire agricole, vente à un éleveur, et le reste à l'aide de codes à barres. Ainsi, lorsque vous achetez du boeuf chez l'épicier, sur l'emballage, il y a un code à barres; c'est le même code à barres qui suit le bovin depuis sa naissance jusque dans votre assiette. Au Canada, on collige l'information à la naissance et à la mort de la bête seulement. Alors, on ne suit pas complètement les mouvements de la bête tout au long

de sa vie. Donc, on voit l'avantage de ce qui se fait au Québec. C'est de beaucoup supérieur.

Comme un système de prévention très performant existe au Québec, le gouvernement fédéral se doit dans l'immédiat de mettre tout en oeuvre, dans la limite de ses champs de compétence, pour rassurer les pays importateurs afin que les producteurs québécois puissent reprendre leurs exportations.

• (2055)

Au cours des prochaines semaines, lorsque le diagnostic aura été établi par les autorités fédérales et que l'on connaîtra mieux l'ampleur de la crise, le Bloc québécois veillera à ce que les nouvelles mesures mises en place afin de rétablir la confiance de nos partenaires ne soient pas imposées «coast to coast». Bref, différentes régions du pays ont des pratiques différentes. Il faut donc leur donner un traitement différent.

Le gouvernement fédéral a négligé la sécurité alimentaire au cours des 10 dernières années en négligeant le renouvellement des ressources humaines à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et en menaçant le financement des infrastructures des facultés de médecine vétérinaire.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a été créée en 1997 par le regroupement des programmes de salubrité et d'inspection des aliments de trois ministères fédéraux, soit Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada et Pêches et Océans Canada. L'objectif visé, lorsqu'ils ont créé cette agence, était de faciliter une approche plus uniforme et cohérente des normes de salubrité et de qualité des aliments, et l'inspection des produits en fonction du risque. L'agence n'assume pas seule la responsabilité à l'égard de la salubrité des aliments, mais elle est au coeur du système canadien de salubrité.

«L'ACIA décelait une pénurie de 500 postes dans l'ensemble de ses programmes d'inspection alimentaire» nous apprenait un rapport du vérificateur général de décembre 2000, au chapitre 25. L'ACIA a un problème sérieux de recrutement de personnel.

En 2000, l'agence estimait que 734 employés seront admissibles à la retraite d'ici 2006, dont 33 p. 100 des employés du groupe de médecine vétérinaire et 29 p. 100 du groupe des inspections. Le vérificateur général affirmait: «On nous a dit que l'agence éprouvait déjà des difficultés à recruter des gens pour certains postes.»

Il ajoutait, et je cite:

L'Agence canadienne d'inspection des aliments devrait prendre d'autres mesures pour déterminer quels sont ses besoins à venir en ressources humaines et élaborer un plan qui lui permettra de se doter des effectifs nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Elle devrait aussi chercher à savoir auprès de ses employés si les valeurs qu'elle préconise sont intégralement mises en pratique.

Le gouvernement fédéral n'a pas fait sa part pour indemniser les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre touchés par le conflit commercial qui oppose le Canada et les États-Unis. Ma région est la région la plus touchée au Canada. De même, on attend toujours l'aide du gouvernement fédéral pour les travailleurs touchés par le moratoire sur la pêche à la morue et le conflit du crabe.

Le Bloc québécois trouve paradoxal que les Américains imposent un embargo sur les viandes québécoises alors que certains États américains sont plus près de l'Alberta que le Québec ne l'est. Tant que nous serons dans le régime fédéral, nous aurons à vivre ce genre de paradoxe.

Article 52 du Règlement

En bref, voici les responsabilités du gouvernement fédéral. Premièrement, il doit venir en aide aux producteurs de bovins qui sont touchés par la crise, comme il a aidé Toronto à cause de la crise reliée au SRAS. Il doit également regarder les pratiques du Québec qui sont performantes, notamment grâce à son système de traçabilité qui est beaucoup plus performant que celui du fédéral. Troisièmement, il doit s'assurer que les producteurs des provinces qui ont des normes supérieures, comme le Québec, ne soient pas touchés par l'embargo américain. Il doit travailler dans l'intérêt des producteurs bovins. Quatrièmement, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture vient du Québec, dans le comté de Portneuf; qu'il lui fasse le message et qu'il fasse en sorte que le Québec, qui a des mesures supérieures, ne soit pas touché par les normes inférieures mises en place par le gouvernement fédéral.

Le ministre fédéral de l'Agriculture doit agir rapidement afin de rétablir la confiance pour l'exportation de nos produits bovins. C'est de cette façon qu'il doit agir, malgré qu'il doive continuer à faire des expertises, des analyses pour détecter si d'autres cheptels sont touchés par la maladie de la vache folle.

• (2100)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de parler d'une question importante qui nous préoccupe tous ce soir.

[Traduction]

Ce soir, mes premières paroles s'adressent aux éleveurs de bétail et à l'ensemble de l'industrie canadienne du boeuf. En tant que députée originaire de l'Alberta, j'ai été témoin de nombreux actes altruistes de ces gens remarquables au cours de la semaine dernière. Leur intérêt pour la sécurité des aliments et leur préoccupation au sujet de l'ESB ne datent pas d'hier et sont bien documentés.

Nous savons tous que personne n'est plus optimiste qu'un producteur de l'Alberta. Nous connaissons également la détermination de ces producteurs et leur volonté de relever toutes sortes de défis. Après les événements de la semaine dernière, il ne fait aucun doute que la sécurité des aliments constitue la première priorité des éleveurs de bétail. La détermination dont font preuve les producteurs et les éleveurs pour assurer la qualité et la sécurité des aliments représente la première ligne de défense des Canadiens.

Je voudrais remercier nos producteurs de boeuf de leur ténacité au cours de cette période difficile. Nous respectons et appuyons leurs efforts et nous savons qu'ils contribueront aux solutions à l'avenir.

Santé Canada et l'ensemble du gouvernement du Canada accordent également la plus grande priorité à la santé et la sécurité des Canadiens.

Permettez-moi de souligner le fait que les renseignements recueillis jusqu'ici donnent à penser que nous sommes aux prises avec un seul cas: une vache infectée par l'ESB. Je ne saurais insister trop souvent sur le fait que cette vache n'est pas entrée dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire des humains.

Actuellement, les risques pour la santé humaine sont très faibles, voire nuls. Aucune information ne donne à penser que les Canadiens devraient modifier leurs choix alimentaires. Je peux déclarer en toute confiance que le système canadien d'approvisionnement alimentaire est sûr.

Certes, la confirmation d'un seul cas d'ESB préoccupe tous les intervenants du domaine de la protection et de la sécurité des produits alimentaires, mais qu'il n'y ait aucun doute quant à la détermination du gouvernement à assurer que l'ESB ne devient pas un élément du paysage agricole canadien.

Nous avons tiré des leçons de l'expérience du Royaume-Uni et de l'Europe. Le ministère de la Santé, le ministère de l'Agriculture et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont tous été en amont de plusieurs fronts politiques de manière à assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire au Canada.

Compte tenu de ce que nous apprenons dans l'enquête en cours sur l'ESB, il est pour ainsi dire certain que le ministère de la Santé et nos partenaires en matière de sécurité alimentaire amélioreront encore davantage notre politique sur la sécurité alimentaire.

Permettez-moi de souligner certaines mesures que le gouvernement a prises au cours des dernières années. Le Canada interdit l'importation de boeuf et de produits du boeuf provenant de pays non reconnus comme n'étant pas touchés par l'ESB. Depuis 1997, le Canada interdit de donner à manger des produits protéiques d'équarrissage de ruminants (bovins, moutons, chèvres, bisons, wapitis, cerfs) à d'autres ruminants. On estime que l'exposition à des aliments pour animaux contaminés est le facteur de risque le plus élevé pour la propagation de l'ESB. Ainsi, cette mesure est un élément extrêmement important de notre stratégie.

Par ailleurs, à la lumière des récents événements, nous continuerons de protéger l'intégrité du système canadien d'approvisionnement en sang humain. Je tiens à signaler que depuis quelques années, il est interdit à quiconque ayant passé de longues périodes dans des pays où l'on recense de nombreux cas d'ESB de donner de son sang.

Il importe de souligner que la découverte d'un seul cas d'ESB au Canada n'empêche pas les Canadiens de donner de leur sang. Une surveillance prudente assurera la sécurité du système canadien d'approvisionnement en sang humain.

Le ministère de la Santé surveille aussi de près la situation quant à l'utilisation de produits d'équarrissage comme matières entrant dans la fabrication de vaccins, de cosmétiques et de produits biologiques.

Le gouvernement prend la question de l'ESB très au sérieux. Nous sommes bien conscients des conséquences possibles sur la santé humaine et sur l'économie canadienne.

Même si nous sommes au milieu d'une très importante enquête, nous ne devons pas perdre de vue le travail important qui a déjà été fait par notre personnel responsable de la santé publique et de l'inspection des aliments. Il y a des gens qui travaillent jour et nuit pour aller au fond du problème et nous leur devons tous des remerciements.

Je peux dire aux Canadiens que nous ferons tout ce qui est nécessaire à l'avenir pour assurer à nos éleveurs, à nos producteurs, à nos partenaires commerciaux et à nos consommateurs que le boeuf canadien ne pose aucun danger et que notre filet de sécurité alimentaire excède les normes internationales.

• (2105)

Santé Canada continuera d'appuyer l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans son enquête sur le seul cas confirmé d'ESB. Comme je l'ai dit, les données disponibles laissent supposer que le risque pour la santé humaine est très faible, infiniment petit, presque inexistant.

Article 52 du Règlement

Y a-t-il plus à faire en ce qui concerne notre politique en matière de sécurité alimentaire? Oui. Ferons-nous le nécessaire pour rétablir la confiance? Oui. En travaillant avec les éleveurs, les entreprises de transformation du boeuf, les exportateurs, les responsables de l'inspection des aliments, les ministères de la Santé, les gouvernements provinciaux, nos partenaires commerciaux internationaux et d'autres intervenants, je suis confiante que le filet de sécurité alimentaire du Canada sera et continuera d'être un des meilleurs dans le monde.

Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir pu participer à cet important débat ce soir et j'aurais dû dire dès le départ que je partagerais mon temps de parole avec le député de Pontiac—Gatineau—Labelle.

● (2110)

[Français]

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, sans toujours le savoir, chaque jour de notre vie, nous, Canadiens, tenons pour acquis des bienfaits, des avantages et des possibilités qui sont inaccessibles à la très grande majorité des êtres humains vivant ailleurs dans le monde.

La qualité et l'abondance de la nourriture que nous mangeons fait partie de ces bienfaits exceptionnels auxquels nous ne pensons pas souvent.

Cela explique que la population canadienne soit surprise et inquiète de la découverte récente chez nous d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine, plus communément appelée maladie de la vache folle.

Je comprends parfaitement cette surprise et cette inquiétude. Nous savons tous quelles angoisses cette maladie a déjà causées ailleurs dans le monde.

C'est pourquoi je veux assurer tous les citoyens canadiens que le gouvernement du Canada, en particulier le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ainsi que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, prennent cette situation très au sérieux.

Nous avons rapidement pris toutes les mesures qui s'imposent en collaboration avec les autorités compétentes des provinces. Mais je veux rassurer aussi tous les Canadiens et Canadiennes, ainsi que nos partenaires commerciaux, qu'il s'agit d'un cas isolé, d'un seul animal sur les trois millions et demi et plus d'animaux qui sont abattus au Canada chaque année. On a décelé la maladie chez cet animal et il a été détruit. Il n'est jamais entré dans la chaîne alimentaire.

Il n'existe pas de risques zéro, même dans la science, mais nous savons que dans les circonstances, le Canada a pris toutes les précautions nécessaires, a agi promptement et correctement.

Depuis longtemps, le Canada est reconnu mondialement pour ses services de contrôle de la qualité de la nourriture et, en particulier, pour sa vigilance et son efficacité dans la lutte contre l'ESB.

Depuis 1993, la dernière fois qu'un cas d'ESB a été signalé au Canada, nous avons testé quelque 10 000 animaux, un taux qui est le double de la norme internationale recommandée. Aucune autre bête malade n'a été identifiée.

Notre système d'inspection fonctionne très bien. Le boeuf que nous produisons en particulier est très sûr et d'une qualité reconnue partout dans le monde.

Je souligne aussi l'excellent travail qu'exécute tous les jours l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui gère 14 programmes d'inspection portant sur les aliments, les végétaux et les animaux dans 18 régions.

Son rôle est de faire respecter les normes établies par Santé Canada en ce qui concerne la salubrité et la qualité nutritive des aliments, d'établir des normes en matière de santé des animaux et de protection des végétaux, de veiller à leur application et à leur respect, puis d'assurer les services d'inspection et d'application des règlements.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments emploie 5 500 personnes pour satisfaire aux demandes des consommateurs et des marchés intérieurs et internationaux. Son personnel se compose de nombreux spécialistes: vétérinaires, inspecteurs, spécialistes des systèmes, employés de soutien, agents des finances, chercheurs et enfin techniciens de laboratoire.

Son organisation comprend quatre centres opérationnels subdivisés en 18 bureaux régionaux, 185 bureaux de terrain incluant des postes frontaliers et 408 bureaux dans des établissements non gouvernementaux, par exemple dans des abattoirs.

L'Agence compte également 22 laboratoires et établissements de recherche qui offrent des conseils scientifiques, conçoivent et mettent au point de nouvelles technologies, fournissent des services d'analyse et effectuent des travaux de recherche.

● (2115)

Il convient aussi de mentionner que les agriculteurs et tous les travailleurs du secteur agricole canadien sont parmi les plus efficaces et les plus consciencieux au monde.

Je veux redire à cette Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes que nous pouvons toujours être très fiers de vivre dans un pays qui fait l'envie du monde pour la qualité de vie qu'il nous donne toujours, y compris l'excellente nourriture que nous pouvons manger.

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je vous signale que je partage le temps mis à ma disposition avec le député de Yellowhead.

Je me réjouis de la tenue du présent débat, car la question est très importante. Je ne suis pas très heureux des circonstances qui l'ont rendu nécessaire, mais nous, députés alliancistes, avons estimé important de tenir ce débat d'urgence. Nous avons demandé à le tenir afin de pouvoir examiner la question à fond et exposer clairement notre point de vue sur ce sujet.

Mardi dernier, on m'a appelé de mon bureau pour me dire que j'avais reçu un appel important du ministère de l'Agriculture et qu'un haut fonctionnaire voulait m'informer d'un problème survenu dans ma circonscription, dont je n'avais aucune idée. Cela n'a rien eu de bien réjouissant, quelques minutes plus tard, d'apprendre de l'homme en question qu'un cas de maladie de la vache folle avait été décelé dans une exploitation agricole de la circonscription de Peace River. Très franchement, c'est le genre de nouvelles que personne ne souhaite recevoir.

Cela nous a tous pris par surprise et a certes coupé le souffle aux agriculteurs et aux gens qui dépendent du secteur agricole.

Article 52 du Règlement

Ce sont de rudes gaillards que ces éleveurs et ces agriculteurs qui ont établi leur exploitation à même les prairies ou la forêt et qui se sont bâti un troupeau à force de travail. Ces gens-là contribuent énormément à notre société. Ce sont effectivement de solides gaillards. Ce problème les a vraiment secoués. Ils craignent pour leur gagne-pain et ils se demandent comment faire pour isoler la maladie et s'assurer qu'elle ne se propage pas. C'est de cela que je veux parler aujourd'hui.

La circonscription de Peace River est l'endroit où la maladie s'est déclarée. Le jeune propriétaire du troupeau touché est venu s'installer ici, il y a trois ans à peine, en provenance du Mississippi. Je crois savoir que son frère et lui élevaient des langoustes au Mississippi. Ils sont venus comme beaucoup d'autres dans la région de Peace River à la recherche d'une occasion. Les occasions sont nombreuses dans la région de Peace River pour les agriculteurs, notamment, qui veulent développer leurs aptitudes.

L'homme a acheté un troupeau de bovins sans jamais soupçonner qu'il comptait un animal atteint de la maladie de la vache folle. Cela, il ne l'a appris que lorsque la vache a été mise sur le marché.

Dans la circonscription de Peace River, il y a plus de 2 800 exploitations d'élevage bovin, d'agriculteurs et de grands éleveurs de bovins. Mon frère a une exploitation qui compte 1 500 têtes de bétail, une très grande exploitation. Cela nécessite beaucoup de travail. En fait, il y a plus de 380 000 bovins dans la circonscription de Peace River. C'est une énorme industrie. Les concessionnaires d'équipement agricole et les camionneurs sont tous touchés. Les concessionnaires vendent plus de la moitié de leur équipement aux exploitations d'élevage. Voilà l'importance de cette industrie dans ma circonscription. Les marchés aux enchères et autres choses du genre sont aussi touchés.

Il est donc très important de ne pas perdre de vue cette question. Oui, il s'agit d'un grave problème sur le plan de la santé, un problème qu'il faut régler. Je pense que tous les gens visés le reconnaissent. Il faut y penser, parce qu'un seul cas a été découvert jusqu'à maintenant et qu'il n'y en aura peut-être aucun autre sur les 13,4 millions de bêtes au Canada, dont 5,2 millions en Alberta seulement. Comme je l'ai dit, il y a près de 400 000 bêtes dans ma circonscription. S'il finit par y avoir plus de cas que cela, ce sera probablement un nombre très infime par rapport au total des bêtes que nous avons.

Il s'agit toutefois d'une immense industrie. Le ralentissement économique sera énorme si le problème persiste, surtout si la frontière canado-américaine est fermée. Cette question est importante pour nous, parce que nous exportons tellement de produits aux États-Unis. Je crois savoir que nous exportons annuellement aux États-Unis des bovins vivants ou du boeuf transformé dont la valeur est d'environ 4 milliards de dollars.

C'est une immense industrie aux États-Unis aussi. On compte là-bas 100 millions de bêtes, soit beaucoup plus que le nombre qu'on trouve chez nous; nos exportations représentent donc une très petite partie de leurs importations, mais cela reste un important secteur commercial intégré. Les économies du Canada et des États-Unis sont devenues beaucoup plus intégrées dans de nombreux secteurs ces dernières années, notamment dans celui de l'automobile, comme chacun le sait, mais dans bien d'autres aussi.

Il y a des bovins de l'Alberta et de partout au Canada dans les parcs d'engraissement des États-Unis. Il y a des bovins des États-Unis dans les parcs d'engraissement canadiens et dans ma circonscription. Je sais que les députés de Medicine Hat et de Lethbridge ont expliqué plus tôt l'importance de l'industrie dans leurs

circonscriptions. Il est capital que nous surmontions ce problème au plus tôt.

● (2120)

Mon collègue, notre porte-parole en matière d'agriculture, a dit que l'Agence canadienne d'inspection des aliments avait effectué un très bon travail. Cette agence maîtrise parfaitement la situation, comme elle le devrait, mais il est important d'agir rapidement. Elle a pris les mesures appropriées. Elle a isolé les troupeaux. Elle les a mis en quarantaine aussitôt qu'on a déterminé leurs liens avec la vache infectée. Elle procède actuellement au repérage en amont et en aval, afin de déterminer d'où provenait l'animal et où est allée sa progéniture, laquelle a été identifiée. Elle a aussi détruit le troupeau de la région de Peace River. Elle l'a transporté en camion jusqu'à une installation spéciale et on a appris aujourd'hui qu'aucun autre animal du troupeau de 150 bêtes n'était atteint. C'est évidemment un très bon signe.

Les États-Unis nous ont porté un dur coup en fermant la frontière. On peut cependant comprendre leur réaction. Les Américains sont eux aussi préoccupés par cette situation, surtout après ce qui s'est passé en Grande-Bretagne au cours des dernières années. Ils veulent avoir l'assurance que nous nous occupons rapidement et efficacement de ce problème.

Je pense qu'Ann Veneman, secrétaire du département de l'Agriculture des États-Unis, a envoyé des inspecteurs travailler avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments en Alberta, afin de s'assurer que nous faisons le nécessaire pour régler le problème. Ils vont sans doute expliquer à leur retour que c'est exactement ce que nous faisons. Les analyses seront effectuées assez rapidement et nous saurons alors exactement à quoi nous en tenir. On détruira au besoin les animaux infectés et le Canada recommencera à offrir un produit tout à fait sécuritaire.

Je tiens néanmoins à ce que ce soit très clair, nous devons mettre les choses en perspective. Sur les 13,5 millions de têtes de bétail que compte le Canada, il n'y a probablement qu'une seule bête de malade. Depuis 1987, la Grande-Bretagne et d'autres pays d'Europe ont connu la maladie de la vache folle. Oui, le problème est grave dans ces pays, mais songeons à la perspective. Nous savons que 130 personnes sont décédées après avoir mangé des produits dérivés de ces animaux, mais il s'agit de 130 personnes sur 60 millions d'individus.

Nous savons que le problème est grave. Nous savons que nous devons l'isoler pour en empêcher la propagation, mais, de grâce, gardons les choses en perspective. L'industrie est de taille et les répercussions économiques seront de taille pour ma circonscription et pour l'ensemble des collectivités et des producteurs agricoles. Ces répercussions seront énormes aussi pour le pays. Si cette histoire fait couler beaucoup d'encre et nous attire mauvaise presse et des tas d'autres mauvaises conséquences en même temps, à mon avis, l'économie canadienne ne manquera pas de s'en ressentir.

Il faut que nous collaborions avec les États-Unis dans ce marché intégré pour régler rapidement le problème. Il est absolument impératif que nous ayons de bonnes communications avec les autorités américaines. Je suis ravi de voir que le ministre de l'Agriculture collabore précisément à cette fin avec son homologue américaine, Ann Veneman.

Article 52 du Règlement

Il est d'une importance capitale que le premier ministre se rende compte de la gravité de la situation et qu'il téléphone à George Bush. Il devrait mettre de côté les considérations personnelles. Il faut qu'il parle au président des États-Unis. Il est indispensable que le président rassure son public et lui dise que le Canada a les choses en main, que le problème a été isolé et qu'il va être réglé correctement, pour que l'on puisse recommencer à exporter ce produit sur le marché américain, des exportations qui totalisent 4 milliards de dollars par année. C'est d'une importance capitale, et j'exhorte tous les intéressés, toutes les autorités compétentes, à poursuivre leurs efforts afin de régler le problème aussi rapidement que possible.

Je suis très heureux du progrès réalisé jusqu'à maintenant. Nous pouvons croire qu'il sera possible d'en arriver à une solution satisfaisante. J'invite le premier ministre à franchir le pas suivant, à prendre les devants et à parler à son homologue aux États-Unis pour garantir aux Américains que le Canada fait tout ce qu'il peut pour venir à bout de la situation.

Je sais que d'autres députés participeront au débat ce soir. Je voulais simplement que les Canadiens sachent que l'Alliance canadienne prend cette question très au sérieux, pas seulement du point de vue de la santé, mais aussi du point de vue financier pour les gens de l'industrie agricole. Cette industrie revêt une grande importance pour nous. Nous collaborons avec le gouvernement et l'exhortons à faire le nécessaire pour remédier correctement à la situation.

• (2125)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre la parole sur cette importante question. Ce dossier intéresse ma circonscription plus que tout autre sujet que j'ai pu voir à ce jour en tant que député et porte-parole de ma circonscription à la Chambre.

Je ne pense pas que les Canadiens du centre du pays ou des autres régions saisissent complètement les répercussions qu'une situation semblable peut avoir dans une circonscription où on trouve surtout des éleveurs de vaches et de veaux, des commissaires-priseurs, des exploitants de parcs d'engraissement et de nombreux camionneurs qui travaillent dans le secteur agricole. Je pourrais parler encore longtemps du nombre de personnes touchées par la présence d'un cas de maladie de la vache folle.

Le député de Peace River parlait tout à l'heure de la ferme qui a été placée en quarantaine dans sa région, la ferme où on a trouvé l'animal. Nous sommes heureux de la nouvelle diffusée hier, selon laquelle aucun des animaux de ce troupeau tracés en aval n'était atteint de la maladie. Il semble bien qu'un seul animal, sur les 13,4 millions de têtes que compte le cheptel canadien, ait été atteint de la maladie.

Nous espérons que ce sera le cas de tous les autres animaux tracés en aval. Il est impératif que nous fassions tout ce que nous pouvons, et le plus rapidement possible, car nous disposons de très peu de temps pour prévenir les effets négatifs sur nos échanges commerciaux avec les États-Unis, et pour obtenir une réouverture de la frontière le plus tôt possible, afin de reprendre les exportations de bovins.

Nous disposons d'un créneau très étroit pour prévenir les répercussions dévastatrices sur l'industrie. Je ne pense pas que les Canadiens ordinaires le comprennent bien, car ils ignorent comment l'industrie de l'engraissement fonctionne réellement. Les marges bénéficiaires, par animal, sont très limitées, très restreintes. Elles sont déterminées en fonction du nombre de livres par jour. Si un

animal reste dans le parc d'engraissement trop longtemps, il devient trop gras et sa qualité baisse. Le temps a une importance déterminante et c'est pourquoi l'animal doit être expédié rapidement, afin d'éviter une importante baisse de qualité.

J'essayais aujourd'hui de comprendre un peu les répercussions que tout cela avait sur les habitants de la circonscription de Yellowhead que je représente. Dans ma circonscription, trois grandes exploitations agricoles ont été mises en quarantaine. L'une de ces fermes est en fait un parc d'engraissement regroupant 10 000 bêtes. L'exploitant à qui j'ai parlé était absolument anéanti, parce que sa ferme avait été mise en quarantaine, ce qui signifiait qu'aucun animal ne pouvait quitter son exploitation.

Pourtant, il y a très peu de chances qu'un des animaux se trouvant sur sa ferme soit atteint de l'EBS. Néanmoins, il se retrouve dans une situation très délicate qui pourrait avoir des conséquences très néfastes. Lorsque je lui ai demandé de décrire les répercussions réelles que cela avait sur son exploitation, il a eu beaucoup de mal à trouver les mots pour exprimer l'étendue des dégâts.

Les agriculteurs de l'Ouest viennent de traverser l'une des pires années imaginables. La sécheresse a sévi l'an dernier dans ma circonscription. Nos producteurs réussissent toujours à survivre. Ils ont tout fait pour sauver leurs exploitations. Les exploitants de parcs d'engraissement paient plus cher pour nourrir les bêtes. L'hiver a été très difficile, l'été précédent également, et l'herbe recommençait tout juste à pousser en ce début de printemps. Ils avaient enfin l'occasion, en ce début d'année, de donner des aliments frais aux bêtes et cette crise qui vient les frapper les anéantit complètement. Je ne sais comment expliquer toutes les répercussions que cela a sur l'industrie.

Il faut bien comprendre une chose à propos de l'agriculture. Dans l'industrie pétrolière et gazière, la perte d'un emploi primaire a des effets sur quatre autres emplois de même que la création d'un emploi entraîne la création de trois ou quatre autres emplois. Par contre, dans le secteur agricole, la perte d'un emploi primaire a des répercussions qui se font sentir sur sept autres emplois. C'est donc dire sept autres emplois ou sept autres familles sont touchés.

• (2130)

L'effet d'entraînement est massif. Il s'avère absolument impératif que nous comprenions la dynamique de la situation en examinant l'effet paralysant et l'impact de ce seul animal sur l'industrie.

Voilà le motif et la justification d'un débat d'urgence à la Chambre des communes. Nous prenons cette situation très au sérieux et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour y remédier. C'est pour cela que nous avons demandé au ministre aujourd'hui, ce que ses homologues des États-Unis vont exiger, quels critères devront être respectés et exactement comment l'industrie doit procéder pour faire réouvrir la frontière et permettre que ce produit circule de nouveau et retrouve une certaine stabilité.

Nous espérons que c'est ce qui se produira d'ici la fin de cette semaine. Toutefois, même si on obtient les résultats des recherches, que la frontière est réouverte et que nous recommençons à rebâtir au point où nous étions avant cet événement, nous devons avoir l'assurance que le gouvernement est prêt à appuyer l'industrie. Nous devons veiller à ce que l'industrie sache que le gouvernement est disposé à intervenir comme il l'a fait au cours de l'épidémie de SRAS qui a affecté la région de Toronto.

Article 52 du Règlement

Nous savons qu'il est très important de rétablir la crédibilité de la région de Toronto et de l'ensemble du Canada, après l'atteinte portée par le SRAS. Le gouvernement a consenti au moins 10 millions de dollars pour ramener le marché international. Il va sans dire que nous nous attendons à ce que le gouvernement intervienne. Il ne suffit pas de voir le premier ministre manger un plat de boeuf.

La plupart des Canadiens n'ont pas de difficulté à comprendre que le boeuf est sûr à consommer. Ce n'est pas remis en question. Il s'agit de le faire savoir à la communauté internationale. Pour cela, il faut faire certains investissements pour être en mesure de rebâtir ces marchés. À défaut de ces investissements, la dévastation et les conséquences seront phénoménales.

Certains députés feront sans doute valoir que cette catastrophe et ses répercussions sont un phénomène naturel, qu'il faudrait s'y attendre. Pourquoi le gouvernement devrait-il traiter un secteur différemment d'un autre? Pourquoi le gouvernement devrait-il considérer l'incidence sur le tourisme différemment de celui sur l'agriculture? Les gens de ma circonscription ne savent pas trop ce que le gouvernement acceptera de faire pour venir en aide au secteur, compte tenu de ce qui s'est passé au cours de la dernière année. Nous avons subi l'an dernier la pire sécheresse depuis 133 ans. C'est une catastrophe naturelle qui a dévasté ma circonscription et le secteur agricole comme jamais auparavant.

Pourtant, le gouvernement n'a absolument rien fait pour aider à combattre les effets de la sécheresse dans notre région. Ce fut une année entachée par la honte. Ce fut une année au cours de laquelle nos agriculteurs ont vaguement haussé les épaules en essayant de comprendre ce qui se passait. Ils se sont demandé s'ils comptaient, s'ils avaient une importance quelconque. Ne sont-ils pas Canadiens? Ne paient-ils pas des impôts? Ce sont là les questions qu'on me pose tous les jours dans ma circonscription, lorsque j'explique à mes électeurs que je suis là pour les représenter, pour être leur porte-parole à la Chambre des communes.

Il est très important que le gouvernement se manifeste. Ce soir, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos des députés libéraux de l'autre côté. En fait, certains ministres ont affirmé qu'ils se porteraient à la défense du secteur de l'élevage bovin. Je vais veiller à ce qu'ils tiennent leurs engagements. Je vais dire que j'ai entendu ces promesses ici. Certes, elles n'étaient pas très précises, mais on ne pouvait se méprendre sur leur signification. Il faudra que les engagements soient spécifiques pour que les gens de ma circonscription sachent que le gouvernement ne les traitera pas comme des citoyens de seconde zone. Ils veulent avoir l'assurance que le gouvernement leur tendra une main secourable dans leur épreuve. Et croyez-moi, c'est toute une épreuve!

Dans le contexte de ce débat, nous devons comprendre que, même s'il s'agit d'un seul animal, ceux qui survivent, les éleveurs de ma circonscription et l'industrie en général, sont des survivants parce qu'ils sont très dynamiques. Ils survivent parce qu'ils sont proactifs. D'ailleurs, un des éléments qui sauveront l'industrie est justement une mesure proactive que les éleveurs ont prise en identifiant leurs animaux. Cette mesure est devenue obligatoire en juillet dernier. Grâce au marquage obligatoire, la traçabilité d'un produit est assurée depuis le présentoir jusqu'au troupeau d'où il provient. Nous avons aussi le meilleur produit du monde. Si l'on considère l'Alberta comme un pays exportateur, elle est, à elle seule, le cinquième exportateur de boeuf en importance au monde.

•(2135)

Il s'agit d'une industrie phénoménale qu'il faut protéger non seulement en Alberta, mais dans tout le Canada, à cause de son

importance comme moteur économique et social et comme secteur capable de porter le Canada à long terme. Le gouvernement doit prendre cette situation très au sérieux.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Madame la Présidente, un certain nombre de questions se posent à nous ce soir. Je voudrais remercier le député de Calgary-Centre d'avoir demandé la tenue de ce débat d'urgence sur cette très importante question. Il a parlé là-dessus en compagnie du député de Brandon—Souris.

J'estime qu'un certain nombre de questions sont restées sans réponse durant le présent débat. C'est avec plaisir que j'ai écouté tout à l'heure le ministre répondre aux députés de Calgary-Centre et de Brandon—Souris et expliquer à la Chambre les mesures qu'il avait prises pour atténuer, sinon supprimer, les répercussions que cela pourrait avoir. Cependant, je n'ai pas entendu le ministre dire qu'il avait immédiatement communiqué avec les usines d'équarrissage au Canada pour veiller à ce que les farines animales produites par elles ne renferment aucun résidu de cerveau ou de moelle épinière. Compte tenu de la dévastation de l'industrie du boeuf de la Grande-Bretagne et de ses répercussions dans toute l'Europe, nous aurions dû l'avoir déjà fait sans attendre la tenue d'un débat d'urgence sur la question.

L'industrie canadienne du boeuf représente 30 milliards de dollars. C'est une énorme industrie qui comprend non seulement les fermes et la vente de bétail, mais encore le camionnage, les industries associées, les provenderies, les abattoirs et les chaînes alimentaires. L'économie du pays ne peut se permettre de perdre une industrie de 30 milliards de dollars. Nos relations avec notre principal partenaire commercial sont mauvaises. Je dirais même qu'elles n'ont jamais été si mauvaises. Des députés ministériels ont traité notre principal partenaire commercial de salaud à la Chambre des communes. Ce sont des propos et un comportement inacceptables pour un député, mais c'est arrivé.

Le gouvernement a pris des décisions concernant nos alliés traditionnels et la guerre en Irak. Ces décisions auront d'autres répercussions, je n'en doute pas. Il y a la crise du bois d'oeuvre où il pourrait y avoir une accalmie demain par suite de l'audience de l'OMC, mais nous ne nous attendons pas à une percée, et le gouvernement nous prépare au pire.

Vient s'ajouter à tout ça la pire chose qui pouvait arriver à l'une des plus importantes industries au pays, une industrie sur laquelle compte une grande partie du Canada rural pour survivre. Le gouvernement n'en fera jamais assez pour rassurer les consommateurs, nos partenaires commerciaux traditionnels et des gens de partout dans le monde, des Américains, des Mexicains, des Japonais et des Taïwanais, qui achètent du boeuf canadien.

Je suis heureux de constater que le ministre a écourté son séjour en Angleterre en vue de rentrer au pays et de s'occuper du problème. Je l'en félicite. Par contre, il n'a proposé aucun plan concret sur la façon dont nous allons nous y prendre pour éliminer les troupeaux si nécessaire, ni sur la façon dont il entend indemniser les producteurs, voire s'il entend même le faire. En tout cas, je n'ai rien entendu en ce sens. Franchement, si j'étais un producteur de boeuf et que je possédais entre 100 et 2 000 bêtes, je serais très inquiet à ce sujet.

Article 52 du Règlement

• (2140)

Nous avons vécu une catastrophe semblable au Québec avec la tremblante du mouton. Ces animaux ont été achetés non seulement à leur juste valeur du marché, mais à leur potentiel de gains. Je n'ai pas entendu le ministre dire qu'il en ferait autant en l'occurrence. Si, pour une raison ou une autre, il faut éliminer un animal dans une ferme en Alberta ou à l'Île-du-Prince-Édouard, j'ose croire que l'agriculteur sera pleinement indemnisé. Il faut d'abord qu'il y ait conformité et pour cela, les gens doivent être convaincus. Il faut aussi qu'il y ait un bon programme d'indemnisation. Si on était prêt à payer jusqu'à concurrence de 600 \$ au Québec pour une brebis pur sang, un animal qui pouvait aller chercher entre 250 \$ et 325 \$ sur le marché, alors je m'attends à ce qu'on soit prêt à adapter la formule aux troupeaux de vaches en Alberta ou en Saskatchewan ou au Manitoba. C'est ce genre de mesure, à mon avis, qui obtiendra l'appui des agriculteurs et une meilleure collaboration de leur part face à certaines décisions difficiles qui devront être prises.

Je ne suis pas convaincu qu'on ait réussi à régler la question de la compensation des agriculteurs qui, à mon avis, aura des répercussions directes sur l'appui des consommateurs à l'égard de l'industrie bovine. Les consommateurs s'inquiètent à l'heure actuelle parce qu'ils voient le gouvernement réagir, mais ils n'ont pas suffisamment de renseignements. Bon nombre de consommateurs étudient la question dans l'optique de la crainte et non dans celle de la science. À mon avis, c'est dans un moment comme celui-ci que le ministre se doit de faire preuve de leadership. Il a commencé à le faire. Il doit continuer dans la même direction.

Combien de gens savent que la maladie de la vache folle, ou encéphalopathie bovine spongiforme, ne se transmet pas par les muscles? Elle ne se transmet que par les tissus nerveux. La majorité des Canadiens ne le savent probablement pas. Le ministère de l'Agriculture et l'Agence canadienne d'inspection des aliments doivent transmettre ce message.

À l'heure actuelle, le problème ne touche qu'une seule vache et cette dernière n'est pas entrée dans la chaîne alimentaire. Je ne crois pas que nous puissions le répéter trop souvent parce que bon nombre de consommateurs ne le savent toujours pas. Les gens n'ont pas encore cessé d'acheter du boeuf canadien, mais ils le pourraient. La frontière est fermée. C'est une question très grave, et très franchement, c'est une question sur laquelle j'aurais aimé entendre une déclaration ministérielle ou une déclaration à la Chambre dans le but de rassurer tout d'abord les consommateurs canadiens et ensuite l'industrie bovine. La sécurité des aliments que nous mangeons ne peut être remise en question. La sécurité des aliments que nous mangeons ne peut même pas faire l'objet d'un débat. Elle doit pouvoir être garantie. Elle doit être gravée dans la pierre.

Quelles sont actuellement les relations entre l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le département américain de l'Agriculture? Nos fonctionnaires se sont-ils entretenus avec les vétérinaires américains? Ont-ils parlé aux vétérinaires britanniques? Avons-nous obtenu de l'aide supplémentaire des experts internationaux? Nous cherchons toujours le troupeau d'origine d'une vache. Il semble que cela ait été fait, mais nous ne savons toujours pas d'où venait cette vache. Nous ne savons toujours pas comment elle a contracté l'EBS.

• (2145)

Ce débat n'a pas pour but de semer le doute chez les consommateurs, mais de les rassurer. La seule façon de le faire, c'est de leur donner de l'information, assez d'information pour qu'ils sachent que toutes les mesures possibles ont été prises. Je n'ai pas la certitude qu'on l'ait fait. Je suis heureux que le ministre ait fait une

intervention de dix minutes, mais elle ne m'a pas donné satisfaction. Il aurait fallu une demi-heure, et je voudrais que le ministre explique dans une conférence de presse ce qu'il a fait pour garantir la salubrité des aliments pour tous les Canadiens.

Les pertes de 10 millions de dollars par jour en exportations de boeuf devraient nous inciter à agir de façon responsable. Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée, et je voudrais résumer mes propos.

D'abord, nous avons une industrie de 30 milliards de dollars qui est extrêmement importante pour tous les Canadiens, notamment pour ceux des régions rurales. Nous avons une industrie agricole qui est déjà menacée à bien des égards, et nous sommes maintenant aux prises avec une menace de plus, à laquelle il sera très difficile de s'attaquer. Ensuite, nous devons absolument et immédiatement convaincre les Canadiens que leur approvisionnement alimentaire est sûr. Il est sûr, mais nous devons étayer cette conviction d'un raisonnement sensé et de politiques qui rassureront la population. En outre, nous devons rassurer nos producteurs: nous n'allons pas leur faire subir le même sort que ceux de la Grande-Bretagne. Je crois très sincèrement que ce ne sera pas le cas, mais il faut en même temps assurer aux producteurs qu'ils seront dédommages très convenablement pour tous les animaux qu'ils devront abattre. Nous l'avons fait pour la tremblante, comme nous devions le faire, et nous devons maintenant le faire pour les troupeaux de bovins qui sont abattus.

Il est acceptable que le ministre dise qu'il revient de vacances et qu'il fait tout son possible, mais ma question initiale était la suivante: a-t-on retiré les matières cervicales et les colonnes vertébrales des usines d'équarrissage? Je l'ignore. J'aimerais connaître la réponse à cette question. Cela a-t-il été fait? J'espère que oui, mais j'ignore la réponse à cette question. Des aliments destinés à des non-ruminants se retrouvent parfois dans des espèces ruminantes. Des erreurs sont commises.

Nous avons d'excellentes normes de santé et de sécurité des aliments par l'entremise de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Y a-t-il un système auxiliaire? Les systèmes auxiliaires fonctionnent-ils?

Il reste encore des questions sans réponse et une industrie de 30 milliards de dollars est en jeu. Je ne crois pas que nous puissions en faire abstraction. J'estime que le risque est énorme, et je ne suis pas sûr que le gouvernement soit à la hauteur de la tâche, bien que je l'espère.

• (2150)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est un plaisir d'intervenir à la Chambre ce soir sur un sujet qui préoccupe vivement les Canadiens, particulièrement dans ma circonscription de Crowfoot, dans le centre-est de l'Alberta, où il y a un grand nombre de producteurs et d'exploitants de parcs d'engraissement dans le secteur agricole.

Il y a un peu plus de deux ans, j'ai été élu député de Crowfoot afin de représenter les habitants du centre-est de l'Alberta, de me présenter dans cet endroit et de faire en sorte que les préoccupations du secteur agricole, de l'industrie gazière et pétrolière ainsi que de tous les habitants de cette circonscription soient entendues à Ottawa.

Article 52 du Règlement

En tant que nouveau député, peu après les élections, en janvier ou en février, je suis intervenu à la Chambre lors d'un débat d'urgence sur une question qui avait des conséquences graves et retentissantes pour l'Alberta et l'Ouest canadien, et particulièrement pour l'industrie de l'élevage. Il s'agissait d'un débat sur une autre maladie infectieuse. On était en 2001. Je suis certains que la plupart des téléspectateurs, la plupart des gens qui écoutent le débat ce soir, se rappellent l'année 2001 et la menace d'infection que présentait la fièvre aphteuse, qu'ils se rappellent les horreurs qu'ils ont vues à la télévision, lorsqu'on abattait et faisait brûler des animaux dans des trous d'où s'échappaient de lourds nuages de fumée en Grande-Bretagne et dans d'autres pays où une maladie menaçait le gagne-pain des producteurs de bétail, les acculant à la faillite.

En tant que nouveau député, je me rappelle avoir reçu plus de 100 messages électroniques à mon bureau d'Ottawa, un soir, des messages de la part de gens inquiets quant aux mesures de précaution et aux règlements permettant d'assurer que la fièvre aphteuse ne toucherait pas le Canada. Je me rappelle avoir quitté la Chambre des communes le soir en pensant aux deux heures de décalage entre l'Ontario et l'Alberta et être retourné dans mon bureau téléphoner à quelque 20 à 30 personnes préoccupées par cette maladie, cette épidémie qui avait ravagé l'industrie de l'élevage en Angleterre.

Heureusement pour nous, la fièvre aphteuse ne s'est pas manifestée au pays. De nombreuses précautions ont immédiatement été adoptées. Nous savons que l'on a interdit à de nombreux jeunes de faire partie de groupes scolaires et d'autres groupes se rendant dans certains des pays aux prises avec la fièvre aphteuse. En bout de piste, beaucoup de personnes ont payé le gros prix pour éviter que cette maladie se répande au Canada. Par-dessus toute autre chose, nous avons vu un secteur qui s'est serré les coudes et a réagi en temps de crise, un secteur ayant dit: «Nous devons assurer la salubrité de notre approvisionnement alimentaire. Nous devons protéger notre secteur, le gagne-pain des agriculteurs et des éleveurs de bétail.» Et le secteur de l'élevage bovin a réagi.

De nombreux députés, y compris moi, ont tenu dans leur circonscription une série de rencontres publiques qui comportaient un volet éducatif concernant cette maladie infectieuse. Je sais qu'à Crowfoot et à Camrose, le CER a fait venir des agents de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. J'ai organisé une rencontre à Stettler. De 250 à 300 personnes se sont présentées ce soir-là et, de nouveau, un représentant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments était sur place pour répondre aux questions et réagir aux craintes et aux émotions de bon nombre de producteurs et de membres du grand public.

● (2155)

Les résidents de Crowfoot, comme tous les grands éleveurs de l'Ouest, étaient naturellement nerveux, et pour des raisons évidentes, devant la perspective d'une flambée de fièvre aphteuse au Canada. Si la maladie se manifestait à quelque endroit que ce soit en Amérique du Nord, ils craignaient grandement que la frontière soit fermée entre notre pays et les États-Unis, ainsi qu'entre nous et tous nos partenaires commerciaux. Ces craintes étaient bien fondées.

C'est précisément ce qui s'est produit dans le cas de la présente maladie infectieuse, bien qu'il n'y ait qu'un cas confirmé, un cas très isolé d'EBS ou de maladie de la vache folle. Les plus récents rapports, même ceux ayant été rendus publics hier et aujourd'hui, révèlent qu'il n'y a au Canada qu'une vache atteinte de la maladie de la vache folle. Les résultats de tests effectués sur 192 animaux venant d'un même troupeau et d'autres troupeaux montrent qu'aucun d'entre eux ne présente de traces d'EBS.

La capacité de ce secteur d'enregistrer efficacement et de retracer les bovins venant de cette exploitation ainsi que les bovins mis au monde par cette vache mérite d'être soulignée. Nous disposons maintenant d'une ressource que nous pouvons expliquer à nos partenaires commerciaux. Nous avons la capacité d'exercer une surveillance et d'empêcher la propagation de cette maladie infectieuse ou d'autres types de maladies infectieuses.

À un moment comme celui-ci, il est important que nous saisissons bien ce dont il est question ici. Il est important de bien comprendre que, sur 13,4 millions de bovins dans ce pays, nous avons un cas isolé de maladie de la vache folle. C'est un de trop. Sur 5,2 millions de bovins en Alberta, nous avons une vache qui, d'après les résultats des tests, avait la maladie de la vache folle, ou EBS. Nous ne devons pas perdre cela de vue.

Je peux assurer à tous les députés ce soir que tous les représentants du secteur de l'élevage bovin, à tous les niveaux, nous diraient qu'ils feront tout ce qui doit être fait pour voir à ce que nos marchés soient protégés et à ce que les craintes du public soient apaisées.

Cependant, une des mes grandes préoccupations est le fait que l'enquête n'a pas encore révélé la source de la maladie qui a poussé les États-Unis, la Russie, Singapour, l'Indonésie et d'autres pays à interdire temporairement les importations de boeuf canadien.

Le président de la Canadian Cattlemen's Association a dit que la seule façon de rétablir la confiance des consommateurs et de réouvrir les marchés internationaux était de terminer l'enquête le plus tôt possible. C'est exactement ce que nous voulons, soit une enquête complète et approfondie. Nous ouvrons la porte aux Américains et à tous nos partenaires commerciaux qui veulent venir voir ce qui se passe et s'assurer que notre boeuf ne pose aucun danger, mais il faut trouver la source du problème.

Nous reconnaissons que la seule façon de rétablir la confiance des consommateurs et de réouvrir les marchés internationaux est de terminer l'enquête, mais pas seulement en disant simplement oui, tout va bien, mais bien en allant vraiment au fond du problème.

Jusqu'à maintenant, 17 fermes ont été mises en quarantaine, soit 12 en Alberta, 2 en Saskatchewan et 3 en Colombie-Britannique. Ces fermes ont été mises en quarantaine pendant que les inspecteurs fédéraux continuent de passer au peigne fin les dossiers des fermes d'élevage, des fabriques d'aliments du bétail et des usines d'équarrissage pour déterminer la source de la maladie. D'ici à ce qu'on ait réussi à déterminer la source, d'ici à ce que les marchés soient rassurés, les exportateurs de boeuf continueront d'attendre et de subir les conséquences de cette situation.

● (2200)

Certains soutiennent que les pertes atteignent jusqu'à 11 millions de dollars chaque jour. Le fait de ne plus avoir accès aux marchés clés que sont, par exemple, les États-Unis et le Japon, fait perdre à cette industrie 11 millions de dollars par jour.

L'élevage bovin est l'un des secteurs de l'agriculture canadienne qui a le mieux réussi ces dernières années, puisque les céréaliculteurs, surtout au cours de la dernière année, ont encaissé de dures coups, ayant connu la pire sécheresse en 133 ans. Chaque année, cela a nui au secteur agricole. Cela a nui à l'élevage bovin. Cela a nui à l'industrie des productions animales. Mais c'est probablement l'industrie céréalière qui en a le plus souffert, l'élevage de bovins ayant été l'une des principales planches de salut de l'agriculture. Imaginez les répercussions que subirait l'industrie agricole si nous ne pouvions compter sur l'élevage bovin au cours des cinq, six, sept ou même dix prochaines années.

Article 52 du Règlement

Se classant au troisième rang des pays exportateurs de boeuf au monde, le Canada a exporté, en 2002, pour 4,3 milliards de dollars de boeuf et de produits du boeuf. En tout, 70 p. 100 de la production de boeuf au Canada est exportée et 75 p. 100 de ces exportations partent en direction des États-Unis. Environ 100 000 Canadiens occupent des emplois directement liés à l'industrie de l'élevage bovin, qu'il s'agisse de propriétaires de ranchs, d'exploitants de parcs d'engraissement, de travailleurs des usines de transformation de la viande et des abattoirs, des transporteurs, des bouchers ou des employés des marchés aux enchères.

Les marchés aux enchères sont fermés. Ils ont dû cesser leurs activités. Sur la route, une affiche dit: «Aucune vente cette semaine». Tout cela parce qu'on veut protéger l'industrie. On veut garantir à la population canadienne que le boeuf de première qualité de l'Alberta qu'elle consomme est le meilleur au monde.

Permettez-moi de rappeler simplement que le moyen de subsistance d'un grand nombre de Canadiens, notamment d'Albertains et de la majorité de mes électeurs, repose sur une industrie de l'élevage de bovins forte et en santé. Le secteur albertain du transport des bestiaux pourrait être durement touché si la menace de la maladie de la vache folle dure plus de deux semaines. Selon un transporteur de bestiaux de l'Alberta, même si l'interdiction des importations de boeuf canadien aux États-Unis est immédiatement levée, la situation pourrait être catastrophique pour les camionneurs.

Nous savons que, l'an dernier, bon nombre d'entreprises de camionnage transportant de l'orge et du blé n'avaient pratiquement plus de travail. Les remorques pour le transport du blé sont restées dans les hangars, tout comme les moissonneuses-batteuses. Il n'y a pas eu de récoltes. Certaines de ces entreprises, pas beaucoup je dirais, ont acheté des remorques bétaillères et commencé à transporter du bétail de part et d'autre de la province et d'Alberta jusqu'aux États-Unis. Des 60 camions d'un parc de véhicules, seulement 10 ou 15 sont suffisamment occupés pour assurer la survie de l'entreprise, parce qu'il n'y a que très peu de contrats pour l'expédition d'autres types d'animaux d'élevage ou le transport des troupeaux vers les lieux de pâturage.

J'ai parlé au gestionnaire des opérations d'une entreprise de camionnage. Il m'a dit que si le boycott durait plus de deux ou trois semaines, des hommes allaient commencer à perdre leurs camions. Les camionneurs sont payés en moyenne entre 1 500 \$ et 2 500 \$ pour transporter du bétail aux États-Unis. J'ai lu dans le journal que Roberge Trucking, le plus gros transporteur de bétail en Alberta, avait commencé à transporter d'autres produits, c'est-à-dire du fret.

Comme je viens de le mentionner, ce cas isolé d'EBS touche bien plus que les éleveurs et les producteurs de bétail. Il touche aussi jusqu'à un certain point les producteurs laitiers et les laiteries. Par exemple, les producteurs laitiers de l'Alberta se sont empressés d'assurer à la population canadienne que les vaches laitières n'ont pas du tout été touchées par la maladie de la vache folle. Ils ont vite souligné que, selon les plus récentes découvertes scientifiques, l'EBS ne peut se transmettre par les produits laitiers tels que le fromage et le yogourt, et que l'Organisation mondiale de la santé a confirmé que le lait provenant de vaches infectées par la maladie ne contenait aucune trace de l'agent qui serait à l'origine de la maladie.

● (2205)

D'autres secteurs et d'autres industries, y compris l'industrie laitière, unissent leurs efforts pour apaiser les préoccupations. Nous devons rassurer les Canadiens.

Alberta Milk, l'agence de commercialisation du lait de la province, tente de faire comprendre aux Canadiens que ce n'est pas une vache

laitière qui était infectée. Elle insiste sur le fait que l'animal infecté n'est pas entré dans la chaîne alimentaire.

En dépit de ce message, d'après Gerry Gartner, du Saskatchewan Milk Control Board, l'industrie laitière a été prise dans le filet de l'interdiction décrétée par les États-Unis contre les importations de bétail canadien vivant. Tandis que les produits du lait n'ont pas été et ne peuvent pas être touchés par l'interdiction, les ventes de vaches laitières peuvent l'être.

Le secteur de l'élevage de bovins, que ce soit des bovins à viande ou autre, est touché. L'ensemble de l'industrie agricole continue à ressentir les effets négatifs de cet incident isolé. Par conséquent, j'apprécie ce que les députés de l'Alliance canadienne ont fait quand ils ont demandé ce débat ce soir, reconnaissant l'ampleur des répercussions sur le secteur. J'apprécie les remerciements adressés par le porte-parole de l'Alliance canadienne pour l'agriculture à l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour la rapidité et la fermeté de son message disant que la viande de boeuf est sans danger. Elle est propre à la consommation humaine.

Je voudrais moi aussi applaudir l'ACIA pour la rapidité avec laquelle elle a réagi et retracé les antécédents des animaux et répondu aux exigences nécessaires pour satisfaire les consommateurs.

Ce soir, j'irais même jusqu'à remercier le premier ministre pour son geste symbolique de la semaine dernière en vue de faire passer le même message. Je ne pense pas que ce soit le moment ce soir de prendre la parole à la Chambre et de laisser l'esprit partisan mettre en doute les gestes des politiciens ainsi que les motifs de leur action. J'applaudis tous ceux qui se sont manifestés pour encourager les consommateurs et le grand public.

J'aimerais également remercier le ministre de l'Agriculture de l'Alberta Shirley McClellan pour sa réponse et pour ses efforts en ces temps très pénibles. En Alberta, nous faisons confiance à notre ministre pour comprendre l'agriculture. Elle comprend le secteur de l'élevage de bovins, elle comprend les répercussions que ce genre de maladie a sur l'industrie de sa province.

Je l'applaudis ici ce soir. J'applaudis la manière dont le gouvernement a été franc aux conférences de presse et a mis le public au courant de la menace et des mesures qu'il prenait pour y réagir.

Le moment n'est pas venu d'essayer de tout cacher. Ce n'est pas le moment non plus de prétendre que rien ne s'est produit. Le moment est venu de réagir et de prouver que nous avons probablement le meilleur système d'inspection au monde. Les inspecteurs ont réagi rapidement, et c'est à leur honneur.

En 1997, le Canada a interdit de nourrir des bovins avec de la moulée fabriquée à partir des restes d'autres bovins afin d'éviter l'EBS. En 1993, le Canada a empêché l'importation de bovins venant de pays touchés par des maladies de ce genre. Conformément à la Loi sur la santé des animaux, quiconque nourrit du bétail avec des produits interdits est coupable d'un délit passible d'une amende maximale de 250 000 \$ et/ou d'une peine de deux ans d'emprisonnement.

J'estime qu'on applique cette règle avec vigilance. Si des individus faisaient cela sciemment—et je ne crois pas que personne l'ait fait; j'attends toujours de savoir comment cet incident est survenu—les Canadiens peuvent être sûrs que la loi serait appliquée. Nous devons être constamment vigilants lorsqu'il s'agit de la sécurité de notre chaîne alimentaire. Nous devons agir rapidement chaque fois que celle-ci est compromise.

Article 52 du Règlement

• (2210)

Bref, j'encourage le gouvernement à continuer de faire preuve de transparence et d'efficacité dans le traitement de ce cas isolé. J'encourage aussi l'industrie canadienne du boeuf à continuer d'agir de façon aussi professionnelle et responsable qu'elle le fait depuis deux semaines. Des gens comme le président de la Canadian Cattlemen's Association, Neil Jahnke, que j'ai vu à la télévision, et comme Arno Doerksen, de Gem, en Alberta, qui représente l'Alberta Cattle Commission. Compte tenu de la compétence et du professionnalisme avec lesquels ils gèrent cette situation, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial, je suis persuadé que le problème sera bientôt résolu. Hier, l'Association canadienne des industries de l'alimentation animale s'est réunie. Elle nous a assuré que toutes les lignes directrices étaient respectées.

Toutes les parties souhaitent que prennent fin rapidement cette résurgence de la maladie et les inspections de l'ACIAA.

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Madame la Présidente, j'avoue avoir été passablement impressionné, dans ce débat, par l'attitude positive adoptée par tous les partis face à cette situation très grave dans laquelle se trouve plongé le Canada.

Des producteurs aux transformateurs, les personnes qui travaillent dans l'industrie de l'élevage ont tout mis en oeuvre, au fil des années, en collaboration avec le gouvernement, pour assurer la croissance de cette industrie. Grâce à ces efforts, le boeuf canadien est l'un des meilleurs au monde. Le Canada s'est taillé une réputation de leader mondial dans le domaine de la production et des exportations bovines. Les Canadiens ont intérêt à préserver la vigueur de cette industrie.

Le Canada se situe parmi les 10 premiers producteurs mondiaux de boeuf, fournissant 2,5 p. 100 de l'approvisionnement mondial en boeuf. Ainsi, chaque année, le Canada produit près de 3 milliards de livres de boeuf, ce qui rapporte plus de 30 milliards de dollars par an à l'économie nationale. En 2002, l'industrie de l'élevage bovin a été la principale source de recettes monétaires agricoles, rapportant près de 8 milliards de dollars.

À l'évidence, l'industrie de l'élevage bovin est importante pour le secteur agricole et agroalimentaire du Canada et pour l'économie canadienne dans son ensemble. C'est d'ailleurs ce qui explique que le gouvernement soit déterminé à régler rapidement cette situation et à en réduire au maximum les répercussions pour l'industrie nationale de l'élevage du boeuf.

Les États-Unis importent plus de 80 p. 100 de notre boeuf et pratiquement tous les bovins sur pied que nous exportons. La confiance dans la sûreté et l'innocuité de l'approvisionnement alimentaire du Canada favorisera la réouverture des marchés. Nous entretenons des rapports étroits avec les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux au fil de cette enquête. Certes, il est important de rouvrir la frontière dans les meilleurs délais pour nos exportations à destination des États-Unis, mais la santé publique et la sécurité alimentaire des Canadiens doivent demeurer notre plus grande priorité.

En coopération avec l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'industrie, l'Agence canadienne d'inspection des aliments poursuit son enquête jour et nuit et elle a fait des progrès remarquables. Je suis content de pouvoir annoncer que les tests de diagnostic rapide effectué sur le troupeau abattu révèlent que pas une seule autre bête de ce troupeau n'a été contaminée par l'encéphalopathie bovine spongiforme.

Notre détermination à veiller à ce que le Canada demeure exempt d'encéphalopathie bovine spongiforme favorisera la prospérité de

l'industrie, certes, mais aussi la santé et la sécurité de l'ensemble des Canadiens. La protection de la santé, humaine et animale, n'est pas à prendre à la légère. Le système en place a toute ma confiance car il est régulièrement examiné par l'ACIA.

Depuis près d'une décennie, le Canada applique des mesures pour prévenir l'introduction ou la diffusion de l'EBS. Le Canada n'importe de denrées connues comme comportant un risque d'EBS d'aucun pays qui n'est pas reconnu comme libre d'EBS. Depuis plusieurs décennies, le Canada n'importe plus de farine carnée ni de farine d'os dérivées de ruminants provenant de pays européens. En 1997, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a interdit l'utilisation des produits d'équarrissage provenant de ruminants dans l'alimentation d'autres ruminants, comme les bovins ou les moutons. En décembre 2000, l'ACIA a suspendu l'importation de produits d'équarrissage, toutes espèces confondues, provenant de pays non exempts de l'EBS.

Par ailleurs, le programme canadien de surveillance de l'EBS, qui est reconnu internationalement, non seulement respecte mais dépasse les normes internationales.

Le nombre d'échantillons prélevés en vertu de ce programme est le double du nombre exigé en vertu de la norme internationale. Le programme teste tous les animaux ayant des symptômes pouvant être associés à l'EBS. Le programme va même plus loin, puisqu'on teste les animaux adultes qui ne montrent aucun signe clinique d'EBS.

Notre système de dépistage intensif explique que nous n'ayons eu que deux cas d'EBS diagnostiqués au Canada. Le premier cas était celui d'une vache importée en 1993, et le second est évidemment le cas qui est à l'origine du débat de ce soir. Dans l'un et l'autre cas, l'animal ne s'est pas retrouvé dans la chaîne alimentaire. Notre système d'inspection est efficace.

Dans le cas actuel, la vache a été considérée comme impropre à la consommation humaine, non pas parce qu'elle avait des symptômes de l'EBS, mais parce qu'un inspecteur a diagnostiqué une maladie beaucoup moins grave, la pneumonie, et a retiré l'animal du système. Cela montre bien le niveau de contrôle auquel sont soumises les viandes destinées à la chaîne alimentaire. C'est une indication claire de l'efficacité du système canadien de contrôle de l'innocuité et de la qualité des aliments.

En terminant, je tiens à remercier l'industrie, et en particulier les agriculteurs, qui ont été les plus directement touchés par cette situation, pour leur coopération et leur soutien dès le premier jour. Je suis convaincu qu'en travaillant ensemble, nous réglerons rapidement la situation. L'industrie pourra dès lors recommencer à faire ce qu'elle fait le mieux, c'est-à-dire produire pour les Canadiens du boeuf et des produits du boeuf de qualité exceptionnelle, qui répondent aux normes de qualité les plus élevées.

• (2215)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Madame la Présidente, il est intéressant de constater qu'en plus de traiter actuellement de la situation difficile liée à ce qu'on appelle la maladie de la vache folle, nous nous sommes penchés en début de journée sur une autre crise à laquelle fait face le Canada, celle de la flambée épidémique de SRAS. Ces crises mettent à l'épreuve la capacité d'un pays de réagir correctement à une situation aussi néfaste et critique qu'un problème de santé.

Article 52 du Règlement

Face à la crise créée par le SRAS, le gouvernement a réagi, mais de l'avis d'un grand nombre de Canadiens, dont les députés qui siègent de ce côté-ci, la réaction initiale a tardé. Elle ne s'est pas manifestée comme elle aurait pu et dû le faire. Cela a eu une incidence extrême sur notre pays et certainement sur notre économie, incidence qui se traduit par des coûts de centaines de millions de dollars.

Comme des députés nous l'ont dit ce soir et plus tôt aujourd'hui, nous avons vu ce qui s'est produit après qu'une bête a été touchée. On a déclaré que tout le reste du troupeau dont elle provenait était sain. Le gouvernement fédéral semble avoir agi d'une façon plus responsable cette fois. Je crois qu'il revient à l'opposition de critiquer au moment opportun et de reconnaître le mérite quand il le faut.

Je crois que tous les députés conviennent que le Canada possède un système de protection des aliments, un système d'inspection des aliments, certainement en ce qui concerne le bétail, qui est sans égal dans le monde. Mis à part quelques questions que nous voulons poser, nous estimons que la réaction dont nous avons été témoins a été rapide et ciblée, allant directement au coeur du problème.

Le premier ministre semble avoir eu une réaction à retardement à l'égard de la flambée épidémique du SRAS, mais, cette fois-ci, sa réaction ne s'est pas fait attendre. Certaines personnes se demandent peut-être quelle est la valeur d'une séance de photo, comme celle où le premier ministre mange du boeuf canadien pour le dîner. J'estime que c'était un exercice important. C'était une manifestation de confiance. Si une image vaut mille mots, à long terme, cette image vaudra peut-être des milliers d'emplois.

Le fait est qu'il y a encore des questions qui restent sans réponse. Il y a encore des troupeaux qui, comme nous le savons, sont en quarantaine et il y a encore des tests à faire. Ce que je veux demander au gouvernement dans ce que nous espérons être le déclin de cette crise, c'est ce qu'il est prêt à faire pour indemniser les travailleurs de l'industrie qui sont touchés par ce problème. Il ne suffit pas de dire qu'il y a des programmes d'assurance-emploi pour les travailleurs qui sont mis à pied. Comme les députés le savent, il y a normalement une période d'attente avant que les travailleurs puissent commencer à toucher des prestations. Nous demandons que l'application de cette règle soit suspendue afin que ceux qui ont été touchés instantanément par cette crise puissent obtenir de l'aide rapidement.

Et ce ne sont pas seulement les travailleurs. La Chambre a entendu notre porte-parole en matière d'agriculture dire combien de programmes agricoles sont touchés. Oui, il y a certains programmes d'indemnisation en place, mais aucun n'est vraiment fait pour répondre à un problème d'une telle ampleur. Nous demandons au gouvernement de travailler étroitement avec tous les groupes agricoles et de les consulter pour que l'accès rapide aux programmes d'aide soit le facteur prioritaire à ce moment-ci.

Il y a, bien sûr, les producteurs primaires, mais nous oublions parfois combien de dizaines de milliers de gens sont touchés dans toute cette chaîne d'activité économique. Pensons aux usines de transformation, aux abattoirs, aux entreprises de camionnage et à toutes les opérations liées non seulement à la production du boeuf, mais aussi à sa transformation. C'est une industrie incroyablement vaste.

• (2220)

Selon moi, les Canadiens, surtout ceux de l'Ouest, savent que les producteurs et exploitants de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique sont également touchés. Toutefois, c'est un moment de l'histoire de

notre pays où les citoyens, surtout dans l'Ouest, se sentent depuis un certain temps coupés d'un gouvernement fédéral dont le comportement les incite à se demander s'il se soucie d'eux.

Des producteurs et d'autres personnes de ma circonscription, Okanagan—Coquihalla, m'ont déjà posé des questions. Comme nous le savons, c'est là que se trouve le ranch de Douglas Lake. Il y a également d'autres élevages. Les gens disent que c'est maintenant la meilleure occasion qui s'offre au gouvernement fédéral s'il veut montrer qu'il se préoccupe des difficultés de tous les Canadiens de toutes les régions. C'est l'occasion d'agir rapidement, avec précision, avec la conviction que tous les Canadiens sont importants.

J'ai parlé des gens de ma circonscription, des producteurs et des transformateurs qui sont touchés. J'ai parlé avec des Québécois qui sont également touchés, des gens qui ont des activités dans la transformation et la production de viandes de qualité. Dans tout le pays, on essaie de faire comprendre au gouvernement fédéral que les délais normaux d'indemnisation ne sont pas satisfaisants, cette fois-ci. Il faut agir promptement, avec célérité, car dès que le problème a été connu, dès les premières manchettes, des usines de transformation ont commencé à fermer leurs portes. Des wagons réfrigérants, des camions chargés de viande sont revenus de la frontière. La réaction a été instantanée. On n'a pas eu le luxe d'un délai d'une, deux ou trois semaines.

Le gouvernement doit se rendre compte que, même si nous traverserons cette crise, et nous espérons qu'elle sera relativement courte, et que la confiance des pays étrangers dans les produits canadiens du boeuf sera rétablie, et nous croyons que cela se produira, de nombreuses activités économiques disparaîtront en cours de route, peut-être à jamais, à moins que le gouvernement n'offre des indemnités raisonnables.

Actuellement, les camionneurs, les travailleurs des usines de transformation ainsi que les abattoirs et les usines de transformation ont été frappés par une catastrophe qu'ils n'ont jamais connue auparavant. Nous ne pouvons pas accepter qu'une situation comme celle qui s'est produite en Europe et en Grande-Bretagne se produise au Canada. En fait, nous sommes convaincus que nous n'en serons pas témoins. Nous sommes convaincus que le processus permet déjà d'éviter cela. Par conséquent, le temps presse.

J'ai écouté attentivement notre chef, le chef de l'opposition officielle, demander aujourd'hui au premier ministre quelles mesures précises seront mises en place et si le gouvernement pourrait faire abstraction des délais d'attente normalement prévus lorsqu'il s'emploiera à régler le problème auquel nous faisons face. Le premier ministre était clairement au courant du problème, mais nous voulons des observations, des engagements plus directs. Nous voulons entendre le ministre de l'Agriculture, la ministre du Développement des ressources humaines et d'autres ministres dire que des mesures sont en place. Nous entendons des commentaires provenant de l'autre côté de la frontière. Nous entendons des commentaires d'importants clients des États-Unis.

Article 52 du Règlement

Nous parlons d'une industrie de plusieurs millions de dollars seulement en Colombie-Britannique. Nous avons déjà vécu le contrecoup des problèmes du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique. Nous avons déjà vécu les répercussions économiques de l'infestation de dendroctone du pin. L'économie de la Colombie-Britannique a déjà subi un dur coup. Elle ne peut se permettre d'en subir un autre. Il faut que le gouvernement comprenne. Il est urgent qu'il comprenne.

● (2225)

Les gens qui doivent prendre des décisions commerciales à long terme sont impatients de connaître la réaction du gouvernement. Les spécialistes du marché à long terme doivent prendre leurs décisions à long terme maintenant. Leurs décisions auront une incidence sur le consommateur et sur l'acheteur au détail et se répercuteront sur le nombre de wagons et de camions réfrigérés qui seront commandés à long terme. Ces décisions sont en train d'être prises maintenant à court terme.

Nous exhortons le gouvernement à ne pas simplement se contenter d'appuyer un système de production et d'innocuité alimentaire qui compte parmi les meilleurs au monde et qui est la fierté du Canada, mais de montrer également qu'il protège la population et qu'il protégera ceux qui subissent un préjudice.

D'autres pays ont instantanément fermé leur frontière aux produits canadiens. Je ne prétends pas que nous ne ferions pas la même chose, mais nous devons nous attaquer au problème. Il y a la question des dépassements de contingent. Nous savons qu'il y a eu dans un passé récent des importations au Canada en sus des contingents. Ces pays ayant maintenant fermé leur frontière aux produits canadiens, nous demandons de nouveau une intervention rapide. Nous demandons au gouvernement d'aboutir à des conclusions qui permettraient aux producteurs canadiens de satisfaire à cette demande. Nous demandons au gouvernement d'adopter rapidement des mesures qui seront ciblées et efficaces.

On nous a dit que le gouvernement veut agir de la sorte. Au cours des prochains jours, le genre précis d'aide qu'il offrira sera un témoignage de son engagement, certes pour le secteur de l'élevage bovin du pays, mais aussi pour toutes les industries qui sont affectées: le secteur de l'élevage bovin, les associations de guides et de pourvoyeurs, les camionneurs, les abattoirs et les transformateurs.

Des milliers de Canadiens et d'investisseurs ont hâte de savoir exactement ce que le gouvernement est disposé à faire pour répondre aux besoins des Canadiens, en particulier dans un secteur qui revêt tant d'importance pour l'ouest du Canada.

Nous demandons au gouvernement d'agir. Nous lui demandons d'intervenir d'une façon claire et déterminée qui permettra à de nombreuses personnes ayant bâti leur vie, leur famille et leur entreprise autour de cette industrie de survivre et de poursuivre leurs activités. Nous voulons que les gens soient en mesure de jeter un regard en arrière et de dire que ce fut le jour où le gouvernement a agi rapidement, a adopté des mesures claires et a mis un secteur à l'abri des atteintes à long terme qui auraient pu être bien pires s'il n'avait rien fait. C'est ce que nous attendons, c'est ce que nous demandons et c'est ce que nous espérons obtenir.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais mettre un terme au débat en disant quelques mots pour faire suite aux remarques formulées par mon collègue du Nouveau-Brunswick.

Je félicite les députés de tous les côtés de la Chambre d'avoir tenu un débat très positif ce soir et d'avoir présenté leurs idées créatives. Pour que ces débats d'urgence soient productifs, il faut absolument que les adjoints du ministre visé et le personnel de son ministère puissent profiter de la sagesse des remarques et des suggestions faites. Ils peuvent alors en arriver aux meilleures solutions possibles. De formidables compliments ont déjà été formulés à l'égard de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, soulignant son intervention rapide.

Les éleveurs de bovins et tous les autres intervenants de l'industrie, par exemple les employés des usines de transformation et les autres, comprennent bien que le Parlement a saisi la gravité de la situation puisqu'il est intervenu très rapidement et qu'il a même décidé de siéger jusqu'à 22 h 30 ce soir pour en débattre. Cette question nous préoccupe au plus haut point et nous ferons tout ce que nous pourrons pour résoudre le problème. Nous suivrons la situation de très près.

Je remercie tous les députés qui ont participé au débat de ce soir.

● (2230)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je suis convaincue que le débat est terminé et je déclare la motion adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 26 mai 2003

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

L'environnement

M. Masse	6405
Motion	6405
M. Castonguay	6408
M. Merrifield	6409
M. Ménard	6410
M. Keddy	6411
M. Comartin	6412

Question de privilège

Le privilège parlementaire—Décision de la présidence	
Le Président	6413
M. Boudria	6415
Motion	6415
Adoption de la motion	6416

Les travaux de la Chambre

M. Boudria	6416
------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—L'Organisation mondiale de la santé	
M. Abbott	6416
Motion	6416
M. McKay	6419
M. Crête	6419
M. Knutson (Elgin—Middlesex—London)	6419
Mme Carroll	6421
M. McKay	6421
M. Bailey	6422
M. Bagnell	6423
M. Bergeron	6423
M. Anders	6424
Mme Carroll	6425
M. Desrochers	6425
M. Abbott	6426
M. Desrochers	6426
M. Bagnell	6426
M. Desrochers	6427
M. McKay	6427
M. Desrochers	6427
M. Casey	6427
M. Szabo	6428
M. Assadourian	6428

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les Invasions barbares

M. Bélanger	6428
-------------------	------

Les relations canado-américaines

M. Mills (Red Deer)	6428
---------------------------	------

Mgr Gérard Drainville

M. St-Julien	6429
--------------------	------

Barb Tarbox

M. McKay	6429
----------------	------

Le mois du patrimoine asiatique

Mme Ablonczy	6429
--------------------	------

Le Mois de la fibrose kystique

Mme Bennett	6429
-------------------	------

Les Invasions barbares

Mme Folco	6429
-----------------	------

Le Bloc Vert Drummond

Mme Picard	6430
------------------	------

L'Algérie

M. Assadourian	6430
----------------------	------

L'agriculture

M. Reid	6430
---------------	------

L'énergie

M. Macklin	6430
------------------	------

Le bois d'oeuvre

M. Casey	6430
----------------	------

Les Invasions barbares

M. Ménard	6431
-----------------	------

La semaine de sensibilisation aux effets du diéthylstilbestrol

Mme Jennings	6431
--------------------	------

Le Centre d'histoire du Canada

Mme Lill	6431
----------------	------

L'Organisation mondiale de la santé

M. Peschisolido	6431
-----------------------	------

La justice

Mme Meredith	6431
--------------------	------

Nouveau député

Le Président	6432
--------------------	------

Présentation d'un député

QUESTIONS ORALES

L'agriculture

M. Harper	6432
M. Chrétien	6432
M. Harper	6432
M. Pettigrew	6432

La santé

M. Harper	6432
Mme McLellan	6432
M. Merrifield	6432
Mme McLellan	6432
M. Merrifield	6433
Mme McLellan	6433

Les marchés publics

M. Duceppe	6433
M. Goodale	6433
M. Duceppe	6433
M. Goodale	6433
M. Lanctôt	6433

M. Goodale.....	6433	M. Easter.....	6438
M. Lanctôt.....	6433	Le bois d'oeuvre	
M. Goodale.....	6434	M. Crête.....	6438
L'Auberge Grand-Mère		M. Dhaliwal.....	6438
M. Clark.....	6434	M. Crête.....	6439
M. Rock.....	6434	M. Dhaliwal.....	6439
La campagne à la direction du Parti libéral		Les musées	
M. Clark.....	6434	M. Strahl.....	6439
M. Chrétien.....	6434	M. Chrétien.....	6439
L'agriculture		M. Strahl.....	6439
M. Proctor.....	6434	M. Chrétien.....	6439
Mme St-Jacques.....	6434	L'aide internationale	
M. Proctor.....	6434	M. Harb.....	6439
M. Chrétien.....	6434	Mme Whelan (Essex).....	6439
M. Solberg.....	6434	Le premier ministre	
M. Vanclief.....	6435	M. Hanger.....	6439
M. Solberg.....	6435	M. Chrétien.....	6440
M. Vanclief.....	6435	M. Hanger.....	6440
Les marchés publics		M. Chrétien.....	6440
M. Gauthier.....	6435	Le patrimoine canadien	
M. Goodale.....	6435	Mme Gagnon (Québec).....	6440
M. Gauthier.....	6435	Mme Copps.....	6440
M. Goodale.....	6435		
La défense nationale		AFFAIRES COURANTES	
M. Anders.....	6435	Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. McCallum (Markham).....	6436	M. Regan.....	6440
M. Anders.....	6436	Les délégations interparlementaires	
M. McCallum (Markham).....	6436	M. Lincoln.....	6440
L'industrie bovine		Les comités de la Chambre	
M. Plamondon.....	6436	Citoyenneté et immigration	
M. Vanclief.....	6436	M. Fontana.....	6440
M. Plamondon.....	6436	Pétitions	
M. Vanclief.....	6436	Le hockey	
Les marchés publics		M. Bailey.....	6440
M. Moore.....	6436	Le projet de loi C-250	
M. Goodale.....	6436	M. Bailey.....	6440
M. Moore.....	6436	Le mariage	
M. Goodale.....	6437	M. Bailey.....	6441
Les pêches		La recherche sur les cellules souches	
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception).....	6437	M. Bailey.....	6441
M. Thibault.....	6437	La pornographie juvénile	
L'agriculture		M. Bailey.....	6441
M. Borotsik.....	6437	La recherche sur les cellules souches	
M. Chrétien.....	6437	M. Harris.....	6441
M. Schellenberger.....	6437	Le mariage	
Mme St-Jacques.....	6437	M. Harris.....	6441
L'industrie automobile		Le hockey	
M. Masse.....	6437	Mme Skelton.....	6441
M. Rock.....	6437	La recherche sur les cellules souches	
L'industrie du transport routier		M. Breitreuz.....	6441
M. Comartin.....	6438	Les droits de propriété	
M. Rock.....	6438	M. Breitreuz.....	6441
Le registre des armes à feu		Le registre des armes à feu	
M. Breitreuz.....	6438	M. Breitreuz.....	6441
M. Easter.....	6438	La pornographie juvénile	
M. Breitreuz.....	6438	M. Szabo.....	6442

La recherche sur les cellules souches	
M. Szabo	6442
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Regan	6442
Questions transformées en ordres de dépôt	
M. Regan	6444
Dépôt des documents	6444
Demande de débat d'urgence	
L'encéphalopathie bovine spongiforme	
M. Clark	6445

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Jour désigné—L'Organisation mondiale de la santé	
Motion	6445
M. Hearn	6445
Mme McDonough	6446
Mme Dalphond-Guiral	6448
Mme Carroll	6448
M. DeVillers (Simcoe-Nord)	6449
Les travaux de la Chambre	
M. DeVillers (Simcoe-Nord)	6449

LES CRÉDITS

Jour désigné—L'Organisation mondiale de la santé	
Motion	6449
Mme McDonough	6449
M. Duncan	6449
Mme Dalphond-Guiral	6450
M. Obhrai	6451
M. Duncan	6452
M. Bailey	6452
M. Peschisolido	6452
Mme Carroll	6453
M. Bagnell	6454
M. Day	6455
M. Marceau	6455
M. Desrochers	6455
M. Elley	6456
M. Day	6456
M. Szabo	6458

M. Grewal	6459
M. Szabo	6459
M. Grewal	6460
Mme Carroll	6461
M. Day	6462
M. Desrochers	6462
M. Merrifield	6463
M. Elley	6464
M. Assadourian	6465
M. Grewal	6466
Le vote est réputé avoir été demandé et différé.....	6467

DÉBAT D'URGENCE

L'encéphalopathie bovine spongiforme	
M. Clark	6467
Motion	6467
M. Keddy	6468
M. Borotsik	6469
M. Vanclief	6470
M. Harper	6472
M. Hilstrom	6473
M. Plamondon	6474
M. Proctor	6477
M. Calder	6479
M. Speller	6480
M. Casson	6481
M. Solberg	6483
M. Kilgour	6484
M. Eyking	6485
Mme Picard	6486
Mme Girard-Bujold	6488
Mme McLellan	6489
M. Bertrand	6490
M. Penson	6490
M. Merrifield	6492
M. Keddy	6493
M. Sorenson	6494
M. Savoy	6497
M. Day	6497
M. Bagnell	6499

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**